REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

UNE STRATÉGIE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SÉNÉGAL

TOME I

RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC,
LES STRATÉGIES, LES CHANTIERS ET LES DÉFIS

VERSION PROVISOIRE

DAKAR, MARS 1999

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
(FAO)

AVANT-PROPOS

Ce travail a été rendu possible grâce à la FAO et le ministère de l'Agriculture. Conformément aux engagements adoptés lors du Sommet Mondial de l'Alimentation par le Sénégal, ils se sont engagés dans l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire. Ils ont ainsi déployé les efforts nécessaires, l'un au financement et l'encadrement du travail et l'autre au soutien administratif et appuis techniques avec pour objectifs ultimes la réduction de la faim et de la malnutrition au Sénégal.

La méthode

Le cadre conceptuel : Ce travail a eu pour point de départ l'élaboration d'un cadre conceptuel permettant de définir la sécurité alimentaire et de la circonscrire dans le cas précis du Sénégal. Les études et rapports du Sommet mondial de l'alimentation ainsi que de la FAO ont fourni les principaux intrants de cette analyse.

Le diagnostic : En vue de brosser un état des lieux et formuler un diagnostic de la situation mettant en exergue les forces, les faiblesses et les causes des difficultés rencontrées en matière de sécurité alimentaire au Sénégal, le travail suivant a été effectué :

- Les études, les rapports et les recherches, bref l'abondante bibliographie disponible sur le sujet a été consultée et analysée.
- Des entrevues individuelles ont été réalisées auprès des structures étatiques impliquées, des organismes publiques et parapubliques, des représentants des principaux bailleurs de fonds et d'ONG.
- La mission s'est également déplacée sur le terrain, dans les régions de Diourbel et de Louga, à la rencontre de groupes vulnérables, de groupes de femmes et de chefs de villages, des représentants de l'administration publique et technique, d'ONG et de représentants de programmes et de projets sur le terrain.
- La mission a également porté un regard tout particulier sur les aides alimentaires sous toutes leurs formes et leurs impacts sur le développement.
- Enfin, des réunions de discussion et de validation des constats ont eu lieu avec des représentants des bailleurs de fonds, des cadres du gouvernement et des partenaires nationaux.

Les efforts déployés : Un recensement et une analyse ont été réalisés sur les politiques et les principaux programmes, plans d'action et projets initiés par le Gouvernement et les bailleurs de fonds portant sur la sécurité alimentaire. Pour ce faire, la mission a entre autre réalisée une enquête auprès d'un échantillon de 35 organisations nationales et internationales pour identifier les plus récentes tendances en matière d'intervention dans le domaine de la sécurité alimentaire ainsi que préciser les véritables relations fonctionnelles qui existe au sein du cadre institutionnel de la sécurité alimentaire au Sénégal.

La stratégie : Tous les éléments du diagnostic ont ensuite permis la formulation de stratégies d'abord pour corriger chacun des problèmes identifiés mais ensuite pour attaquer le problème sur une échelle nationale grâce à la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent.

Les chantiers à entreprendre : Puisque la lutte contre la malnutrition et la pauvreté ne peut se concevoir ni être mise en œuvre sans la mobilisation effective de tous les partenaires, les stratégies ont été finalement traduites en divers chantiers de travail proposés au C.N.S.A. lequel suivra et coordonnera le travail de chacun d'eux à la rencontre des objectifs posés.

Les défis : Assurer la sécurité alimentaire de toute la population d'un pays est un énorme défi en soit. Mais pour que chaque acteur se sente interpellé et accepte volontairement d'y contribuer, des défis découlant des stratégies sont suggérés au Gouvernement, aux partenaires nationaux, au secteur privé et aux bailleurs de fonds. En ce sens, une stratégie de sécurité alimentaire ne peut être élaborée seulement sur papier. Ceux qui vont la mettre en œuvre doivent s'en approprier dès le départ, de sa conception jusqu'à son suivi-évaluation.

Les documents

Le contenu de ce travail est rassemblé à l'intérieur de deux documents ;

Le Tome I : Ce document présente un résumé détaillé du cadre conceptuel ainsi que du diagnostic de la situation et des efforts déployés en ce moment en matière de sécurité alimentaire au Sénégal. Il présente ensuite une stratégie détaillée pour renforcer chacun des aspects de la sécurité alimentaire (disponibilité, aides alimentaires, lutte contre la pauvreté, etc.), les chantiers à entreprendre par le C.N.S.A. et les défis posés à chacun des partenaires associés.

Le Tome II : Il comprend au premier chapitre le cadre conceptuel détaillé et au second, une analyse en profondeur du diagnostic de l'état de la sécurité alimentaire au Sénégal formulé sous trois aspects : la malnutrition, les disponibilités alimentaires (les productions agricoles, leurs tendances et variations, les importations commerciales et les aides alimentaires) et leur accessibilité selon les groupes et les zones vulnérables. Le troisième chapitre décrit les interventions en cours ou en voie d'élaboration en tant que mesures préventives (les systèmes d'information), les mesures palliatives et celles correctives. Il pose également un regard critique sur le cadre institutionnel. Ce tome comprend de plus toutes les annexes des chapitres ci-décrits.

L'approche

L'approche privilégiée lors de l'élaboration de cette stratégie nationale de sécurité alimentaire est celle d'une implication effective de tous les partenaires. Les intervenants majeurs en matière de sécurité alimentaire au Sénégal (bailleurs de fonds et gouvernement) ont été conviés à valider l'approche méthodologique suggérée en début de travail ainsi que le diagnostic et les recommandations formulées par la mission.

La proposition de stratégie a été par la suite discutée en atelier national et en ateliers régionaux. C'est le produit corrigé issu de ces différentes instances qui vous est présenté

L'équipe de consultants

Ce travail est le fruit du travail d'une équipe multidisciplinaire d'experts nationaux et un expert international qui se sont partagés les tâches suivantes :

M. Pierre-Michel Allard, agro-économiste, consultant FAO ; chef de mission
Dr Abdoulaye M'Baye, ; coordonnateur national, spécialiste politiques agro-alimentaires et pauvreté.
Pr Amadou Guiro, nutritionniste ; la malnutrition et les groupes vulnérables.
M. Georges Naméane ; les aides alimentaires.
Mme Marie Kane-Seck, ethnologue et sociologue ; le cadre institutionnel et les programmes.
M. Ibrahima Mat Dia, géographe - statisticien ; les systèmes d'information.

L'équipe de consultants souhaite en terminant ce travail remercier tous les intervenants, qui sur une base volontaire et pour leur engagement à la cause de la sécurité alimentaire, ont contribué activement à l'élaboration de ce travail.

La mission désire aussi remercier et souligner l'étroite collaboration que lui a offerte le représentant de la mission FAO à Dakar, M. Édouard K. Topsoba, l'excellent travail de la CASPAR notamment du CTP, M. Siméon Sorgho et son assistante Mme Marie Madeleine Mané ainsi que la précieuse collaboration de M. David Wilcock, économiste senior au siège de la FAO à Rome pour ses commentaires judicieux et pertinents tout au long de la formulation de ce travail.

Pierre-Michel Allard
Chef de mission

TABLE DES MATIÈRES

TOME I :

1 Sommaire du diagnostic 1

1.1 Un cadre conceptuel de la sécurité alimentaire adapté au Sénégal 1

1.2 Un diagnostic de la sécurité alimentaire au Sénégal 7

1.2.1 Le visage actuel de la malnutrition 7

1.2.1 La disponibilité alimentaire 9

1.2.2 L'accessibilité ; les groupes et les zones vulnérables 13

1.3 Les efforts déployés en matière de sécurité alimentaire 14

1.3.1 Les mesures préventives 14

1.3.2 Les mesures palliatives 14

1.3.3 Les mesures correctives 15

1.3.4 Le cadre institutionnel 16

2 Une stratégie nationale de sécurité alimentaire au Sénégal 17

2.1 Les mesures de lutte contre la pauvreté 18

2.2 L'accroissement du disponible alimentaire 19

2.3 Les aides alimentaires 28

2.4 La malnutrition 29

2.4 Un Système d'Information (SI) sur la sécurité alimentaire au Sénégal 34

3 Le cadre institutionnel : ses chantiers et ses défis 38

3.1 Les chantiers en matière de politiques et de programmes de sécurité alimentaire au Sénégal 39

3.2 Le cadre de concertation et de coordination 44

3.3 Les défis posés aux principaux acteurs de la stratégie nationale de sécurité alimentaire au Sénégal 47

1 SOMMAIRE DU DIAGNOSTIC[1]

1.1 Un cadre conceptuel de la sécurité alimentaire adapté au Sénégal

1. Le Sénégal s'est engagé dans le cadre du Sommet Mondial de L'Alimentation en 1996 à réduire le taux de malnutrition en son pays de 50% d'ici l'an 2015. Une des premières actions directement reliées à cet engagement a été la création en juin1998, par décret, d'un Conseil Nationale de Sécurité alimentaire au Sénégal (C.N.S.A.). Ce travail vise donc à proposer au C.N.S.A. une stratégie nationale qui devrait lui permettre de réaliser les engagements du pays en cette matière.

2. La sécurité alimentaire est d'abord un droit. Inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, ce droit signifie que "tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active." [2]

3. À partir du schéma conceptuel de causes à effets de la sécurité alimentaire présenté ci-joint, un certain nombre de constats sur la situation particulière au Sénégal est ici formulé. Le Sénégal est confronté à une progression, lente mais régulière, de l'insécurité alimentaire de certains groupes démunis. La FAO estime que 25 % de la population sénégalaise (environ 2 millions de personnes) souffraient de malnutrition il y a 5 ans et que ce nombre a augmenté depuis. Les enfants de 0 à 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, notamment en milieu rural, sont les groupes les plus touchés par ce fléau. La pauvreté constitue certes l'une des principales causes mais d'autres facteurs tels que l'analphabétisme élevé, l'insuffisance d'accès aux soins de santé et à l'eau potable, les mauvaises habitudes alimentaires ou de mauvaises conditions d'hygiènes peuvent entraîner pareilles conséquences.

4. La consommation alimentaire peut être insuffisante parce que le disponible alimentaire est faible ou que le ménage ne dispose suffisamment de revenus pour acheter les aliments dont il a besoin. La production agricole sénégalaise en rapport à la croissance démographique est en nette régression. Mais paradoxalement, la situation nutritionnelle des populations en zones agricoles jugées excédentaires, se dégrade plus que celles de zones moins propices à l'agriculture.

5. De plus en plus dépendant d'importations commerciales, donc des stocks et des cours internationaux, la compétitivité des productions agricoles sénégalaises est rudement compromise du fait de la faible productivité intérieure de même que de la forte concurrence des produits subventionnés des pays industrialisés (jusqu'à ce que les accords de GATT puis de l'OMC soient effectivement et entièrement appliqués).

6. Tous les consommateurs sénégalais, qu'ils soient ruraux ou urbains doivent acheter des aliments. Or, près du tiers de la population vivait sous le seuil de la pauvreté en 1994 (ESAM) dont 75% en milieu rural. L'état de malnutrition chronique (ou permanente) qui souvent en découle a pour principales causes en milieu rural ; les difficultés d'accès à des facteurs de production, des conditions édaphiques et climatiques précaires et erratiques, les faibles taux d'alphabétisation et d'éducation et les difficultés conséquentes de diversification de leurs activités génératrices de revenus. En milieu urbain, les difficultés d'intégration à l'intérieur du système économique productif (formel ou informel) explique cette situation. Mais les difficultés d'accès aux aliments peut aussi dépendre des difficultés d'approvisionnement de certaines régions du à leur enclavement ainsi que des difficultés de commercialisation, de conservation et de transformation des aliments.

[1] Ce chapitre est un résumé intégral du second tome de la Stratégie Nationale de sécurité alimentaire
[2] Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, 1996

SCHÉMA CONCEPTUEL DE LA MALNUTRITION :
PAUVRETÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

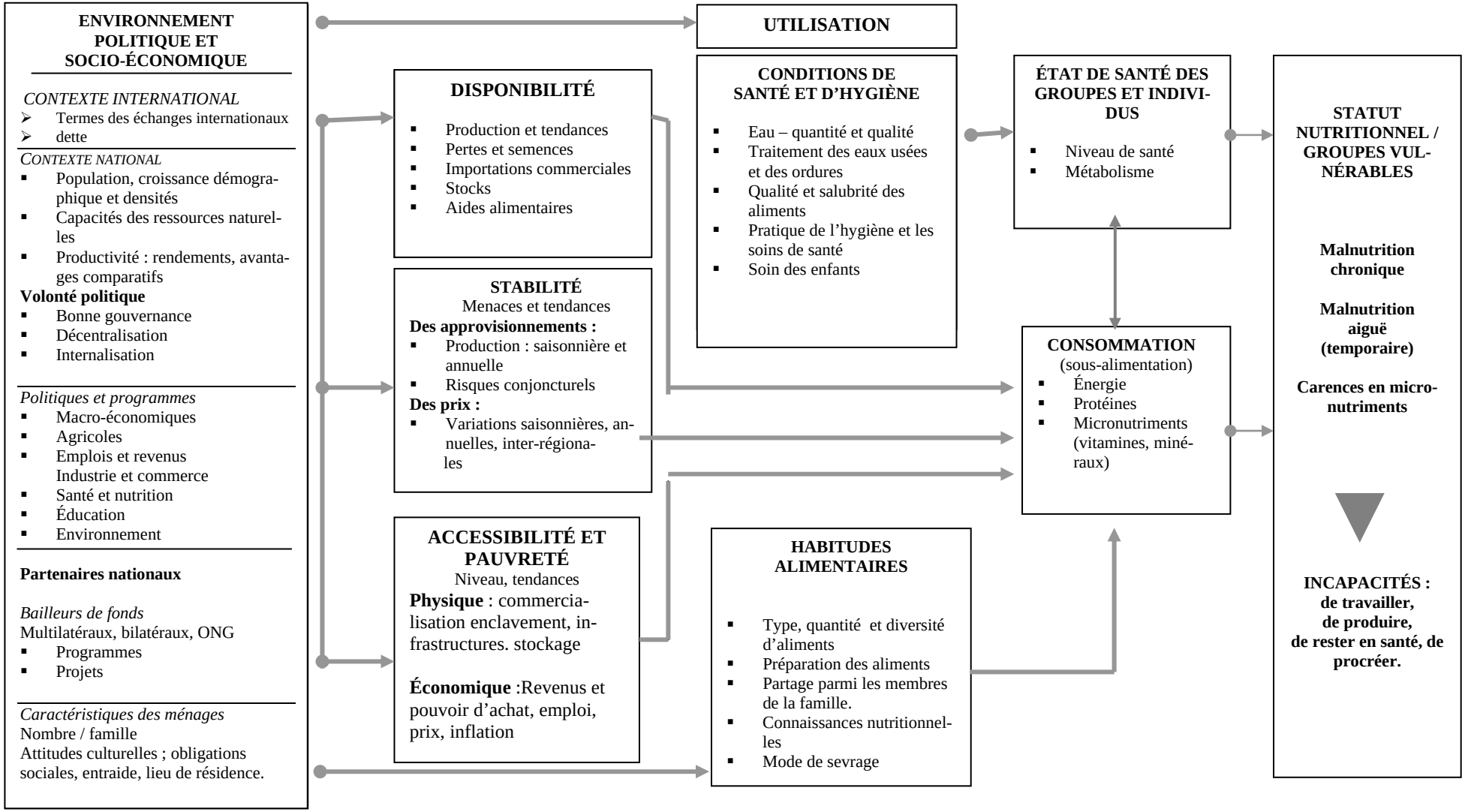

7. La malnutrition peut également être aiguë (temporaire). Deux facteurs peuvent entre autre provoquer cette situation ; des variations climatiques ou autres calamités d'origines naturelles ou humaines (guerre, conflits, etc.) peuvent entraîner une sous alimentation de certains groupes ou des variations de prix dans le temps ou l'espace peuvent forcer des ménages à se priver des aliments de base nécessaires.

8. Paradoxalement, le Sénégal n'est pas dépourvu de ressources. Son environnement macro-économique s'est assaini ces dernières années. Le pays a connu cette dernière année une croissance économique exceptionnelle (+5,6%). Des politiques et des programmes sont généralement bien articulés dans tous les domaines productifs. L'État peut compter sur des partenaires nationaux et internationaux dynamiques et fortement engagés dans la lutte au développement. Or, malgré ces atouts, la pauvreté gagne du terrain et le climat social s'alourdit montrant des signes évidents de problèmes croissants (drogue, délinquance, prostitution).

9. Or, l'approche préconisée par la sécurité alimentaire est complémentaire aux politiques macro-économiques. Elle pose un regard très ciblé sur les groupes et les zones les plus vulnérables. Elle vise à mettre en œuvre divers types de mesures pour contrer à la fois les causes de la malnutrition à long terme de même que ses effets à court terme.

10. Il est en effet possible de regrouper les différentes interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire en trois catégories de mesures : les mesures préventives, palliatives et correctives (les schémas qui suivent illustrent les caractéristiques des interventions propres à chacune de ces catégories).

11. Il existe deux types de mesures préventives ; les lignes de défense pouvant répondre rapidement aux besoins alimentaires de groupes de population en cas d'urgence (ex. stocks de sécurité, réseaux d'approvisionnements dans la sous-région et à l'extérieur) et des systèmes d'information performants et capables de produire des informations sur trois aspects fondamentaux de la sécurité alimentaire :

i) L'équilibre ou le bilan alimentaire du pays (la demande nationale versus l'offre composée de la production agricole, des importations commerciales et des aides alimentaires et l'analyse des indicateurs d'équilibre tels que les prix, les flux de commercialisation, etc.).
ii) L'identification et le suivi permanent des groupes qui souffrent de malnutrition chronique ; les conditions de vie des populations et la situation nutritionnelle des groupes les plus à risque.
iii) Le suivi du déroulement des campagnes agricoles pour déclencher, au besoin, les alertes en cas de calamités pouvant affecter temporairement la sécurité alimentaire de certains groupes de population.

12. Les mesures palliatives s'attaquent aux effets de l'insécurité alimentaire en soulageant la faim immédiatement par exemple par des projets de distribution d'aliments à des groupes précis (projets nutritionnels, cantines scolaires, etc.), les projets vivres contre travail, les projets à haute intensité de main-d'œuvre et les distributions d'aliments dans le cas d'aides d'urgence. Ce sont des interventions dont les résultats sont de court et moyen terme.

13. Les mesures correctives visent le développement à plus long terme et consistent en des politiques, des programmes ou projets qui vont permettre à des populations de subvenir de façon autonome et permanente à leurs besoins. D'autres mesures dans cette même catégorie, vont viser à maîtriser le plus possible des facteurs exogènes qui menacent ou détruisent les ressources naturelles. Il s'agit de programmes de protection de l'environnement, de lutte contre la désertification, l'adduction d'eau et l'irrigation, etc.

SCHÉMA CONCEPTUEL DES MESURES D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

NIVEAU DE PRÉOCCUPATION	MESURES PRÉVENTIVES : SUIVI / ÉVALUATION	MESURES PALLIATIVES : SOULAGEMENT À COURT ET MOYEN TERME	MESURES CORRECTIVES : DÉVELOPPEMENT À MOYEN - LONG TERME
AU NIVEAU NATIONAL **En réponse aux besoins de la population totale** ▪ Démographie ▪ Ressources naturelles ▪ Équilibres alimentaires nationaux ▪ Croissance économique ▪ Balance des paiements (Dette extérieure)	**SUIVI DES ÉQUILIBRES OFFRE/DEMANDE** ▪ Production et tendances ▪ Importations, stocks ▪ Prix, inflation, pouvoir d'achat ▪ Commerce national et sous-région ▪ Aides alimentaires ▪ Suivi des impacts	**PROGRAMMES SOCIAUX ET DE SANTÉ** ▪ Programmes de lutte contre les maladies endémiques, SIDA, etc. ▪ Infrastructures de santé : dispensaires, hôpitaux ▪ Lutte contre la malnutrition, les carences en micro-nutriments	**DISPONIBILITÉS: POLITIQUES ET PROGRAMMES** ▪ Politiques macro- économiques ▪ Importations ; barrières tarifaires ▪ Industrie et commerce ▪ Planning familial : démographie ▪ Politiques agricoles : production, commercialisation, transformation, consommation

AU SÉNÉGAL
▪ 8 millions d'habitants
  ▪ croissance de 2,6 à 3% / an
  ▪ 65% population en milieu rural
▪ autosuffisance alimentaire de 52% en 1997
▪ ressources naturelles en dégradation
	AU SÉNÉGAL
	▪ 40 systèmes d'information dans plusieurs ministères.
	▪ 1 seul système (CASPAR) les rassemble et doit les analyser sur le plan national.
	▪ Avec la disparition du FCCAA, personne n'assumera la concertation des aides alimentaires
		AU SÉNÉGAL
		▪ PNC
		▪ PNLM
		▪ PEV
		▪ PNAM
		▪ Projet cantines scolaires
		▪ Projets régionaux intégrés
		▪ Iodation du sel
			AU SÉNÉGAL
			▪ PAS, PISA, PASA
			▪ PNIR
			▪ DOS
			▪ PNAE/PLD
			▪ Plan d'Action de la Femme
			▪ PDIS
			▪ PSSA
			▪ PDRH
			▪ Travaux et implication des partenaires nationaux (producteurs, secteur

CONDITIONS DE SUCCÈS DES INTERVENTIONS	▪ Qualité, crédibilité, rapidité ▪ Coordination, harmonisation des systèmes d'information ▪ Cadre institutionnel adéquat	▪ Connaissance des besoins ▪ Coordination, harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative	▪ Adéquation aux besoins ▪ Coordination et harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative

SCHÉMA CONCEPTUEL DES MESURES D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

NIVEAU DE PRÉOCCUPATION	MESURES PRÉVENTIVES : SUIVI / ÉVALUATION	MESURES PALLIATIVES : SOULAGEMENT À COURT ET MOYEN TERME	MESURES CORRECTIVES : DÉVELOPPEMENT À MOYEN - LONG TERME
MÉNAGES ET INDIVIDUS **Malnutrition chronique :** Milieux ruraux : ▪ Sans terres, ▪ Sans accès à des facteurs de production ▪ Femmes, foyers monoparentaux ▪ Enfants 0 – 5 ans ▪ taalibés Milieux urbains ▪ Sans sources de revenus ▪ Femmes, foyers monoparentaux ▪ Enfants 0 – 5 ans ▪ Enfants sans foyer, orphelins ▪ Incapables ; malades, vieillards, handicapés	**SUIVI DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS** ▪ Revenus, emplois ▪ Activités génératrices de revenus ▪ Accès aux facteurs de production ▪ Habitudes alimentaires ▪ Conditions de santé ▪ Suivi des impacts ▪ Contrôles des distributions	**AIDE PROJET** (ou aide ciblée) ▪ Vivre contre travail ▪ Cantines scolaires ▪ Distribution gratuite ▪ Travaux à haute intensité de main-d'œuvre ▪ Distribution de vivres ou salaire ;	**ACCESSIBILITÉ : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ** ▪ Programmes et projets de lutte contre la pauvreté ▪ Développement d'activités génératrices de revenus ▪ Diversification des activités économiques ▪ Actions PME-PMI : appuis, crédits, etc. ▪ Crédit ▪ Femmes et développement ▪ Micro-projets ; actions des ONG
AU SÉNÉGAL ▪ 30% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté	**AU SÉNÉGAL** ▪ Enquêtes ponctuelles ESAM ▪ Enquêtes EDS	**AU SÉNÉGAL** ▪ PAM ▪ CARITAS ▪ CONGAD ▪ Et autres petits projets	**AU SÉNÉGAL** ▪ PLP - Banque mondiale ▪ PLPE – PNUD ▪ Programmes de soutien aux femmes démunies ▪ Travaux et implication des partenaires nationaux (producteurs, secteur privé, femmes, etc.)
CONDITIONS DE SUCCÈS DES INTERVENTIONS	▪ Qualité, crédibilité, rapidité ▪ Coordination harmonisation des systèmes d'information ▪ Cadre institutionnel adéquat	▪ Connaissance des besoins ▪ Coordination, harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative	▪ Adéquation aux besoins ▪ Coordination et harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche partici-

SCHÉMA CONCEPTUEL DES MESURES D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

NIVEAU DE PRÉOCCUPATION	MESURES PRÉVENTIVES : SUIVI / ÉVALUATION	MESURES PALLIATIVES : SOULAGEMENT À COURT ET MOYEN TERME	MESURES CORRECTIVES : DÉVELOPPEMENT À MOYEN -LONG TERME
MÉNAGES - INDIVIDUS **Malnutrition aiguë** (et temporaire) ▪ Conditions agro-climatiques ▪ Sécheresse ▪ Parasites ▪ Déplacés et réfugiés	**ALERTE RAPIDE** ▪ Superficies emblavées ▪ Conditions climatiques ▪ Moment et état des semences ▪ Menaces et calamités ▪ Prix des intrants et produits ▪ Achats locaux, importations sous-région et internationale ▪ Contrôle des interventions	**AIDE D'URGENCE** ▪ Importations de denrées adaptées ▪ Opérations triangulaires ▪ Répartition inter- régional des disponibilités ▪ Stocks de sécurité	**STABILITÉ :** **MAÎTRISE DES FACTEURS EXO-GÈNES** ▪ Programmes de lutte parasitaire ▪ Lutte contre la désertification ▪ Paix sociale ▪ Programmes d'irrigation
AU SÉNÉGAL ▪ 11 sécheresses en 20 ans ▪ 974 milliers de tonnes d'aides de toutes formes depuis 1982 dont près de 200 milliers de tonnes en aides d'urgence.	**AU SÉNÉGAL** ▪ ZAR au sein du CSA ▪ CASPAR ▪ Équipe de la FAO ▪ Enquêtes sur le terrain mais les agents manquent de moyens	**AU SÉNÉGAL** ▪ Requêtes formulées en cas d'urgence par la CASPAR. ▪ Petit stock de sécurité géré par le CSA (3,000 T). ▪ Plusieurs bailleurs de fonds disposés à intervenir si les besoins sont réellement fondés.	**AU SÉNÉGAL** ▪ PSSA ; irrigations ▪ Lutte contre la désertification ▪ Mesures de gestion des ressources naturelles : (Coopération bilatérale) ▪ Travaux et implication des partenaires nationaux (producteurs, secteur privé, femmes, etc.)
CONDITIONS DE SUCCÈS DES INTERVENTIONS	▪ Qualité, crédibilité, rapidité ▪ Coordination harmonisation des systèmes d'information ▪ Cadre institutionnel adéquat	▪ Connaissance des besoins ▪ Coordination, harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative	▪ Adéquation aux besoins ▪ Coordination et harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative

14. Une stratégie de sécurité alimentaire repose donc sur deux principes ; a) les interventions doivent rejoindre précisément et efficacement les groupes les plus vulnérables et b) les interventions ne doivent pas créer de dépendances défavorables à l'initiative privée et à l'auto-développement.

15. En somme, une stratégie de sécurité alimentaire sera performante à trois conditions ; i) elle doit reposer sur une volonté politique affirmée et la mobilisation effective de tous les partenaires et intervenants, ii) sa mise en œuvre doit être accompagnée de mécanismes de coordination et de concertation efficace, et iii) ses interventions doivent pouvoir être orientées et ajustées grâce à des systèmes d'informations fiables et performants. La première étape à la formulation d'une stratégie de sécurité alimentaire consistera donc à effectuer un état des lieux de la situation actuelle en ces divers domaines au Sénégal.

1.2 Un diagnostic de la sécurité alimentaire au Sénégal

1.2.1 Le visage actuel de la malnutrition

16. La malnutrition protéino-énergétique est une des conséquences visibles de l'insécurité alimentaire. Les enfants, parce qu'ils sont en pleine croissance, sont les premières victimes de la malnutrition. Elle peut être aiguë ou chronique et évoluer de formes modérées vers des formes sévères (kwashiorkor, marasme ou kwashiokor marasmique). Chez les enfants sénégalais âgés de 6 à 36 mois, entre 1986 et 1993, la prévalence de la malnutrition chronique ne s'est pas améliorée (affectant près de 23% des enfants) ; la malnutrition aiguë est passée de 5,8% à 12% et près du quart des enfants accusaient un déficit pondéral (23,5%) contre 21,6% l'année de référence.

17. Les femmes sont également un groupe qui souffre de malnutrition au Sénégal. Il est estimé que 1 femme sur 7 souffre de déficience énergétique chronique. Elles sont plus nombreuses en milieu rural (17,2%) qu'en milieu urbain (10,8%), les premières étant soumises à de durs travaux des champs notamment pendant la saison des pluies.

18. La situation de la malnutrition protéino-énergétique diffère également beaucoup d'une région à une autre et d'un département à un autre, du milieu rural à celui urbain et même dans ce dernier cas, d'un quartier à un autre. L'Est du pays affiche les taux de malnutrition chronique les plus élevés et l'Ouest les plus faibles. Dans le département de Dakar, la prévalence de la malnutrition protéino-énergétique est plus forte dans les quartiers de Medina-Colobane comparativement à la Sicap tandis que dans le département de Pikine, elle est plus importante dans les quartiers irréguliers que ceux anciennement lotis.

19. A priori, la malnutrition est étroitement associée à trois facteurs ; la pauvreté, la faiblesse de la production agricole dans une région donnée ou à des facteurs climatiques erratiques. Or, quatre départements seulement sur 30 affichent des taux de malnutrition chronique et de pauvreté très rapprochés (Tamba, Kaolack, Thiès et Louga). Par contre, certaines régions, moins pauvres (Diourbel) que d'autres, affichent des taux de malnutrition très élevés (graphique suivant). S'agissant de la production agricole, des départements habituellement excédentaires sur le plan agricole, sont pauvres et souffrent de malnutrition. Et les endroits où la pluviométrie est la plus erratique ne sont pas nécessairement ceux où se trouvent le plus grand nombre d'enfants malnutris. Il n'y a donc pas qu'une seule cause pour expliquer ce fléau et d'autres facteurs tels que la disponibilité de revenus, le manque d'accès à l'eau potable et aux soins de santé, l'analphabétisme, l'hygiène précaire, les mauvaises habitudes alimentaires peuvent influencer considérablement l'état nutritionnel des populations.

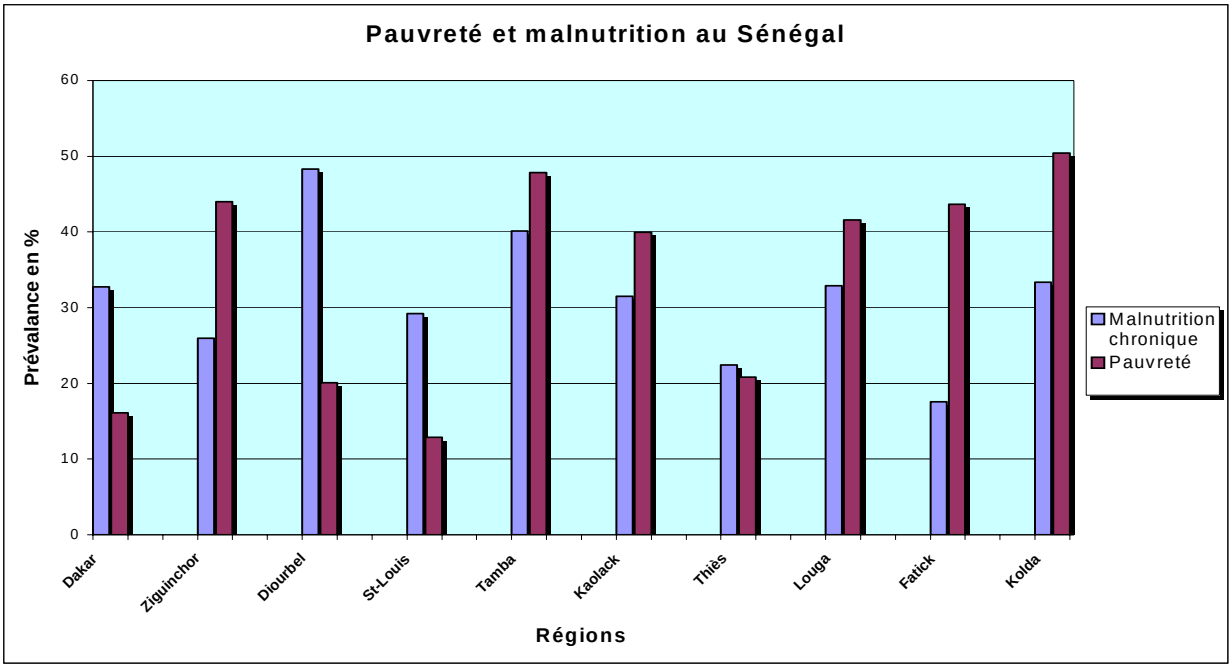

Source : EDS et ESAM

20. En 1994, 34% de la population, soit 2,4 millions de personnes, ne pouvaient pas s'assurer la valeur seuil d'apport énergétique requis de 2 400 kcal/j. Au fil des années, la consommation alimentaire des populations a connu une régression particulièrement pour ce qui est des protéines animales (viande, poisson, lait). Les ménages pauvres qui consacraient 70% de leurs revenus à l'achat de nourriture ont été affecté par la dévaluation du FCFA en 1994 qui a vu le renchérissement des denrées alimentaires de base. Ils ont adopté des stratégies de toutes sortes : réduction des quantités préparées, quasi - suppression de la consommation de certains aliments, dilution trop importante des plats cuisinés, diminution du nombre de repas et de la fréquence des préparations pour s'adapter à leur nouvelle situation avec comme conséquence une baisse des apports nutritionnels insuffisants pour couvrir leurs besoins. La ration énergétique des ruraux est beaucoup plus faible que celle des citadins. L'apport protéique semble plus important en milieu rural mais cet apport est essentiellement d'origine végétale. En revanche, l'apport lipidique est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural (sauf pour les zones d'élevage tel que le Ferlo).

21. En milieu rural, les disponibilités alimentaires au niveau des ménages sont très variables selon les saisons. Ce trait est caractéristique de la société agricole sénégalaise. C'est en général au mois d'août que la situation est la plus critique, car les stocks sont épuisés et les paysans sont confrontés à une dépense énergétique plus importante du fait des travaux des champs. La baisse de l'apport énergétique est plus critique dans les familles nombreuses en milieu rural. Cette période de soudure est redoutable en tout point de vue et on note une baisse des apports nutritionnels, une augmentation de la malnutrition aiguë, une morbidité et une mortalité accrues des enfants.

22. Chez les enfants, la malnutrition protéino-énergétique commence à s'installer à partir de 4 mois, à l'âge où l'alimentation doit être diversifiée en plus de l'allaitement maternel. La diversification est souvent soit trop précoce, soit trop tardive ou conduite de façon inadéquate, les enfants recevant des aliments de complément pauvres en énergie, protéines, vitamines et minéraux. La persistance d'interdits alimentaires particulièrement dans certaines zones rurales prive les enfants d'aliments à haute valeur nutritive.

23. Dans l'ensemble, les facteurs alimentaires responsables de la malnutrition au Sénégal, variables selon les saisons, sont la faible couverture des besoins énergétiques, la diminution de la qualité des repas, la réduction du nombre de repas de ménages pauvres et la mauvaise conduite du sevrage.

24. D'autres facteurs, non alimentaires ceux-là, influencent aussi l'état nutritionnel des individus. Il s'agit notamment, de l'insuffisance d'accès aux structures sanitaires et à l'eau potable, la synergie

qui existe entre la malnutrition et les maladies infectieuses (l'un augmente l'autre et vice-versa), le manque de formation et l'analphabétisme des mères, l'absence de connaissances en matière nutritionnelle et en conséquence, la faible valeur nutritive des repas.

25. Les maladies nutritionnelles dues à des carences en micronutriments sont aussi importante que la malnutrition protéino-énergétique. *L'anémie par carence en fer* affecte plus de la moitié des femmes enceintes, des femmes allaitantes et des enfants. Elle est principalement due à la faible biodisponibilité du fer dans l'alimentation sénégalaise qui est pauvre en fer hématique du fait des faibles quantités de viande, de poisson et de fruits consommés. La prévalence des *troubles dus à la carence en iode et du goitre* augmente de l'Ouest vers l'Ouest et les régions enclavées, éloignées de la mer, du Sud et de l'Est sont les plus touchées. La carence en vitamine A est souvent liée à la malnutrition protéino-énergétique. Les épisodes de rougeole constitue une période critique au cours de laquelle la carence peut se manifester. La faible consommation de lait, de viande, de poisson, de légumes et fruits riches en bétacarotènes contribue au développement de cette forme de carence.

26. Les conséquences de la malnutrition et des carences en micronutriments peuvent être graves, handicapantes et mortelles si elles ne sont pas traitées de façon adéquate. Les formes cliniques des ces maladies sont la face visible de l'iceberg. En effet, déjà pendant la période pré-pathogène, ces différentes formes de malnutrition peuvent avoir des conséquences sur la santé de l'individu, sa croissance et son développement physique, psychomoteur, cognitif, en somme son intelligence. Elles diminuent sa résistance aux maladies et affectent sa capacité physique à l'effort et donc sa productivité. Elles constituent une lourde charge pour les familles et la communauté.

27. La malnutrition de la mère pendant la grossesse et celle de l'enfant augmentent la morbidité et la mortalité des enfants. Au Sénégal, le quotient de mortalité néonatale a augmenté ces 5 dernières années (de 35/1000 à 37,4/1000). Le quotient de mortalité juvénile (entre le 1 et 4 ans) a connu une baisse importante de 1981-85 et 1993 (de 114,3 à 68/1000) mais a repris une courbe ascendante depuis (elle a atteint 76.5/1000 en 1997).

28. Des observations ont été effectuées sur certaines caractéristiques des effets les plus graves de la malnutrition : i) la malnutrition et la mortalité sont plus élevées en milieu rural qu'en ville, ii) l'instruction des mères diminue les risques de malnutrition et augmente les chances de survie des enfants, iii) les soins prénatals et l'assistance à l'accouchement diminuent la malnutrition et la mortalité et iv) les grossesses précoces et rapprochées augmentent les risques de malnutrition et de mortalité des enfants.

29. La situation alimentaire et nutritionnelle au Sénégal s'est dégradée au cours des deux dernières décennies. Et la situation est plus sévère en milieu rural qu'en milieu urbain. La pauvreté constitue sans aucun doute un facteur important mais la malnutrition ne peut être combattue sur un seul front. Les efforts ne peuvent être concentrés qu'aux seuls endroits où se trouve la pauvreté. Les mesures qui visent un seul aspect peuvent entraîner des résultats temporaires et les interventions doivent nécessairement être modulées selon les zones et les besoins.

1.2.1 La disponibilité alimentaire

16. La démographie au Sénégal est caractérisée par une croissance rapide (2,6 à 3%/an en moyenne), une répartition de la population très inégale sur le territoire (60% en milieu urbain alors que certaines zones sont peu habitées) et dominée dans sa composition par des jeunes de moins de 20 ans (58%) et des femmes. Les jeunes sont confrontés à des problèmes d'éducation et d'insertion sociale (seulement 20% de ceux qui terminent le cycle primaire entreprennent des études secondaires) et le taux de chômage atteint près de 64% dans cette catégorie. Malgré l'importance de la contribution des femmes à l'économie nationale, elles ont difficilement accès au crédit et aux ressources productives et souffrent de discrimination dans l'accès à certains emplois.

17. Au rythme de la croissance actuel, la population devrait atteindre les 16 millions de personnes en 2020 et plus de 60% d'entre eux vivront en milieu urbain (9 millions). Le pays assistera alors à

une forte intensification de la demande en denrées alimentaires et en services dans le secteur social.

18. En dépit des potentialités agricoles, la production de céréales par tête diminue sans cesse sous les effets conjugués de la dégradation générale des conditions écologiques, de conditions climatiques erratiques, de la faiblesse des investissements dans le secteur et du dysfonctionnement de certaines des mesures de développement préconisées par l'État. Le taux de couverture des besoins alimentaires par la production agricole intérieure se situe autour de 52% en ce moment.

19. Malgré sa stabilité politique et sociale, le Sénégal a affiché un bilan contre - performant de sa croissance économique de 1960 à 1993 mais depuis, son économie a connu une reprise sensible et une amélioration de sa situation financière. La politique économique coloniale avait orienté les activités agricoles vers la production arachidière. Le visage de l'agriculture dans le bassin arachidier notamment et des productions vivrières ont été lourdement marquées par cette période. Après l'indépendance, l'État a assumé toutes les fonctions en lieu et place du secteur privé en offrant des appuis à tous les niveaux, de la production à la consommation. Face aux difficultés économiques, l'Etat a changé de politique à partir de 1984 avec la Nouvelle Politique Agricole qui visait l'autosuffisance vivrière à 80%. Elle avait fixé des objectifs de croissance par filière, induit la libéralisation des marchés et mis en place des mesures confiant au secteur privé une plus grande responsabilisation.

20. Après la dévaluation, le programme d'ajustement du secteur agricole (PASA) suivi du PASCO (programme d'ajustement et de compétitivité du secteur privé) permettait une baisse de la fiscalité sur les intrants, une réduction des taux d'intérêts et amorçait des réformes institutionnelles en profondeur et des politiques de prix. Ces politiques ont abouti à des privatisations, la libéralisation effective des marchés et des prix et le retrait plus affirmé du secteur public des fonctions marchandes et une baisse de l'encadrement. Les résultats de ces politiques sont résumés dans ce qui suit.

21. La contribution des céréales à l'apport énergétique de la population est très importante (50%) et cette consommation est largement dominée par le riz. De toutes les productions céréalières, le riz est la seule d'origine irriguée et de ce fait devrait être la moins sujette aux caprices pluviométriques. Les performances encourageantes des années 91 à 93 (record atteint de 193 000 t.) ont été suivies d'une baisse régulière de la production pour atteindre les 155 000 t en 1995/96. Cette baisse est imputable à diverses contraintes liées au crédit, à la tenure foncière, la gestion des aménagements et de l'eau et à des questions institutionnelles. Son rapport qualité/prix ne correspond pas au pouvoir d'achat du consommateur moyen qui préfère la brisure importée qui est souvent moins cher sur le marché. Pour toutes ces raisons, cette production connaît beaucoup de difficultés d'écoulement.

22. Pour les autres céréales, l'offre est très instable. La dispersion inter annuelle des taux de croissance observés ces 10 dernières années montre une volatilité rendant possible un écart de 11,6 points entre le taux maximal et le taux minimal de production. Cette instabilité est principalement due au fait que l'agriculture sénégalaise est de type pluvial et sujette en conséquence aux variations de la pluviométrie.

23. Outre les facteurs exogènes, ceux qui ont fortement influencé l'évolution des productions céréalières sont surtout reliés aux politiques de l'État. Son désengagement de l'encadrement des paysans et de la commercialisation d'intrants agricoles n'a pas été immédiatement suivie de mesures d'accompagnement pour encourager et soutenir le secteur privé à assurer la relève. Aussi, l'allocation des investissements en fonction des zones agro-écologiques a été disproportionnée. Le bassin arachidier, par exemple, avec 68,5% des superficies cultivées, a vu sa part des investissements publics ces dix dernières années chuter à 4,8% du volume total.

24. Les rapports de prix entre le coton, l'arachide et les céréales se sont équilibrés ces dernières années alors qu'ils favorisaient auparavant nettement les cultures de rente. Ce nouvel équilibre est préjudiciable pour les productions du coton et de l'arachide parce que les producteurs alignent leur

offre sur les prix respectifs de ces divers produits de même que pour tenir compte de la ligne de défense que représente les céréales sèches pour assurer la sécurité alimentaire de leur ménage.

25. La commercialisation des céréales est peu performante du fait de l'instabilité des quantités commercialisées non seulement à cause de la physionomie des hivernages mais aussi de l'importance des quantités auto - consommées. La demande annuelle de toutes céréales autres que le riz est estimée à 600 000 T et la grande partie est consommée directement sur leurs lieux de production.

26. Malgré des potentialités importantes en cheptel au pays, l'offre d'animaux sur les marchés demeure faible. Un mode d'élevage extensif, la faiblesse des systèmes de collecte et de transformation du lait, l'absence d'infrastructures de commercialisation des viandes, la présence d'une multitude d'intermédiaires et le manque de transparence des transactions avec la vente à l'estime, rendent inefficace la commercialisation de ces produits. La conjugaison de ces facteurs fait que les consommateurs n'ont pas accès à des produits carnés au meilleur prix possible.

27. Les produits halieutiques contribuaient pour une très large part à la résorption du déficit nutritionnel en protéines animales mais la ressource s'épuise sous les pressions de la surexploitation et de la modification du régime du fleuve Sénégal, consécutive à la construction de barrages. Aussi, la part croissante des arrivages destinés aux industries de transformation (notamment pour les espèces nobles) réduit l'offre sur les marchés intérieurs et haussent les prix à la consommation sénégalaise. Les pertes importantes subies par les pêcheurs et transformateurs (de 25 à 30% des arrivages) à cause de mauvaises conditions de manipulation des produits agissent comme facteurs aggravants des pressions à la hausse sur les prix réduisant la consommation d'un aliment à la base du régime alimentaire sénégalais.

28. Les filières fruitières et maraîchères ont connu des performances importantes notamment depuis la dévaluation et grâce aux efforts déployés par plusieurs intervenants dans la diversification des productions. Malgré cela, des zones importantes du pays notamment en milieu urbain demeurent fortement déficitaires en raison de l'intensité de la demande mais aussi de l'opacité de la commercialisation (manque d'informations et de marchés de gros) ainsi que des pertes dues à de mauvaises conditions de stockage et d'entreposage. Si des importations de 17 000 T d'oignons et de pommes de terre et de 19 000 T de fruits constituent des opportunités de développement de la production, la correction des problèmes de commercialisation réglerait à elle seule ce déficit. La demande est pratiquement satisfaite entre novembre et juin. Il faudra donc agir avec prudence au regard des efforts d'accroissement de cette production pour orienter son développement à contre-saison et s'orienter notamment vers des produits absents des marchés (piment, aubergines, navets partout dans le pays et pommes de terre dans les régions de Diourbel, Kolda et Kaolack).

29. S'agissant des huiles de consommation, le dynamisme du secteur informel et les coûts de production relativement élevés de la filière industrielle de l'huile d'arachide, participent aux difficultés de satisfaction des besoins par la production nationale. Les déficits sont comblés par des importations qui s'élèvent à 85 000 T environ pour une demande totale de 90 000 T/an.

30. La filière coton pour sa part accuse des pertes en terme de coûts d'opportunités au sens que la SODEFITEX enregistre des pertes importantes à cause des quantités vendues en dessous des prix du marché extérieur. La production souffre par ailleurs de contraintes liées à la maîtrise de l'eau.

31. Sur les 19,7 millions d'hectares que couvre le pays, 3,8 millions sont cultivables et 2,4 sont effectivement cultivées. Le pays dispose également de ressources hydriques souterraines importantes (nappe phréatique et maestrichien) ainsi que d'une population rurale expérimentée en agriculture. Mais ces ressources sont confrontées à des pratiques culturales peu respectueuses de leur environnement (suppression des jachères, utilisation insuffisante ou non appropriée de fertilisants), des cycles de sécheresses à répétition, une érosion éolienne difficilement maîtrisable, etc. Comme souligné, les rendements agricoles sont en baisse. Il en est de même des superficies des forêts naturelles qui ont diminué de 600 000 hectares en 10 ans.

32. Les produits de cueillette qui constituaient une source non négligeable d'autoconsommation des populations rurales se raréfient du fait de la sécheresse, des techniques de récolte et de l'abattage des arbres pour faire du bois d'œuvre.

33. La gestion des ressources naturelles constitue donc un fondement de toute stratégie de sécurité alimentaire au Sénégal mais plusieurs autres mesures doivent être élaborées. Le développement du secteur agricole reste en effet confronté à plusieurs contraintes (exogènes et endogènes) dont les principales ont trait au dysfonctionnement des politiques de l'État ainsi qu'à l'absence de mesures initiatives destinées aux producteurs et au secteur privé.

34. La réduction du disponible alimentaire en fonction de la croissance de la population force le pays à avoir recours à des importations commerciales importantes ; 50% des besoins alimentaires du pays sont satisfaits par cette source. Les principales importations en denrées alimentaires sont composées de céréales (autour de 500 000 T) dont près de 70% est du riz. Les importations en viande sont relativement faibles mais celles en produits laitiers, bien qu'ayant fortement diminué en 1994 suivant la dévaluation, comptent encore pour 52% de la consommation nationale.

35. Les importations commerciales constituent une source fiable pour satisfaire la demande solvable mais elles risquent de plonger les couches de population les plus démunies dans une insécurité alimentaire temporaire ou permanente si les cours internationaux augmentent.

36. Les aides alimentaires sont devenus au fil des ans de plus en plus marginales dans l'offre globale de produits alimentaires au Sénégal. L'aide programme (l'aide monétisée alimentaire dont les revenus sont versés dans un fonds de contrepartie) est passée de 109 648 T en 1986/87 à 6 408 T en 1996/97. L'aide projet (ou la distribution ciblée de denrées alimentaires) est demeurée sensiblement au même niveau durant la même période.

37. L'aide d'urgence a été occasionnelle ces dernières années et beaucoup moins fréquente au début de cette décennie. Ce type d'aide fait suite à des requêtes formulées par le gouvernement avec la collaboration de partenaires. Or, le manque de crédibilité accordée à la dernière requête a fait que les bailleurs de fonds n'ont pas répondu à la hauteur de la demande formulée par le gouvernement qui a du assumer, à ses propres frais (3 milliards de FCFA), les distributions de denrées estimées. Le poids social et politique de la distribution d'aides alimentaires rendent difficilement maîtrisables une distribution juste et équitable des denrées aux personnes qui sont vraiment dans le besoin.

38. Le fonds commun de contrepartie à l'aide alimentaire gouvernement/multidonateurs (FCCAA) qui assurait la coordination des aides alimentaires est en voie d'extinction. Aucune autre organisation n'est prévue pour assurer la relève en matière de concertation et de coordination des aides alimentaires.

39. Le CSA (Commissariat à la Sécurité Alimentaire) assume trois responsabilités ; la réception et distribution des aides alimentaires, la régulation des marchés par des achats effectués au moment des récoltes et la gestion de deux systèmes d'information ; le système d'information sur les marchés (SIM) et le suivi des zones à risque (ZAR). Puisque les deux premières fonctions sont en voie de contraction et que les systèmes d'informations doivent être centralisés, ses fonctions doivent être revues et ajustées au nouveau contexte.

40. Le bilan alimentaire fournit en toile de fonds une vision de l'équilibre des besoins réels des populations et des ressources disponibles au pays pour les satisfaire. Deux faits majeurs apparaissent de ce bilan : la part considérable du riz dans la ration céréalière et celle très importante des importations dans la résorption du déficit nutritionnel. Toutefois, ce bilan fournit une vision bien imparfaite de la sécurité alimentaire des populations puisqu'il ne tient pas compte des revenus dont disposent les ménages pour l'acquisition de denrées qui pourraient être importées.

1.2.2 L'accessibilité ; les groupes et les zones vulnérables

41. En matière de sécurité alimentaire, l'accessibilité peut prendre deux aspects : i) la capacité des ménages à acquérir par achat ou troc les denrées dont ils ont besoin et ii) la disponibilité des denrées en tout temps aux lieux de résidence des populations réparties sur le territoire. L'absence de moyens financiers ou la pauvreté est une des principales causes de l'insécurité alimentaire des ménages. L'enclavement combiné à un déficit de la production alimentaire en est une seconde. Malheureusement, les effets des deux causes sont souvent cumulatifs aggravant les conditions de vie des ménages qui habitent les régions les plus enclavées.

42. La pauvreté est l'incapacité monétaire des ménages à acquérir les aliments requis et satisfaire d'autres besoins jugés prioritaires pour eux (habitat, obligations sociales et religieuses, éducation, santé, etc.)[3]. Or, il faut distinguer pauvreté et vulnérabilité. La vulnérabilité se mesure selon la capacité des personnes à réagir et s'ajuster face aux risques qui peuvent menacer de façon temporaire ou permanente leur sécurité alimentaire (PAM, 1994). Des groupes vulnérables ne sont pas nécessairement pauvres mais les pauvres sont toujours vulnérables aux variations qui peuvent modifier la précarité de leur situation.

43. Les déficits sociaux et la pauvreté se sont accrus ces dernières années du fait des politiques économiques et sectorielles. Pour l'ensemble du territoire, selon diverses sources, la proportion de ménages pauvres se situe autour de 30%. Les villes en comptent généralement autour de 16 à 18% alors que 44% de la population rurale ne dispose pas de revenus monétaires ou n'ont pas accès à des facteurs de production pour se nourrir suffisamment (2400 kcal /habitant).

44. La production agricole par habitant fournit une indication du disponible alimentaire dans une région mais ne renseigne pas sur l'insécurité alimentaire de ses populations. Il a été noté que la situation alimentaire des familles est considérée préoccupante ou mauvaise si la production en céréale se situe à 185 kg par habitant ou moins annuellement dans une zone donnée. Or, selon ce critère, la production ne satisfait pas les besoins de ses habitants dans 19 départements sur 30.

45. Ces départements doivent alors être approvisionnés par un réseau de marchés hebdomadaires. Les régions du Centre, de l'Ouest et du Nord sont généralement bien approvisionnés. Par contre, de fortes fluctuations de l'offre et en conséquence des prix ont été observées sur les marchés de l'Est et du Sud-est. Les variations des prix qui en découlent compromettent sévèrement la sécurité alimentaire de ménages pauvres qui habitent ces régions.

46. L'alimentation représente 53,2% de la dépense totale des ménages pour l'ensemble du pays. En milieu rural cette proportion atteint pratiquement les 70%. La stabilité des prix dans le temps comme dans l'espace est donc un facteur important de la sécurité alimentaire de plusieurs ménages. Les prix à la soudure augmentent substantiellement pouvant atteindre deux fois ceux à la récolte.

47. Et depuis la dévaluation, les prix des céréales locales ont augmenté graduellement démontrant une croissance très lente de la consommation de céréales locales. Les variations saisonnières sont de fait beaucoup plus importantes que celle inter - annuelles incitant les consommateurs à se replier sur une céréale dont le prix est plus stable tant sur le plan des approvisionnements que des prix : le riz.

48. Ces divers constats correspondent à ceux formulés par le PAM dans le cadre d'une étude réalisée sur la vulnérabilité. Les zones les plus vulnérables au Sénégal y sont considérées comme celles enclavées, subissant une forte insécurité économique résultante d'un haut niveau de pauvreté, un manque flagrant de services de santé et d'éducation aggravée par un manque d'intervention publique pour améliorer l'accès à des services primaires. Ces régions sont celles situées au Sénégal Oriental et l'Est du bassin arachidier.

[3] Cette notion doit être prise en compte dans les définitions de la pauvreté. Elle explique les arbitrages auxquels sont souvent confrontés les ménages pauvres ; s'alimenter ou acheter d'autres biens ? Vendre les denrées alimentaires reçues ou les consommer ?

49. Or, ces régions (les mêmes que celles identifiées dans cette présente étude) ne sont pas celles où les bailleurs de fonds et les ONG ont concentré jusqu'à récemment leurs programmes. Ils sont surtout intervenus dans les zones les plus arides, celles du Nord du pays.

1.3 Les efforts déployés en matière de sécurité alimentaire

50. Beaucoup d'efforts sont déployés en matière de sécurité alimentaire au Sénégal. Ils sont ici analysés selon leurs catégories respectives ; les mesures préventives, palliatives et correctives.

1.3.1 Les mesures préventives

51. Dans la première catégorie, les mesures préventives, une attention toute particulière a été consentie aux systèmes d'informations. Les lignes de défense en cas d'urgence ont été traitées dans le cadre des aides alimentaires. Suite à un inventaire des 40 systèmes d'information en opération au pays (informations produites, publications et diffusions, financement, etc.) et à partir du recensement des besoins en matière d'information effectué par la CASPAR auprès des décideurs politiques, des opérateurs économiques et des partenaires au développement, le diagnostic suivant a été formulé :

- Les informations produites par toutes les structures ne font pas l'objet d'un traitement de synthèse réunissant toutes les données propres à la sécurité alimentaire. La CASPAR, responsable en principe de cette tâche, est mal positionnée dans l'administration publique (à l'intérieur d'une direction du ministère de l'Agriculture qui ne s'occupe que de productions végétales). Son service n'est pas internalisé par l'État et est donc susceptible de perdre le financement consenti actuellement par des bailleurs de fonds (les Pays-Bas). La cellule ne dispose pas de toutes les ressources humaines et financières pour assumer pleinement cette responsabilité.
- Il existe un biais spatial des données. L'Est et le Sud-Est sont peu couverts alors qu'il s'agit des zones les plus vulnérables.
- Le niveau d'analyse est primaire, voire des informations sont collectées sans être traitées (cas des enquêtes socio-économiques de la Direction de l'Agriculture) ;
- Les retards dans les traitements et les publications font que les données ne sont pas disponibles en temps réels ;
- Il n'existe pas de réseau de publication (intranet) qui permet un accès facile et rapide aux données ;
- Les données ne sont pas toujours fiables : l'absence de contrôle de validité pendant la saisie est fréquente ;
- Il n'y a pas de dictionnaires des données ou de descriptifs qui précise la méthodologie, les termes utilisés et les moyens de faire un usage adéquat des données publiées ;
- Les données sur l'état nutritionnel des populations sont encore très ciblées (par le PNC) et l'ensemble du territoire ne fait pas l'objet d'un suivi permanent.

1.3.2 Les mesures palliatives

52. Pour les mesures palliatives les grands programmes sont le PNC, les programmes "food/cash for work" du PAM et de l'AGETIP, les projets régionaux intégrés de l'UNICEF, les cantines scolaires du PAM et de nombreux petits projets en faveur des femmes, des jeunes, des enfants mis en œuvre par des bailleurs bilatéraux, des ONG , bref par tous les partenaires au développement présents au pays.

53. Bien que les efforts soient appréciables, le diagnostic de ces programmes autorise des réserves sous quatre principaux aspects :

- Ce n'est que récemment que des efforts importants d'intensification de ce type d'interventions ont démarré en appui aux travaux effectués notamment par le PAM et les ONG depuis longtemps.

- L'identification des groupes cibles reste confronté à des difficultés d'atteindre les groupes vulnérables là où ils se trouvent. La couverture géographique et humaine ne correspond pas nécessairement aux besoins les plus urgents.
- Il est difficile d'articuler l'offre des programmes à la demande. Le cadre des interventions est souvent défini à priori. Les efforts d'implication des bénéficiaires à la définition de leurs besoins leur permettent de s'y insérer à l'intérieur de certaines options seulement. Une bonne partie de la demande réelle n'est donc pas prise en compte et le contenu du programme n'est pas directement appropriable par les bénéficiaires à long terme.
- Des problèmes de concertation et de coordination existent au regard de la planification des actions proprement dites mais se manifestent surtout sur le partage des stratégies d'intervention de façon à adopter dans une région donnée celles qui conduisent aux meilleurs résultats (chasse gardée).

1.3.3 Les mesures correctives

54. En plus des politiques et des programmes macro-économiques étatiques et de ses partenaires visant le développement économique et l'amélioration des conditions de vie de toute la population à long terme, des efforts remarquables soutenus de moyens financiers appréciables sont déployés pour rejoindre les groupes les plus démunis et les sortir de l'état de pauvreté dans lequel ils se trouvent. De grands programmes nationaux (PSSA, PDIS, PELP, PDRH, PNIR, etc.) ont pour la plupart des antennes régionales et démontrent une réelle volonté de mise en place de mécanismes participatifs (même s'ils n'obtiennent pas toujours les résultats escomptés).

55. Les points forts des programmes en cours d'exécution sont tempérés par certaines faiblesses dont les plus notables ont trait à :

i. La relative jeunesse des programmes de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté au Sénégal ;
ii. La part importante des ONG et des projets d'origine étrangère dans la prise en charge tant financière que matérielle des principaux programmes ;
iii. La diversité des domaines couverts par les acteurs, notamment les ONG, qui arrivent difficilement à développer une compétence spécialisée et reconnue dans un domaine précis, ce qui soulève le problème de la durabilité et de l'internalisation de ce type d'intervention ;
iv. Des risques de marginalisation du secteur agricole, ressentis au triple plan du contenu, de la tutelle et de l'absence d'un réel partenariat avec les producteurs agricoles. Leur implication n'est pas systématique dans le processus de diagnostic des potentialités et des contraintes constatées dans leur environnement, dans l'identification des besoins, la planification et la programmation des activités pertinentes ;
v. La faiblesse des taux de couverture tant nationale que régional des différents programmes ;
vi. Des difficultés d'identification et de ciblage des groupes vulnérables liés principalement à l'inefficience des systèmes d'informations mis en œuvre ;
vii. Les problèmes liés à la coordination/harmonisation des programmes structurels étudiés (chasse gardée comme précédemment dénoncée) ;
viii. L'absence fréquente d'un dispositif de suivi - évaluation des programmes.

56. En somme, l'accélération du processus d'intervention en matière de sécurité alimentaire tant pour les mesures palliatives que correctives ces dernières années semble davantage fondées sur des réactions à une paupérisation croissante de certaines couches démunies, rurales notamment, plutôt que reposer sur une stratégie d'ensemble et cohérente qui s'attaquerait systématiquement aux effets comme aux causes de la malnutrition et de la pauvreté. L'analyse du cadre institutionnel explique en grande partie cet état de fait.

1.3.4 Le cadre institutionnel

57. La croissance rapide du nombre de programmes en matière de sécurité alimentaire a été accompagnée de la création d'un nombre aussi important d'organismes de concertation et de coordination. La domiciliation de ces organismes obéit à des critères spécifiques à la fois à chaque acteur et à leur compréhension des objectifs globaux poursuivis en matière de sécurité alimentaire au Sénégal. Et chacun des programmes a développé un système interne plus ou moins égal en matière d'organisations des activités, de coordination et de concertation, d'identification des bénéficiaires et de collecte d'informations.

58. Tant sur le plan national, régional que local, il existe une diversité de structures qui prennent (ou prendront) en charge la coordination de divers aspects de la sécurité alimentaire. Certains programmes sont sectoriels (nutrition, programmes agricoles, lutte contre la pauvreté), d'autres sont multi - sectorielles (sécurité alimentaire, administration territoriale, rassemblement d'ONG et de bailleurs de fonds), certains vont assumer des fonctions de coordination seulement (CRD, CRP), d'autres vont agir à titre de cheville ouvrière des programmes tels que les CRCR dans le PLP. Cette diversité des structures n'est pas nécessairement problématique en soit pour autant qu'elles poursuivent les mêmes objectifs, se concentrent sur les mêmes priorités d'intervention et coordonnent les stratégies appliquées.

59. Le cadre institutionnel de la sécurité alimentaire au Sénégal révèle en ce moment trois insuffisances majeures dues à **:**

i. Une prédominance des structures centrales de conception et de définition des politiques au détriment des structures décentralisées fortes, véritables prolongements de ces structures centrales et organes d'exécution des programmes de sécurité alimentaire. La pyramide organisationnelle est renversée présentant ainsi un sommet large avec une concentration de la majorité des intervenants et une base étroite disposant de peu de moyens.
ii. L'inexistence d'un cadre capable de systématiser et de rendre cohérent l'ensemble des initiatives sectorielles et de les inclure dans une logique programmatique claire. Au total, les actions sont encore dispersées et appellent un cadre fédérateur dynamique pour une conception et une mise en œuvre d'une véritable politique de sécurité alimentaire.
iii. L'absence d'une politique globale et d'objectifs clairs empêchent la mise en œuvre d'actions de suivi/évaluation et de mesure de l'impact des différentes initiatives sectorielles. Le préalable à une bonne action de suivi/évaluation étant constituée par une acceptation commune de la situation de référence (l'état des lieux actuels) et des objectifs poursuivis.

60. Trois causes peuvent expliquer cette situation :

i. L'absence de partage d'une vision commune de la sécurité alimentaire : la notion de sécurité alimentaire semble réduite en une simple préoccupation d'aide d'urgence ou de mise en œuvre de politique d'autosuffisance alimentaire. Ce qui n'est pas le cas.
ii. La diversité et l'absence de coordination des tutelles de prise en charge des programmes de sécurité alimentaire.
iii. Les difficultés de mise en opération des politiques de régionalisation et de décentralisation pouvant assurer l'appropriation des innovations par les groupes ciblés, en l'occurrence les collectivités locales et les acteurs à la base.

61. Or, le manque de consensus sur les actions prioritaires, les mesures d'accompagnement et les stratégies à mettre en œuvre peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la sécurité alimentaire des populations sénégalaises :

- Les ressources de plus en plus limitées sont diluées en diverses stratégies, certaines performantes, d'autres moins et à un saupoudrage des actions sur le territoire alors qu'il est impossible de tout régler à court terme.
- Les besoins de populations vraiment nécessiteuses sont insatisfaits. Elles sont très peu associées au choix des types d'intervention.

- La diversité des stratégies élaborées peut entraîner une dépendance des populations face à certains types de mesures d'assistance et décourager l'initiative privée comme les efforts d'auto - développement.

62. De toute évidence, des ajustements sont requis tant à la formulation des stratégies d'intervention que du cadre institutionnel dans lequel elles seront entreprises. L'amélioration de la sécurité alimentaire de groupes de populations les plus démunis va en dépendre.

2 UNE STRATÉGIE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SÉNÉGAL

63. Conformément à ses politiques économiques établies et ses orientations stratégiques générales et sectorielles, le gouvernement sénégalais renouvelle son engagement de réduire le taux de malnutrition de 50% d'ici 2015.

64. À long terme, (sur un horizon de 5 ans et plus), le gouvernement entend combattre la malnutrition par des programmes de lutte contre la pauvreté. La croissance économique requise pour combattre la pauvreté viendra d'autres secteurs que l'agriculture tels que le secteur manufacturier, le secteur tertiaire et d'autres activités génératrices d'emplois et de revenus. Mais à l'instar du processus de développement appliqué dans d'autres parties du monde, ce développement ne pourra passer que par la modernisation et la hausse de la productivité du secteur agricole. Les produits agricoles constituent pour l'heure la principale ressource transformable et génératrice de valeur ajoutée au Sénégal. Une partie de la population rurale passera éventuellement et graduellement à une agriculture de marché, davantage axée sur la commercialisation d'une production plus compétitive.

65. Une autre partie de la population rurale devra passer à des activités non-agricoles, de petits commerces, de petits centres de transformation primaires et secondaires ou de commercialisation des produits. Pour ceux qui quittent le milieu rural, ils devront forcément être intégrés par des activités génératrices de revenu en milieu urbain et périurbain.

66. Une certaine partie de la population, comme il en existe partout dans le monde, sera toujours démunie, sans moyens ni capacités d'assurer leur propre sécurité alimentaire et celle des leurs. Pour cette partie, des filets de sécurité doivent être élaborés. Il s'agit de foyers monoparentaux, de vieillards, de malades, handicapés, orphelins ou enfants délaissés, etc. Il a été observé en d'autres pays, notamment en Asie, que la mise en place de ces filets de sécurité permettent à certaines personnes de prendre davantage de risques sur les modifications de leurs modes de vie, permettant à l'économie de se restructurer de façon plus agressive.

67. Mais à court terme, des mesures palliatives seront requises. Des programmes de lutte contre la malnutrition, des distributions de vivres (ou d'argent) contre travail, des programmes à haute intensité de main-d'œuvre vont devoir continuer à contrer l'insécurité alimentaire.

68. La stratégie de sécurité alimentaire va donc poursuivre des objectifs de court et de long terme, les premiers pour soulager la faim, les seconds pour en combattre les causes.

69. Des objectifs doivent alors être poursuivis sous quatre thèmes spécifiques :

i) Réduire la pauvreté dans toutes les régions du pays en général et dans les zones les plus vulnérables en particulier.

ii) Développer l'agriculture et la valeur ajoutée de ses produits, là où il est possible de le faire, de manière à accroître le disponible alimentaire comme les revenus qui en découlent.

iii) Lutter efficacement contre la malnutrition par la mise en place de mesures qui vont améliorer la situation nutritionnelle des groupes les plus vulnérables à court terme.

iv) Mettre en place des lignes de défense appropriées pour protéger les populations de calamités naturelles ou d'autres origines.

70. Ces objectifs seront atteints grâce à un cadre institutionnel cohérent et un système d'information approprié pour suivre les progrès réalisés et guider les interventions au fil de l'évolution des situations. Préalablement toutefois, un consensus sur les mesures à adopter doit être obtenu auprès de tous les partenaires. Il s'agit d'un préalable indispensable à la formulation d'une vision commune de la sécurité alimentaire et une base pour la concertation et la coordination.

2.1 Les mesures de lutte contre la pauvreté

71. Les programmes de lutte contre la pauvreté constituent le fondement de la stratégie nationale de sécurité alimentaire du Sénégal. Il s'agit aussi du secteur où des efforts majeurs ont été déployés ces dernières années.

72. Sur la base des principaux constats du diagnostic effectué, la stratégie actuelle en cette matière pourrait être bonifiée et complétée permettant la correction de trois de ses principaux dysfonctionnements :

i) L'identification des zones d'intervention ;
ii) L'identification des secteurs d'intervention, des actions prioritaires et l'implication des bénéficiaires au choix des interventions ;
iii) Les capacités de bénéficier des leçons apprises des meilleures stratégies à adopter selon les secteurs d'activités et les régions concernées.

Les zones d'intervention ne correspondent pas nécessairement aux zones où se trouvent les groupes les plus vulnérables du pays.

73. Comme démontré, les régions les plus vulnérables au Sénégal ne sont pas celles où les bailleurs de fonds et les ONG concentrent leurs interventions. Les programmes devraient idéalement couvrir l'intégralité du territoire national mais puisque des choix doivent être effectués, une priorité doit être accordée aux milieux ruraux les plus touchés par la malnutrition, ceux les plus enclavés ayant des infrastructures routières insuffisantes et les moins bien desservis de programmes sociaux de l'État. Les milieux urbains où des poches de pauvreté touchent durement les ménages de certains quartiers constituent une autre cible prioritaire, bien que dans ce dernier cas, des efforts plus importants y soient actuellement consentis.

L'identification des secteurs d'intervention et des actions prioritaires doit être élaborée en concertation avec les bénéficiaires eux-mêmes.

74. La détermination des actions prioritaires doit forcément passer par l'implication des groupes ciblés au processus d'identification et de sélection des activités à mener. En clair cela signifie que la lecture des contraintes et de l'évolution tendancielle des potentialités par zone ne peut pas constituer la seule base des interventions prioritaires à mettre en œuvre. Pour être opérationnelles et avoir un impact réel sur le milieu, les mesures à prendre devront nécessairement traduire ce qui aux yeux des bénéficiaires constitue réellement une priorité.

75. Ceci suppose, qu'au-delà de la mise en œuvre des différentes techniques de l'approche participative (MARP etc.…), les populations aient véritablement voix aux prises de décision et à l'élaboration de stratégies les concernant. Pour ce faire, Elles doivent pouvoir compter sur des organisations capables de les représenter de la base au sommet et qui vont graduellement les faire cheminer d'une attitude de la main tendue vers un arbitrage des choix qu'elles ont à effectuer, conscientes de toutes les responsabilités qui en découlent. Le développement se fait généralement par des entrepreneurs qui le portent littéralement sur leurs épaules. Ces leaders doivent pouvoir trouver une plate-forme pour s'exprimer et des conditions optimales pour réaliser leurs projets.

Les meilleures stratégies de développement doivent être partagées.

76. Il existe pratiquement autant de stratégies d'interventions à la base qu'il y a d'organisations sur le terrain. Certaines stratégies ont fait leurs preuves, d'autres connaissent des échecs à répétition (ex. les banques céréalières). Les cadres de concertation et de coordination visent en principe cet aspect mais force est de constater, qu'en matière de développement à la base, des chasses gardées existent et la concurrence se manifeste malheureusement encore en matière de développement. Les leçons apprises des stratégies adoptées appartiennent au pays et aux habitants avec qui elles ont été réalisées.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

- Il faut étendre et intensifier les programmes de lutte contre la pauvreté là où les groupes les plus vulnérables se situent notamment dans les zones les plus enclavées, les plus difficiles d'accès et où les services sociaux sont les moins bien développés.
- Les programmes d'infrastructures routières et sociales contribuent significativement à l'amélioration de la sécurité alimentaire de groupes de populations. Ils doivent être intensifiés et concentrés dans ces mêmes régions.
- Les organisations paysannes et toutes les organisations à la base doivent être renforcées de manière à permettre une implication véritable de leurs leaders dans l'approche participative et l'appropriation des mesures de développement qui leurs sont destinées.
- La concertation et la coordination des activités sur le terrain doivent d'abord et avant tout permettre le partage des leçons apprises en matière de stratégies de développement. Les stratégies les plus performantes dans un milieu donné doivent être publiées et répandues partout sur le territoire.

2.2 L'accroissement du disponible alimentaire

77. Face à une agriculture peu performante mais qui constitue néanmoins en milieu rural la principale source d'autosubsistance, de diversification économique et un moyen important de générer des revenus, il faut développer des stratégies capables de résoudre les questions clés.

78. Le pari est de faire retrouver à l'agriculture sa place dans la sécurité alimentaire dans un environnement où l'État s'est désengagé de fonctions importantes d'approvisionnement en intrants et d'encadrement, où le secteur privé n'a pu prendre le relais eu égard à l'étroitesse des marchés et l'absence de mesures d'accompagnements et où les bailleurs de fonds manifestent de moins en moins d'intérêt pour l'agriculture au profit des autres secteurs.

79. Dans le cadre de ses orientations stratégiques4 pour le secteur agricole, l'État propose des stratégies qui couvrent l'ensemble des contraintes du secteur agricole. Ces stratégies portent sur :

- La poursuite des réformes portant sur la politique de libéralisation, de privatisation et de restructuration institutionnelle (l'ajustement de la fiscalité relative aux intrants et matériels agricoles et la recherche des gains de productivité au niveau des filières).
- La mise en œuvre d'une politique de crédit agricole adaptée aux conditions d'exploitation de l'agriculture sénégalaise par l'émission de produits diversifiés pour couvrir les besoins des différents segments des filières en général, la mise en place de fonds de garantie, de calamité et de bonification, l'amélioration des conditions d'accès (durée des prêts pour l'investissement, taux d'intérêt) et le développement du crédit de proximité (mutualisation du crédit).

[4] Cf. Document d'Orientation Stratégique du Secteur Agricole

- Le développement de l'investissement privé dans la production agricole
- Un cadre incitait sur le plan législatif réglementaire et financier prenant en compte essentiellement le critère de rentabilité pour favoriser l'investissement privé et permettre aux acteurs privés de remplacer l'État dans le domaine des intrants, des services vétérinaires et à terme du conseil agricole.
- Un programme d'appui à la recherche agricole pour la fourniture de semences aux privés et un programme d'appui à la commercialisation seront mis en œuvre.
- La réforme foncière en vue de sécuriser l'investissement privé agricole.
- La mise en œuvre d'une stratégie de gestion et de préservation de l'environnement en mettant l'accent notamment sur la restauration et la fertilisation des sols.
- La mise en place d'infrastructures agricoles en milieu rural, de l'éducation et de la santé avec l'appui des collectivités locales qui en assureront la gestion et l'entretien.
- Le renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations paysannes à travers un appui institutionnel (par des programmes de formation, d'appui-conseil)
- Le renforcement du système de gestion de la qualité des produits agricoles par un appui institutionnel aux professionnels du secteur (formation à la gestion de la qualité au niveau de tous les segments des différentes filières agricoles)
- L'identification de stratégies propres aux filières pour accompagner les politiques sectorielles.

80. Au regard des contraintes identifiées en matière d'agriculture, ces choix stratégiques peuvent s'avérer pertinents mais la qualité des options stratégiques constitue moins le problème au Sénégal que leur opérationnalisation. Des questions urgentes à court terme sont à régler et une stratégie opérationnelle et décentralisée à moyen et long terme est à mettre en œuvre.

Dans le court terme, il s'impose de rechercher un consensus entre l'État et ses partenaires sur les principaux aspects suivants :

i. Sur les stratégies d'intervention notamment sur le développement agricole dans la vallée, la politique d'allocation des investissements publics, les politiques de prix et les distorsions du marché qu'elles induisent.
ii. Résoudre les problèmes d'accès aux intrants, au matériel agricole.
iii. Mettre en place un crédit rural adapté.
iv. Réformer le système foncier.
v. Mettre les organisations paysannes au cœur de la planification et de l'exécution des programmes de développement rural.

i. Les stratégies d'intervention sur le développement agricole.

81. Les contre-performances du secteur agricole et les hésitations de l'État sur ces questions majeures qui constituent un déterminisme dans la relance du secteur agricole suscitent aussi bien chez les partenaires extérieurs que chez les paysans (exode massif de la jeune population rurale) un ralentissement des efforts en direction du secteur agricole. Il est urgent de trouver un consensus à cet effet.

82. La filière riz est sans doute l'une des plus controversées. Dans la vallée du fleuve Sénégal, le développement de la culture avait été envisagé dans le cadre de la rentabilisation des barrages. L'importance de la consommation nationale de riz face à un faible production, le poids des importations de riz sur la balance commerciale et les importants résultats de la SAED en matière de conduite de la culture ont été, entre autres, les raisons qui ont conduit et conduisent l'État encore à placer des espoirs dans le développement de la riziculture partout au pays où il est possible de le faire et dans la vallée en particulier.

83. Cependant les résultats escomptés sont loin d'avoir été atteints. Malgré quelques exceptions au niveau des périmètres irrigués villageois (PIV), la rentabilité de la filière et sa compétitivité par rapport au riz importé appellent une politique de diversification. La politique fiscale de l'État par rapport aux importations de riz (taux de protection de 45%) ne constitue pas jusqu'à présent une

panacée qui a permis de protéger le riz local malgré son faible impact sur la consommation. Des solutions profondes (revue de la politique d'aménagement, de gestion de l'eau, du crédit, du foncier) et distinctives en fonction des zones du pays s'imposent dans le cadre d'une vision concertée.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

En vue de préparer un programme d'investissement, déployer les efforts nécessaires à la recherche d'une vision concertée sur les véritables solutions (revue de la politique d'aménagement, de gestion de l'eau, du crédit, du foncier) et distinctives en fonction des zones de production agricole pour redynamiser l'agriculture.

ii. La politique des intrants

84. La disparition brutale des subventions, suite à la libéralisation des filières, n'a pas été accompagnée de mesures compensatoires. Le désengagement de l'État a été financier et non administratif. Il a constitué en un transfert de charges vers les producteurs sans pour autant que la décentralisation soit mise en œuvre. Le pouvoir de décision administrative relève toujours de l'État.

85. Après la dévaluation, le prix des intrants a sensiblement augmenté, ce qui a annulé la hausse du prix au producteur et entraîné une baisse des revenus ruraux. Une étude de la BCEAO de 1996, a fait l'évaluation suivante : "le coût à l'hectare de bonnes semences est de 1.500 F CFA pour le mil et de 26.000 F CFA pour le riz irrigué. Celui des engrais est respectivement de 25.000 F CFA pour le mil et 68.000 F CFA pour le riz irrigué. S'agissant de l'équipement agricole, il est hors de portée des exploitations familiales. Un équipement complet de cultures attelées (paire de bœufs, charrette, semoir super-éco, charrue UCF, houe) coûte 600 à 650.000 F CFA. Le coût d'un tracteur de puissance moyenne (60 CV) est de 20 à 25 millions F CFA, celui de la lame de laser est de 10 millions F CFA, celui de la moissonneuse batteuse de l'ordre de 50 millions de F CFA".

86. L'équipement agricole n'a pas été renouvelé depuis des décennies et la taxation du gas-oil est très élevée. La micro-industrie spécialisée dans la fabrication du matériel local et l'importation de matériel agricole d'occasion peut aider à surmonter les handicaps du parc agricole.

87. Des programmes d'appuis sélectifs en engrais et en semences devraient être mis en place dès le programme agricole de 1999-2000.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

***Cas des engrais :* L'appui de l'État pour le phosphatage de fonds comme condition majeure à une bonne utilisation des engrais.**

***Cas des semences :* Un programme de production de semences de base, à même de permettre le démarrage d'un programme de multiplication de semences, appuyé sur des groupes de producteurs de plus en plus professionnalisés et capables, au bout de cinq ans, de saturer tout le pays devrait être entrepris entre la Sonagraine, l'UNIS[1] et l'ISRA dès la campagne 1999/2000.**

***Cas du matériel agricole :* Une intervention publique pour améliorer la baisse de la fiscalité qui pèse sur les intrants (matériel agricole, engrais, semences) et pour assister la micro-industrie spécialisée dans la fabrication du matériel local et l'importation de matériel agricole d'occasion.**

iii. ***La politique des prix et les distorsions du marché doivent être corrigées.***

88. Le dispositif en cours doit être complété par des prix rémunérateurs aux producteurs et diminuer la rente prélevée par l'État sur la différence prix mondial et prix au producteur dans le domaine de l'arachide.

89. Selon certains auteurs[5], une hausse du prix au producteur de l'arachide de 132 F CFA à 150 F CFA le kg représente un transfert de plusieurs milliards de F CFA en termes d'augmentation de revenus en direction du monde agricole et permettrait de relancer la production.

90. La libéralisation des prix doit permettre une fluctuation du prix au producteur indexé sur le prix mondial et la baisse des prélèvements opérés par les pouvoirs publics sur les filières.

91. Rien que pour la filière coton, les prélèvements de l'État ont avoisiné plus de 2,4 milliards en 1994-1995 et 1996. Ceci a eu un effet décourageant sur la production. Des prix aux producteurs rémunérateurs, des appuis en intrants couplés avec un crédit rural adapté pourraient produire un effet levier sur la productivité.

La stratégie proposée à la recherche d'un consensus **:**

L'État doit veiller à la correction des distorsions sur les prix au producteur sur le marché afin d'assurer une rémunération correcte des productions agricoles. Ainsi avec des appuis sélectifs en intrants couplés avec un crédit rural adapté un effet levier aura lieu sur la productivité.

iii. La politique de crédit rural (court terme et long terme) :

92. Le crédit de campagne (court terme) est utile mais les crédits d'équipement (moyen terme et long terme) méritent d'être favorisés pour inciter le secteur privé à investir.

93. L'essentiel des crédits alloués par la C.N.C.A.S[6]. sont des crédits de campagne avec un accès difficile (taux d'intérêt et frais de dossiers élevés, garantie difficile) avec des taux d'impayés importants. D'où la nécessité de sécuriser le crédit par des formes diverses de garantie où la sécurisation foncière paraît la plus appropriée.

94. Il existe des pistes de solution pour un crédit de proximité adapté aux petits producteurs (mutualistes, Grameen Bank) et des crédits long terme (capital risque, crédit-bail, fonds revolving, fonds de garantie pour les P.M.E. pour le secteur privé).

95. Le crédit rural de proximité, décentralisé pour les petits producteurs est particulièrement adapté à la petite production dans la mesure où il sert de pont avec les banques officielles et possède des taux de remboursement très élevés (98 à 99%)(cas de la Grameen Bank)[7]

96. D'autres types de crédit de type mutualiste existent au Sénégal (projet d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit, crédit mutuel du Sénégal, agence de crédit à l'entreprise, etc.), méritent d'être harmonisés par une réglementation plus précise (définie par la B.C.E.A.O.) concernant les garanties pour se prémunir contre les risques d'impayés. Le crédit décentralisé doit constituer un pont et un complément à l'action de la C.N.C.A.S.

[5] (G. Duruflé)
[6] CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole
[7] Crédit de proximité reposant sur la caution solidaire. Expérimenté dans certains pays (Guinée Burkina Faso), sur financement C.F.D. et KF.W., le taux de remboursement atteint 99%.

97. Concernant la principale institution bancaire du monde rural, la C.N.C.A.S., en dépit de la baisse salutaire des taux d'intérêt de 14 à 7,5%, les frais de dossiers et le système de garantie méritent d'être revus : la réforme doit se concrétiser par la sécurisation foncière comme forme de garantie.

98. De même, le fonctionnement des G.I.E., qui ont détourné, voire perverti le taux d'allocation de crédit, mérite d'être réformé.

99. À côté du crédit de proximité, urgent à mettre en place dans le bassin arachidier et la région du fleuve, un crédit à long terme s'avère utile pour le secteur privé (agro-industrie, P.M.E.). Parallèlement, des crédits à la commercialisation s'avèrent nécessaires pour les intermédiaires et les producteurs intervenant en aval des différentes filières.

100. La réforme de la CNCAS s'impose, (privatisation totale, prise de participation plus importante par des associations de producteurs ruraux et de l'agro-industrie). Une centrale des risques mérite d'être instituée au sein de la CNCAS pour prévenir l'insolvabilité ou non des acteurs économiques.

101. Un fonds de calamités naturelles contre les risques divers, (sécheresse, oiseaux...) doit accompagner le processus. Le crédit constitue un levier pour l'investissement, l'intensification et la modernisation de l'agriculture.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**
Le processus en cours de recherche d'une nouvelle politique de crédit doit privilégier au-delà des aspects liés aux taux d'intérêt la mise en place de crédits adaptés aux besoins producteurs et aux opérateurs privés (de proximité, long terme, fonds de garanties, etc.) et adaptés à la filière agricole dans laquelle ils œuvrent.

iv. ***Réforme de la loi foncière sur le domaine national*** *:*

102. La réforme fondamentale permettant l'accès au crédit demeure la sécurisation foncière. Cette mesure constitue avec la réforme de l'accès au crédit un élément majeur pour la mise en place d'un cadre réglementaire, juridique, économique et fiscal pour l'investissement privé. Des efforts majeurs ont été entrepris en ce sens et l'État espère d'ici février 2000 avoir entièrement réglé cette question.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

La réforme de la loi foncière entreprise par l'État doit être encouragée et appuyée par tous les intervenants et partenaires pour en faire la pièce maîtresse du développement agricole et de l'investissement dans le secteur.

V. La participation des organisations de producteurs du niveau local jusqu'au national :

103. La concertation tripartite professionnelle et interprofessionnelle avec les producteurs demeure aussi une condition nécessaire de leur professionnalisation.

104. Même si la concertation commence à s'améliorer, des efforts non négligeables sont encore à faire pour responsabiliser et aider à la professionnalisation des organisations des producteurs. Certes, des rencontres entre les organisations rurales et les pouvoirs publics ont eu lieu, mais l'implication des O.P. dans la formulation, l'exécution et le suivi des Politiques nécessite des améliorations.

105. En effet, les organisations de producteurs regroupées au sein du C.N.C.R. et d'autres organisations ont besoin d'une formation de base, dans les langues locales, en gestion, d'instruments financiers de crédit, d'aménagements, de circuits de commercialisation, d'informations pour les négociations avec les différents opérateurs économiques : transformateurs, commerçants, industriels et pouvoirs publics.

106. Leurs réponses vis-à-vis de la libéralisation brutale des filières, une gestion professionnelle et transparente de leurs organisations se fait encore timidement. Cependant, le travail de maturation et de structuration de leur mouvement se poursuit.

107. La planification locale au niveau de la communauté rurale doit être déclenchée et validée à terme par leurs propres cadres d'expression et de concertation. La mise en place de ces cadres d'expression constitue une priorité en matière de sécurité alimentaire.

108. Les Organisations Paysannes (OP) malgré leur foisonnement ne constituent pas encore de véritables forces de propositions et de pression. La structuration du mouvement des producteurs doit déboucher sur un véritable contre-pouvoir rural.

109. Parallèlement, la concertation interprofessionnelle au sein des différentes filières n'est pas encore totale. R. Hirsch note : "La participation de tous les acteurs (producteurs, transformateurs, C.N.C.A.S., importateurs, grossistes, détaillants, administrateurs, etc.) à un débat permanent sur tous les aspects de la filière rizicole, par exemple dans le cadre d'un comité national du riz, permettrait de combler un manque de concertation actuelle ".

110. La concertation doit être aussi ouverte au secteur privé. Ainsi, une confédération des ruraux qui se concerte avec une confédération de P.M.E. rurales et de micro-entreprises situées en aval de la production peut influencer et accélérer les réformes concernant la mise en place d'un environnement juridique, fiscal et économique incitait à l'investissement privé.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

- Appuyer la responsabilisation et la professionnalisation des organisations des producteurs par des appuis financiers leur permettant de renforcer leurs institutions et cadres de concertation et d'améliorer leurs capacités.
- Encourager la concertation entre la confédération des ruraux avec une confédération de P.M.E. rurales et de micro-entreprises situées en aval de la production afin d'aider à une bonne orientation et une accélération des réformes incitatives à l'investissement privé.

Dans le moyen et long terme un consensus doit être obtenu sur deux mesures fondamentales :

i. La restructuration des services publics d'encadrement et de recherche - formation.
ii. Le développement d'une politique d'investissement agricole sur les filières porteuses.

i. La restructuration des services publics d'encadrement et de recherche - formation :

111. Désengagement de l'État ne signifie pas abandon total de ses missions de service public ; L'État doit redéfinir ses missions, mieux cibler ses interventions, décentraliser ses pouvoirs au maximum et servir de catalyseur et d'arbitre concernant les grandes orientations sectorielles.

112. L'organisation actuelle des services agricoles du niveau local au niveau départemental répond à une logique d'encadrement et d'appui conseil où l'État demeure interventionniste donc en inadéquation avec les nouvelles orientations en matière de régionalisation/décentralisation et de désengagement de certaines missions au profit des organisations paysannes et du secteur privé.

113. L'interface entre la recherche et le développement n'est toujours pas satisfaisante malgré les efforts consentis par l'État et les partenaires au développement. Malgré la mise en place d'outils

dont l'objectif est de mieux définir les orientations, coordonner et diffuser les résultats de la recherche, la recherche agricole n'a pas encore pleinement joué son rôle de levier de développement du secteur.

114. Pour promouvoir des services agricoles fonctionnels capables d'accomplir pleinement les missions de service public et de répondre aux sollicitations de l'exploitation paysanne, l'État devra persévérer dans la conduite des réformes institutionnelles relatives :

- A la restructuration de la recherche agricole et agro-alimentaire ;
- A la réorganisation du Ministère de l'Agriculture et notamment au renforcement de ses capacités d'analyse de conception et de formulation des politiques agricoles et à l'amélioration des statistiques agricoles ;
- Au renforcement des capacités d'impulsion, d'orientation au niveau central et d'exécution au niveau local ;
- A la réorganisation du système de vulgarisation agricole pour mettre en cohérence l'offre en conseil agricole (acteurs publics, organisations paysannes et acteurs privés compris) à la demande.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

Les rôles et responsabilités de l'État ne disparaissent pas du fait de son désengagement de certains services publics. Considérant ses fonctions de promoteur, de catalyseur et d'arbitre pour répondre aux besoins de l'exploitation paysanne, l'État doit renforcer ses capacités d'impulsion, d'orientation au niveau central et d'exécution au niveau local notamment au regard des fonctions d'e conseil agricole et rural, de formation et de recherche agricole et agro-alimentaire.

Le développement d'une politique d'investissement agricole sur les filières porteuses

115. Les mesures correctives de sécurité alimentaire dans le domaine agricole doivent porter sur le développement de productions agricoles dont la rentabilité est durable pour susciter l'intérêt des paysans et du secteur privé. L'allocation des investissements doit répondre à ce critère. La stratégie opérationnelle doit donc être bâtie sur un suivi permanent de l'évolution du marché (étude de la demande solvable par zone agricole, analyse de rentabilité économique et financière des filières agricoles, identification des sources de croissance économique par région ou zone) qui permet d'être informé sur la compétitivité, les avantages comparatifs et les perspectives des filières.

116. Sous cet angle, la politique d'investissement doit accorder plus d'importance aux filières horticoles et d'élevage qui ont recelé les meilleures marges de progression après la dévaluation et aux céréales locales notamment en fonction de leur important rôle d'autoconsommation.

Filière horticole :

117. L'horticulture est l'un des sous secteurs qui offre le plus de perspectives compte tenu de ses possibilités de diversification et de sa bonne réponse à la dévaluation du FCFA. Les investissements publics consentis à cette filière sont en deçà de ses possibilités. La stratégie devra porter sur :

- La diversification des productions à travers une spécialisation des zones de production ;
- L'amélioration de la gestion de la qualité ;
- La diversification des exportations et des débouchés sur le plan international et sous régional ;
- La transformation des produits au niveau local devra être appuyée ;
- À travers un programme d'appui, l'État devra améliorer les infrastructures et renforcer l'interprofessionnel ;

- Au niveau de la tomate industrielle, l'accent devrait être mis sur l'amélioration variétale et la promotion de technologies intensives à travers la recherche et le conseil agricole.

Les Filières de l'élevage :

118. L'élevage constitue l'un des sous secteurs les plus contributifs au PIB du secteur agricole et demeure un fer de lance en matière de privatisation dans le secteur agricole. La stratégie portera sur :

- L'accroissement des investissements publics et privés notamment dans le domaine des productions animales des espèces à cycle court (aviculture, petits ruminants).
- Un crédit spécifique aux différents segments des filières de l'élevage devra être mis en œuvre.
- La sécurisation des systèmes de production extensifs du centre, du Nord bassin arachidier et des systèmes agro-pastoraux transhumants de la zone sylvopastorale devra être assuré à travers des programmes d'aménagements et de gestions pastorales.
- Pour faire face à la contrainte alimentaire, un accroissement de l'offre en ressources alimentaires et fourragères pour le bétail fera l'objet de programmes.
- Un programme spécial de couverture sanitaire animale devra pris en charge par l'État avec la collaboration du secteur privé.

Les filières : mil, maïs, sorgho et niébé :

119. Le développement des céréales pluviales constitue l'une des plus grandes priorités de l'État pour assurer la sécurité alimentaire. A cet effet, des efforts méritent d'être poursuivis pour la réduction des coûts de production notamment à travers la fiscalité et le crédit. Les stratégies porteront, à cet effet, sur ;

- La mise en œuvre de programmes spéciaux de promotion de ces filières d'amont en aval (production, transformation, conditionnement, commercialisation). Un accent particulier sur la promotion de la transformation et du conditionnement.
- Une gestion intégrée des filières mettant en liaison producteurs, industriels, transformateurs et commerçants sera encouragée.
- L'État mettra en place des incitations à travers la recherche de variétés à haut potentiel de rendement, le crédit, l'appui à l'exportation et le conseil agricole.
- Il veillera à faire baisser la fiscalité sur les intrants et à allonger la durée du crédit.
- Un programme spécial d'appui aux exportateurs de niébé sera promu si la rentabilité est confirmée.

La filière arachide :

120. L'importance de la filière arachide comme culture motrice sur les autres filières agricoles nécessite qu'un programme de relance soit mis en œuvre pour lever les contraintes qui limitent les performances de cette culture qui constituent la principale source de revenus monétaires des producteurs. Le programme de relance de la filière comportera :

i) La restructuration du volet semencier par ;
   - le renforcement de la recherche en matière de sélection, d'introduction variétale et de production de semences de prébase.
   - la production semencière au niveau paysan et dans un cadre contractuel avec des professionnels des semences.
   - l'appui à la restructuration de l'organisation des professionnels des semences
   - la mise en place d'outils de crédit adapté à chaque opération de la filière

ii) L'appui à la professionnalisation par ;

- l'appui à la professionnalisation des producteurs et du Comité interprofessionnel de l'arachide, basé sur le renforcement des fonctions techniques et économiques mises en œuvre au niveau des organisations locales de producteurs.

iii) L'amélioration de l'accès au crédit à tous les stades de la filière par ;
- le retrait progressif des opérateurs non financiers au profit de l'ensemble des opérateurs du système bancaire ;
- une approche contractuelle entre interprofessionnel et opérateurs financiers ;
- une prise en compte des risques systémiques par la mise en place de mécanismes d'assurance ou de fonds de sécurité spécifiques ;
- la mise en place d'une centrale de risques accompagnée de celle des comités locaux de crédit.

iv) La promotion plus spécifique de la production d'arachide de bouche.

121. Cette sous filière peut atteindre des objectifs de production importants. Outre les aspects semenciers pris en compte dans le programme général de redynamisation de la production semencière la stratégie portera sur :
- la mise en conformité des produits avec les exigences appelées à devenir de plus en plus contraignantes sur le plan technologique et sanitaire
- le maintien d'une intégration des différentes activités d'amont en aval par la contractualisation des relations entre opérateurs
- la régionalisation des interventions eues égard en particulier aux spécificités de la culture irriguée.

La filière coton :

122. La filière coton est une filière motrice en termes de revenus et d'équipement des producteurs. Ces derniers commencent à bénéficier de l'assainissement de la filière avec l'augmentation récente des prix au producteur et des ristournes. Néanmoins des efforts de réduction des coûts de production et des charges de la filière sont à continuer.

123. Ainsi la stratégie portera sur :
i) La poursuite de la relance de la production cotonnière par l'extension de la culture cotonnière dans les zones propices sous pluies et en zone irriguée.
ii) La consolidation de la compétitivité de la filière par la réduction des coûts de production de et de l'amélioration de la qualité de la fibre, l'amélioration de la productivité grâce notamment à des actions d'intensification agricole, de maîtrise parasitaire et d'équipement en matériel agricole
iii) Le désengagement de l'État du capital au profit notamment des producteurs
iv) La consolidation de la modernisation de l'outil industriel.

124. Mais ces stratégies de développement du secteur agricole ne produiront des résultats à long terme que si des efforts sont maintenus et intensifiés ;
- Pour lutter contre la désertification.
- Protéger l'environnement et éviter la dégradation des sols.
- Éviter le plus possible les déplacements des cultures aussitôt que la qualité des sols diminuent.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

- L'allocation des investissements dans le domaine agricole sera effectuée en fonction des potentialités de développement des filières les plus porteuses et selon les régions qui offrent les meilleures opportunités de productivité et de rentabilité. En ce sens les filières horticoles, élevage, mil, maïs, sorgho et niébé, doivent être privilégiées à court terme. La filière arachide, coton nécessitent encore des ajustements internes pour améliorer leur rentabilité.
- La filière riz irriguée constitue une priorité en matière d'investissement dans le domaine de la sécurité mais une approche consensuelle de la stratégie à mettre en œuvre est à rechercher -.
- Ces efforts seront vains toutefois s'ils ne sont pas accompagnés de mesures performantes pour lutter contre la désertification, protéger l'environnement, éviter la dégradation des sols de même que les déplacements des cultures au gré des réductions de leur qualité. Les programmes de gestion des ressources naturelles sont de fait des mesures indispensables à la poursuite de tout objectif d'amélioration de la sécurité alimentaire au pays.

2.3 Les aides alimentaires

Les aides programmes sont appelés à disparaître

125. La plupart des bailleurs de fonds ont diminué ou complètement cessé l'aide programme, estimant que la libéralisation des marchés et l'état la balance des paiements ne justifiaient plus une assistance sous cette forme. D'ailleurs, cette forme d'aide est en perte de vitesse partout dans le monde. Avec le ralentissement voire la disparition prochaine du fonds commun de contrepartie des aides alimentaires, aucune autre organisation ne prendra en charge la planification et la coordination des actions qui peuvent se poursuivre en ce domaine. Cette forme d'aide, bien que marginale dans le cadre d'une stratégie de sécurité alimentaire doive rester sous surveillance et de ce fait, devrait l'être par une organisation réunissant à la fois les représentants du gouvernement et les bailleurs de fonds.

Les aides ciblées doivent maintenir un cadre de gestion rigoureux.

126. S'agissant de l'aide projet, cette mesure palliative (parmi d'autres) remplace en quelque sorte les politiques sociales de secours aux personnes les plus démunies. Bien que de par sa nature, elle doive théoriquement être temporaire, elle est sans doute appelée à demeurer longtemps. Si ses interventions doivent nécessairement être harmonisées à toutes les autres mesures (correctives et préventives), elle doit également rechercher à améliorer ses performances.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

- **Le raffinement des systèmes d'information pour l'identification, le ciblage des bénéficiaires et des zones à risques ainsi que pour le suivi-évaluation des impacts des programmes réalisés.**
- **Le besoin de coordination des interventions (et des stratégies appliquées) pour éviter que la distribution d'aliments ne décourage l'initiative privée et les efforts d'auto - développement déployés par certaines communautés.**
- **La promotion de l'usage de denrées locales par des achats locaux ou dans la sous région.**

127. Les deux premiers aspects relèvent d'un cadre institutionnel cohérent et sensibilisé à ces questions alors que le troisième relève davantage des politiques internes des principaux bailleurs de fonds impliqués dans ce type de programme ainsi que des disponibilités en denrées alimentaires au moment souhaité.

L'aide d'urgence doit réviser en profondeur ses assises organisationnelles.

128. Les aides d'urgence en pays sahéliens sont encore indispensables. Mais elles font face en ce moment à plusieurs problèmes que le Sénégal ne peut ignorer. Ses problèmes, en résumé portent sur :

- La crédibilité des requêtes formulées auprès de la communauté internationale.
- L'organisation et la distribution des aides qui s'exprime par un manque de disponibilité en temps opportun et au saupoudrage des aides à l'ensemble de la population sans aucune forme de discrimination des zones et des ménages rejoints.
- Au suivi et aux contrôles des distributions.

129. Ces problèmes peuvent être résolus par l'adoption de mesures élaborées en collaboration avec les bénéficiaires eux-mêmes :

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

- **Mettre en place un système d'information continue d'alerte rapide portant sur la situation alimentaire pour permettre une identification la plus précise possible des groupes et des zones à risques et une évaluation exacte des besoins en aide alimentaire d'urgence.**
- **Mettre en place un système d'organisation, de concertation et de coordination entre les différents intervenants (population, gouvernement, donateurs, organismes internationaux et ONG) de façon à identifier en collégialité les zones et les bénéficiaires vraiment nécessiteux.**
- **Mettre en place des mécanismes transparents de gestion rigoureuse et une distribution rapide des aides d'urgence par les associations des bénéficiaires et les ONG, sous l'égide des collectivités locales décentralisées.**

130. Toutes ces solutions relèvent d'un cadre institutionnel fort et dynamique.

2.4 La malnutrition

131. Les interventions actuelles dans ce domaine consistent principalement en des mesures palliatives. Ces mesures sont certes importantes et doivent être maintenues, encouragées et accrues. Elles sont toutefois insuffisantes, non seulement au regard des ressources consenties en fonction des besoins8, mais aussi et surtout sur le plan des stratégies déployées pour faire en sorte que les interventions aient un caractère plus durable, pour qu'une fois un programme terminé, éviter que la situation redevienne à son point de départ.

140. La stratégie ici proposée repose sur le principe que de fournir des aliments à des personnes mal nourries apporte un soulagement momentané mais sans effets durables. Elle est donc construite, à partir des interventions déjà existantes, sur une approche plus globale, visant des effets à plus long terme. Il s'agira de corriger les effets de l'insécurité alimentaire mais surtout de prévenir la malnutrition.

[8] Il serait impossible de répondre simultanément à tous les besoins étant donné l'ampleur du problème.

A long terme, les objectifs de lutte contre la malnutrition seront obtenus par des mesures correctives qui s'attaquent aux causes fondamentales du fléau.

141. Ces mesures sont connues et ont été discutées dans les sections qui précèdent. Il s'agit de :

- La lutte contre la pauvreté
- La modernisation et l'accroissement de la productivité du secteur agricole
- L'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux aliments de base

A court terme, les mesures palliatives actuelles doivent être mieux ciblées et mieux élaborées

142. La malnutrition est très importante en milieu rural où elle devient aiguë pendant la période de soudure. Les régions les plus touchées sont souvent les plus enclavées et les moins favorisées par les programmes de l'Etat et l'aide internationale. En milieu urbain, les quartiers populaires et irréguliers accueillant les migrants du monde rural sont les plus touchés. De plus, des groupes défavorisés de la population sont souvent laissés à eux-mêmes sans que des mesures ciblées leur soient adressées ; il s'agit des foyers monoparentaux, des vieillards, des malades chroniques, des handicapés physiques et mentaux, des *taalibés*, etc. Les zones de conflit militaire (Casamance) sont également gravement touchées par la malnutrition.

143. Des mesures doivent également être ajoutées aux programmes actuels pour traiter les formes les plus sévères de malnutrition particulièrement dans les zones déficitaires en infrastructures et pour lutter contre les carences en micronutriments (vitamines et minéraux).

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

- Etendre les programmes de lutte contre la malnutrition dans les régions les plus touchées par la pauvreté et la malnutrition et les conflits.
- Elaborer de nouveaux programmes qui visent expressément les groupes de population qui n'ont aucun autre moyen de subvenir à leurs besoins : foyers monoparentaux, vieillards, malades chroniques, handicapés physiques et mentaux et *taalibés*.
- Implanter des structures spécialisées (URO-CREN) dans les zones à forte prévalence de malnutrition protéino-énergétique, améliorer celles déjà existantes pour traiter les formes sévères mais aussi renforcer la formation les agents de santé aux méthodes de récupération nutritionnelle et informer sur la prévention de la malnutrition
- Développer des programmes de soutien nutritionnel des enfants dans les écoles préscolaires et primaires (formelles et informelles) dans les zones à risque et des populations dans le monde rural pendant la période de soudure.
- Lutter contre les carences en micronutriments par le traitement des conséquences de ces carences, la supplémentation thérapeutique, la supplémentation préventive et l'enrichissement de certains aliments de large consommation.

144. La relation étroite entre la santé et l'état nutritionnel n'est plus à démontrer. Il s'agira de renforcer tous les efforts actuellement entrepris pour traiter et prévenir les principales maladies ayant des incidences sur l'état nutritionnel des enfants et populations en général

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

- Améliorer la couverture sanitaire et l'accès aux soins de santé en augmentant les structures publiques, privées et communautaires ainsi que le personnel dans ces structures.
- Assurer un meilleur suivi de la grossesse des femmes et de la croissance des enfants.
- Renforcer les programme de lutte contre les maladies infectieuses et parasitaires par l'amélioration de la couverture vaccinale grâce au PEV, la lutte contre les maladies diarrhéiques et le déparasitage systématique.
- Améliorer l'accès aux médicaments par la promotion des médicaments essentiels à un coût abordable, le développement des structures communautaires d'approvisionnement en médicaments essentiels et la promotion de la pharmacopée traditionnelle.

i) L'éducation des populations en matière nutritionnelle doit être permanente et également accompagner la distribution d'aliments et la récupération nutritionnelle afin de pérenniser les actions entreprises

145. Différents thèmes doivent être abordés sur ce plan : la nutrition, les maladies infectieuses et parasitaires, la démographie et l'alphabétisation.

Au plan nutritionnel, il faut notamment :

a. Développer les connaissances des populations afin de :
- promouvoir des habitudes alimentaires saines,
- améliorer l'hygiène alimentaire,
- inciter à une utilisation plus rationnelle des ressources alimentaires,
- améliorer la valeur nutritive des repas préparés et la consommation d'aliments riches en vitamines et minéraux,
- renforcer l'allaitement maternel et promouvoir de bonnes pratiques du sevrage,
- prévenir les maladies infectieuses et parasitaires.

b. Promouvoir la communication en nutrition par :
- la transmission des messages des spécialistes de la nutrition appliquée au public selon les régions concernées,
- la sensibilisation du public aux problèmes de nutrition,
- le renforcement des efforts parallèles accomplis par les spécialistes de nutrition appliquée,
- la promotion de changements de comportements en matière de nutrition,
- la mise en place d'un programme national d'information, d'éducation et de communication en nutrition et alimentation.

Au plan de la santé, le principal objectif est de montrer les interrelations entre la santé et l'état nutritionnel et de prévenir les maladies infectieuses et parasitaires. Il s'agira dans ce sens de sensibiliser sur :
- le suivi de la grossesse de la mère et de la croissance de l'enfant,
- les maladies infectieuses et parasitaires, le calendrier vaccinal et le déparasitage des enfants.

Au plan de la démographie, en terme d'impact sur la malnutrition, le principal objectif visé est de promouvoir un espacement des naissances. Il s'agit dans ce sens de :
- renforcer les programmes de planification familiale,
- promouvoir l'éducation à la santé reproductive.

En matière d'éducation, l'analphabétisme des mères est reconnu pour avoir un impact direct sur la malnutrition des enfants. Il s'agira donc de corriger cette faiblesse par :

- la promotion soutenue de l'éducation des filles,
- l'alphabétisation des mères notamment dans les villages ruraux et les quartiers défavorisés des villes.

La stratégie proposée à la recherche d'un consensus :

- **Intégrer à tout programme de sécurité alimentaire une campagne de formation des populations sous les thèmes de : la nutrition, les maladies infectieuses et parasitaires, la démographie et l'alphabétisation.**

- **Elaborer et réaliser pour les régions du pays les plus touchées par la malnutrition, des programmes de formation des populations portant sur : la promotion de changements de comportements en matière de nutrition, l'amélioration de la valeur nutritive des repas préparés, la consommation d'aliments riches en vitamines et minéraux, le renforcement de l'allaitement maternel, la promotion de bonnes pratiques du sevrage, la prévention de la malnutrition.**

- **Mettre à la disposition du personnel en charge de la sécurité alimentaire sur le terrain des manuels opérationnels en nutrition et alimentation.**

ii) L'Etat doit dès lors initier et accompagner ces actions par des mesures d'appuis conséquentes :

146. L'Etat doit intervenir pour offrir des conditions de vie et de salubrité adéquates, s'assurer de la qualité des aliments commercialisés et former des ressources nationales capables d'assurer ces fonctions. Plus spécifiquement, à cet égard il doit garantir :

a- L'Accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement :

i. Améliorer l'accès à l'eau potable grâce :
- au creusage de puits et la construction de forages dans les villages déficitaires,
- l'amélioration de l'accès à l'eau courante dans les quartiers périurbains.

ii. Promouvoir l'hygiène et un environnement sain par :
- la lutte contre le péril fécal par l'appui à la construction de latrines,
- le ramassage et le traitement des ordures,
- la construction d'usines de traitement des ordures dans les villes et de petits incinérateurs de quartiers,
- la promotion d'emballages recyclables,
- la construction de canaux d'évacuation des eaux usées et des pluies,
- l'amélioration de l'accessibilité du savon, des désinfectants et des produits d'entretien.

b- La qualité et la salubrité des aliments

a. Des mesures doivent être initiées pour assurer un minimum de salubrité des aliments commercialisés sur les marchés et dans les rues par une inspection sporadique et aléatoire de centres de commercialisation, de transformation et de distribution d'aliments (marchés, restaurants, alimentation de rue).

b. Informer le monde rural, les industriels, les commerçants et les consommateurs sur l'importance de la qualité et la salubrité des denrées commercialisées, la régularité des approvisionnements et au conditionnement approprié des produits selon les exigences des marchés.

c- La sensibilisation de l'industrie à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments

L'industrie alimentaire a un rôle primordial dans la lutte contre les maladies de carence nutritionnelle en mettant à la disposition des consommateurs à des coûts abordables, des produits alimentaires de bonne qualité nutritionnelle, commodes d'utilisation. L'amélioration de la qualité nutritionnelle de certains aliments pourra être obtenue par :

- l'enrichissement en micronutriments (fer, iode, vitamine A) de certains aliments fabriqués sur une base industrielle notamment ceux destinés aux enfants.
- La promotion de la fabrication d'aliments de compléments équilibrés pour les nourrissons par :
  - l'appui aux initiatives privées et communautaires de fabrication d'aliments de compléments à base de produits locaux
  - l'appui aux projets de transformation des céréales locales.

d- Au regard de la formation en matière de nutrition et alimentation, l'Etat doit :

a. Former des spécialistes en nutrition et alimentation en :
- renforçant les capacités de formation des Universités et des écoles nationales dans ce domaine,
- accordant une place plus importante à la nutrition et à l'alimentation dans la formation de tous ceux qui interviennent dans les domaines de la sécurité alimentaire, la lutte contre la malnutrition et l'encadrement des familles tant en milieu rural qu'urbain,
- accordant des bourses d'études dans ce domaine,
- soutenant l'élaboration et l'édition des manuels destinés aux acteurs de la sécurité alimentaire.

b. Encourager la recherche dans ce domaine par :
- l'appui aux projets de recherche en nutrition et alimentation,
- l'intégration d'un volet recherche dans les programmes de sécurité alimentaire et dans les principaux projets de développement,
- la collaboration entre les différentes structures intervenant dans le domaine de la nutrition et l'alimentation,
- la diffusion et la vulgarisation des connaissances et des acquis de la recherche dans

La stratégie proposée à la recherche d'un consensus :

- Intensifier, améliorer par la promotion de programmes d'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie notamment dans les zones où des efforts en matière nutritionnelle sont déployés.
- Sensibiliser les producteurs, industriels, commerçants et les consommateurs à la qualité et la salubrité des aliments commercialisés et créer des programmes incitatifs à la qualité et la salubrité des aliments commercialisés.
- Sensibiliser l'industrie agro-alimentaire à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments produits notamment ceux destinés aux nourrissons et aux enfants.
- Renforcer les capacités des Universités et des Ecoles Nationales de Formation spécialisées dans le domaine de la nutrition et l'alimentation.
- Assurer une formation/recyclage en nutrition et alimentation des agents chargés de la sécurité alimentaire.
- Soutenir dans la durée la recherche en nutrition et alimentation.

iii) Il faut faire de la nutrition un thème transversal qui doit être pris en compte dans tous les programmes et projets de développement au Sénégal et disposer de ressources humaines dans ce domaine.

147. A l'instar des préoccupations que doit porter tout projet à l'environnement et aux femmes, la nutrition devrait devenir une autre composante transversale analysée lors de l'élaboration de programmes et de projets de développement au Sénégal. Ainsi la considération apportée aux indicateurs de l'état nutritionnel des populations visés dans l'élaboration de programmes nationaux ou sectoriels de développement permettrait dans bien des cas de mieux dimensionner les priorités d'interventions et les composantes de la structure des travaux.

148. Cette approche deviendra graduellement intégrée dans l'élaboration de programme et de projets sous l'impulsion d'une volonté politique affirmée en ce domaine et l'intégration des indicateurs nutritionnels parmi les indicateurs de développement aux systèmes d'information. A l'évidence, cette dimension va reposer d'abord et avant tout sur la qualité du système d'information qui va l'appuyer. Ceci suppose également une masse critique de ressources humaines de qualité en nutrition et alimentation.

La stratégie proposée à la recherche d'un consensus :

- Il convient de privilégier une approche systémique faisant de la nutrition une question transversale qui doit être prise en compte dans l'élaboration des programmes et des projets de développement du Sénégal.
- Il convient donc de disposer d'une masse critique de ressources humaines de qualité en nutrition et alimentation capable de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets.
- Le suivi régulier de la sécurité alimentaire nécessite de disposer d'informations fiables sur l'aspect nutritionnel des populations qui permettront d'apprécier les efforts faits, d'anticiper les crises et de prévenir certaines maladies qui y sont associées**.**

2.4 Un Système d'Information (SI) sur la sécurité alimentaire au Sénégal

132. Le premier objectif du système d'information en matière de sécurité alimentaire est de mettre à la disposition des décideurs et des autres intervenants concernés (partenaires nationaux, secteur privé et bailleurs de fonds), une masse d'information essentielle à la planification et au suivi de la stratégie nationale de sécurité alimentaire poursuivie.

133. Le Sénégal a été retenu comme centre pilote à l'élaboration du Système d'Information et de Cartographie sur l'Insécurité Alimentaire et la Vulnérabilité (SICIAV). Le système d'information devrait donc être conçu en conformité avec les objectifs et les modes opérationnelles du SICIAV. Le descriptif qui suit vise donc à atteindre cet objectif de même que corriger les faiblesses identifiées au diagnostic.

134. Les conditions d'utilisation d'un système à faible coût sont :

- Au système de production :
  - utiliser les bases de données existantes
- Au niveau de la maintenance :
  - utiliser l'expertise existante pour le contrôle de qualité
- Au niveau de la mise à jour automatique :
  - utiliser une architecture ouverte à de nouveaux indicateurs.

135. Une bonne qualité de l'information requiert l'utilisation :

- d'indicateurs clairement définis,
- d'une seule source de données par indicateurs,
- d'un mécanisme automatique de contrôle de qualité,
- de données référencées avec citation de cette référence.

136. Pour un suivi de l'évolution de la situation et pour pouvoir évaluer les améliorations, il faut fixer une référence (baseline) qui est la photographie de départ. Il faut également définir des objectifs de travail (type d'information, cibles) et de résultats pratiques sur le terrain (réduction de la malnutrition à 50% avant 2015 par exemple). Les rôles et responsabilités des partenaires du réseau de production et de diffusion doivent être établis.

Les indicateurs et les informations

137. Un système d'information sur la sécurité alimentaire doit fournir des éléments sur la disponibilité, la stabilité et l'accessibilité de produits alimentaires. Les indicateurs de production, de stocks et des importations informent sur la disponibilité. Les indicateurs de prix et de revenus expliquent l'accessibilité ou la capacité des populations à se procurer la nourriture requise. La stabilité est déduite de l'analyse des indicateurs de disponibilité et d'accessibilité.

138. Le SI sur la sécurité alimentaire s'intéressera principalement à trois groupes d'indicateurs :

- Indicateurs de productions végétales et animales ;
- Indicateurs économiques ;
- Indicateurs sanitaires et nutritionnels.

139. Ces indicateurs, les sources d'information et les fréquences de publication ont été décrites à l'annexe 3 (voir Tome II).

140. Or, le préalable à l'utilisation de ces indicateurs est l'amélioration de leurs conditions de collecte et de traitements identifiés comme contraints dans la section diagnostic. Et comme indiqué, chaque indicateur doit être géré par une seule structure.

141. Les paramètres qui ne sont présentement pas recueillis sur une base régulière sont les mesures anthropométriques. Le PNC a déjà mis en place ce système dans ses centres de nutrition communautaire. Il s'agira de l'étendre sous l'égide de l'AGETIP et/ou de la SANAS au monde rural. Puisque ce sont des données fondamentales à acquérir pour la mise en place d'une stratégie de sécurité alimentaire, les moyens humains et matériels requis seront sans doute accessibles.

La situation de référence

142. Le SI a pour objectif de réduire l'insécurité conformément aux recommandations du sommet mondial sur la faim. A ce titre, il est nécessaire d'établir une situation de référence de la sécurité alimentaire.

143. Le recensement de l'Agriculture en cours (1998) constituera une référence pour plusieurs indicateurs tels que les ressources agricoles et les aspects socio-économiques relatives au monde rural. L'enquête ESAM pourra jouer un même rôle pour les aspects économiques. Considérant les indicateurs nutritionnels, les études de base disponibles sont celles de l'ORSTOM, du PNC et des EDS I et II.

Standards du système d'information

144. Un système d'information est un cadre d'échange ; il est nécessaire à ce titre d'harmoniser le cadre de travail et mettre en place des standards de qualité. Une architecture commune de l'information devrait être élaborée portant notamment sur les normes d'organisation des bases de données, les formats d'échange, la conceptualisation, le stockage des données et leur gestion.

145. L'échange d'information et l'utilisation de données de provenance extérieure requiert la mise en possession de l'utilisateur du background sur le document de travail. Chaque base de données doit être accompagnée d'un dictionnaire des données ou métadonnées. Un dictionnaire des données donne l'origine, la source, la date de réalisation, l'échelle, le système de référence géodésique, le niveau de précision, le format de présentation, le traitement requis, le type d'information à extraire, les attributs associés et les codes qui les définissent.

La dimension spatiale

146. Des zones sont plus vulnérables que d'autres et dans une même zone, la vulnérabilité diffère selon les groupes socio-économiques. Pour une intervention efficace, ces deux dimensions doivent être prises en compte. Aussi, comme démontré au diagnostic, certaines zones du pays sont moins bien couvertes que d'autres.

147. Le département est la base de sondage de la Direction de l'Agriculture (DA). Le séminaire de Saly de novembre 1997 sur le cadre de l’analyse de la sécurité alimentaire a adopté cette base spatiale. Les informations et indicateurs doivent être collectées, traitées et restituées à cette échelle spatiale. Cela permettra plus de cohérence dans le système et conduire à des analyses raffinées qu'autorisent les systèmes d'informations géographiques.

148. L'échelle de travail est aussi importante à cet effet. La couverture cartographique la plus détaillée qui couvre tout le territoire sénégalais est au 1/200000. Par conséquent, cette échelle est à choisir dans un premier temps pour la mise en place d'un système d'information sur la sécurité alimentaire au Sénégal.

149. Mais puisque cette échelle ne reflète pas les fortes variabilités d'occupation ou autres facteurs dans certains départements (ex. Louga, Bakel, etc.), il s'agira plutôt d'adopter des stratégies de sondage pour permettre une désagrégation sommaire à l'échelon des arrondissements (échantillonnage systématique par exemple).

La dimension sociale

150. Dans un espace donné, la sécurité alimentaire des groupes sociaux est aussi variable. Par ailleurs, la stratégie de sécurité alimentaire est avant tout un programme de nature sociale. Des individus et groupes sont ciblés. Pour les atteindre, il faut avoir un système d'information qui les identifie.

151. Les indicateurs proposés ci dessus ne permettent pas d'atteindre cet objectif. Pour y parvenir, le SI devra identifier : i) l'activité principale du département, la base de sondage et ii) les catégories des ménages selon leurs occupations et la structure de la famille. En sériant ces données sociales, on identifiera le critère le plus lié à la vulnérabilité alimentaire. Les analyses statistiques multiples (factor analysis ou analyse de multivariance etc.) sont assez performantes pour identifier les caractéristiques des groupes chroniques d'insécurité alimentaire. Cette méthode d'identification permet ainsi de mieux affiner la stratégie.

152. L'insécurité alimentaire a aussi une dimension circonstancielle qui implique la mise en place d'indicateurs spécifiques. Il s'agit de la vulnérabilité alimentaire.

Les mesures de vulnérabilité

153. La vulnérabilité est fonction de l'avènement d'un risque de changement brutal à un mode de vie (sécheresse, changement de politique économique ou insécurité civile, feux de brousse, péril acridien) et la possibilité ou non d'y faire face. Les paramètres agro-climatiques, physiques, le niveau de dépendance à une politique économique, les données démographiques et technologiques et l'accessibilité aux produits sont à considérer.

154. Il faut pour chaque zone, identifier le facteur le plus menaçant et sa probabilité d'occurrence. Ensuite, dans l'élaboration du système d'information, il faut proposer un suivi spécifique de ces indicateurs et de leur seuil de tolérance. Un indice complexe de vulnérabilité est aussi à envisager pour ne pas oublier l'effet cumulatif de ces facteurs qui interviennent souvent à petites doses. Le poids des indicateurs sera variable suivant les zones. Un extrait relatif à la vulnérabilité devra être proposé deux fois dans l'année (fin de saison des pluies et fin de saison sèche).

La structure organisationnelle du SI

155. Un système implique une synergie d'efforts de plusieurs structures avec des rôles précisés et différents. Certaines structures seront fournisseurs d'informations, d'autres utilisateurs, les troisièmes, tuteurs. Un SI a besoin d'un ou plusieurs centres de collecte (hub) et de périphériques. Dans ce cas, - ci il faut envisager plusieurs centres.

- Pour les données primaires de suivi de campagne, le GTP devra continuer à jouer un rôle de leader avec la DMN.
- Pour les indicateurs de production, la Direction de l'Agriculture, la Direction de l'Élevage, la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes constitueront les pôles.
- Les informations sanitaires et nutritionnelles vont être pilotées par le SNAN (ex SANAS), mais il n'est pas exclu que l'AGETIP assure un tuteurage dans ce cadre en considérant ses acquis.
- Le système de collecte de l'information nutritionnelle à l'échelle nationale est à créer.
- La Direction de la Prévision et des Statistiques jouera le rôle de centre de l'information économique.
- Le système d'alerte rapide et les systèmes de collecte des prix doivent relever d'organisations complémentaires actuellement domiciliées au CSA. Plusieurs autres systèmes satellites sont à considérer dans ce SI. Mais il faudra une centrale pour rassembler toutes ces informations et elle devra avoir une position neutre et maintenir la souplesse du système.

156. Le SICIAV propose l'installation d'un point focal national. Celui-ci devrait être basé à un niveau de décision qui permettra d'atteindre tous les partenaires. La CASPAR a été désignée comme secrétariat de la C.N.S.A et de point focal pour le SICIAV. Elle a mis en place une base relationnelle de données pouvant servir de substrat à la SICIAV Sénégal. Il est donc proposer de loger cette structure à un niveau hiérarchique le plus élevé possible (Primature). Ceci fera de la CASPAR la centrale de traitement du SI à mettre en place.

La production de l'information

157. La pertinence ne dépend pas seulement du choix des indicateurs, de la fiabilité des données ou de la nature de l'analyse, mais aussi de la forme de restitution. Ses caractéristiques doivent être simple et concise, produite en temps réel et diffusé aux usagers vraiment concernés.

Intranet

158. Le tableau I (annexe 3, Tome II) relatif à l'inventaire des sources de données montre qu'il existe une multitude d'initiatives. Toute information n'est pas sur une base tabulaire ; le format rapport prédomine. Ces initiatives peuvent servir à la stratégie nationale de sécurité alimentaire mais aussi aux autres secteurs de développement.

159. Les moyens informatiques modernes de réseautage sont des outils que le système doit utiliser au maximum. Ainsi, devrait-on proposer de créer un intranet qui intégrera, à terme, ce système d'information sur la sécurité alimentaire mais aussi toutes les autres formes de publication. Il sera ainsi possible d'atteindre un plus large public, en temps réel, dont les investisseurs et les opérateurs économiques, maillons essentiels de la lutte contre l'insécurité alimentaire.

***La stratégie proposée à la recherche d'un consensus* :**

- Pour les zones à risque, une situation de référence doit être établie sur l'aspect nutritionnel des populations et des indicateurs par la suite analysés sur une base régulière.
- Un système de collecte de l'information nutritionnelle à l'échelle nationale est à créer
- Une méthodologie de collecte et de production des informations et des standards de qualité de la production d'informations devraient être adoptés par chacun des systèmes d'information en opération.
- Les dimensions spatiales et sociales des différents systèmes doivent être révisées pour couvrir l'intégralité du territoire pour l'un et différencier la vulnérabilité des groupes de population pour l'autre.
- Une structure organisationnelle doit être élaborée sur la base de centres spécialisés de collecte d'une part et d'une centrale d'analyse et de diffusion des informations d'autre part. Cette centrale (CASPAR) doit être logée au plus haut niveau possible de l'administration publique (à la Primature) et disposer de ressources conséquentes.
- Un système intranet devrait éventuellement être élaboré pour accélérer la collecte et la diffusion des informations.
- La pérennité de tous les systèmes d'information doit être assurée par leur internalisation graduelle au budget de l'État.

3 LE CADRE INSTITUTIONNEL : SES CHANTIERS ET SES DÉFIS

160. Le cadre institutionnel doit être en mesure de mettre en œuvre les stratégies qui visent une amélioration de la sécurité alimentaire au Sénégal. L'assise de ce cadre institutionnel est déjà fondée. Un Conseil National de Sécurité Alimentaire (C.N.S.A.) a été créé par décret le 25 juin 1998.

161. Les missions du C.N.S.A, telles que décrétées (article 2) sont :

- D'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes de sécurité alimentaire ;
- D'évaluer régulièrement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- De fournir l'appui nécessaire au système d'information pour la sécurité alimentaire en vue de son développement et de sa pérennisation ;
- D'offrir un cadre de concertation regroupant des entités qui ont en charge les politiques de sécurité alimentaire en vue de rapprocher, voire harmoniser les différentes politiques de sécurité alimentaire.

162. S'agissant de sa première mission, la présente stratégie offre une toile de fonds aux programmes et projets actuels en matière de sécurité alimentaire au Sénégal. Elle formule des moyens de les améliorer et des modalités de suivis à effectuer.

163. L'évaluation de la situation nutritionnelle des populations se fera par l'installation de systèmes d'information fiables, performants et dont l'avenir n'est pas sans cesse menacé par la perte éventuelle de leur financement. L'État est le seul à pouvoir assurer la pérennité nécessaire au bon fonctionnement de ces systèmes et la troisième mission du C.N.S.A. précise cette responsabilité.

164. Concernant sa dernière mission, le C.N.S.A est un organisme de concertation, de coordination, de suivi et d'évaluation des politiques et des programmes de sécurité alimentaire mis en œuvre par l'État et ses différents partenaires. Il ne s'agit pas d'un organisme exécutif. Le Conseil doit offrir un cadre de concertation pour s'assurer de l'harmonisation des politiques et programmes (existants ou en voie de création), leur pertinence aux besoins des groupes cibles et suivre le déroulement des activités ainsi que les résultats atteints.

165. En conséquence, l'amélioration de la sécurité alimentaire au Sénégal ne peut se faire sans une étroite collaboration de tous les intervenants, et même si cette collaboration est en principe acquise, les changements vont s'effectuer graduellement, pour laisser le temps à tous et chacun de moduler leurs actions en fonction des objectifs fixés et d'une vision commune des priorités établies.

166. Au lieu de tenter d'imposer des orientations et dicter des stratégies, le C.N.S.A entreprendra donc, avec ses partenaires, un certain nombre de chantiers qui vont s'attaquer aux problèmes identifiés au diagnostic, atteindre les objectifs fixés et réaliser les stratégies suggérées.

167. Ces chantiers seront ensuite traduits en défis posés à chacun des groupes d'intervenants qui s'engageront à les relever. La réalisation effective deviendra par la suite une question d'honneur pour chacun.

3.1 Les chantiers en matière de politiques et de programmes de sécurité alimentaire au Sénégal.

168. Pour atteindre l'objectif ultime de réduire de 50% le nombre de personnes malnutries au Sénégal d'ici 2015, quatre sous - objectifs doivent être poursuivis. Il s'impose de les rappeler :

i. Réduire la pauvreté dans toutes les régions du pays en général et dans les zones les plus pauvres en particulier.

ii. Développer l'agriculture et la valeur ajoutée de ses produits, là où il est possible et rentable de le faire, de manière à accroître le disponible alimentaire comme les revenus qui en découlent.
iii. Lutter efficacement la malnutrition par la mise en place de mesures qui vont améliorer à court et long terme la situation nutritionnelle des groupes les plus vulnérables.
iv. Mettre en place des lignes de défense appropriées pour protéger les populations de calamités naturelles ou d'autres origines.

1 er chantier :	**L'affirmation d'une volonté politique par l'adoption par le gouvernement et ses partenaires, par consensus, d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire.**

Le C.N.S.A doit, au tout premier acte, approuver la stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire qui lui est ici proposée. Cette stratégie devrait faire l'objet d'une publication largement diffusée, accompagnée de sessions d'information sur le thème de la sécurité alimentaire auprès de tous les acteurs et partenaires à tous les niveaux de l'administration. Tous doivent partager la même vision et poursuivre les mêmes objectifs en matière de sécurité alimentaire.

2 ième chantier :	**Le renforcement des fondements de la stratégie de sécurité alimentaire passe par le maintien de politiques macro-économiques et de décentralisation performantes et une gestion efficace des ressources naturelles.**

Les stratégies proposées en matière de sécurité alimentaire reposent sur deux conditions fondamentales :

a) La poursuite des politiques macro-économiques, de libéralisation des marchés et de décentralisation entreprises par l'État. Ces politiques assureront les bases sur lesquelles pourront prendre forme les stratégies de sécurité alimentaire.
b) Le maintien et l'accroissement des interventions en matière d'une saine gestion des ressources naturelles comprenant la protection de l'environnement, la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et les déplacements des cultures au gré des réductions de leur qualité.

Le C.N.S.A. doit maintenir un regard constant sur ces deux fondements, en suivre les évolutions et mesurer lorsque nécessaire leurs impacts sur la sécurité alimentaire des populations visées par certains changements apportés.

3ième chantier :	**L'harmonisation et la mise en cohérence des programmes de lutte contre la pauvreté correspondent à une meilleure répartition spatiale des programmes sur le territoire et identification des bénéficiaires, une plus grande concertation sur le partage de stratégies performantes et l'élaboration des mesures avec une implication effective des bénéficiaires.**

Les mesures correctives réunissent toutes les mesures de lutte contre les causes de la pauvreté et de la malnutrition. Elles portent principalement, dans le cadre de cette stratégie nationale de sécu-

rité alimentaire, sur la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pauvreté par le biais de l'amélioration de la productivité de l'agriculture et la diversification des activités économiques.

Ce chantier signifie la poursuite de quatre sous - objectifs visant chacun les principaux dysfonctionnements identifiés.

- Il faut étendre et intensifier les programmes de lutte contre la pauvreté là où les groupes les plus vulnérables se situent notamment dans les zones les plus enclavées, les plus difficiles d'accès et où les services sociaux sont les moins développés. Pour de faire, les processus d'identification des groupes cibles et des zones d'intervention doivent être renforcés.
- Les programmes d'infrastructures routières et sociales contribuent significativement à l'amélioration de la sécurité alimentaire de groupes de populations. Ils doivent être intensifiés.
- Les organisations paysannes et les organisations à la base doivent être renforcées de manière à permettre une implication véritable de leur leader dans l'élaboration des solutions adaptées à leurs besoins et l'appropriation des mesures de développement qui leurs sont destinées.
- La concertation et la coordination des activités aux niveaux régional et local doivent d'abord et avant tout déboucher sur un partage des leçons apprises en matière de stratégies de développement. Les stratégies les plus performantes dans un secteur et un milieu donné doivent être publiées et répandues partout sur le territoire.

4 ième chantier :	**L'agriculture est une base importante du développement économique au Sénégal. Il faut lui redonner la place qui lui revient en matière de sécurité alimentaire par la recherche d'une vision concertée sur les leviers les plus performants de développement de même que sur les responsabilités et rôles respectifs de l'État, des partenaires nationaux et du secteur privé.**

À court terme :

L'État doit déployer des efforts à la recherche d'une vision concertée sur les véritables solutions en vue de redynamiser la production agricole en fonction des diverses zones de production. Cette vision doit porter sur les principaux leviers de développement et plus particulièrement sur les ajustements qui suivent :

1. Réviser ses positions au regard de ses programmes d'appui à trois niveaux :
   - Cas des engrais : pour le phosphatage de fonds.
   - Cas des semences : pour l'élaboration d'un programme de production de semences de base entre la Sonagraine, l'UNIS1 et l'ISRA dès la campagne 1999/2000,
   - Cas du matériel agricole : pour la baisse de la fiscalité sur les intrants (matériel agricole, engrais, semences) et l'assistance à la micro-industrie spécialisée dans la fabrication du matériel local et l'importation de matériel agricole d'occasion.
2. Offrir des prix rémunérateurs aux producteurs, des appuis sélectifs en intrants couplés avec un crédit rural adapté.
3. Réformer la CNCAS pour offrir aux producteurs et opérateurs privés des crédits adaptés à leurs besoins.
4. Poursuivre et accélérer la réforme de la loi foncière pour en faire la pièce maîtresse du développement agricole.
5. Fournir une assistance à la professionnalisation des organisations de producteurs et de commerçants dans toutes les filières ainsi qu'au renforcement des organisations qui représentent les populations les plus démunies pour qu'elles deviennent véritablement représentatives.

À moyen et long terme :

6. L'État doit réviser ses missions dans le cadre de la restructuration des services publics et aussi que rechercher, en collaboration avec ses partenaires nationaux (ruraux et P.M.E.), des stratégies d'investissements dans les filières les plus porteuses et dans les zone qui offrent les meilleures opportunités de productivité et de rentabilité

Plus spécifiquement, ses actions doivent porter sur :

7. La restructuration de la recherche agricole et agro-alimentaire, la réorganisation du ministère de l'Agriculture et celle du système de vulgarisation agricole notamment par le renforcement de ses capacités d'impulsion et d'orientation au niveau central et d'exécution au niveau local.
8. Les réformes requises concernant l'allocation des investissements publics en fonction des régions et les filières les plus porteuses ainsi que les conditions incitatives à l'investissement privé en agriculture.

5 ième chantier :

- **Mettre en cohérence et élargir les mesures de soulagement immédiat de la faim.**
- **Renforcer les mesures palliatives notamment les programmes nutritionnels et les aides alimentaires ciblées auprès des groupes les plus pauvres et vulnérables**
- **Accorder une attention particulière à la formation de ressources humaines en nutrition et alimentation.**

Les mesures palliatives rassemblent les mesures de lutte contre la malnutrition, les projets ciblés et les distributions d'aide alimentaire projet.

Les programmes nutritionnels doivent être révisés à la lumière des correctifs à apporter dans leurs contenus et leurs stratégies de réalisation :

- Etendre les programmes de lutte contre la malnutrition dans les régions les plus touchées par la pauvreté et la malnutrition.
- Élaborer de nouveaux programmes qui visent expressément les groupes de population qui n'ont aucun autre moyen de subvenir à leurs besoins ; foyers monoparentaux, vieillards, malades chroniques, handicapés physiques et mentaux et *taalibés*.
- Implanter des structures spécialisées (URO-CREN) dans les zones à forte prévalence de malnutrition protéino-énergétique et améliorer celles déjà existantes pour traiter les formes sévères. Renforcer la formation du personnel de santé aux méthodes de récupération nutritionnelle et celle des agents communautaires à la prévention de la malnutrition.
- Développer des programmes de soutien nutritionnel des enfants dans les écoles préscolaires et primaires (formelles et informelles) dans les zones à risque et des populations rurales pendant la période de soudure.
- Lutter contre les carences en micronutriments par le traitement des conséquences de ces carences, la supplémentation thérapeutique, la supplémentation préventive et l'enrichissement de certains aliments de large consommation.
- Renforcer les programmes de promotion de l'allaitement maternel, des bonnes pratiques du sevrage, de suivi de la grossesse des mères et de la croissance des nourrissons.
- Intégrer à tout programme nutritionnel une campagne de formation des populations sous tes thèmes de la nutrition, les maladies infectieuses et parasitaires, la démographie et l'alphabétisation

- Élaborer et réaliser au plan national et particulièrement pour les régions du pays les plus touchées par la malnutrition, des programmes d'information, d'éducation et de communication portant sur : la promotion de changements de comportements en matière de nutrition, l'amélioration de la valeur nutritionnelle des repas.
- Élaborer des manuels opérationnels de lutte contre la malnutrition.
- Améliorer la couverture sanitaire et l'accès aux soins de santé.
- Améliorer les conditions de vie par l'intensification et la promotion de programmes d'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de l'environnement notamment dans les zones ou des efforts en matière nutritionnelle sont déployés.
- Promouvoir l'éducation à la santé reproductive et renforcer les programmes de planification familiale.
- Sensibiliser les producteurs, industriels, commerçants et les consommateurs à la qualité et la salubrité des aliments commercialisés et créer des programmes incitatifs à la qualité et la salubrité des aliments commercialisés.
- Sensibiliser l'industrie agro-alimentaire à l'amélioration nutritionnelle des aliments produits notamment ceux destinés aux nourrissons et aux enfants.
- Renforcer les capacités des Universités et des Écoles Nationales de Formation dans le domaine de la formation en nutrition et alimentation et assurer la formation/recyclage des agents chargés de la sécurité alimentaire.
- Il convient de privilégier une approche systémique faisant de la nutrition une question transversale qui doit être prise en compte dans l'élaboration des politiques, des programmes et des projets de développement du Sénégal. Il faut donc disposer de ressources humaines de haut niveau dans ce domaine là où s'élabore les politiques, les programmes et les projets.
- Le suivi régulier de la sécurité alimentaire nécessite de disposer d'informations fiables sur l'aspect nutritionnel des populations qui permettront d'apprécier les efforts faits, d'anticiper les crises et prévenir certaines maladies qui y sont associées.

Au regard des programmes d'aide alimentaire, des améliorations sont souhaitées à trois niveaux :

- Le raffinement des systèmes d'information pour l'identification, le ciblage des bénéficiaires et des zones à risques ainsi que pour le suivi-évaluation des impacts des programmes réalisés.
- Le besoin de coordination des interventions (et des stratégies appliquées) pour éviter que la distribution d'aliments ne découragent l'initiative privée et les efforts d'auto - développement déployés par certaines communautés.
- La promotion de l'usage de denrées locales par des achats locaux ou dans la sous région.

6 ième chantier :	**Mettre en place des lignes de défense et autres mesures préventives en cas de crise alimentaire.**
i.	**Renforcer les systèmes d'information et compléter les informations produites en vue de rétablir la crédibilité des requêtes formulées en cas de situation d'urgence.**
ii.	**Élaborer des lignes de défense décentralisées**

Les mesures préventives comprennent les systèmes d'information ainsi que les lignes de défense en cas de calamités naturelles ou d'autres urgences. Le tout premier objectif de ce chantier doit viser le rétablissement de la crédibilité des requêtes formulées en cas d'urgence auprès de la communauté internationale. Cet objectif ne sera atteint que par l'amélioration des informations produites et de l'organisation des aides alimentaires.

Les principaux objectifs des systèmes d'information et de l'organisation des aides alimentaires correspondent à leurs faiblesses actuelles respectives :

- Mettre en place un système d'information continue d'alerte rapide portant sur la situation alimentaire pour permettre une identification la plus précise possible des groupes et des zones à risques et une évaluation exacte des besoins en aide alimentaire d'urgence.
- Mettre en place un système d'organisation, de concertation et de coordination entre les différents intervenants (population, gouvernement, donateurs, organismes internationaux et ONG) de façon à identifier en collégialité les zones et les bénéficiaires vraiment nécessiteux.
- Mettre en place des mécanismes transparents de gestion rigoureuse et de distribution rapide des aides d'urgence en collaboration avec les associations des bénéficiaires et les ONG, sous l'égide des collectivités locales décentralisées.

Les lignes de défense en cas de calamités naturelles :

Parce que le pays est côtier et que les denrées alimentaires peuvent y être acheminées très rapidement, le maintient d'un stock de sécurité au niveau national par le CSA n'est pas requis. Les lignes de défense doivent être décentralisées au niveau des départements et des communes. L'État doit alors limiter ses actions à offrir un appui aux intervenants qui souhaitent pour leur communauté, créer des lignes de défense du type stock de sécurité départemental, banque céréalière communale ou autres. Les services offerts doivent comprendre un encadrement à la gestion et l'entretien des stocks ainsi que des crédits de campagne.

3.2 Le cadre de concertation et de coordination

7 ième chantier :	**Élaborer un cadre cohérent de concertation et de coordination : Réviser les diverses structures de concertation et élaborer un modèle simplifié à tous les niveaux de l'administration.**

Le cadre institutionnel de cette stratégie de sécurité alimentaire doit, dans son processus d'implantation, tenir compte de trois aspects fondamentaux :

i) La problématique des politiques de décentralisation et de régionalisation de l'État qui induit la création d'opportunités de développement communal ;
ii) L'appui aux actions de développement à la base en mettant à la disposition des principaux intervenants au plan local, les moyens et les outils nécessaires à la prise en charge de cette stratégie de sécurité alimentaire ;
iii) L'internalisation des diverses fonctions associées à la sécurité alimentaire pour assurer la pérennité des structures élaborées.

Il importera donc de procéder à une définition des rôles et responsabilités des différents acteurs au triple plan national, régional et local. Comme le démontre l'organigramme ci-joint, les structures de concertation sont nombreuses et les risques de duplication sont très élevés.

Sur le plan national, des efforts d'harmonisation des organismes de concertation doivent être entrepris de manière à préciser les rôles et responsabilités de chacun. Puisque des organes de concertation existent sur les aspects nutritionnels (CLNM), lutte contre la pauvreté (COC), etc., à défaut de fusionner à court terme ces organismes (qui poursuivent sensiblement les mêmes objectifs), il faudrait tenir annuellement une réunion confédérale durant laquelle les grandes orientations seront arrêtées, les programmes ajustés et les mécanismes de suivi harmonisés.

Sur les plans régional et local, le même problème se pose où toutes les organisations sur le plan national possèdent des antennes à ce niveau. Pour renforcer ce palier opérationnel déjà lourdement affecté par le manque de moyens et de ressources humaines bien formées, il faudrait limiter le plus possible ces organismes en quelques organisations opérationnelles et bien appuyées.

8 ième chantier :	**Mettre en place des structures fonctionnelles, légères et pérennes pour la réalisation et le suivi de la stratégie de sécurité alimentaire**

Les comités d'actions et de suivi

Le C.N.S.A. est d'abord et avant tout une structure d'orientation stratégique. Les divers chantiers qui lui sont confiés doivent en revanche atteindre leurs objectifs et pour ce faire doivent être animés par un responsable, également comptable des résultats atteints.
Le Conseil devrait alors, dès le départ, former un certain nombre de comités placés chacun sous la tutelle d'un ministre responsable d'un dossier correspondant aux thèmes abordés. Le nombre de comités et la nomination des délégués responsables restant à la discrétion du C.N.S.A.

Le président de chaque comité pourra s'adjoindre, parmi les trois autres catégories de partenaire (partenaires nationaux, secteur privé et bailleurs de fonds - ONG) les représentants qui s'intéressent tout particulièrement à un thème ou un autre. Chacun des comités rendra compte de ses opérations et de l'état d'avancement des divers dossiers au CNSA lors de sa réunion annuelle.

Le secrétariat du C.N.S.A. : la CASPAR devra mandater un membre de son personnel sur une base permanente pour agir à titre de secrétaire des trois comités et répondre aux besoins des membres.

Structures et organisation des systèmes d'information

Tous les systèmes d'information impliqués à la sécurité alimentaire jouent un rôle capital au suivi de la réalisation de cette stratégie nationale. Les principaux correctifs suivants doivent être apportés aux systèmes en place :

- Pour les zones à risque, une situation de référence doit être établie sur l'aspect nutritionnel des populations et des indicateurs par la suite analysés sur une base régulière.
- La méthodologie de collecte et de production des informations et des standards de qualité de la production d'informations devraient être adoptés par tous les systèmes d'information en opération en ce moment.
- Les dimensions spatiales et sociales des différents systèmes doivent être révisées pour couvrir l'intégralité du territoire pour l'un et différencier la vulnérabilité des groupes de population pour l'autre.
- Une structure organisationnelle doit être élaborée sur la base de centres spécialisés de collecte d'une part et d'un centre d'analyse et de diffusion des informations d'autre part. Le centre de rassemblement des informations (CASPAR) doit être logé au plus haut niveau possible de l'administration publique (à la Primature) et disposer de ressources conséquentes.
- Un système intranet devrait éventuellement être élaboré pour accélérer la collecte et la diffusion des informations.
- La pérennité de tous les systèmes d'information doit être assurée par leur internalisation graduelle au budget de l'État.

Le suivi et la mise en œuvre de ces correctifs techniques seront confiés à la CASPAR qui rendra compte des opérations au comité responsable de ce dossier.

La CASPAR

La CASPAR ne pourra pas assumer ses responsabilités sans que de profonds changements soient apportés à sa structure et organisation.

1. Comme mentionné, elle doit être relocalisée, à un niveau pouvant lui octroyer les pouvoirs dont elle a besoin. Elle relèvera du bureau du Premier ministre.
2. Son organigramme doit être révisé et des compétences professionnelles ajoutées notamment dans les domaines de l'économie, la nutrition, la cartographie, l'agronomie, etc.
3. Sa restructuration devrait comprendre l'intégration des systèmes de suivi des marchés et celui des ZAR actuellement sous la direction du CSA par souci d'économie mais aussi d'efficacité.
4. Une fois sa restructuration terminée, son budget doit être internalisé et pris à charge directement par l'État.
5. Ses champs d'intervention doivent être élargis pour couvrir entre autre ; le cadre macro-économique, l'agriculture, le suivi des interventions correctives, palliatives et préventives, la concertation entre intervenants, etc. Ses modes de fonctionnement et ses budgets devront donc être ajustés en conséquence.
6. Au lieu de signer des protocoles avec chacun des centres de production d'information, elle devrait par l'entreprise de l'intranet, assurer un échange constant et permanent tant avec ses fournisseurs de données que sa clientèle.

En somme, la CASPAR doit refondre son plan de travail en fonction de cette stratégie de sécurité alimentaire, une fois les consensus obtenus auprès de tous les partenaires.

3.3 Les défis posés aux principaux acteurs de la stratégie nationale de sécurité alimentaire au Sénégal

LES DÉFIS DE L'ÉTAT ;

1. **RÉDUIRE LA MALNUTRITION DE 50% D'ICI 2015.**
2. **OBTENIR UNE VISION CONCERTÉE DE TOUS LES PARTENAIRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE D'ABORD ET D'AGRICULTURE ENSUITE.**
3. **INTÉGRER LES ASPECTS NUTRITIONNELS DANS TOUS LES PROGRAMMES ET LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AU PAYS.**
4. **PÉRENNISER LES SYSTÈMES D'INFORMATION PAR LEUR INTERNALISATION.**
5. **COORDONNER ET ASSURER LA CONCERTATION DES ACTIONS EN MATIÈRES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ADMINISTRATION (CENTRAL ET RÉGIONAL)**
6. **ORIENTER ET INTENSIFIER LES INTERVENTIONS DANS LES ZONES OÙ SE SITUENT LES GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES.**
7. **PLANIFIER ET ORGANISER L'AIDE ALIMENTAIRE CIBLÉE ET D'URGENCE POUR REJOINDRE LES MÉNAGES LES PLUS NÉCESSITEUX DANS LES RÉGIONS LES PLUS TOUCHÉES ET RÉPONDRE RAPIDEMENT EN CAS D'URGENCE AUX BESOINS DES POPULATIONS TOUCHÉES DE CALAMITÉ.**

LES DÉFIS DES PARTENAIRES NATIONAUX :

1. **METTRE EN PLACE DES ORGANISATIONS PAYSANNES VÉRITABLEMENT REPRÉSENTATIVES DU MONDE RURAL, CAPABLES DE PRÉCISER LEURS PRIORITÉS ET CHOISIR LES INTERVENTIONS LES PLUS APPROPRIÉES.**

2. **ACCÉLÉRER LE PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION DES FILIÈRES LES PLUS PORTEUSES.**

3. **METTRE EN PLACE DES MESURES INCITATIVES À L'INVESTISSEMENT DANS LES RÉGIONS ET POUR LES FILIÈRES OFFRANT LES MEILLEURES POTENTIALITÉS.**

LES DÉFIS DU SECTEUR PRIVÉ :

1. **PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AUPRÈS DE SES MEMBRES ET IDENTIFIER LES PÔLES D'INTERVENTIONS ET LES CONDITIONS REQUISES POUR FACILITER LES APPROVISIONNEMENTS ET L'ÉCOULEMENT DES PRODUITS DES ZONES ENCLAVÉES.**

2. **ANALYSER ET PROPOSER À L'ÉTAT DES MESURES INCITATIVES POUR DÉVELOPPER L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET PARA-AGRICOLE.**

3. **PARTICIPER AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE MESURES DE REMPLACEMENT DE L'ÉTAT DANS SES RÔLES D'ENCADREMENT, DE RECHERCHE ET DE LIGNES DE DÉFENSE EN CAS D'URGENCE ET IDENTIFIER DE NOUVELLES FAÇONS D'INTERVENIR ET RENTABILISER CES ACTIVITÉS.**

LES DÉFIS DES BAILLEURS DE FONDS :

1. **ÉTABLIR UN CONSENSUS POUR REDONNER AU SECTEUR AGRICOLE LA PLACE QUI LUI REVIENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.**

2. **INTÉGRER TOUS LES ASPECTS NUTRITIONNELS DANS LES PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LORSQUE LES GROUPES VISÉS SOUFFRENT DE MALNUTRITION.**

3. **ORIENTER ET INTENSIFIER LES INTERVENTIONS DANS LES ZONES OÙ SE SITUENT LES GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES.**

4. **FAVORISER LA CONCERTATION DES ACTIONS EN MATIÈRES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À TOUS LES NIVEAUX D'INTERVENTION.**

5. **EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT À LA BASE, PARTAGER LES STRATÉGIES LES PLUS PERFORMANTES AINSI QUE LES LEÇONS APPRISES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES.**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

UNE STRATÉGIE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SÉNÉGAL

TOME II

Le cadre conceptuel, le diagnostic et les annexes

Version provisoire

Dakar, mars 1999

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Table des matières

TOME II

1 La sécurité alimentaire au Sénégal : définition et contexte 1

2.1 Le cadre conceptuel de la sécurité alimentaire au Sénégal 1
1.1.1 Un droit et une définition de la sécurité alimentaire : 1
1.1.2 Le schéma conceptuel 1
1.1.3 Les types de mesures d'intervention en matière de sécurité alimentaire 5
1.1.3.1 Le suivi des équilibres de l'offre et de la demande 9
1.1.4 Les conditions de succès des interventions en matière de sécurité alimentaire 11

2.2 Les politiques et leurs impacts sur la sécurité alimentaire des populations sénégalaises 13
1.2.1 Les politiques macro-économiques 13
1.2.2 Les politiques de sécurité alimentaire 14
1.2.3 Les résultats de ces politiques 17

2 Un diagnostic de la sécurité alimentaire au Sénégal 18

2.1 La malnutrition 18
2.1.1 Le visage de la malnutrition au Sénégal 18
2.1.2 Facteurs déterminants de la malnutrition 22
2.1.3 Les facteurs influant sur la malnutrition 24
2.1.4 Lescarences en micronutriments 27
2.1.5 La mortalité 29
2.1.6 Conclusions et sommaire du diagnostic 30

2.2 La disponibilité 33
2.2.1 La démographie 33
2.2.2 Les potentiels de production et les menaces 34
2.2.3 La production agricole 35
2.2.4 Les importations alimentaires 46
2.2.5 Les aides alimentaires 47
2.2.6 Le bilan alimentaire 50

2.3 L'accessibilité ; les groupes et les zones vulnérables 55
2-3-1 L'accessibilité économique 56
2-3-1-1 La stabilité des prix 59

3 Les efforts déployés 69

2.1 Les mesures préventives 69
3.1.1 Les besoins en information 69
3.1.2 Les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire 70
3.1.3 Diagnostic des Systèmes d'Informations (SI) 72

2.2 Les mesures palliatives 75
3.2.1 Les programmes et projets 75
3.2.2 Le diagnostic des mesures palliatives 81

2.3 Les mesures correctives 82

2.4 Le cadre institutionnel de la sécurité alimentaire 84
3.4.1 Le diagnostic du cadre institutionnel 85

LES ANNEXES

ANNEXES 1. LA MALNUTRITION

A. La carte de la malnutrition et de la pauvreté dans les différentes régions du Sénégal
B. Les catégories de plats consommés au Sénégal

ANNEXES 2. LA DISPONIBILITÉ

A. Les variations de prix des céréales sur divers marchés du Sénégal de 1992 à 1998
B. Analyse des conditions de développement du sous - secteur industriel sénégalais
C. Les aides alimentaires non céréalières
D. Diagnostic sommaire des aides alimentaires

ANNEXES 3. L'ACCESSIBILITÉ ; LES ZONES ET LES GROUPES À RISQUE

A. Caractéristiques régionales de la pauvreté
B. Offre de céréales (riz et céréales sèches) sur les marchés et coefficient de variation de novembre 1994 à octobre 1996
C. Part des produits agricoles dans les budgets des ménages

ANNEXE 4. LES SYSTÈMES D'INFORMATION

A. Besoins et attentes des clients des systèmes d'information
B. Inventaire des systèmes et bases de données existantes
C. Liste des indicateurs nécessaires au suivi de la sécurité alimentaire

ANNEXE 5. LES EFFORTS DÉPLOYÉS

A. Résumés des mesures palliatives
B. Fiches monographiques des programmes recensés
C. Monographie des acteurs et des programmes

LISTE DES ACRONYMES

AGETIP : Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
AGRHYMET : Agro/Hydro/Météorologie
ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
APCR : Association des Présidents des Conseils Ruraux
ARSA : Antenne Régionale de Sécurité Alimentaire
BAME : Bureau d'Analyses Macroéconomiques
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM : Banque Mondiale
BNDS : Banque Nationale de Développement du Sénégal
C.I.R.S.A : Cadre Institutionnel de la Sécurité Alimentaire
CASPAR : Cellule Agro-Sylvo-Pastorale d'Alerte Rapide
CCA : Comité de Coordination Administrative
CDD : Comité Départemental de Développement
CDS : Commission Départemental pour la Sécurité Alimentaire
CERP : Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CIN : Conférence internationale sur la Nutrition
CISV : Comité Intégré du Service Volontaire
CLCM : Comité de Lutte Contre la Malnutrition
CLD : Comité Local de Développement
CLSA : Commission Local pour la Sécurité Alimentaire
CNC : Centre de nutrition communautaire
CNCAS : Caisse Nationale de crédit Agricole
CNCR : Comité National de Concertation des Ruraux
CNLM : Conseil National de Lutte contre la Malnutrition
CNSA : Conseil National pour la Sécurité Alimentaire
COC : Comité d'Orientation et de Coordination
CPC : Comité local de pilotage
CR : Conseil Régional
CRCAT : Comité régional de coordination et d'appui technique
CRD : Comité Régional de Développement
CRS : Commission Régional pour la Sécurité Alimentaire
CRSA Comité Régional de Sécurité Alimentaire
CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSE : Centre de suivi écologique
D.A.P.S : Division Analyse Prévision et Statistique
D.N.S.A : Direction Nationale de la Sécurité Alimentaire
DEFCCS : Direction des Eaux, forêts, Chasse et de la Conservation des sols
DOS : document d'orientation Stratégique du secteur agricole
DPS : Direction de la Prévision et de la Statistique
EDS : Enquête Démographie et Santé
ESAM Enquête Sénégalaise auprès des Ménages
ESP Enquêtes sur les Priorités
FAO : Organisation Mondiale pour l'Alimentation
FCAA Fonds de Contrepartie à l'Aide Alimentaire
FENU : Fonds des Nations Unis pour l'Equipement
GC : Groupe Consultatif
GRS : Groupe de Réflexion Stratégique
GTP : Groupe de travail pluridisciplinaire
IEC : Information, éducation et communication
IEC : Information, Education, Communication

IGN : Institut Géographique National
INEADE : Institut National d'Etude et d'Actions pour le Développement de l'éducation
IRSA : Inspection Régional de Sécurité Alimentaire
ISRA Institut Sénégalais de Recherche Agricole
MARP : Méthodes Actives de Recherche et Participation
MDRSA : Ministère du Développement Rural et de la Sécurité Alimentaire
MIC : Microentreprises communautaires
MOC : Maître d'œuvre communautaire
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PAME : Projet d'Appui à la Micro-Entreprise
PAPF : Projet Alphabétisation-Priorité Femmes
PASA : Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PASCO : Programme d'Ajustement Sectoriel de la Compétitivité de l'Économie Nationale
PDIS : Programme de Développement Intégré de la Santé
PDRH : Programme de Développement des Ressources Humaines
PEV : Programme élargi de vaccination
PEV Programme Elargi de Vaccination
PIB Produit Intérieur Brut
PME/PMI : Petite et moyenne entreprise/petite et moyenne industrie
PNAE : Plan National d'Action pour l'Environnement
PNAT : Plan National d'Aménagement du territoire
PNC : Programme de Nutrition Communautaire
PNIR : Programme National d'Infrastructures Rurales
PNLM Programme National de Lutte contre la Malnutrition
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPLP : Programme Élargi du PNUD de Lutte contre la Pauvreté
PSAOP : Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs
PSSA : Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
S.I.G : Système Informatique de Gestion
SCSA : Secteur Commissariat à la Sécurité Alimentaire
SI : Système d'information
SICIAV : Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
SIM : Système d'Information des Marchés
SISAAR : Système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide
SISAL : Système d'Information de la Sécurité Alimentaire
SMIG : salaire minimum garanti
SRDR : Société Régionale de Développement Rural
STCS : Secrétariat technique de coordination et de suivi
UNICEF : Organisation des Nations Unis pour l'Education et l'Enfance
UPA : Unité de Politique Agricole
ZAR : Zone à Risque

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

1. ÉVOLUTION DE LA MALNUTRITION CHEZ LES ENFANTS AGES DE 6-36 MOIS 18

2. LA MALNUTRITION SELON LES ZONES ECOLOGIQUES 19

GRAPHIQUE 1 : PAUVRETE ET MALNUTRITION 20

4. APPORTS NUTRITIONNELS ET COUVERTURE DES BESOINS CHEZ DES ENFANTS . **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

5. APPORTS NUTRITIONNELS SELON DIFFERENTES ENQUETES EFFECTUEES AU SENEGAL 22

6. VALEUR ENERGETIQUE PER CAPITA DE CERTAINES PREPARATIONS ET 26

7. QUOTIENTS DE MORTALITE SELON LES GRANDES REGIONS DU SENEGAL 29

8. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION CEREALIERE LOCALE ET DES BESOINS 36

9. ÉVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE DE 1975 A 1995 PAR ZONES AGROECOLOGIQUES 37

10. ÉVOLUTION DU CHEPTEL ET DE LA PRODUCTION DE VIANDE ESTIMEE DE VIANDE DE 1987 A 1997 41

11. IMPORTATIONS COMMERCIALES DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES AU SENEGAL 46

12. ÉVOLUTION DES AIDES ALIMENTAIRES FOURNIES AU SENEGAL PAR CATEGORIE D'AIDE 48

13. NOMBRE DE MÉNAGES ET D'INDIVIDUS PAUVRES PAR RÉGION 56

14. PART DU BUDGET (%) CONSACREE A L'ALIMENTATION CHEZ LES PAUVRES ET LES NON PAUVRES 58

15. PART DES GROUPES D'ALIMENTS DANS LES DEPENSES ALIMENTAIRES DES MENAGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE 59

16. TABLEAU REPARTITION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE EN % SELON LES PRODUITS ET LES MILIEUX DE VIE 64

17. PRIX DU SUCRE 66

18. REPARTITION DES CENTRES DE NUTRITION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DU SENEGAL 77

19. COMPOSITION DU PANIER ALIMENTAIRE DU PROGRAMME "FOOD/CASH FOR WORK" 78

1 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SÉNÉGAL : DÉFINITION ET CONTEXTE

Le Sénégal s'est engagé dans le cadre du Plan d'Action de la F.A.O. pour la Sécurité Alimentaire Universelle en 1996 à relever les défis dans les sept domaines prioritaires alors identifiés[1] :

i. Mettre en place des conditions politiques, macro-économiques et sociales propices à la sécurité alimentaire.
ii. Veiller à ce que les politiques et les institutions contribuent à améliorer l'accès à la nourriture à tous.
iii. Satisfaire les besoins alimentaires d'urgence et transitoires de manière à promouvoir la reprise et le développement, tout en créant les capacités nécessaires pour répondre aux besoins futurs.
iv. Favoriser une agriculture et un développement rural durables pour assurer des disponibilités suffisantes d'aliments de base aux niveaux des ménages et du pays.
v. Faire en sorte que les politiques en matière de commerce des produits vivriers et agricoles contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire.
vi. Promouvoir les investissements dans la recherche, la vulgarisation, l'infrastructure et les institutions dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches durables.
vii. Mettre en œuvre et suivre le plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation.

Le pays s'était alors engagé au même titre que tous les autres pays participants à réduire de 50% la malnutrition sur son territoire d'ici l'an 2015.

Déjà plusieurs actions en ce sens ont été entreprises dont le premier acte a été la création par décret d'un Conseil Nationale de Sécurité Alimentaire (CNSA). Ce travail constitue un prolongement des engagements alors formulés pour élaborer la stratégie nationale de sécurité alimentaire que le CNSA veillera à mettre en œuvre.

2.1 Le cadre conceptuel de la sécurité alimentaire au Sénégal

1.1.1 Un droit et une définition de la sécurité alimentaire :

"Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le vêtement et l'habitat"
Déclaration Universelle des Droits de l'homme, 1948 (par. 1, art. 25)[2]

"La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active."
Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, 1996

1.1.2 Le schéma conceptuel

La sécurité alimentaire est d'abord un droit. Et ce droit interpelle tous les secteurs de la vie politique, sociale et économique qui concourent à garantir sinon à améliorer la satisfaction des besoins alimentaires des populations en tout temps. Tous les efforts que déploient un état de même que ses partenaires nationaux et internationaux pour assurer la disponibilité des aliments et leur stabilité dans le temps comme dans l'espace, permettre aux ménages et aux individus les moyens d'accéder à une alimentation continue, saine et équilibrée et en voie de conséquence les maintenir en santé et en condition de produire, sont parties intégrantes de la sécurité alimentaire.

[1] République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture, Rapport National pour le Sommet Mondial de l'Alimentation, octobre 1996, pp. 75et suivantes
[2] Traduction de l'auteur d'une citation de la F.A.O. , THE RIGHT TO FOOD, in theory and practice, Rome, 1998, p. 2

Le schéma qui suit (p.3) énumère toutes les variables à considérer dans l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire. Son examen permet de cerner les tendances lourdes des principaux facteurs déterminants la sécurité alimentaire au Sénégal afin, par la suite, de dégager un diagnostic et en voie de conséquence mieux cibler les interventions requises dans ce pays.

Les constats concernant la malnutrition

1. La malnutrition affecte une part croissante de la population sénégalaise. La F.A.O. a estimé qu'environ 25% de la population sénégalaise (soit environ 2 millions de personnes) souffrait de malnutrition sur le territoire et que ce nombre avait augmenté ces 5 dernières années .[3]
2. Des groupes de populations urbaines comme rurales souffrent occasionnellement ou de façon permanente et chronique de malnutrition. S'il y a des zones de concentration de la malnutrition, des poches de sous-alimentation existent partout au Sénégal. Les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes sont les groupes les plus affectés et la principale cause en est la pauvreté.
3. Mais il n'y a pas que les pauvres qui souffrent de malnutrition au Sénégal. Certaines ethnies et certaines régions du pays se nourrissent d'aliments faibles en énergie et nutriments par habitude alimentaire plutôt que par obligation. La population totale du Sénégal a incidemment une alimentation peu diversifiée et pauvre notamment en fer et vitamines.
4. Les conditions de santé ou d'hygiène sont également sources de malnutrition ; seulement 38% des ménages sénégalais ont accès à une eau saine et abondante dont 26% seulement en milieu rural. Le quart de la population urbaine de Dakar vit en milieux insalubres, ne sont pas desservies par des systèmes de traitement des eaux usées ou de système de collecte des ordures. La qualité et l'innocuité des aliments ne sont pas toujours assurées pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé des individus.

Les constats concernant la disponibilité

5. La consommation peut être insuffisante parce que le disponible est faible. La production agricole sénégalaise en rapport à la croissance démographique est en nette régression. Paradoxalement, du moins à priori, les conditions de vie des populations en zones agricoles jugées excédentaires se dégradent. En revanche, celles habitant les zones déficitaires sur le plan agricole souffrent moins de malnutrition. La faible valorisation des produits agricoles commercialisés pour les premiers et les soutiens monétaires importants de l'extérieur (les mandats) pour les seconds, expliquent en partie cette situation.
6. Le pays doit donc se tourner vers des importations (commerciales ou aides alimentaires) pour équilibrer son bilan alimentaire. Sur le plan macro-économique, le pays étant membre de l'UEMOA, peut en principe disposer des devises pour importer les denrées nécessaires. Il reste que le pays est dépendant des disponibilités et des cours internationaux.
7. Tant que les subventions aux agriculteurs dans les pays industrialisés en vertu des accords du GATT, ne seront pas entièrement abandonnées, les productions agricoles du Sud, déjà difficilement concurrentielles (faute d'intrants et de technologies modernes), ne pourront pas affronter une concurrence aussi forte (et dans une certaine mesure, déloyale) et en conséquence ne pourront pas se développer.
8. Mais dans tous les scénarii de prix possibles des denrées à l'échelle mondiale, la production d'aliments des pays en voie de développement, là où elle est humainement et économiquement rentable et faisable, peut et doit être encouragée pour nourrir les populations mais aussi pour créer des opportunités d'activités génératrices de revenus en amont et en aval de la production agricole.

[3] Sixth World Survey, FAO, 1995 et mise à jour des données par la division de la statistique du siège social

SCHÉMA CONCEPTUEL DE LA MALNUTRITION :
PAUVRETÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

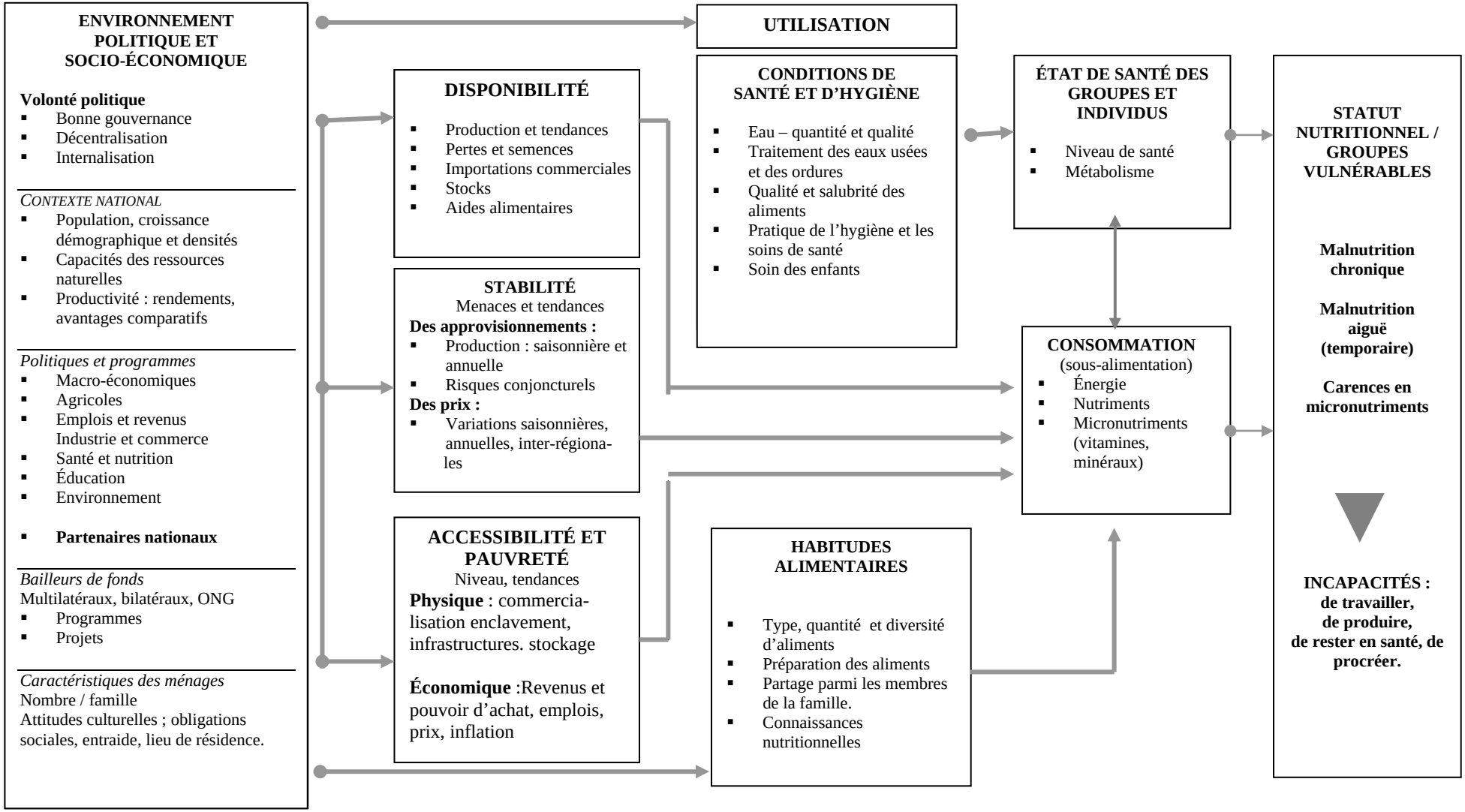

Les constats concernant l'accessibilité

9. Selon les estimations de l'ESAM[4], plus du tiers de la population sénégalaise vivait sous le seuil de la pauvreté en 1994 dont 75% en milieu rural. La situation se serait dégradée depuis. Exception faite des groupes inaptes, handicapés, malades, vieillards, etc...,les facteurs déterminants de la pauvreté au Sénégal sont :
   i) les difficultés d'accès à des facteurs de production et,
   ii) celles d'accès à des ressources naturelles productives,
   iii) les faibles niveaux d'alphabétisation et d'éducation,
   iv) les difficultés d'identifier ou d'exercer d'autres activités génératrices de revenus que l'agriculture en milieu rural.

10. Les denrées sont difficiles d'accès dans des zones enclavées. Les départements de Linguère et de Kedougou sont dans cette situation. Les commerçants aussi font face à d'autres obstacles et entraves (fiscalité, TVA élevée) dans leurs opérations de répartition des vivres sur le territoire. Les barrières non tarifaires et les taxes illicites affectent le commerce des denrées alimentaires entre le Sénégal et la sous-région malgré une ouverture de principe des marchés et la relative disponibilité alimentaire dans la région ouest africaine.

11. Les techniques de conservation et de transformation inadéquates et les difficultés d'écoulement de la production à la récolte sont aussi la cause de l'insécurité alimentaire de certains ménages ruraux. Les pertes après récolte sont importantes au Sénégal notamment dans les secteurs de l'horticulture et des pêches. Mais il existe aussi des pertes importantes en valeur ajoutée par manque de moyens de conditionnement et de transformation des produits locaux.

Les constats concernant la stabilité

12. La malnutrition peut également être temporaire. Le Sénégal a subi 11 sécheresses importantes au cours des 30 dernières années. Ces chocs ont affecté momentanément la disponibilité alimentaire chez certains groupes mais ont aussi réduit et déprécié les réserves semencières. Ils ont aussi incité les producteurs à adopter des pratiques culturales plus sécurisantes mais aussi moins performantes (augmentation des superficies sans amélioration foncière, sans jachères, etc.).

13. Les populations des zones considérées vulnérables sur le plan agro-climatologique souffrent moins de malnutrition durant les périodes de sécheresse que celles vivant dans les zones moins sujettes à ces variations. Des mécanismes de défense se sont développés au fil des expériences notamment au niveau du petit commerce et des activités non agricoles et des transferts d'argent de ressortissants sénégalais vivant à l'étranger ou à l'extérieur du territoire concerné.

14. Les prix des produits alimentaires varient dans le temps et l'espace deviennent inaccessibles à certains groupes. Ces variations saisonnières, annuelles et/ou intra - régionales sont de natures structurelles ou conjoncturelles.

Plusieurs facteurs (endogènes et exogènes) plongent temporairement ou de façon permanente certains groupes de population dans l'insécurité alimentaire. À partir du potentiel mais aussi des limites des ressources naturelles, l'environnement politique et socio-économique de même que les comportements des partenaires tentent d'infléchir des tendances et corriger des blocages structurels.

Le Sénégal n'est pas dépourvu de ressources physiques. Au plan macro-économique, le pays a enregistré ces dernières années des améliorations à plusieurs égards (balance commerciale, taux

[4] République du Sénégal, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Enquête Sénégalaise auprès des ménages, rapport de synthèse, octobre 1997.

d'inflation, déficit budgétaire). Il dispose de politiques et de programmes bien articulés dans tous les secteurs productifs (agriculture, protection de l'environnement, développement du secteur privé, revenus et emplois, infrastructures) de même que dans des domaines connexes et étroitement reliés à la sécurité alimentaire tels que Femmes et développement, Santé, Éducation, etc.

Le gouvernement peut compter sur un grand nombre de partenaires nationaux, des groupements du secteur privé, de villages et de paysans, des associations féminines, bref sur des organisations représentatives de presque toutes les composantes de la société sénégalaise. Finalement, il est bénéficiaire d'une aide internationale encore très importante malgré les restrictions mondiales de l'aide au développement. Tous les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux sont représentés et sont actifs dans plusieurs secteurs de l'économie sénégalaise.

En dépit de tous ces efforts, la pauvreté gagne du terrain chaque année, le climat social s'alourdit montrant des signes de dislocation (drogue, délinquance, prostitution), des maladies endémiques se propagent affectant les groupes les plus productifs du pays (le SIDA est surtout présent dans la tranche d'âge 20 à 35 ans), bref, les effets de l'insécurité alimentaire notamment de la pauvreté se manifestent avec de plus en plus d'acuité à plusieurs niveaux de la société.

Les explications sont nombreuses. Quelques unes peuvent être citées : i) une mauvaise distribution de la richesse n'existe pas seulement entre le nord et le sud mais aussi à l'intérieur même des pays en voie de développement, ii) en raison d'un taux élevé d'analphabétisme (63,4% dont 77% en milieu rural) et d'absence de moyens aux niveaux décentralisés, les capacités de gestion sont limitées notamment au niveau des pouvoirs régionaux, départementaux et locaux. Les programmes et l'aide atteignent difficilement leurs cibles. iii) le dirigisme centralisateur freine en partie la performance espérée de la décentralisation.

Mais l'approche que privilégie la sécurité alimentaire pose un regard très différent sur la problématique de la malnutrition et de la pauvreté. Elle s'intéresse d'abord à la sécurité des approvisionnements en denrées alimentaires sur le plan national. Ensuite, elle cherche à identifier le plus précisément possible les groupes vulnérables, ceux qui souffrent de malnutrition de façon chronique et permanente. Enfin, puisque la sécurité alimentaire doit être assurée à tout moment, des mesures d'urgence ainsi que des lignes de défense doivent être prévues pour faire face aux calamités naturelles ou conjoncturelles.

1.1.3 *Les types de mesures d'intervention en matière de sécurité alimentaire*

Les interventions en matière de sécurité alimentaire ont en effet trois niveaux de préoccupation : les équilibres alimentaires sur le plan national, les groupes vulnérables souffrant de malnutrition chronique et permanente et ceux atteints de façon aiguë et temporaire lors de calamités naturelles ou conjoncturelles. Mais aussi, elles doivent prendre différentes formes selon qu'elles visent à prévoir les problèmes, en soulager les effets ou s'attaquer à leurs causes.

Les schémas ci-joint rassemblent pour chacun des trois niveaux de préoccupation de la sécurité alimentaire, les trois principaux types d'interventions en matière de sécurité alimentaire :

a) Les mesures préventives de suivi /évaluation
b) Les mesures palliatives de soulagement de la malnutrition à court et moyen terme
c) Les mesures correctives de développement durable à moyen et long terme.

Ces mesures sont ici analysées selon leur nature mais présentées en trois schémas distincts selon les besoins auxquels elles répondent.

SCHÉMA CONCEPTUEL DES MESURES D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

NIVEAU DE PRÉOCCUPATION	MESURES PRÉVENTIVES : SUIVI / ÉVALUATION	MESURES PALLIATIVES : SOULAGEMENT À COURT ET MOYEN TERME	MESURES CORRECTIVES: DÉVELOPPEMENT À MOYEN - LONG TERME
AU NIVEAU NATIONAL **En réponse aux besoins de la population totale** ▪ Démographie ▪ Ressources naturelles ▪ Équilibres alimentaires nationaux ▪ Croissance économique ▪ Balance des paiements (Dette extérieure)	**SUIVI DES ÉQUILIBRES OFFRE/DEMANDE** ▪ Production et tendances ▪ Importations, stocks ▪ Prix, inflation, pouvoir d'achat ▪ Commerce national et sous-région ▪ Aides alimentaires ▪ Suivi des impacts	**PROGRAMMES SOCIAUX ET DE SANTÉ** ▪ Programmes de lutte contre les maladies endémiques, SIDA, etc. ▪ Infrastructures de santé : dispensaires, hôpitaux ▪ Lutte contre la malnutrition, les carences en micro-nutriments	**DISPONIBILITÉS: POLITIQUES ET PROGRAMMES** ▪ Politiques macro- économiques ▪ Importations ; barrières tarifaires ▪ Industrie et commerce ▪ Planning familial : démographie ▪ Politiques agricoles : production, commercialisation, transformation, consommation
AU SÉNÉGAL ▪ 8 millions d'habitants ▪ croissance de 2,6 à 3% / an ▪ 65% population en milieu rural ▪ autosuffisance alimentaire de 52% en 1997 ▪ ressources naturelles en dégradation	**AU SÉNÉGAL** ▪ 40 systèmes d'information dans plusieurs ministères. ▪ 1 seul système (CASPAR) les rassemble et doit les analyser sur le plan national. ▪ Avec la disparition du FCCAA, personne n'assumera la concertation des aides alimentaires	**AU SÉNÉGAL** ▪ PNC ▪ PNLM ▪ PEV ▪ PNAM ▪ Projet cantines scolaires ▪ Projets régionaux intégrés ▪ Iodation du sel	**AU SÉNÉGAL** ▪ PAS, PISA, PASA ▪ PNIR ▪ DOS ▪ PNAE/PLD ▪ Plan d'Action de la Femme ▪ PDIS ▪ PSSA ▪ PDRH ▪ Travaux et implication des partenaires nationaux (producteurs,
CONDITIONS DE SUCCÈS DES INTERVENTIONS	▪ Qualité, crédibilité, rapidité ▪ Coordination, harmonisation des systèmes d'information ▪ Cadre institutionnel adéquat	▪ Connaissance des besoins ▪ Coordination, harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative	▪ Adéquation aux besoins ▪ Coordination et harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative

SCHÉMA CONCEPTUEL DES MESURES D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

NIVEAU DE PRÉOCCUPATION	MESURES PRÉVENTIVES : SUIVI / ÉVALUATION	MESURES PALLIATIVES : SOULAGEMENT À COURT ET MOYEN TERME	MESURES CORRECTIVES : DÉVELOPPEMENT À MOYEN - LONG TERME
MÉNAGES ET INDIVIDUS **Malnutrition chronique :** Milieux ruraux : ▪ Sans terres, ▪ Sans accès à des facteurs de production ▪ Femmes, foyers monoparentaux ▪ Enfants 0 – 5 ans ▪ taalibés Milieux urbains ▪ Sans sources de revenus ▪ Femmes, foyers monoparentaux ▪ Enfants 0 – 5 ans ▪ Enfants sans foyer, orphelins ▪ Incapables ; malades, vieillards, handicapés	**SUIVI DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS** ▪ Revenus, emplois ▪ Activités génératrices de revenus ▪ Accès aux facteurs de production ▪ Habitudes alimentaires ▪ Conditions de santé ▪ Suivi des impacts ▪ Contrôles des distributions	**AIDE PROJET** (ou aide ciblée) ▪ Vivre contre travail ▪ Cantines scolaires ▪ Distribution gratuite ▪ Travaux à haute intensité de main-d'œuvre ▪ Distribution de vivres ou salaire ;	**ACCESSIBILITÉ : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ** ▪ Programmes et projets de lutte contre la pauvreté ▪ Développement d'activités génératrices de revenus ▪ Diversification des activités économiques ▪ Actions PME-PMI : appuis, crédits, etc. ▪ Crédit ▪ Femmes et développement ▪ Micro-projets ; actions des ONG
AU SÉNÉGAL ▪ 30% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté	**AU SÉNÉGAL** ▪ Enquêtes ponctuelles ESAM ▪ Enquêtes EDS	**AU SÉNÉGAL** ▪ PAM ▪ CARITAS ▪ CONGAD ▪ Et autres petits projets	**AU SÉNÉGAL** ▪ PLP - Banque mondiale ▪ PLPE – PNUD ▪ Programmes de soutien aux femmes démunies ▪ Travaux et implication des partenaires nationaux (producteurs, secteur privé,
CONDITIONS DE SUCCÈS DES INTERVENTIONS	▪ Qualité, crédibilité, rapidité ▪ Coordination harmonisation des systèmes d'information ▪ Cadre institutionnel adéquat	▪ Connaissance des besoins ▪ Coordination, harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative	▪ Adéquation aux besoins ▪ Coordination et harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche

SCHÉMA CONCEPTUEL DES MESURES D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

NIVEAU DE PRÉOCCUPATION	MESURES PRÉVENTIVES : SUIVI / ÉVALUATION	MESURES PALLIATIVES : SOULAGEMENT À COURT ET MOYEN TERME	MESURES CORRECTIVES : DÉVELOPPEMENT À MOYEN - LONG TERME
MÉNAGES - INDIVIDUS **Malnutrition aiguë** (et temporaire) ▪ Conditions agro-climatique ▪ Sécheresse ▪ Parasites ▪ Déplacés et réfugiés	**ALERTE RAPIDE** ▪ Superficies emblavées ▪ Conditions climatiques ▪ Moment et état des semences ▪ Menaces et calamités ▪ Prix des intrants et produits ▪ Achats locaux, importations sous-région et internationale ▪ Contrôle des interventions	**AIDE D'URGENCE** ▪ Importations de denrées adaptées ▪ Opérations triangulaires ▪ Répartition inter- régional des disponibilités ▪ Stocks de sécurité	**STABILITÉ : MAÎTRISE DES FACTEURS EXOGÈNES** ▪ Programmes de lutte parasitaire ▪ Lutte contre la désertification ▪ Paix sociale ▪ Programmes d'irrigation
AU SÉNÉGAL ▪ 11 sécheresses en 20 ans ▪ 974 milliers de tonnes d'aides de toutes formes depuis 1982 dont près de 200 milliers de tonnes en aides d'urgence.	**AU SÉNÉGAL** ▪ ZAR au sein du CSA ▪ CASPAR ▪ Équipe de la FAO ▪ Enquêtes sur le terrain mais les agents manquent de moyens	**AU SÉNÉGAL** ▪ Requêtes formulées en cas d'urgence par la CASPAR. ▪ Petit stock de sécurité géré par le CSA (3,000 T). ▪ Plusieurs bailleurs de fonds disposés à intervenir si les besoins sont réellement fondés.	**AU SÉNÉGAL** ▪ PSSA ; irrigations ▪ Lutte contre la désertification ▪ Mesures de gestion des ressources naturelles (coopération bilatérale): etc. ▪ Travaux et implication des partenaires nationaux (producteurs, secteur privé, femmes, etc.)
CONDITIONS DE SUCCÈS DES INTERVENTIONS	▪ Qualité, crédibilité, rapidité ▪ Coordination harmonisation des systèmes d'information ▪ Cadre institutionnel adéquat	▪ Connaissance des besoins ▪ Coordination, harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative	▪ Adéquation aux besoins ▪ Coordination et harmonisation ▪ Cadre institutionnel adéquat ▪ Décentralisation, approche participative

a) Les mesures préventives : suivi/évaluation

La prévention de l'insécurité alimentaire fait d'abord appel à la mise en place de systèmes d'information performants, fiables et crédibles. Toute intervention doit en effet reposer sur une connaissance approfondie des bénéficiaires, des groupes vulnérables. Il existe au Sénégal un grand nombre de cellules de suivi de différents indicateurs s'intéressant à divers aspects de la sécurité alimentaire. Plusieurs directions à l'intérieur des ministères recueillent des statistiques et effectuent des prévisions sur le plan national, régional, départemental et local.

Mais peut-on être assuré que tous ces systèmes sont performants ? Livrent-ils des informations fiables et crédibles ? Et en dépit de leur nombre, couvrent-ils toutes les dimensions de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire ?

Des systèmes d'information doivent en effet exister pour les deux types de groupes de population sujettes à l'insécurité alimentaire; les mal nourris chroniques et permanents et ceux qui en souffrent de façon temporaire.

1.1.3.1 Le suivi des équilibres de l'offre et de la demande

Les bilans alimentaires (besoins versus production nationale + importations + aides alimentaires ± stock – (pertes et semences) et les données macro-économiques (balance des paiements, prix et inflation, etc.) fournissent la toile de fonds des équilibres alimentaires d'un pays. Elles produisent un indice des tendances lourdes en matière de disponibilités et permettent d'attirer l'attention sur certains phénomènes majeurs ; baisse des productions, ralentissement des importations, modifications des stocks, etc. Les données quantitatives doivent alors être complétées d'analyses plus fines sur les causes conjoncturelles ou structurelles des variations enregistrées.

Ces données brossent un tableau global des tendances et ne sont pas destinées à planifier des interventions d'urgence de distribution d'aide alimentaire ou élaborer des programmes ciblés d'interventions contre la malnutrition. L'exemple des requêtes d'aide d'urgence formulées en novembre 1997 sur ces bases et les réponses fournies par les bailleurs de fonds démontre bien le peu de crédibilité qui est accordée à cette approche.

La malnutrition chronique (permanente):

La malnutrition chronique est identifiée à partir d'un suivi des conditions de vie des populations. Des études ponctuelles importantes ont été réalisées (ESAM, ESP, etc.) ces dernières années sur ce sujet. Plusieurs ministères, cellules d'information et organisations ont aussi installé sur une base départementale (ou locale), des systèmes de suivi des populations (zones à risque, CASPAR, nutrition, santé, pauvreté, femmes, etc.). Il y a de fait prolifération de ce type de système à divers niveaux mais les informations fournies sont ponctuelles et souvent incomplètes. Une fois traitées sur le plan national, les informations retournent rarement aux populations qui les ont fournies. Pourtant, c'est à ce niveau que les ajustements et modifications d'interventions doivent commencer.

La coordination des instruments de collecte et d'analyse de même que la diffusion à tous les intervenants tant sur le plan national que local nécessite en ce moment une analyse en profondeur.

La malnutrition aiguë (transitoire)

Des aléas climatiques comme des variations des prix des aliments de base menacent des groupes de populations même ceux disposant de revenus au dessus du seuil de pauvreté. Des mécanismes d'alerte rapide doivent certes permettre d'identifier l'importance des déséquilibres du disponible alimentaire

mais doivent également se soucier de leur accessibilité. L'alerte rapide sur le disponible est explicitement suivie au Sénégal mais celle sur l'accessibilité doit faire l'objet d'analyses plus spécifiques (prix – rendements, variations des revenus agricoles et non - agricoles). Ces dernières ne sont pas effectuées régulièrement en ce moment.

b) Les mesures palliatives

Il s'agit de mesures qui s'attaquent aux effets de l'insécurité alimentaire plutôt qu'à leurs causes ; les politiques et programmes sociaux et de santé, les aides projets ou aides ciblées (distribution alimentaire) et les aides d'urgence soulagent la faim. Mais ces mesures doivent être appliquées avec beaucoup de prudence pour éviter (ou limiter) leurs effets négatifs sur les efforts de développement entrepris par ailleurs.

La coordination et la concertation doit s'assurer que, tant sur le plan des stratégies d'intervention que sur celui des zones d'interventions, les efforts déployés par le gouvernement, les bailleurs de fonds et les ONG ne font pas l'objet de doublons et de contradictions.

c) Les mesures correctives ; le développement durable

Ces mesures visent le développement durable de l'économie nationale ; les politiques et programmes du gouvernement sur le plan macro-économique, commercial et industrielle, les politiques agricoles, celles de protection de l'environnement, bref toutes celles qui cherchent à atteindre un développement durable sont concernées à cet égard. Ces politiques visent des résultats à moyen et long terme.

Si elles ont une incidence sur la croissance économique à court terme (effets sur le PIB, la balance des paiements, la dette publique), leurs effets ne se feront pas nécessairement ressentir équitablement dans toute la population (comme expliqué plus haut).

Des mesures correctives au regard de groupes ciblés doivent donc être élaborées pour les « sortir » d'une insécurité alimentaire permanente. Ces mesures prennent généralement la forme de programme de lutte contre la pauvreté (développement de PME-PMI, création d'emplois, etc,).

Finalement, des efforts pour maîtriser le mieux possible les facteurs exogènes peuvent être déployés. Il s'agit notamment de programmes de lutte contre la désertification, les programmes d'irrigation et d'adduction d'eau,, les mesures de défenses phyto-sanitaires, etc.

Des mesures peuvent intervenir sur plusieurs plans simultanément, tant sur les aspects palliatifs que correctifs. Un programme d'irrigation à des fins de production agricole, élaboré sur une base de travaux à haute intensité de main-d'œuvre et dont les résultats seront pris à charge par les bénéficiaires eux-mêmes atteint du même coup plusieurs objectifs (palliatif par une aide projet, correctif sur la ressource, la disponibilité et la stabilité des approvisionnements) .

Il est à noter que les systèmes d'information jouent un rôle de premier plan tant à l'élaboration des mesures palliatives qu'à celles correctives.

En vertu de ce qui précède, une stratégie de sécurité alimentaire repose sur le principe de l'identification des groupes vulnérables et sur l'adéquation des politiques et programmes. Elle doit, en ce sens, viser l'efficacité des mécanismes d'aide pour faire en sorte que sa plus grande partie atteigne les cibles et ne soit pas diluée au cours du processus de distribution. La stratégie doit aussi veiller à ce que les diverses interventions ne créent pas de dépendances défavorables à l'initiative privée et à l'auto - développement.

1.1.4 Les conditions de succès des interventions en matière de sécurité alimentaire

Le succès de la mise en œuvre d'interventions en matière de sécurité alimentaire repose sur trois conditions fondamentales ; la volonté politique, la coordination et la concertation des interventions et la performance des systèmes d'information. Toute stratégie de sécurité alimentaire doit donc s'assurer que ces conditions sont réunies.

La volonté politique

La mise en œuvre de mesures en cette matière suppose au préalable un engagement politique au plus haut niveau de l'État pour assurer la meilleure coordination possible de l'ensemble des interventions en matière de sécurité alimentaire. La coordination des interventions doit donc reposer sur une structure interministérielle située au plus haut niveau de l'administration publique et qui rassemble tous les intervenants impliqués dans le développement.

Le gouvernement a institué en juin 1998, par décret, un Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). Logé à la Primature et présidé par le Premier Ministre lui-même, le vice-président est le ministre d'État, Ministre de l'Agriculture. Il est composé de 24 membres dont 14 ministres et 10 partenaires nationaux représentants le secteur privé, le secteur rural et les ONG. Le CNSA peut convier à ses travaux, en tant qu'observateur, tout partenaire impliqué dans le domaine de la sécurité alimentaire. Son secrétariat est assuré par la Cellule Agro-Sylvo-Pastorale d'Alerte Rapide pour la Sécurité Alimentaire (CASPAR) qui doit entre autre, assurer la communication avec le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et les Comités Régionaux de Sécurité Alimentaire.

Ses missions sont de suivre la situation et d'offrir un cadre de concertation en vue d'harmoniser les politiques de sécurité alimentaire. Elle doit notamment veiller à l'application du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation.

Si la volonté politique semble à priori acquise, elle doit néanmoins être dynamisée et se traduire par une application effective des textes et lois.

La coordination, la concertation et la mobilisation de tous les intervenants

Plusieurs intervenants sont interpellés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité alimentaire :

i) L'État doit jouer un rôle d'animateur, de coordonnateur et assurer la maîtrise d'œuvre de la mise en place de conditions favorables à la sécurité alimentaire des populations. La décentralisation de ses pouvoirs représente donc, en principe, un instrument privilégié pour assumer ses responsabilités à cet égard.
ii) Les opérateurs économiques, producteurs, transformateurs, commerçants, importateurs, bref tout le secteur privé individuel ou réunit en groupements ou associations sont les principaux acteurs de la sécurité alimentaire. Ils constituent la pierre angulaire de toutes les interventions et doivent être mobilisés à ce titre à l'élaboration comme à la réalisation des mesures.
iii) Les bailleurs de fonds et les ONG sont des partenaires des deux premiers groupes et la coordination de leurs actions et l'adéquation de leurs interventions aux politiques adoptées constituent un préalable à l'efficacité recherchée.

En ce qui concerne la coordination au Sénégal, la question se pose davantage en terme de risque de cloisonnement des interventions de chacun qu'à celui des mécanismes eux-mêmes. Pour citer quelques-uns des mécanismes existants ou en planification ;

i) Le programme de lutte contre la pauvreté (PLP) initié par le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan veut créer un cadre institutionnel à peu près identique à celui prévu au CNSA. Un Comité d'orientation et de Coordination (COC) réunissant tous les ministères techniques impliqués, les bailleurs de fonds, ONG, groupements de producteurs et opérateurs privés, etc. sera appuyé d'un secrétariat technique de coordination et de suivi (STCS , identique au CASPAR), lequel pourra compter sur des organisations régionales, le Comité Régional de Coordination et d'Appui Technique (CRCAT identique au CRSA - comité régional de sécurité alimentaire) pour superviser l'exécution des activités dans la région concernée.

ii) La F.A.O., en collaboration avec le PNUD, a institué récemment un groupe de consultation des bailleurs de fonds avec l'intention de former des groupes thématiques. La sécurité alimentaire sera l'un des groupes créés et a entrepris, avec l'élaboration de cette stratégie, ses premières activités.

iii) Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire doit aussi jouer un rôle d'animation du secteur notamment au travers sa mission d'information.

iv) Il existe plusieurs tables sectorielles informelles des bailleurs de fonds (santé, femmes et développement, environnement), et chacune aborde à leur façon des interventions en matière de sécurité alimentaire.

Les efforts de coordination doivent permettre une meilleure allocation des ressources mais aussi favoriser la rencontre d'opinions diverses, le partage de leçons apprises et la réalisation si possible de consensus sur les mesures et les stratégies à adopter. Mais plus les mécanismes se multiplient, plus les dangers de contradiction dans les mesures adoptées augmentent.

La communication jouera en conséquence un rôle de premier plan dans l'animation de ces mécanismes.

Les systèmes d'information

La qualité des systèmes d'informations, la fiabilité et la pertinence des informations recueillies, la qualité de leur analyse et de leur interprétation de même que l'ampleur et la rapidité de leur diffusion sont des facteurs déterminants de la crédibilité que les usagers leur accorde et du fait même, de leurs influences à corriger les problèmes qu'ils soulèvent en matière de sécurité alimentaire.

Trois types de systèmes doivent être mis en place ;

i) le suivi des équilibres de l'offre et de la demande sur le plan national,
ii) le suivi des conditions de vie des populations et des groupes vulnérables,
iii) un système d'alerte rapide à deux niveaux : de disponibilité physique des aliments comme des moyens monétaires d'y avoir accès.

Tous ces systèmes doivent viser à identifier le mieux possible les différents groupes de populations pouvant souffrir d'insécurité alimentaire, ceux dans le besoin permanent comme ceux à risque d'insécurité temporaire.

Une stratégie nationale de sécurité alimentaire ne doit jamais perdre de vue sa raison d'être ; **les groupes de population démunis.** Elle se doit donc de répondre à deux questions fondamentales : comment identifier avec le plus de précision possible ceux qui souffrent d'insécurité alimentaire et comment doit-on intervenir pour atténuer les effets et comment éradiquer les causes ? Elle doit alors reposer sur deux éléments complémentaires et indissociables : la coordination des interventions et les systèmes d'information. Les pages qui suivent vont se concentrer sur l'analyse de la situation actuelle en matière de sécurité alimentaire au Sénégal, en préciser les diagnostic et tenter de fournir des réponses à ces questions.

2.2 Les politiques et leurs impacts sur la sécurité alimentaire des populations sénégalaises

1.2.1 Les politiques macro-économiques

Le Sénégal, malgré sa stabilité politique et sociale (des atouts majeurs de développement) a affiché un bilan en matière de croissance économique contre-performant entre 1960 et 1993. En 1960, son PIB par habitant qui était de 1017.00 $ USD[5] (dollar constant de 1985) était plus élevé que celui de la Corée du Sud. En 1993, le PIB par habitant de ce dernier pays était au moins quinze fois supérieur à celui du Sénégal.

Ne sont pas étrangères à cette situation : i) la détérioration des termes de l'échange de ses principales exportations, ii) la fréquence des sécheresses handicapantes : le Sénégal a connu 11 années de grave sécheresse durant les 3 dernières décennies malgré que son agriculture fournit plus de 20% de la valeur ajoutée globale et 60% des emplois.

La grave récession économique de 1993 a été à l'origine de la modification de la parité du FCFA face à l'insuffisance et à la lenteur des impacts des mesures d'ajustement interne. Cette dévaluation du F CFA s'est accompagnée d'une stratégie[6] à moyen terme d'ajustement interne et de réforme visant la relance de la croissance durable de l'économie et la réduction de la pauvreté. En effet 1/ 3 de la population du Sénégal vit en dessous du seuil de la pauvreté et les indicateurs sociaux sont médiocres

Les réformes économiques et financières menées depuis 1994 ont toutefois permis une reprise sensible de l'économie et une amélioration de la situation financière.

L'inflation a été ramenée de 32% en 1994 à 3% en 1997. Le PIB réel a augmenté de 2% en 1994 et de 5% en moyenne au cours des trois dernières années . Le déficit budgétaire est passée de 6% en 1994 à moins de 1,5% en 1997. Malgré la libéralisation des importations, les exportations ont augmenté réduisant le déficit du compte courant extérieur qui est passé de 10% à 6% selon les estimations de 1997. Dans les secteurs réels, la production non agricole a progressé de plus de 6% en 1997 alors que la production agricole a connu un repli imputable à l'irrégularité des précipitations.

Au delà des résultats macro-économiques, les politiques d'ajustement structurel ont eu pour conséquence d'accroître les déficits sociaux alors que les effets des politiques démographiques mettent du temps à se manifester en terme de réduction de la demande sociale. La diminution du pouvoir d'achat, déjà très faible en soi, consécutive à la dévaluation du franc CFA survenue en 1994, s'est aggravée par une hausse des prix des denrées alimentaires. Les ménages pauvres, qui consacraient 70% de leurs revenus à l'alimentation, ont été amenés à réduire davantage leur ration alimentaire tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Les données sur l'incidence de la pauvreté au niveau des ménages montrent que, pour l'ensemble du pays, 33,4% des ménages sont pauvres. La ville de Dakar et les autres villes comptent respectivement 16,4% et 16,3% de ménages pauvres tandis que les zones rurales comptent 44,4% de ménages pauvres.

[5] Source : SENEGAL Stratégie Banque Mondiale, Avril 1998

[6] La stratégie repose sur la stabilité budgétaire et monétaire et sur des réformes structurelles visant à libéraliser l'économie, réduire la taille du secteur public, encourager le développement du secteur privé et soutenir le développement du secteur social

1.2.2 Les politiques de sécurité alimentaire

La politique économique coloniale avait orienté les activités agricoles vers la production arachidière. Elle avait bénéficié d'une haute priorité et de l'appui de la formation et de la recherche. Le résultat en a été l'extension de la monoculture arachidière , au détriment des cultures vivrières , la dégradation des sols , le déséquilibre des systèmes de production et une dépendance extérieure accrue .

Elle fut aussi à l'origine des modifications structurelles dont :

- la concentration des infrastructures routières et ferroviaires dans le bassin arachidier ;
- le peu d'incitations apportées à la production agricole vivrière et parallèlement l'introduction du riz importé dans les zones rurales pour compenser le déficit de la production vivrière ;
- le déclin de la classe d'entrepreneurs autochtones qui s'était développée au 19è siècle au profit de sociétés commerciales européennes et d'intermédiaires libanais ;
- la marginalisation des régions périphériques.

Après l'indépendance, l'évolution des politiques agricoles au Sénégal a été marquée par trois grandes périodes:
- de l'indépendance à 1984
- de 1984 à 1994
- depuis 1994

De l'indépendance à 1984

Jusqu'en 1984, le Sénégal a mis en œuvre des politiques interventionnistes répondant, en lieu et place à un secteur privé inexistant, aux sollicitations diverses du monde rural par un encadrement rapproché, un système de prix administré, un crédit agricole standardisé et une intervention marquée dans la commercialisation des produits agricoles.

C'est ainsi que dans le cadre du premier plan de développement économique et social un instrument de politique agricole a été mis en œuvre : **Le programme agricole** qui devait permettre la réalisation des objectifs ci-après:
- augmenter la production arachidière par son intensification ;
- augmenter les productions céréalières afin de réduire et résorber le déficit vivrier du pays ;
- diversifier les productions agricoles pour sortir le pays de la monoculture arachidière ;
- augmenter très sensiblement le revenu rural et, partant le revenu per capita du sénégalais.

Le programme agricole devait permettre de faciliter l'accès aux facteurs de production, une plus grande disponibilité de variétés performantes et la création de structures de valorisation de récolte proches du paysan.

L'impact de cette politique sur la production a été globalement positif. L'option de diversification des productions agricoles a été largement réalisée, beaucoup de cultures nouvelles ayant été introduites avec succès notamment la canne à sucre, le coton, la tomate industrielle, de nombreux produits maraîchers dont le melon, le haricot vert, le poivron , le concombre et l'aubergine, de nombreux fruits jadis considérés inadaptés à nos climats, tels que la banane, l'avocat, et l'ananas.

Règle générale, la moyenne des productions des principales cultures sur la période 1960 à 1982 a été supérieure à la production de 1959, considérée comme année de référence, notamment en ce qui concerne le mil et le sorgho, le riz et le maïs, la production d'arachide ayant stagné dans la période autour de 800.000 tonnes en moyenne.

En 1977, le Gouvernement a adopté à la faveur du programme agricole **une stratégie d'investissement alimentaire** destinée à accroître la production de mil et de riz et qui fit de l'autosuffisance alimentaire un objectif national prioritaire. Les investissements agricoles étaient

réorientées vers les régions périphériques où les possibilités d'irrigation et une plus forte pluviométrie offraient plus de chances d'accroître la production alimentaire.

Le bilan établi a mis en évidence le fait que si des résultats positifs avaient été enregistrés de 1973 à 1977, beaucoup de lacunes restaient à combler. De 1977 à 1984, la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'élevage et des forêts est passée de 120 à 150 Milliards de F CFA courants et son poids dans le PNB a marqué une tendance très nette à la baisse, passant de 26 % en 1976 à 14 % en 1984.

De 1984 à 1994

En 1984, **la Nouvelle Politique Agricole** s'inscrit dans le cadre du Plan à moyen terme de redressement économique et financier (1980) et du programme d'ajustement économique et financier à moyen et long termes 1985 qui visaient :

- à rétablir une situation de balance des paiements et de finances publiques viables ;
- créer un cadre d'incitations permettant d'exploiter au maximum le potentiel de croissance du pays, en particulier dans l'agriculture et l'industrie ;
- renforcer les institutions de planification et de gestion de l'économie au niveau central

La Nouvelle Politique Agricole (NPA) visait l'autosuffisance vivrière à 80%, le relèvement du niveau de vie des populations rurales et la réduction du champ d'intervention de l'Etat. Ses objectifs et stratégies sont définis dans le cadre d'une approche intégrale de développement par produit et par filière.

Les objectifs, fixés dans la filière céréalière, visaient essentiellement l'augmentation de la production et l'introduction de variétés adaptées aux différentes zones écologiques. L'accroissement de la production devait s'accompagner d'un certain nombre de mesures favorisant la limitation des importations par une plus grande promotion des céréales locales.

Les diverses approches par filières furent les suivantes :

- Au niveau de la filière arachidière, étaient recherchées l'augmentation de la production en vue de relever les revenus des masses rurales et l'amélioration de la performance de la transformation industrielle.
- S'agissant du coton, les mesures devaient porter sur l'accroissement de la production en vue de relancer les exportations de coton et d'atteindre les capacités d'égrenage de 60.000 tonnes.
- En ce qui concerne la canne à sucre et la tomate industrielle, les objectifs visaient la satisfaction des besoins de la consommation locale et l'amélioration de la compétitivité.
- Dans le domaine horticole, étaient poursuivis l'autosuffisance en pommes de terre et en oignons mais aussi la génération d'un surplus exportable en fruits et légumes.

Avec l'avènement de la NPA en 1984, la fonction de crédit, assurée jusque là essentiellement par les sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) et les projets, est confiée au secteur privé. La CNCAS, créée dans ce cadre en 1985, constitue la pièce maîtresse du système de crédit agricole mis en place.

Les actions menées dans le cadre de la nouvelle politique agricole ont porté sur:

- une plus grande responsabilisation du paysan avec un transfert de certaines missions anciennement dévolues aux organismes publics grâce à la réforme du système coopératif et à la révision du mode d'encadrement ;
- une révision de la politique des prix en matière d'intrants axée sur la suppression progressive des subventions engrais jusqu'en 1990 ;
- le transfert au secteur privé des fonctions de distribution ;
- la libéralisation des importations d'intrants ;
- une réduction du rôle des organismes publics et des subventions qui leur étaient octroyées ;

- la mise en œuvre du plan céréalier avec un objectif de satisfaction de 80 % des besoins alimentaires à partir de la production intérieure en l'an 2000.

En conclusion, ces politiques, ont permis globalement de supprimer certains dysfonctionnements importants du marché liés à une intervention massive et peu efficace de l'Etat, mais n'ont pas cependant pas pu trouver les réponses adéquates pour assurer une plus forte croissance du secteur agricole et une amélioration de la productivité.

Ainsi on peut noter les impacts suivants :

- les questions de prix relatifs entre les céréales et les cultures de rente n'ont pu refléter les objectifs des politiques économiques ;
- le niveau des prix de l'arachide a continué à connaître à certains moments des évolutions divergentes par rapport aux cours mondial comme par exemple la hausse de 1985 (+33 %) qui a correspondu à une baisse de 45 % du cours mondial ;
- une baisse du prix réel au producteur de l'arachide de 53 % en termes réels sur la période 1961-1991 ;
- Les déficits enregistrés par les filières coton (1,629 milliards en 1993) et arachide (4milliards en 1993) confirment les difficultés des filières traditionnelles d'exportation;
- le prix du riz local ne permet pas, en l'absence de subvention, de dégager un niveau de rémunération suffisant pour le producteur ;
- un système de crédit approprié n'a pu être mis en place pour assurer à la fois un approvisionnement suffisant des producteurs en intrants tout en garantissant aux opérateurs un revenu adéquat ;
- l'absence de technologies appropriées résulte du fait que les résultats de la recherche sur les techniques et intrants n'ont pas été utilisées lorsqu'ils existaient ;
- la fin du programme agricole avec pour conséquence un arrêt de la distribution des matériels agricoles qui, conjuguée à la baisse des revenus a entraîné un désinvestissement dans le secteur et un sous- équipement du monde rural,

Depuis 1994 l'Etat à mis en place un programme d'ajustement du secteur agricole **(PASA)** L'intensité des réformes dans le secteur agricole dans le cadre du PASA ont notamment porté de façon générale sur :

- La politique des prix et les réformes institutionnelles et de manière spécifique sur les filières riz, coton, arachide, et élevage.
- La fiscalité sur les intrants et matériels agricoles a été revue à la baisse et même totalement exonérée dans le cadre du programme agricole 1997/98.
- Les taux d'intérêt sur le crédit agricole a été réduit de 14% à 7,5% pour la campagne agricole 1997/98

Après la dévaluation, une nouvelle stratégie a été mise en œuvre dans le cadre du Programme d'ajustement global de l'économie nationale avec le **PASCO** (Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur Privé). Il s'agit d'une approche de développement à moyen terme fondée sur une croissance soutenue par le secteur privé dont la mise en œuvre passe par la suppression des entraves au développement de l'initiative privée. Elle est axée sur les éléments suivants :

- l'assouplissement du fonctionnement du marché du travail,
- le renforcement de la concurrence intérieure grâce à la libéralisation des prix et la suppression des obstacles à l'entrée de nouveaux concurrents
- la libéralisation du commerce et la promotion des activités d'exportation
- l'amélioration du cadre juridique et réglementaire et des incitations à l'investissement, afin de créer un environnement de qualité permettant la diversification de la production industrielle et la création de petites et moyennes entreprises.

Dans le plan d'actions à court terme du Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur privé, l'application du principe de la liberté d'entreprise a été étendue depuis Août 1994 ; seul l'exercice des professions mettant en cause l'intérêt général (à travers la santé, la sécurité publique ou

l'environnement) demeure soumis à une autorisation préalable. Dans le but d'étendre le champ d'application de la règle de la liberté d'accès aux professions industrielles commerciales et artisanales, les conventions spéciales ou protocoles d'accord ont été supprimés ou renégociés.

1.2.3 Les résultats de ces politiques

Réformes économiques. Au cours de la dernière décennie, le Gouvernement a réduit, bien que lentement, sa forte présence et celle des monopoles privés entraînant des distorsions dans les prix, dans la distribution des intrants, la transformation et la commercialisation des produits agricoles l'importation des intrants agricoles et des produits agro-alimentaires. Néanmoins les efforts d'assainissement du secteur sont à poursuivre notamment par rapport aux exportations agricoles qui sont encore confrontées à une multitude d'obstacles réglementaires qui limitent leur capacité d'accès à des marchés d'exportation de plus en plus compétitifs.

Réformes institutionnelles. La Politique officielle est que l'Etat doit centrer ses efforts sur la création d'un climat favorisant le développement du secteur privé et permettant aux populations d'accéder aux services sociaux de base (santé, éducation, eau, etc..). Des progrès ont été réalisés, à savoir :

- les organisations de producteurs apparaissent maintenant comme des interlocuteurs crédibles de l'Etat et le processus de décentralisation habilite progressivement les élus locaux et les communautés rurales à participer à la gestion de leurs ressources et de leur développement.

- La mise en place de ces Politiques a abouti à la libéralisation des importations de riz en octobre 1995, à la privatisation des rizeries précédemment exploitées par la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve (SAED) et à la dissolution de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP) en février 1996. La Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux (SONACOS) est en cours de privatisation et le fonds de stabilisation des prix des oléagineux a été réorganisé en 1995. la Société Pour le Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX) est en cours de réorganisation dans le but de séparer ses activités de service public de ses activités agro-industrielles. Pour le moyen terme, l'objectif est d'ouvrir le capital de la SODEFITEX.

Accès aux services de base : L'adoption des technologies améliorées par les agriculteurs est limitée. Le système de recherche et de vulgarisation ne répond pas tout à fait aux préoccupations des agriculteurs et ne développe que lentement des technologies appropriées aux conditions socio-économiques et agro-écologiques des agriculteurs.

L'accès des populations rurales à l'éducation de base, aux services de soins et à l'eau propre est très faible et nécessite d'être sensiblement amélioré pour permettre aux agriculteurs sénégalais d'être plus productifs et plus ouverts aux nouvelles technologies et aux opportunités de marché.

Accès aux marchés : Du fait.que le réseau des routes/pistes rurales est peu développé, de grandes parties des zones rurales ne sont pas bien reliées aux marchés ; cela constitue une entrave majeure aux agriculteurs pour exploiter pleinement les nouvelles opportunités offertes par la demande urbaine accrue et les possibilités d'exportation..

2 UN DIAGNOSTIC DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SÉNÉGAL

Ce diagnostic sera formulé par l'analyse des diverses composantes de la sécurité alimentaire (la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité, l'utilisation) mais suivant un cheminement permettant de distinguer ses effets de ses causes véritables.

La première partie porte donc sur le principal effet de l'insécurité alimentaire ; la malnutrition. Ensuite sont analysés tour à tour le disponible alimentaire incluant les aides alimentaires, la stabilité des approvisionnements dans le temps et l'espace ainsi que les moyens dont disposent les ménages pour acheter ce dont ils ont besoin pour survivre. Une analyse plus approfondie des connaissances actuelles des groupes vulnérables permettra finalement d'établir le lien qui doit exister entre l'état de la situation, les besoins les plus pressants et les mesures adoptées pour y répondre qui seront traitées dans le chapitre suivant.

2.1 La malnutrition

2.1.1 Le visage de la malnutrition au Sénégal

Ce sont les enfants, parce qu'ils sont en pleine croissance, qui sont les premiers à souffrir de la malnutrition. Aussi, l'évaluation de leur état nutritionnel est un indicateur fiable de l'état de la sécurité alimentaire d'une communauté.

Les résultats de l'enquête EDS-II (EDS 1993) qui est la plus récente au plan national montrent que :

- 21.8 % des enfants âgés de 6-59 mois accusent un déficit pondéral, soit plus d'un enfant sur cinq ;
- 9.2 % des enfants de moins de 6 ans souffrent de malnutrition aiguë. Ces enfants sont maigres ou émaciés ;
- Entre 6-59 mois, la situation de cette forme de malnutrition est modérée, mais elle est par contre grave lorsqu'on s'intéresse aux enfants âge de 6-35 mois car la prévalance est alors de 11.8%. La malnutrition aiguë renseigne sur les situations d'urgence nutritionnelle ou de sous nutrition prolongée.
- 23.3 % des enfants âge de 6-59 mois accusaient un retard de croissance. Ils sont petits par rapport à leur âge. Ce taux est dix fois plus élevé que celui que l'on rencontre dans une population bien nourrie. 10 % des enfants âge de 12 à 59 mois se situent à un seuil taille/âge < -3 reflétant une situation grave.

Cette situation est le reflet de mauvaises conditions socio-économiques ainsi que d'importants déficits alimentaires et une morbidité accrue. La tendance que l'on observe est une détérioration de l'état nutritionnel au fil des années.

1. Évolution de la malnutrition chez les enfants âgés de 6-36 mois

	Malnutrition Chronique (Taille/âge) %	Aiguë (poids/taille) %	Déficit pondéral (poids/âge) %
EDS-I (1986)	22.7	5.8	21.6
EDS-II (1992/93)	22.5	12	23.5
Tendance	Stationnaire	Hausse	Hausse

Les femmes constituent un groupe particulièrement touchés par la malnutrition. Les durs travaux des champs et les grossesses rapprochées ne supportent pas une baisse d'une alimentation complète et régulière.

La proportion de mères non enceintes ayant un indice de corpulence < 18.5 kg/m^2, au dessous du seuil duquel on estime que la mère a une déficience énergétique chronique est de 15 % soit 1 femme sur 7 au Sénégal. Ces femmes maigres sont généralement jeunes et sont plus nombreuses en milieu rural (17.2 %) qu'en zone urbaine (10.8 %) ; les femmes rurales sont généralement plus actives que leurs sœurs des villes.

Pendant la saison des pluies, caractérisée par de durs travaux champêtres, la dépense énergétique des femmes rurales est considérable et peut représenter 2.3 fois leur métabolisme de base soit 3200 Kcal/j, dépenses qui ne sont pas couvertes par leur alimentation. Une telle situation peut affecter leur bien être et avoir des répercussions sur le poids de naissance des enfants.

La situation de la malnutrition varie considérablement selon les zones écologiques du pays.

Les données compilées de l'ESP ont permis de dresser une cartographie de la malnutrition à travers le Sénégal. L'Ouest du Sénégal (Dakar et Thiès) présente une situation moins pire que les autres régions[7]. Par contre, l'est affiche les indices les plus élevés pour toutes les formes de malnutrition.

2. La malnutrition selon les zones écologiques

Régions	Formes de malnutrition (en %)		
	Chronique	Aiguë	Déficit de poids
Ouest	16,0	6,3	15,1
Centre	24,5	9,7	22,1
Sud	24,9	9,3	23,6
Est	25,9	11,5	24,9

Données EDS-II 1992

Mais à l'intérieur des régions, la situation n'est pas identique dans tous les départements. Le tableau des données de l'annexe 1.A présentent la répartition de la malnutrition ainsi que celle de la pauvreté dans chacune des régions et chacun des départements du Sénégal. Bien que les enquêtes aient été effectuées à quelques années d'intervalle, une corrélation existe entre les taux de malnutrition et ceux de la pauvreté dans certaines régions.

En fait les taux moyens régionaux de malnutrition et de pauvreté se rapprochent (moins de 10 points d'écart entre les deux) dans quatre endroits seulement ; Tamba, Kaoloack, Thiès et Louga. Mais à l'autre extrême, cet écart dépasse les 25 points montrant que la pauvreté ne peut tout expliquer ; dans Diourbel, la région est au premier rang en matière de malnutrition au pays alors qu'elle se classe au 8 ième rang en terme de pauvreté. À l'inverse, Fatick affiche un taux de pauvreté relativement élevé (44% en moyenne) et son taux de malnutrition est inférieur à 18%. Il est aussi intéressant de noter que dans Diourbel la malnutrition est beaucoup plus élevé que la pauvreté et cette région est considérée déficitaire sur le plan des productions agricoles. Dans Fatick, une région excédentaire sur le plan des productions agricoles, la pauvreté est importante alors que la malnutrition y a peu d'emprise.

Ces faits suggèrent la prise en compte d'autres facteurs que la pauvreté pour expliquer la malnutrition. Il peut s'agir de l'accès à l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement, l'éducation, les habitudes alimentaires et traditions ethniques, etc.

[7] Note : La malnutrition chronique est permanente, aiguë ; temporaire et le déficit de poids est celui constaté chez les enfants de 0 à 5 ans.

3. Graphique 1 : pauvreté et malnutrition

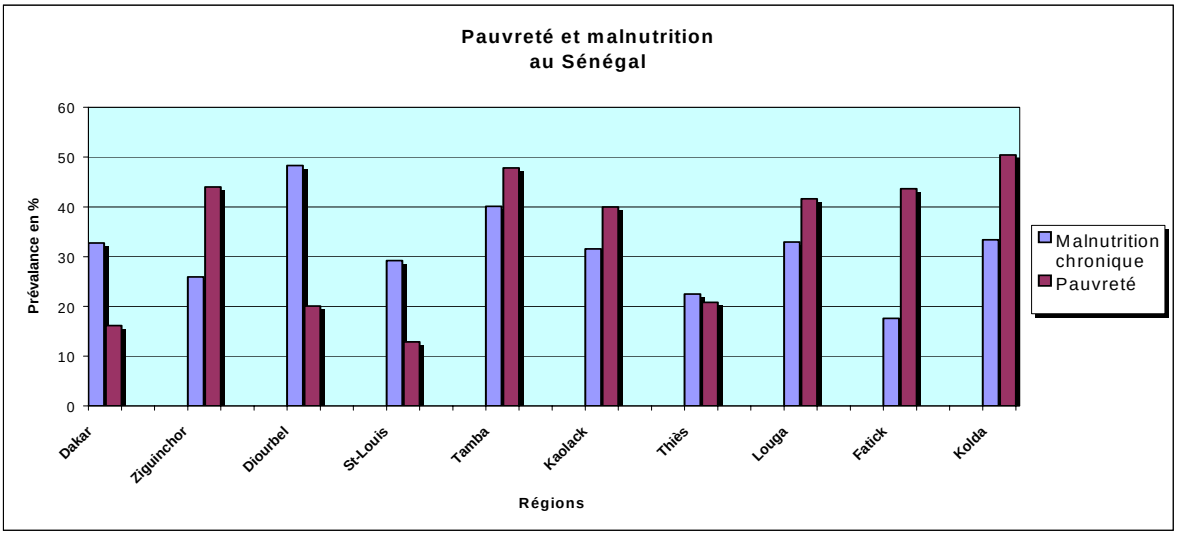

Source : EDS et ESAM

Il est aussi paradoxal de constater que dans certaines régions bénéficiant d'importantes potentialités hydro-agricoles et dégageant parfois des excédents céréaliers, la prévalence de la malnutrition soit si élevée (Kaolack, Fatick, Tambacounda). D'ailleurs le classement selon le seuil de pauvreté montre que certains départements ayant de bons potentiels agricoles et d'élevage sont des zones d'extrême pauvreté (Kaffrine, Kolda, Kédougou). Ces faits seront analysés plus à fond dans la prochaine section.

À l'inverse, certaines régions généralement affectées par une pluviométrie erratique (Dagana, Louga) présente des taux de malnutrition nettement inférieur à la moyenne nationale en raison principalement de leurs activités de commerce (Dagana) et des mandats qui leurs proviennent de parents émigrés (Louga).

Les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain sont aussi très grandes.

En milieu rural, la proportion d'enfants ayant un déficit pondéral ou un retard de croissance est deux fois plus importante qu'en milieu urbain.

En milieu urbain, la proportion d'enfants souffrant d'une malnutrition aiguë est de 7.1% mais ce chiffre moyen cache des disparités selon les quartiers. Ainsi, chez les enfants du quartier de la Sicap qui bénéficient d'un environnement socio-économique et d'une alimentation meilleure, la prévalence de la malnutrition est moins importante que dans les quartiers populaires de la Médina ou de Guédiawaye où 7.5% et plus de 10% des enfants soufrent de malnutrition aiguë, respectivement.

En milieu péri-urbain, la malnutrition chronique est plus importante dans les quartiers irréguliers (20 %) où les conditions de vie sont plus précaires que dans les quartiers anciennement lotis (13%).

Les apports nutritionnels et la couverture des besoins

93 % des calories consommées sont d'origine végétale. Les 6 aliments que sont le mil/sorgho, le riz, le pain, l'arachide, les huiles végétales et le sucre apportent 85 % des calories ingérées. Les céréales fournissent 67 % de l'énergie apportée, les sucres et miel 5 %, la viande 3 %, l'arachide 4 % et les huiles 12 %.

En milieu urbain, les apports nutritionnels et par conséquent la couverture des besoins sont fonction des milieux socio-économiques. Les enfants des classes moyennes (Sicap) ont des apports énergétiques et protéiques largement supérieur à ceux des quartiers populaires (Médina-Colobane) ou péri-urbain (Guédiawaye). Par contre, les apports en fer semblent supérieur dans ces quartiers plus pauvres où les enfants consomment plus de niébé, d'archide, de feuilles… Mais dans tous les cas, les apports en fer sont insuffisants pour couvrir les besoins.

4. Apports nutritionnels et couverture des besoins chez des enfants de 23-35 mois dans des quartiers de Dakar

	Sicap	Médina-Colobane	Guédiawaye
Energie (kcal)	1380 (102%)	1109 (82%)	1110 (82%)
Protéines (g)	32 (213%)	28 (186%)	40 (266%)
Fer (mg)	7,5 (55%)	10 (71%)	12 (85%)

Source : Guiro et al. 1989

La ration énergétique des ruraux est beaucoup plus faible que celle des citadins. Il y a de grandes disparités de l'apport d'énergie d'origine lipidique entre le milieu urbain et le milieu rural. L'apport protéique semble plus important en milieu rural mais ces protéines sont essentiellement d'origine végétale et le déficit de protéines animales y est important (sauf dans les zones d'élevage comme le ferlo). Le déficit lipidique est beaucoup plus important en milieu rural. Une zone comme celle de Kédougou apparaît comme étant très largement déficitaire au plan nutritionnel.

Dans certaines zones du milieu rurale, dans le bassin arachidier notamment, les apports nutritionnels ont considérablement diminué pendant la période de soudure, au fil des années du fait d'une insécurité alimentaire croissante. Ce fait peut être illustré lorsqu'on compare les apports nutritionnels des populations urbaines et rurales de la zone de Khombole entre 1961 et 1986.

Chez les wolofs urbains de Khombole, il n'y a pas de variation dans l'apport énergétique entre les deux années (2387 kcal en 1961 / 2370 kcal en 1986). Par contre, chez les ruraux, les apports énergétiques étaient beaucoup plus élevés en 1961 (3042 kcal chez les sérères/3123 chez les wolofs) qu'en 1986 (1944 kcal chez les wolofs/1715 kcal chez les sérères). Pendant les années 1960, les paysans avaient une stratégie de sécurité alimentaire qui consistait, en plus de leurs spéculations, à cultiver une variété de mil tardif (le sanio) qui constituait " le grenier pluies " réservé à la consommation pendant la période d'intenses travaux agricoles. Ce n'était plus le cas en 1986 où quasiment tous les aliments sont achetés, et ce dans ce contexte de renchérissement des prix des denrées alimentaires.

A l'inverse, dans la vallée, la situation alimentaire s'est améliorée au fil des années et les apports énergétiques sont passés de 2214 en 1958 à 2560 kcalories en 1991. En 1958, les familles pratiquaient l'agriculture traditionnelle avant les grands aménagements dans la vallée. En 1983, les familles exploitent des périmètres irrigués villageois (PIV), les barrages étant encore en construction. En 1991, les familles exploitent de nouveaux périmètres irrigués mais l'irrigation est moderne et elles bénéficient d'encadrement technique et de formation). L'amélioration des conditions des exploitants semblent avoir eu des effets positifs sur la situation alimentaire des populations qui ont vu leurs production et leurs revenus augmenter.

Du fait du développement de la riziculture, la consommation de mil/sorgho a considérablement régressé au profit du riz. On observe une amélioration de l'apport énergétique moyen au cours des années. Ceci s'explique également par une part plus importante de matière grasse (huile) dans la ration alimentaire, les paysans disposant de plus de revenus pouvaient s'en procurer

2.1.2 Facteurs déterminants de la malnutrition

Les facteurs alimentaires responsables de la malnutrition au Sénégal :

La non couverture des besoins énergétiques : Généralement, il semble qu'au Sénégal, les apports protéiques sont couverts par l'alimentation, de même que les apports en fer (ce fer étant essentiellement d'origine végétale, il est en fait peu absorbé). Le déficit énergétique semble être le problème le plus important. L'évolution des disponibilités alimentaires de 1961 à 1990 (F.A.O. 1990) montre une augmentation de la part des céréales dans la couverture des besoins énergétiques, une augmentation de la part des matières grasses, une légère augmentation de la part des viandes - poissons - œufs - lait, une stagnation de la part des fruits et légumes, une baisse de la part des sucres.

5. Apports nutritionnels selon différentes enquêtes effectuées au Sénégal

		Energie (kcal)		Protéines		Lipides
Années	Localités	Total kcal	Origine Céréalière	Total G	Origine Animale	Total G
Urbain						
1997	Dakar	2062	1084	51.1	23.4	77.6
1978	Louga	2030	1131	54.0	22.6	67.2
1978	Linguère	1949	1275	48.3	23.6	53.3
Rural						
1977	Kédougou	1737	1152	52.8	3.9	39.3
1979	Casamance	2032	1398	56.7	14.8	48.5
1979	Diourbel	2202	1426	66.9	10.2	56.7
1981	Ferlo	2332	1364	69.4	33.0	64.2
1982	Koumbidia	2287	1529	73.2	7.6	63.1
1983	Podor	2243	1368	58.7	19.8	65.6
1982	Mbour					
	* *jan –mars*	2106	1641	61.6	7.8	40.0
	* *août–sept.*	1973	1702	55.7	5.8	25.6

Sources : différentes enquêtes (voir Bibliographie)

La résultante est que l'on observe depuis 1961 dans l'ensemble du pays, une diminution régulière de l'apport énergétique moyen qui était estimé avant la dévaluation à 2336 kcal/hbt/j ; 93 % des calories consommées sont d'origine végétale, les 6 aliments que sont le mil/sorgho, le riz, le pain, l'arachide, les huiles végétales et le sucre apportent 85 % des calories ingérées, les céréales fournissent 67 % de l'énergie apportée, les sucres et miel 5 %, la viande 3 %, l'arachide 4 % et les huiles 12 %.

La qualité de l'alimentation : L'alimentation, principalement d'origine végétale est dominée par les céréales. On note une baisse de la consommation de protéines et de lipides d'origine animale, une faible consommation de lipides en milieu rural et de fruits et de légumes.

Dans les ménages pauvres du monde rural et des villes, les repas sont trop dilués pour répondre d'abord au soucis de remplir l'estomac, la qualité venant après. La densité énergétique et en nutriments des repas est faible. Il en résulte des apports insuffisants en énergie et en micronutriments.

En milieu urbain, l'alimentation est de type extraverti avec une part importante de produits importés.

La réduction du nombre de repas de certains ménages pauvres : En milieu rural, les 3 repas quotidiens ne sont plus assurés pendant toute la période de l'année pour plusieurs familles. Pendant la soudure, beaucoup de ménages n'ont accès qu'à deux repas quotidiens. Les restes du repas du soir qui étaient consommés au petit déjeuner ont tendance à disparaître. Pour les enfants, le goûter de l'après-midi a tendance à être supprimé.

Les variations saisonnières : Il est un fait admis qu'en milieu rural, les disponibilités alimentaires au niveau des ménages sont très variables selon les saisons. Ce trait est caractéristique de la société agricole sénégalaise. C'est en général au mois d'Août que la situation est la plus critique, car les stocks sont épuisés et les paysans sont confrontés à une dépense énergétique plus importante du fait des travaux des champs. La baisse de l'apport énergétique est plus critique dans les familles nombreuses en milieu rural. Cette période de soudure est redoutable en tout point de vue en milieu rural et l'ensemble des enquêtes nutritionnelles effectuées notent une augmentation de la malnutrition aiguë, une morbidité et une mortalité accrue des enfants et une baisse des apports nutritionnels.

La conduite du sevrage : Dès 4 mois, à l'âge où le lait maternel est insuffisant pour couvrir les besoins nutritionnels du nourrisson et qu'il faut commencer à diversifier son alimentation, la prévalence de la malnutrition augmente de façon fulgurante. Les premiers aliments de diversification du régime alimentaire des enfants, à cet âge, sont généralement des bouillies de céréales avec une faible densité calorique insuffisante pour couvrir leurs besoins. La diversification est souvent ou trop précoce ou tardive. La consommation de poissons, viande, matières grasses et fruits est insuffisante pour nombre d'enfants.

Le faible poids de naissance des enfants : La proportion d'enfants ayant un faible poids de naissance (poids<2,5 kg) était de 2.8% en 1992/93 (EDS-II). Elle est passée à 3.9% en 1997 (EDS-III). Cependant, les données du Ministère de la santé indiquent une proportion d'enfants ayant un faible poids de naissance beaucoup plus élevée qui est estimée à 8.6 % (DS/DSP/MASA 1993).

En définitive, la toute première cause de la malnutrition et celle la plus apparente, est la pauvreté.

En 1991/1992, pendant la saison sèche (période la plus favorable), 34 % de la population soit près de 2.4 millions de sénégalais n'avaient pas pu s'assurer des apports énergétiques équivalents à 2400 kcal/j (Banque mondiale 1994), valeur seuil pour classer un individu comme pauvre.

La section 2.4.1 approfondira ce sujet.

2.1.3 Les facteurs influant sur la malnutrition

Les facteurs sanitaires, sans être une cause directe, ont un impact majeur sur la malnutrition.

L'insuffisance de l'accès aux structures sanitaires : L'état nutritionnel d'un individu dépend de sa santé. Un bon état nutritionnel favorise une bonne santé et inversement. Les résultats de l'ESP (1991) montrent que les enfants malades ont 15 % plus de risque de subir un retard de croissance que les enfants bien portants. De même, les enfants malades ont 30 % de plus de risque d'accuser un déficit pondéral que les enfants bien portants.

L'insuffisance de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement : Au Sénégal, la majorité des ménages s'alimentent en eau au niveau d'un robinet (49%) ou d'un puits (43%) :

- 31% des ménages ont accès à l'eau courante à domicile et 18% à l'extérieur de leur concession.
- Plus de la moitié des ménages n'ont pas accès à de l'eau courante et utilisent l'eau du puits.
- 65% des ménages ruraux s'approvisionnent au niveau du puits.
- Seul 1 ménage sur quatre a accès à l'eau courante en milieu rural tandis qu'en ville 84% des foyers en disposent.
- Les forages contribuent au niveau de 6% à l'alimentation des ruraux en eau (EDS-III).
- Les régions les plus démunies en eau courante, publique ou privée ou en forage sont celles de Kolda, Ziguinchor et Tambacounda.
- Parmi les ménages disposant d'un approvisionnement privé en eau, un enfant sur cinq accuse un retard de croissance. Il en est de même au niveau des ménages ayant des latrines.

Mais quel que soit le type d'approvisionnement en eau, environ un enfant sur dix sept est trop maigre (EDS-I 1986).

Pour l'OMS, le minimum d'eau qui doit être accessible en permanence aux populations est de 35 litres par jour et son accès doit être facile. C'est pourquoi, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement figurent parmi les domaines prioritaires du Gouvernement du Sénégal qui a adopté par la Déclaration d'Alma Ata, la stratégie des soins de santé primaire dont les composantes alimentation en eau potable et assainissement constituent un des domaines prioritaires. Le Gouvernement du Sénégal a en outre adhéré aux objectifs de la décennie de l'eau potable (DIEPA 1981-1990) qui étaient de porter la consommation d'eau potable de 7 litres en 1981 à 20 litres/habitant/jour à la fin de la décennie et de dispenser des services adéquats en assainissement

Au plan national, 35% des ménages ne disposent pas de toilettes. En zone rurale, 54% des ménages n'ont pas de toilettes contre 8% en ville. Les toilettes dominantes sont les latrines et les fosses sceptiques. Une telle situation et l'absence d'une politique soutenue d'éducation à l'hygiène dès l'enfance font que le péril fécal constitue toujours un danger et cela d'autant plus que l'utilisation du savon après les toilettes n'est pas chose systématique.

Du fait d'une urbanisation galopante, l'assainissement dans les villes pose des graves problèmes. Les égouts publics n'existent que dans 5 grandes villes (Dakar, Thiès, Kaolack, Saint Louis et Louga). Les taux de branchement varient entre 36 % et 1,6 % et leur état ne permet pas d'évacuer correctement les eaux de pluies qui stagnent.

Il n'y a aucun système de traitement des ordures ménagères, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Le système habituellement utilisé est "la décharge sauvage".

Il existe une synergie entre la malnutrition et les infections. La malnutrition accroît la vulnérabilité aux infections qui, elles aussi, aggravent la malnutrition.

La forte prévalence des maladies infectieuses et parasitaires : Les diarrhées, la rougeole, la coqueluche sont les maladies causes de décès associées étroitement à l'état nutritionnel. Le paludisme, cause d'une très forte mortalité, ne semble pas avoir de relation statistique avec la malnutrition protéino-énergétique mais il peut être associé à une anémie.

Les diarrhées sont courantes chez les enfants. Elles sont le plus souvent d'étiologie infectieuse et souvent associées à des parasitoses intestinales. Les maladies diarrhéiques représentent 10% de la morbidité générale et 21% des décès des enfants. Leur incidence est de 38% chez les enfants de moins de 5 ans et elle est maximale entre 6-11 mois. Les maladies diarrhéiques sont plus fréquentes en milieu rural (16%) qu'en milieu urbain (14%). Elles sont plus fréquentes dans le centre du Sénégal correspondant au bassin arachidier. Les diarrhées semblent régresser en milieu rural (23.3 % en 1992/93 vs 15.9 en 1997) tandis qu'en milieu urbain, la situation semble stationnaire (15.5 % en 1992/93 vs 14.1 en 1997).

La rougeole affecte beaucoup l'état nutritionnel et aggrave la malnutrition et l'avitaminose A du fait du régime diététique sévère auquel sont souvent soumis les enfants. La morbidité et la mortalité dues à la rougeole sont estimées à 1.4 % et 4.2 %, respectivement (MSPAS 1991). La couverture vaccinale contre la rougeole est de 75 % avec 61 % d'enfants complètement vaccinés. L'analyse des données disponibles montre une baisse très importante des cas de rougeole entre 1985 et 1989 mais à partir de cette année, le nombre de cas a considérablement augmenté .Ceci s'explique en partie par une baisse du taux de couverture vaccinale.

Le manque de formation, l'absence de connaissances en matière nutritionnelle et l'absence d'informations sur les conséquences de la malnutrition apparaissent des causes moins visibles mais aussi importantes de la malnutrition

L'analphabétisme des mères : Le niveau d'instruction des mères est un facteur déterminant de la malnutrition. Ainsi la proportion d'enfants malnutris est beaucoup plus importante lorsque les mères n'ont aucune instruction que lorsqu'elles ont fréquenté l'école.

L'espacement des naissances : La taille de la famille n'est pas un critère discriminant pour la définition de groupes à risque de malnutrition. Au Sénégal, le nombre d'enfants nés vivants est de 7.2 en moyenne par femme. L'espacement des naissance joue un rôle significatif dans l'apparition de la malnutrition. Lorsque l'espace intergénésique est inférieur à 24 mois, la proportion d'enfants ayant un retard de croissance sévère est deux fois plus élevée que lorsque l'écart est de 4 ans et plus.

Les habitudes alimentaires: Le repas est généralement pris en famille autour d'un bol commun. Si autrefois, on avait tendance à partager le repas en plusieurs plats selon les classes d'âge et les sexes, l'insuffisance des quantités préparées rend cette pratique de plus en plus difficile. Les enfants mangent alors avec les grands, ce qui parfois les lèsent quand à la quantité et à la qualité de ce qu'ils mangent. En milieu urbain, il est fréquent que le père de famille mange à part le soir, ce qui lui permet de bénéficier des meilleurs portions au détriment des enfants qui sont en pleine croissance.

Avec l'urbanisation, l'alimentation de rue se développe, individualisant la consommation.

En milieu rural les habitudes alimentaires varient beaucoup d'une région à une autre même d'une ethnie à une autre. La ville tend à uniformiser le modèle de consommation tandis qu'en milieu rural, des différences significatives peuvent exister au sein d'une même zone. Dans la zone rurale de Khombole par exemple, 91 % des recettes préparées dans les villages sérères sont à base de mil tandis que chez les wolofs de la même zone, la proportion diminue de moitié.

L'alimentation sénégalaise est en effet à base de céréales (riz, mils/sorghos, maïs, fonio) auxquelles sont ajoutées :

- des protéines animales : poisson (frais, sec, fumé), viande, volaille, lait

- des protéines végétales : niébé, arachides (poudre ou pâte)
- une source d'énergie supplémentaire : huile (arachide, végétale, palme)
- des aliments sources de vitamines et minéraux : légumes, feuilles.

Contrairement à ce que l'on pense, les recettes sont très variées et témoignent d'une richesse culturelle dans l'art du manger. Mais les faibles revenus, l'insécurité alimentaire et la perte progressive de la mémoire collective dans la science culinaire au fil des ans font que les recettes dans les ménages sont monotones.

La valeur nutritionnelle des repas[8] *;* L'annexe 1.B fournit une description des principaux mets sénégalais. Ainsi, les recettes à base de riz cuits à l'huile (*ceeb*) ont une valeur densité énergétique plus élevée que les *mbaxal* (cuits à l'eau) et les recettes à base de mil sous forme de bouillie ou de couscous accompagné d'une sauce (*siim ou mbum*).

L'apport protidique varie de 19-30 g pour les recettes à base de riz et 7-21 g pour celles à base de mil. Ceci s'explique en partie par le fait que généralement les recettes à base de riz contiennent plus de poisson et par le fait que les protéines du riz ont un meilleur indice chimique que celles du mil.

La répartition de l'énergie (%) en énergie d'origine protidique, lipidique et glucidique est respectivement de 12.9%, 29.5% et 57.6% pour les préparations à base de riz et de 10.8%, 9.8% et 79.4% pour celles à base de mil.

Le tableau ci-dessous indique la valeur énergétique de certains repas couramment consommés.

La part des protéines animales, des matières grasses et des légumes dans les préparations dépend des disponibilités et des revenus. Mais en même temps, des habitudes comme des interdits alimentaires peuvent affecter la qualité des aliments. Par exemple, bien que les œufs ne sont pas d'excellente qualité, on en mange plus en ville qu'en campagne à cause d'interdits alimentaires sur ce produit . Ils persistent en milieu rural mais tendent à disparaître en milieu urbain, particulièrement au niveau des couches scolarisées.

6. Valeur énergétique per capita de certaines préparations et répartition de l'énergie selon les groupes d'aliments

Préparations	Énergie totale (kcal)	Énergie protidique (%)	Énergie lipidique (%)	Énergie glucidique (%)
A base de riz				
§ *Ceebu Jën*	911. 60	12.8	36.7	50.5
§ *Ceebu kétiax*	799. 54	12.5	34.7	52.8
§ *Ceebu niébé*	912. 80	8.8	33.3	57.9
§ *Mbaxal kétiax*	503. 70	14.6	21.5	63.9
§ *Mbaxal guerté*	514. 50	15.7	21.5	62.8
A base de mil				
§ *Ceeré mbum*	536. 40	15.2	13.2	71.6
§ *Ceeré siim*	569. 30	14.2	13.8	72.0
§ *Fondé*	382. 90	7.6	5.6	86.8
§ *Laax soow*	535. 35	9.6	11.4	79.3
§ *Laax cefaye*	442. 32	7.8	5.2	87.0

[8] Les données relatives à la valeur nutritive des repas sénégalais sont peu nombreuses. Il s'agit là d'une grande lacune à combler si l'on veut mieux connaître les apports nutritionnels des repas traditionnels.

Source : Diaham et al 1986

2.1.4 Lescarences en micronutriments

Une alimentation insuffisante en quantité et en qualité peut conduire à des carences spécifiques particulièrement lorsque les besoins physiologiques sont élevés. Les principales carences en micronutriments constituant des problèmes de santé publique au Sénégal sont : la carence en fer, la carence en iode et l'avitaminose A.

Il n'y a pas de données sur la carence en zinc qui pourrait être présente chez les enfants, particulièrement les malnutris ayant un retard de croissance. Les données concernant les carences en micronutriments sont éparses et il n'y a aucune étude épidémiologique au plan national permettant d'avoir la prévalence de ces maladies. Les données disponibles sont parfois difficiles à généraliser ou à interpréter, d'où un besoin réel d'études dans ce domaine.

Une carence en fer même modérée en fer peut entraîner des répercussions sur la santé de l'individu. La carence peut aller de l'épuisement des réserves jusqu'à une chute du taux d'hémoglobine qui va se traduire par une anémie.

Les grossesses multiples, le paludisme, la drépanocytose, les parasitoses peuvent causer ou aggraver la carence en fer qui peut évoluer en anémie grave.

La carence en fer augmente les risques d'infections et diminue les capacités de résistance de l'organisme aux maladies. Elle diminue la résistance physique des individus et a ainsi des incidences sur le rendement au travail et la productivité. Elle a également une incidence négative sur les capacités cognitives et les performances scolaires des enfants. Elle augmente le risque de prématurité et de mortalité foeto-maternelle.

La carence en fer et l'anémie qui est la face visible de l'iceberg, constituent ainsi de graves problèmes de santé publique et un coût social important pour les individus et la communauté. Les principaux groupes à risque de carence en fer sont les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants.

En 1974, la prévalence de l'anémie étudiée chez 1348 femmes, était de 22% tandis que 52% d'entre elles étaient considérées comme carencées en fer. En 1982, une étude faite sur 128 femmes montrait une prévalence de l'anémie et de la carence en fer de 37%.

Une enquête sur l'état nutritionnel des enfants âgés de 0-5 ans en Basse Casamance a montré que plus de 19 % des enfants étaient anémiques. Le paludisme était impliqué pour 48.7 % des cas d'anémie et la drépanocytose dans 15 % des cas.

Mais l'anémie d'origine nutritionnelle est surtout due à la carence en fer. Une étude réalisée en 1985 a montré une prévalence de 69 % de la carence en fer chez des enfants du milieu urbain (Guiro et al. 1985).

Malgré des apports importants en fer fournis par l'alimentation, la biodisponibilité du fer alimentaire des repas sénégalais est faible et constitue un facteur déterminant de la carence martiale. En effet, l'alimentation est essentiellement d'origine végétale (céréales, légumineuses, feuilles) et la consommation de viande et/ou de poisson qui fournissent du fer héminique ayant une bonne biodisponibilité est faible. Les prix de plus en plus élevés de la viande et du poisson frais rendent ces aliments de moins en moins accessibles. De plus, la consommation de thé ("les 3 normaux") immédiatement après les repas, habitude alimentaire bien ancrée au Sénégal, inhibe l'absorption du fer des aliments. L'absorption du fer peut par contre être favorisée par les fruits locaux riches en vitamine C, mais les niveaux de consommation demeurent faibles et variables selon les saisons.

Les troubles dus à la carence en iode (TDCI) peuvent être d'ordre métabolique et évoluer vers le goitre pour atteindre le stade du crétinisme. La carence en iode est connue comme étant la première cause de retard intellectuel dans le monde. Elle constitue un problème de santé publique particulièrement dans les régions Sud et Est du Sénégal.

Malgré une importante production de sel marin, le sel alimentaire consommé au Sénégal n'est pas iodé. Des efforts sont actuellement en cours pour pallier au déficit d'iode. Le poisson et les produits halieutiques sont riches en iode mais sont peu accessibles à l'intérieur du pays. De plus, les quantités de poisson consommées per capita sont relativement faibles. On constate que la sévérité de l'endémie du goitre augmente de l'Ouest vers l'Est, particulièrement dans les localités enclavées.

Dans le département de Vélingara, il a été montré une prévalence de goitre de 47.5 % (type IA). Un traitement des sujets par de l'huile iodée administrée par voie orale s'est traduit par une normalisation de la fonction thyroïdienne au bout de 6 mois. Dans le département de Kédougou, la prévalence du goitre en milieu scolaire, d'après les données de l'Équipe médicale régionale, est de 62% dont 37% sont des goitres visibles.

Une enquête réalisée en 1992 dans les départements de Kédougou et Bakel montre que le goitre y est endémique. Les prévalences trouvées sont de 39.9% dans le département de Kédougou et de 23.3% dans le département de Bakel. Chez les enfants de 0 à 5 ans, les prévalences rencontrées sont de 5% à Bakel et 2 fois plus à Kédougou. Dans les 2 départements, pour cette tranche d'âge, les garçons sont plus affectés que les filles. Il faut signaler que ces deux départements sont les plus enclavés du Sénégal et se situent à 800 kms des côtes. Les sols de nature granito-gneiss sont pauvres en iode entraînant ainsi la présence de peu d'iode dans les végétaux qui y poussent.

L'avitaminose A constitue un problème nutritionnel grave dû à un déficit en apport de vitamine A. Elle accroît la sensibilité aux infections et les risques de mortalité. Les groupes à risque sont les jeunes enfants et les femmes allaitantes. Lorsqu'elle n'est pas traitée, la carence en vitamine A peut entraîner des troubles de la vision pouvant conduire à la cécité.

Les principales sources de vitamine A sont les produits laitiers qui sont devenus inaccessibles à nombre d'enfants des familles pauvres. Les viandes, poissons mais surtout certains légumes (carottes, citrouille...) et fruits (mangues, papaye...) et certaines feuilles sont sources de vitamine A et de béta-carotènes.

Au Sénégal, la carence en vitamine A ne semble pas être un problème de santé publique, mais sa prévalence devrait être étudiée de manière plus exhaustive au niveau national.

En 1988, une enquête du Ministère de la Santé montrait les prévalences suivantes :

- Héméralopie	14.1 %
- Xérosis	2.7 %
- Taches de Bitot	0.2 %

Dans une étude réalisée dans le bassin arachidier, il a été montré que 37 % des enfants âgés de 2 à 6 ans souffrent de MPE et 11 % d'entre eux sont atteints d'une carence en vitamine A (Carlier et al. 1990). L'Avitaminose A pourrait être liée à la malnutrition protéino-énergétique.

Une étude menée à la cité des Enseignants à Guédiawaye dans la région de Dakar, montrait des taux bas de vitamine A circulants. Ces faibles taux de vitamine A semblent plus vraisemblablement liés à un déficit énergétique chronique qu'à un déficit spécifique en vitamine A (Leite et al. 1994).

D'importantes carences régionales et saisonnières en vitamine A sont à noter chez les enfants âgés de 1-5 ans (7.4%) (Rankins 1993).

2.1.5 La mortalité

Dans sa forme la plus sévère, la conséquence la plus dramatique de l'insécurité alimentaire est la mortalité qui demeure très élevée au Sénégal, notamment chez les enfants.

La mortalité infantile reste encore très élevée au Sénégal comme dans la plupart des pays sahéliens. Jusqu'à présent, toutes les enquêtes de démographie montraient une tendance significative à la baisse de la mortalité. Mais la dernière enquête EDS III (1997) révèle que la situation est variable selon l'indice choisi et le renversement actuel de tendance que l'on semble observer au cours des dix dernières années est plutôt inquiétant.

C'est ainsi qu'on observe que la mortalité néo-natale est restée invariable au cours des vingt dernières années (37- 40 o/oo) tandis que la mortalité post-natale a régulièrement baissé au cours de la même période. Globalement, la mortalité infantile a sensiblement baissé dans le temps. Cependant, il est important de souligner que pour la mortalité infanto-juvénile, on observe que le rythme de baisse observé au cours des 10 à 25 dernières a connu un ralentissement ces dix dernières années. Il semble ainsi que si les conditions sanitaires des enfants de moins de 5 ans se sont améliorées dans le temps, elles l'ont été beaucoup moins au cours de ces dix dernières années.

- la probabilité pour un nouveau-né de décéder durant le premier mois de la vie (quotient de mortalité néonatale) est passée de 35/1000 en 1992/93 à 37.4/1000 en 1997.
- La probabilité pour un nouveau-né de décéder entre 1 mois et un an (quotient de mortalité postnatale) est passée en 1992/93 à 30.3/1000.
- Entre 1968 et 1975, le quotient de mortalité infantile, c'est à dire la probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire est tombé de 166.8/1000 à 120/1000. Entre 1978-1982 et 1986, la baisse de la mortalité a été faible passant 90/1000 à seulement 86.4/1000 pour ensuite diminuer de façon plus significative à 68/1000 en 1993. En 1997, ce quotient n'a pas bougé (67.7 /1000).
- Le quotient de mortalité juvénile c'est à dire la probabilité de décéder entre le premier et le cinquième anniversaire (enfants âgés de 1 à 4 ans) a connu une baisse importante entre les périodes 1981-85 et 1993 passant de 114.3/1000 à 68/1000. En 1997, ce quotient est remonté à 76.5/1000.
- Le quotient de mortalité infanto-juvénile c'est à dire la probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire est passé de 287/1000 en 1975 à 190.8/1000 en 1986 et 131/1000 en 1993. En 1997, ce taux était de 139/1000.

7. Quotients de mortalité selon les grandes régions du Sénégal

(EDS-II 1992/93 et EDS-III, 1997)

	Quotients de mortalité (/1000)		
	Infantile (1q0)	Juvénile (4q1)	Infanto-juvénile (5q0)
Ouest	54.0/48.1	59.6/40.5	110.5/86.6
Centre	71.9/71.2	105.9/94.2	170.2/158.7
Sud	97.6/91.7	107.8/106.5	194.9/188.5
Nord-Est	108.1/85.2	83.7/74.6	182.7/153.5

Source : EDS-II/EDSIII

La mortalité est plus élevée en milieu rural qu'en ville **:** Quel que soit le type de quotient, la probabilité de décéder est 1.5 fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Entre 1 et 5 ans (mortalité juvénile), les mauvaises conditions de vie dans le monde rural font que le risque de décès y est 2.3 fois plus élevé (93.5/1000) qu'en milieu urbain . De la naissance au cinquième anniversaire, la probabilité de décès d'un enfant est deux fois plus élevée en milieu rural (165/1000) qu'en milieu urbain (89.4/1000).

La mortalité est plus élevée à l'intérieur du pays **:** Des différences significatives existent entre les régions ou zones écologiques. Les niveaux de mortalité les plus bas sont rencontrés dans la zone Ouest qui est la plus urbanisée (Dakar et Thiès). Entre 1 et 5 ans, la zone Sud a la mortalité la plus élevée du pays.

L'instruction des mères augmente les chances de survie des enfants **:** La mortalité diminue avec le niveau d'instruction de la mère. Les quotients de mortalité infantile et juvénile sont près de 3 fois moins importants lorsque la mère a fréquenté l'école jusqu'au niveau des études secondaires (54.5/1000) comparativement aux enfants des femmes qui n'ont jamais fréquenté l'école (154.3/1000) et diminuent encore de près de 50% quand les mères ont un niveau d'études supérieures.

Les soins prénatals et l'assistance à l'accouchement diminuent la mortalité **:** Les enfants nés de mères ayant bénéficié de soins prénatals et d'assistance à l'accouchement ont des risques des décès moins élevés. Le fait d'avoir eu accés à l'un ou l'autre de ces soins maternels réduit significativement le risque de décès. C'est dire que l'éducation et l'environnement socio-économique des femmes (urbanisation) sont des facteurs essentiels de la mortalité des enfants. En effet, les femmes qui ont le plus accès aux soins prénatals et qui bénéficient d'une assistance à à l'accouchement sont des femmes instruite et celles du milieu urbain.

Les grossesses précoces et rapprochées augmentent la mortalité des enfants **:** Le risque de mortalité des enfants est 1.5 fois plus élevée lorsque leurs mères sont trop jeunes (âgées de moins de 20 ans). L'espacement des naissances semble également être un facteur important dans la mortalité. En effet, la mortalité infanto-juvénile est de 174.1/1000 lorsque l'espace inter-génésique est inférieur à 2 ans. Elle tombe à 130.4/1000 lorsque l'écart est compris entre 2 et 3 ans et à 99.9 lorsque l'écart est de 4 ans ou plus.

2.1.6 Conclusions et sommaire du diagnostic

La situation alimentaire et nutritionnelle au Sénégal ne s'est pas améliorée de façon significative au cours des deux dernières décennies. Au contraire, la tendance est à l'aggravation. S'il n'y a pas une maîtrise de la population, une redistribution plus équitable des ressources, une amélioration significative de la sécurité alimentaire au niveau des ménages, la malnutrition risque de s'aggraver en milieu rural et dans les quartiers périurbains de la capitale.

L'alimentation est essentiellement d'origine végétale et la faible densité énergétique des repas consommés au niveau des ménages à risque est un facteur déterminant dans la non couverture des besoins énergétiques des populations. Ces dernières adoptent des stratégies visant d'abord à s'alimenter pour se remplir le ventre, d'où une dilution souvent importante des nutriments ingérés. Le souci de la qualité de la ration alimentaire venant après.

Une telle situation explique la forte prévalence de la malnutrition tant dans sa forme chronique qu'aiguë au niveau du Sénégal.

Le modèle de consommation alimentaire dominée par la préférence du riz et des farines blanches va perdurer et peut s'accompagner de carences plus importantes en vitamines et minéraux. La baisse de la consommation de viandes, de poissons et la faiblesse des quantités de fruits et légumes source de vitamine C, sont des facteurs d'aggravation de l'anémie par carence en fer. De même, la diminution

drastique des quantités de lait consommées peuvent favoriser la progression de la carence en vitamine A
.
L'insécurité alimentaire grandissante dans le monde rural et le milieu péri-urbain fait que la malnutrition et la mortalité sont beaucoup plus importantes dans ces zones.

Cette situation met en évidence l'ampleur de la pauvreté notamment dans ces localités. Elle commande par ailleurs que des actions urgentes et concertées soient entreprises pour permettre à tous les exclus de s'alimenter convenablement pour participer au développement de leur pays. Pour ce faire, toutes les ressources du Sénégal devront être mises à contribution pour chacun puisse y trouver une opportunité de se nourrir convenablement.

SOMMAIRE DU DIAGNOSTIC DE LA MALNUTRITION

LES FAITS	LES FACTEURS	LES CAUSES
MALNUTRITION CHEZ LES ENFANTS : ▪ 1 enfant sur 5 de 6 à 59 mois accuse un déficit pondéral ▪ 1/5 du même âge accuse un retard de croissance ▪ Ces taux sont 2 fois plus élevés en milieu rural qu'urbain. **MALNUTRITION CHEZ LES FEMMES :** ▪ 1 femme sur 7 souffre de déficience énergétique chronique ▪ en milieu rural, les besoins augmentent en saison des pluies mais les disponibilités diminuent. **MALNUTRITION SELON LES ZONES ET LES REGIONS** ▪ Les enfants et femmes souffrent plus en milieu rural qu' urbain. ▪ Avant la dévaluation, 34% de la population (2,4 millions de sénégalais) n'ont pu s'assurer des apports énergétiques équivalents au seuil de 2 400 kcal/j. ▪ Des régions excédentaires sur le plan de la production agricole souffrent de malnutrition alors d'autres, déficitaires, en souffrent moins. ▪ D'autres facteurs que la pauvreté ont une incidence sur la malnutrition **LES CARENCES EN MICRONUTRIMENTS** ▪ Les carences en fer, en iode et l'avitaminose A touchent particulièrement les femmes enceintes et les enfants **LA MORTALITE DES ENFANTS** ▪ La mortalité infantile a repris sa progression depuis le début de cette décennie alors qu'elle avait diminué ces deux décennies antérieures.	DÉTERMINANTS **ALIMENTAIRES :** ▪ La non couverture des besoins énergétiques ▪ La qualité de l'alimentation d'origine surtout végétale ▪ La réduction du nombre de repas ▪ Les variations saisonnières ▪ La conduite du sevrage ▪ Le faible poids des naissances **LA PAUVRETE DES MENAGES :** ▪ Le manque d'accès aux facteurs de production agricole ▪ Le peu de possibilités de diversification de l'économie. INFLUANTS **SANITAIRES :** ▪ L'insuffisance d'accès aux structures sanitaires ▪ L'insuffisance d'accès à l'eau potable, l'hygiène, et l'assainissement. ▪ Les maladies infectieuses et parasitaires **SOCIAUX ET CULTURELS** ▪ l'analphabétisme des mères ▪ l'espacement des naissances ▪ les habitudes alimentaires ▪ la valeur nutritionnelle des repas **FACTEURS DETERMINANTS ET INFLUANTS** ▪ La non - couverture alimentaire, la baisse du nombre de repas et les effets saisonniers ▪ La mauvaise qualité des aliments, le manque d'iode dans le sel, le manque de compléments et la faible valeur nutritive de certains aliments usinés. ▪ Le manque d'instruction des mères augmentent les chances de survie des enfants ▪ Les soins prénatals et l'assistance à l'accouchement diminuent la mortalité ▪ Le grossesses précoces et rapprochées augmentent la mortalité des enfants.	**LE DISPONIBLE ALIMENTAIRE :** ▪ La réduction du disponible alimentaire sans augmentation du pouvoir d'achat ne peut faire autrement que provoquer la malnutrition. **LA PAUVRETE CHRONIQUE :** ▪ Les ajustements structurels ont plongé à court terme des groupes de population dans la pauvreté. ▪ La dévaluation a réduit le pouvoir d'achat et forcé les ménages pauvres à acheter des aliments moins chers. **LE MANQUE DE MOYENS DE L'ETAT** ▪ Les politiques macro ont accrus les déficits sociaux en réduisant les capacités de dépenser de l'État. ▪ La faiblesse de l'assiette fiscale et l'importance du secteur informel ne permettent pas à court terme une amélioration. **LA SANTE :** ▪ Le manque de couverture sanitaire est conséquente à la cause qui précède. ▪ Les médicaments ne sont pas accessibles à tous. ▪ Des programmes de lutte contre les carences nutritionnelles sont coûteux à mettre en place et à soutenir. **LA DEMOGRAPHIE :** ▪ Les mesures d'espacement des naissances ne sont pas performants ▪ La croissance démographique demeure élevée. **LE MANQUE D'EDUCATION ET DE FORMATION NUTRITIONNELLE.** ▪ L'alphabétisation doit rejoindre le plus de personnes possibles notamment en milieu rural. ▪ Il n'existe pas de programmes de formation des formateurs pouvant infléchir certaines mauvaises habitudes alimentaires en milieu rural ▪ L'IEC commence à peine à être appliquée en cette matière.

2.2 La disponibilité

2.2.1 La démographie

Le Sénégal connaît une croissance démographique relativement rapide, une répartition très inégale sur le territoire national et une population dominée dans sa composition par des jeunes de moins de 20 ans et des femmes

La croissance démographique au Sénégal a varié ces dernières décennies de 2,6 à 3% par an. La population estimée en 1998 à plus de 9 millions d'habitants devrait atteindre les 16 millions en 2020 si la tendance se maintient. À ce moment, il est estimé que la population urbaine représentera près de 60% (9 millions de personnes) par rapport à 40% en ce moment. Cela intensifiera les pressions sur les services aux consommateurs et le secteur social. La résistance traditionnelle au changement dans le domaine de la fécondité et l'augmentation de l'offre de services dans le domaine de la santé reproductive surtout en milieu rural constituent des contraintes majeurs dans ce domaine. Cette donne est fondamentale pour l'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire du pays.

La démographie actuelle est caractérisée dans sa composition par des proportions relativement importantes de jeunes de moins de 20 ans (58%) et de femmes (52%).

De ce nombre, 58% des femmes ont moins de 20 ans. Et 18% d'entre elles sont des chefs de ménage. Leur contribution à l'économie nationale, pourtant significative, est peu prise en compte dans les statistiques nationales et leur potentiel productif est sous valorisé. Les femmes sont présentes dans tous les secteurs de la production. Les discriminations observées dans l'accès à certains emplois, le faible niveau de formation et d'information des femmes, et leur accès difficile au crédit et aux ressources productives font que la majorité des femmes travailleuses exercent dans le secteur informel ou les revenus tirés de leurs activités couvrent à peine leurs besoins de survie et ne leur permettent d'accéder à une certaine autonomie .

Elles représentent 39% de la population active au niveau national et 75% en milieu rural. Elles participent à hauteur de 81% aux travaux agricoles.

Les jeunes qui constituent la couche de la population la plus importante sont confrontés à des problèmes d'éducation, de formation, de santé et d'insertion économique. Les problèmes de survie rencontrés par les parents poussent certains d'entre eux à retirer leurs enfants des écoles avant la fin du cycle primaire et, moins de 20% de ceux qui terminent le cycle primaire font des études secondaires. L'insuffisance des écoles de formation professionnelle, les centres de protection et de réinsertion sociale, des infrastructures socio-éducatives rend difficile l'épanouissement de la jeunesse.

Dans le domaine de l'emploi, selon l'enquête sur les priorités (ESP), le taux de chômage général est estimé à 10,3% alors que celui au niveau des jeunes se chiffre à 63,6% pour la tranche d'âge de 15 à 34 ans. Ainsi près de deux tiers des chômeurs sont des jeunes dont une grande partie est constituée de jeunes filles.

Une autre caractéristique de la population est sa répartition inégale sur le territoire avec des densités variant de 3400 hbts par km2 à Dakar à 6 hbts au km2 à Tambacounda. Près de 60% de la population vit en milieu rural. Les écarts entre départements ne sont pas très importants en milieu rural même si on note une forte représentation des personnes âgées dans certains départements tels que Oussouye (17,5%), Bignona (11,4%) et Bambey (10,5%). Cette structure de la population rurale met en évidence la charge alimentaire qui incombe aux adultes. Chacun étant ainsi appelé à prendre en charge 2 autres personnes.

Par ailleurs le déficit d'adultes explique certainement la tendance des ménages ruraux à associer les enfants à l'activité productive aux fins de compenser la faible population active.

En matière d'éducation, on note des écarts importants entre les sexes. 78% des femmes âgées de plus de 15 ans sont analphabètes. Le taux de scolarisation pour les filles est de 55,5% en 98. On a noté au cours des années 90 une croissance continue des effectifs de filles scolarisées, toutefois le maintien des filles dans le système éducatif continue de se heurter aux pesanteurs socio-culturelles, à l'éloignement des structures, au coût élevé du matériel et à la paupérisation grandissante des familles.

2.2.2 Les potentiels de production et les menaces

En dépit de potentialités agricoles, la production par tête d'habitant se réduit sans cesse sous l'effet de la dégradation générale des conditions écologiques.

Le Sénégal dispose de potentialités agricoles. Sur les 19,7 millions d'hectares que couvre le pays, 3,8 millions sont cultivables dont 2,4 millions sont effectivement cultivés. L'utilisation de terres arables durant les cinq dernières année se présente comme suit : 62,4% de ces terres sont sous cultures pluviales, 8 % sous cultures irriguées, 0,8% sur cultures de décrue et 29 % sans aucune culture. La répartition régionale de ces terres arables se présente comme suit : Casamance 19,7%, Sénégal oriental 10,5%, Bassin arachidier 57,0%, Ferlo (zone sylvo-pastorale) 3,9%, région du fleuve Sénégal 7,9% et Niayes 1,0%.

Le Sénégal dispose en outre de ressources hydriques souterraines importantes sur la majeure partie du territoire (nappe phréatique et le maestrichien), de même que de nappes de surface mobilisables aux fins d'irrigation. C'est ainsi que la vallée du fleuve Sénégal revêt une importance primordiale de même que les bassins de la Gambie et de la Casamance.

En revanche, ce pays sahélien est aujourd'hui confronté à un problème de dégradation accéléré de ses ressources naturelles du fait principalement de la croissance démographique et des effets persistants des cycles de sécheresse. Les risques d'épuisement des stocks ichtyologiques, des forêts et de la couche fertile de terre arable, la prolifération des déchets industriels, urbains et domestiques, les progrès alarmants de la pollution de l'air et de l'eau, l'explosion urbaine et ses corollaires demeurent, sans doute, les phénomènes environnementaux les plus préoccupants. En somme :

Les sols se dégradent sous l'effet conjugué d'une érosion éolienne ou hydrique intense en général et de la salinisation et de l'acidification des zones littorales Ces effets se sont accentués du fait de la combinaison de l'extension des cultures de rente (arachide surtout) et de pratiques culturales peu respectueuses de l'environnement (suppression des jachères, l'utilisation insuffisante ou non appropriée de fertilisants), ce qui engendre une forte réduction des rendements agricoles.

Les superficies des forêts naturelles, qui en 1980 représentaient 8,1 millions d'ha, se sont réduites en 1990 à 7,5 millions d'ha, avec la dégradation du couvert végétal qui a engendré la disparition de 7,4% de celui -ci en 10 ans . Durant cette même période, les ressources ligneuses ont accusé une baisse annuelle de 2 millions de m3- Au même moment, la productivité naturelle a connu une baisse de 0,1 à 0,4m/ha/an dans le Nord et l,5 à 3m3/ha/an dans le sud. Les pauvres se voient contraints d'utiliser les sources d'énergie de moindre valeur : plus de 80% de la population emploie des combustibles traditionnels (bois de feu et charbon de bois). La population augmentant, la consommation de combustibles traditionnels a augmenté de 75% si bien que les ressources forestières se sont amenuisées.

Les ressources halieutiques s'épuisent rapidement. La pêche industrielle, essentiellement maritime, récolte officiellement près de 100.000 tonnes en moyenne par an, mais elle est fréquemment accusée de surexploiter certaines espèces. Parallèlement, la sécheresse et la modification du régime du fleuve Sénégal consécutive à la construction des barrages de Diama et Manantaly ont contribué à réduire considérablement les captures au niveau du plateau continental faisant ainsi passer la production de 20 000 tonnes à 8 000 tonnes à cause de l'obstacle physique à la migration

de certaines espèces dans le fleuve et de la destruction des zones d'habitat et de reproduction des espèces suite aux endiguements.

La dégradation des ressources en eau se manifeste par l'intrusion marine. Ce phénomène dépasse fréquemment le seuil des 100mg/1 . A cela s'ajoute la pollution des eaux douces souterraines par l'infiltration des eaux ruissellement drainant des pesticides, des germes pathogènes divers. A titre indicatif, la concentration de nitrates atteint à Thiaroye 16 fois le seuil de tolérance admis (800mg/1 au lieu de 50mg/1)

Le potentiel de production de denrées alimentaires est important au Sénégal mais ce potentiel est menacé. La gestion des ressources naturelles représente conséquemment une base fondamentale des interventions en matière de sécurité alimentaire au Sénégal. Mais qui plus est, ce potentiel est mal exploité.

2.2.3 La production agricole

Le taux de couverture des besoins alimentaires par la production agricole intérieure ne dépasse guère 52%.

L'offre alimentaire comprend les céréales dont la contribution à l'apport énergétique dépasse largement 50%, puis viennent les huiles végétales, les produits. d'origine animale et les poissons, les sucres et assimilés et enfin d'autres denrées alimentaires telles que les légumineuses, les légumes, les fruits, les racines et les tubercules.

Considérant les céréales, leur offre est en moyenne d'environ 1169,7 milliers de tonnes d'équivalents de produits consommables (EPC) par an durant la période 1990-96 dont : 9,2% de blé, 44,0% de riz et 46,8% des céréales sèches comprenant le mil, le sorgho et le maïs.

Le mil et le sorgho: ces deux denrées essentielles sont caractérisés par une évolution de leur production relativement fluctuante ces dix dernières années (1985/86-1995/96), avec une pointe notable en 1985/86 de près de 950 000 tonnes, mais également une baisse remarquable en 1983/84 (année de sécheresse) avec une offre d'à peine 350 000 tonnes.

Le maïs: la production se caractérisant par une distribution erratique est passée de 146 934 tonnes en 1985/86 à 108 233 tonnes en 1995/96. Cette culture s'est relativement stabilisée autour de 110 000 tonnes par année. Il faut noter que c'est une culture sur laquelle beaucoup d'espoirs étaient fondés dans la Nouvelle Politique Agricole pour la résorption du déficit céréalier compte tenu, notamment, de son fort potentiel de rendement**.**

Le fonio : production plutôt marginale malgré les valeurs diététiques qui lui sont reconnues, elle est surtout cultivée dans les zones Sud et Sud-Est du pays. Sa production gravite autour de 3 000 tonnes. Elle a été de 2 000 tonnes en moyenne ces dix dernières années.

Le riz : la production rizicole est essentiellement d'origine irriguée. Elle est moins sujette aux caprices pluviométriques. Néanmoins la production ne répond pas à la régularité escomptée. Des performances encourageantes ont été enregistrées en 1991/92 et 1993/94 avec un niveau record d'environ 193 000 tonnes mais depuis, elle ne cesse de chuter, pour atteindre 155 000 tonnes en 1995/96, soit une baisse d'environ 4,3% par rapport à l'année d'avant. Ces dix dernières années, la production moyenne tourne autour de 162 000 tonnes. Cette baisse est imputable aux contraintes liées aux crédit, à la tenure foncière, à la gestion des aménagements et de l'eau et aux questions institutionnelles. Des contraintes de marché se posent également à cause de l'inadéquation des produits locaux à la demande de marché. Le riz sénégalais, entier, ne peut concurrencer la brisure de riz importée.

8. Évolution de la production céréalière locale et des besoins de 1985 à 1997

Années	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Production nette (T)	Population	Besoins (T)	Taux de couverture(%)
1985/86	949570		146934	147005	1111758	6416000	1187845	93,66
1986/87	502060	131666	107883	142792	774000	6605000	1221925	63,34
1987/88	690103	111186	113625	135793	916594	6982000	1291670	70,96
1988/89	484638	109562	123127	146405	766809	7171000	1326635	57,80
1989/90	638883	126868	131407	168227	945650	7497000	1386945	68,18
1990/91	504801	157323	133136	156083	797774	7598000	1405630	56,76
1991/92	592512	78095	102632	193869	785309	7803000	1443555	54,40
1992/93	445967	116739	114564	177346	729560	8014097	1482608	49,21
1993/94	653542	99073	138317	193374	898706	8230478	1522638	59,02
1994/95	547751	123092	108233	162228	789240	8361435	1546865	51,02
1995/96	666805	127236	106509	155152	1 084000	8553748	1582442	52,00

Source : UPA/MA

L'évolution de la production céréalière est très dépendante des conditions climatiques et par conséquent relativement instable et insuffisante

L'offre de céréales a connu une décroissance de l'ordre de 1,11% en moyenne par an durant la période l990/96. Au surplus, cette offre reste instable (tableau page suivante). La dispersion interannuelle des taux de croissance observée durant la période montre une volatilité rendant possible un écart de 11,6 points entre le taux maximal et le taux minimal (-7,2% en 1992/93 et 4,4% en 1995/96).

L'instabilité de l'offre céréalière est principalement due au fait que l'agriculture sénégalaise étant principalement de type pluvial, sa production est sujette à de fortes variations reflétant la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie. L'écart entre le taux de croissance annuelle maximale de cette production et le taux annuel minimal peut atteindre 40,4 points (-12,1% en 1992/93 et 28,3% en 1993/94).

La stabilité de la production influe directement sur la sécurité alimentaire de certains ménages parce que les productions peuvent varier considérablement d'une saison à l'autre. De plus, cet effet est très inégal selon diverses régions du pays. Les régions excédentaires sur le plan de la production per capita sont de fait les moins sensibles aux variations climatiques erratiques.

La pluviométrie et le potentiel d'irrigation sont inégalement répartis sur le territoire sénégalais. La Casamance et le Sénégal oriental sont relativement bien arrosés et disposent d'un potentiel d'irrigation d'environ 86 milliers d'hectares pour la Casamance et de 6 milliers d'hectares pour le Sénégal oriental, représentant respectivement 26,% et 1,8% des terres arables. Les autres régions agro-climatiques du pays sont très mal arrosées. Cependant, la région du fleuve Sénégal a un potentiel d'irrigation de l'ordre de 68,9% des terres arables et irrigables du pays et les Niayes près de 3,6%.

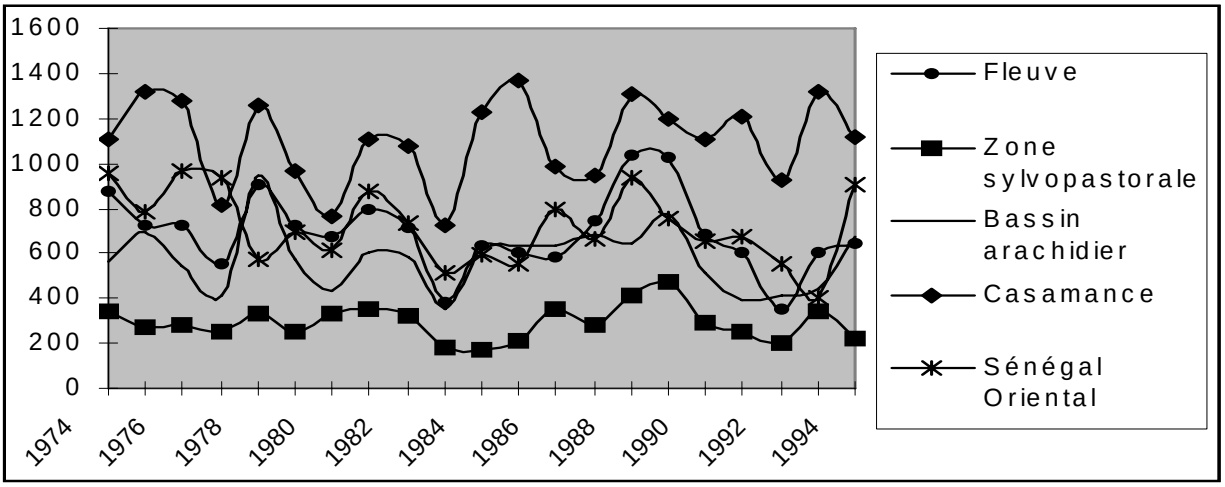

9. Évolution de la pluviométrie de 1975 à 1995 par zones agroécologiques

	Fleuve	Zone sylvopastorale	Bassin arachidier	Casamance	Sénégal Oriental
1974	879	341	564	1110	957
1975	720	267	694	1322	783
1976	727	284	540	1282	970
1977	552	250	415	813	932
1978	902	331	941	1258	575
1979	725	247	571	968	691
1980	677	328	436	760	609
1981	794	356	599	1109	878
1982	712	324	584	1073	736
1983	379	182	355	723	515
1984	637	174	609	1232	591
1985	607	216	634	1368	554
1986	586	349	638	986	799
1987	746	283	689	950	667
1988	1036	413	646	1304	938
1989	1027	473	771	1197	756
1990	689	287	511	1111	656
1991	604	250	394	1211	671
1992	349	203	415	923	551
1993	605	342	443	1320	401
1994	648	220	672	1120	904

Outre ces facteurs exogènes, d'autres, endogènes ceux-là, ont influencé cette évolution : les systèmes de production, une disproportion des investissements, en bref, une absence de mesures d'accompagnement au désengagement de l'état.

Les systèmes de production sont responsables en très grande partie de la chute de la production. Les systèmes les plus répandus utilisent de moins en moins les engrais, les semences sélectionnées et les

pesticides. Les cultures irriguées dans la région du fleuve Sénégal sont pratiquées d'une façon moins intensive avec un taux d'occupation de terres aménagées qui a chuté de 83% en 1987/88 à 63% en 1993/94. Il convient aussi de noter que plus de 30% des superficies aménagées sont dans des conditions techniques et écologiques assez précaires. Enfin, le régime foncier établi par la loi no. 64-46 du 17 juin 1964 qui précise les modalités de gestion foncière et d'utilisation des terres domaniales reste ambiguë sur la gestion des terres de terroir appartenant aux communautés locales.

L'allocation des investissements[9] en fonction des zones agro-écologiques a été disproportionnée, ces 10 dernières années. L'agriculture irriguée a bénéficié des investissements publics les plus importants ; près de 40% dans la vallée du fleuve Sénégal. Néanmoins la production escomptée n'a pas encore suivi.

Le bassin arachidier avait reçu, avant le désengagement de l'État, la plupart des investissements publics affectés à l'agriculture. Mais durant les dix dernières années, la part de la zone dans les investissements publics est tombée à 4,8% alors qu'elle concentre 68,5% des superficies cultivées.

Entre 1988 et 1995, la Casamance a reçu 28% des investissements publics dans le secteur de l'agriculture. Elle compte pour 11% de la population et 15% des terres cultivées et 19% de la production agricole. Durant cette période la production a régressé au rythme de 2,7% par an.

La stabilité de la production selon les régions n'est donc pas seulement liée à la pluviométrie. D'autres facteurs ont une influence majeure. La répartition de la production par habitant varie considérablement d'une région à une autre.

En somme**, l**es insuffisances des politiques agricoles ont affecté la consommation d'engrais et l'utilisation de semences de qualité et de matériel agricole adéquat et suffisant. En effet, le secteur privé, sans mesures d'accompagnement, ne pouvait assumer des fonctions qui relevaient autrefois de l'État. Au surplus, comme expliqué, la faible dimension de demande solvable comme de l'offre commercialisable décourageait le commerce dans plusieurs régions du pays.

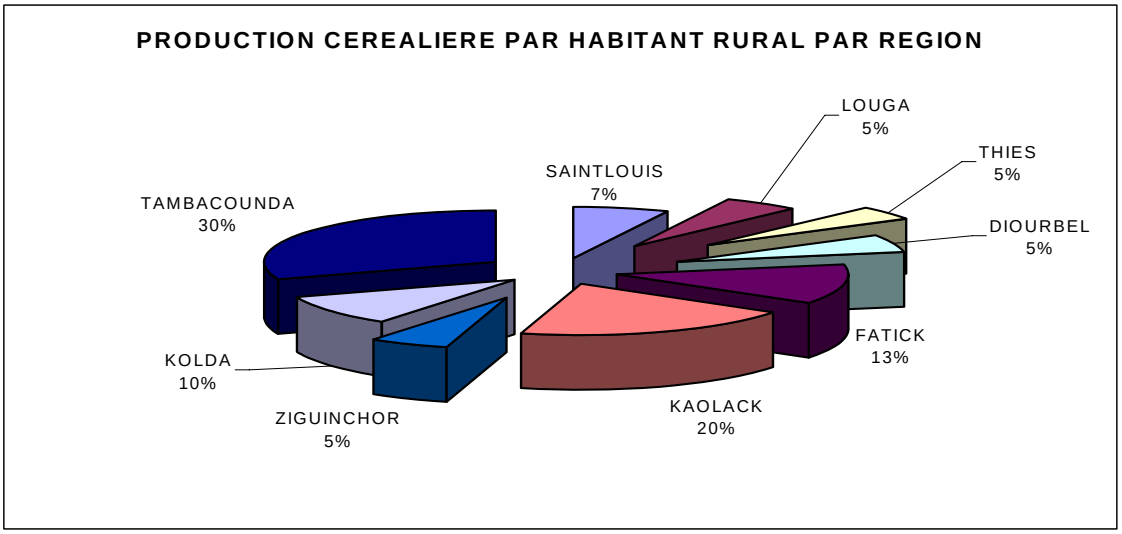

Source : UPA/MA

[9] Gary Christiensen – Rapport du GRS 1997

Les prix relatifs des céréales locales /cultures de rente ont aussi eu un impact sur l'offre

Les graphiques à l'annexe 2.A montrent l'évolution des prix relatifs mil/arachide, maïs/arachide dans le bassin arachidier (Kaolack) et maïs/coton à Tamba. Depuis les années 94/95, les rapport de prix se sont nettement améliorés en faveur des céréales : d'un rapport de deux auparavant on constate à présent presque une parité de prix entre l'arachide et le mil/maïs dans le bassin arachidier alors qu'a Tamba l'évolution des rapports de prix bien que diminuant reste toujours favorable au coton comparativement au maïs. Les prix producteurs de ces principales cultures de rente ayant été sensiblement relevés ces dernières années (+50 FCFA /kg pour l'arachide et + 20 FCFA/kg pour le coton) on peut admettre que les ajustements actuellement en cours des prix des céréales (prix producteur, prix de détail) suivent une tendance durable préjudiciable à terme à la production d'arachide et de coton alors que certains pensaient que ces ajustements inflationnistes étaient ponctuels.

Il semble qu'on assiste à un retournement de tendance : les sources de revenus ne tiennent plus seulement aux revenus tirés des cultures de rente. Non seulement les producteurs par anticipation adaptative alignent leur offre (si elle existe) sur le niveau des prix pratiqués pour les céréales dans les zones urbaines (Dakar, Kaolack), mais aussi l'*effet transmission*[10] du prix du riz importé depuis la dévaluation semble avoir pleinement joué.

Une substitution du riz par les céréales locales relativement faible

Les céréales locales sèches sont considérés en général comme des substituts. Or les études faites entre autres par le BAME[11] montrent que la substitution du riz par les céréales locales en milieu rural n'est assurée que si le prix du mil est relativement moins cher. Par contre cette substitution dans les zones urbaines est faible**.**

En somme la structure des prix a un impact non seulement sur la consommation pour les groupes vulnérables mais aussi sur les ajustements qui sont en train de s'opérer sur la production agricole. Les cultures de rente sont menacés du fait que les céréales sèches ne représentent plus seulement une ligne de défense pour assurer la sécurité alimentaire des ménages de producteurs mais aussi une source de revenu qu'ils peuvent en tirer. Les efforts de diversification des productions agricoles doivent en conséquence tenir compte de cette réalité.

La commercialisation habituellement joue un rôle de levier du développement en offrant des opportunités de revenus monétaires incitatifs.

Si l'offre céréalière commercialisable est instable du fait de la physionomie des hivernages, elle l'est aussi en raison des quantités auto - consommées. Ceci constitue une entrave majeure à l'émergence de marchés concurrentiels de produits céréaliers

Le premier constat en matière de commercialisation des céréales locales (mil, sorgho, maïs , niébé) porte sur l'instabilité de l'offre commercialisable au niveau des marchés qu'ils soient urbains ou ruraux. Cette situation peut être attribué à la physionomie des hivernages (existence ou non de soudure) et à la disponibilité des produits liés (arachide, pastèques etc…).

Mais il faut surtout noter l'importance de l'autoconsommation dans les systèmes de production car elle explique essentiellement cette forte instabilité de l'offre dans les marchés. Pour le maïs par exemple, l'offre commercialisée représente environ 10 à 30 % de la production nationale[12] qui varie entre 100 000 -140 000 T.

[10] Cf. BAME/ISRA,PRISAS ,1995-Etude de l'impact de la dévaluation sur les revenus et la sécurité alimentaire.
[11] BAME/ISRA,1995.Op.Cit
[12] Source : Sodéfitex / DDR : Avant-projet d'appui à la filière maïs au Sénégal. Mai 1997

Le demande[13] annuelle nationale des céréales, autre que le paddy, est estimée à 600 000 T dont 470 000 T de mil et sorgho, 80 000 T de farine de blé et 50 000 T de maïs. Si on utilise (à titre estimatif) ce même taux de surplus commercialisé, les disponibilités par an varient entre 50 000 T et 150 000 T (mil/sorgho) et 5 000 à 15 000 T (maïs). Or en ce qui concerne cette dernière céréale, la seule demande des provendiers est évaluée à 25 000 T. Il apparaît ainsi que c'est en particulier le déficit d'offre commercialisable (le problème du stockage villageois est moins crucial grâce aux BCV) qui constitue l'entrave principale à l'émergence de marchés concurrentiels de produits céréaliers.

À Dakar et d'autres zones de moindre importance, la consommation de céréales locales s'est accrue très peu depuis la dévaluation du fait des prix de détail élevés (Cf. Graphique pour Dakar à l'annexe 2.A) surtout pour le maïs ces deux dernières années. Seulement 30% des ménages dakarois [14] ont augmenté leur consommation en céréales depuis la dévaluation. Les raisons, outre les niveaux de prix évoqués, tiennent aussi à la très grande fluctuation saisonnières des prix en fonction des disponibilités mais aussi en fonction des prix plus faibles du riz importé par rapport aux céréales locales.

Les circuits de commercialisation des marchés ruraux, semi-urbains et urbains sont longs, informels peu incitatifs pour l'investissement privé nécessaire à la transformation :

Le constat est qu'en dehors du maïs, appuyé par la SODEFITEX, aucune structure du secteur privé n'intervient dans la commercialisation du mil/sorgho. Ainsi le secteur est caractérisé ainsi par des circuits longs et informels, une mauvaise information sur les flux par rapport aux quantités à la provenance et à la destination. Ceci explique également la faible émergence du secteur de la transformation semi-industrielle ou industrielle des céréales locales.

En matière de commercialisation/transformation du riz, actuellement, seule la Vallée du fleuve[15] bénéficie d'un cadre institutionnel plus ou moins clair : crédit de commercialisation, présence de quelques privés professionnels, stabilité de l'offre et indications précises des flux. Avant la libéralisation[16] de la filière, c'est la SAED sur financement de la CNCAS avalisé par la CPSP qui collectait et livrait le paddy à ses propres rizeries ou sous-traitait avec certaines rizeries privées (Delta 2000). La SAED estime que 25 à 35 % de la production de paddy passaient par ce circuit.

Ce système a fonctionné bon an mal an jusqu'à la libéralisation de la commercialisation du paddy et du riz blanc et la suppression des prix garantis (juin 1994). A partir de cette date trois circuits de commercialisation sont apparus au niveau desquels passent la production (DIAGNE ,1997):

- le producteur ou le détenteur du paddy (prestataire rémunéré en nature) fait transformer le paddy à façon et le vend à des marchands ambulants ou sur les marchés de proximité. C'est le circuit emprunté en général par les systèmes paysans (transformation de petites quantités de paddy et vente de riz selon les besoins monétaires de la famille). Le paddy est acheté par des « bana-bana » qui transforme à façon et revendent soit à des grossistes, détaillants ou au marché ;
- des transformateurs (anciennes rizeries industrielles de la SAED rétrocédées, rizeries nouvellement installées s'approvisionnent en paddy auprès des producteurs ou leurs unions et revendent le riz à des commerçants ou dans les marchés. La stratégie visée en particulier à travers le désengagement de la SAED était de rendre dynamique ce dernier circuit notamment celui des rizeries industrielles privées.

Le diagnostic de la commercialisation/transformation est que la libéralisation semble avoir favorisé une meilleure mise à marché (quantité et qualité) que ce soit dans les décortiqueuses ou dans les unités industrielles[17]. Il semble que les intervenants dans ce segments commencent à réaliser toutes les

[13] Source : Sécurité alimentaire au Sénégal : Eléments de stratégie. Politiques et Programmes. MA. Oct.1992
[14] ENDA – Transformer et promouvoir les céréales locales au Sénégal. Diagnoctic et propostions d'actions.1995
[15] Le paddy produit en Casamance est généralement auto- consommé.
[16] DIAGNE Y., 1997-Ajustement structurel, systèmes de production et filières rizicoles (Thèse de Doctorat)
[17] SAED/ Commercialisation du paddy d'hivernage 97/98. Fév. 98

opportunités liées à ces activités et ainsi on constate que pour la transformation[18] des pointes de rendements de 67 à 70% .

Mais le problème du prix de cession risque d'annihiler tous les efforts notamment la discorde entre les prix proposés par les industriels transformateurs et les producteurs (105, 5 contre 105 FCFA/kg paddy) alors que dans les marchés ruraux du delta on trouve du paddy à des prix variant entre 70 et 105 FCFA. Cette situation évidemment ne va pas faciliter le remboursement des crédits de l'hivernage 97/98 accordés par la CNCAS et risque évidemment de compromettre la contre - saison chaude prochaine.

Le riz local correspond à une qualité de riz dite supérieure sur les marchés internationaux (long grain). Son prix le rendant inaccessible à une bonne partie de la population sénégalaise, il pourrait toutefois satisfaire des segments de marché s'il était possible de régler deux problèmes fondamentaux ; sa pureté et sa régularité sur les marchés. Les modes de transformation actuels ne permettent pas l'offre d'un produit de qualité constante et la concentration de son arrivage sur le marché le rend inaccessible en certaines périodes de l'année. Ces deux raisons découragent la fidélisation des segments de marché à qui il s'adresse.

En somme, la baisse de la production agricole (qui n'a cru en moyenne que de 0,4% par an entre 1984 et 1994), est imputable au climat et à la dégradation des sols, mais également à la faiblesse des investissements, au manque de compétitivité des filières d'exportation, à la faiblesse des revenus monétaires et à l'insuffisance des facteurs techniques de production et d'une manière générale aux insuffisances des politiques agricoles.

Malgré les potentialités importantes en cheptel du pays l'offre d'animaux sur les marchés demeure faible. La production de viandes a connu une augmentation en valeur relative de 12% ces dix dernières années

10. Évolution du cheptel et de la production de viande estimée de viande de 1987 à 1997

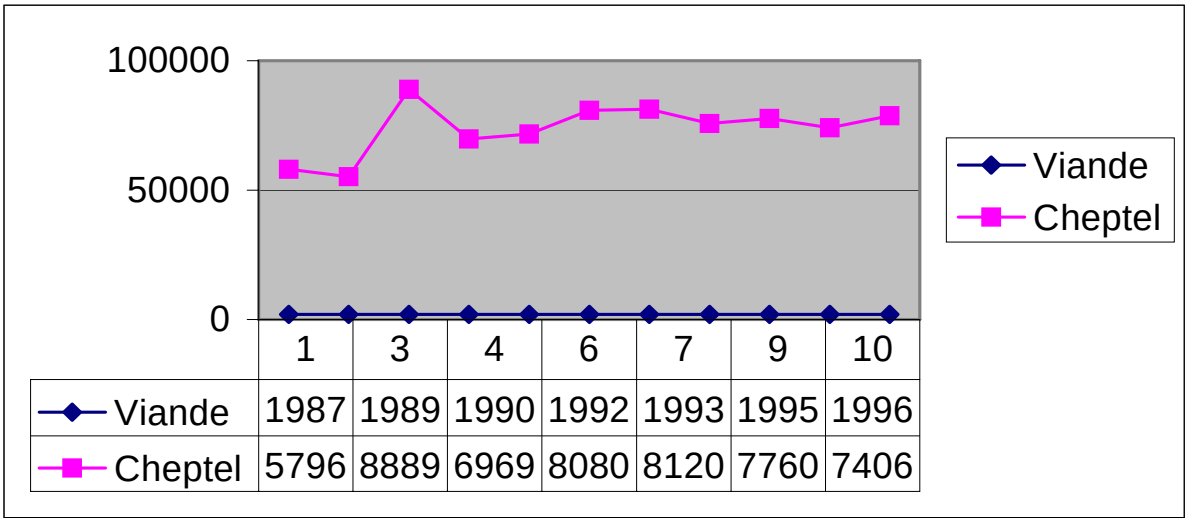

	1	3	4	6	7	9	10
Viande	1987	1989	1990	1992	1993	1995	1996
Cheptel	5796	8889	6969	8080	8120	7760	7406

[18] Ceci est à corréler avec le fait que la SAED a lancé ce qu'elle appelle : un « Programme riz de qualité » : taux de transformation de 67% , un pourcentage de riz entier de 11% et un riz intermédiaire équivalent au riz SIAM (30% de production). Au plan économique, ce programme doit permettre une meilleure valorisation des techniques de la production et de la transformation

Cette faiblesse est imputable, pour une très large part, au mode d'élevage extensif pratiqué par la majorité des éleveurs pour lesquels l'élevage est beaucoup plus une activité traditionnelle, un mode de vie et une source de thésaurisation qu'une activité économique.

Beaucoup de sources d'approvisionnement des marchés en viandes échappent aux services vétérinaires compétents. Il s'agit principalement des viandes foraines, des viandes provenant d'abattages non contrôlés difficilement estimables.

La production de viande n'a pas connu une augmentation notable ces dix dernières années passant de 70 514 à 78666 tonnes de 1985 à 1997 soit une augmentation en valeur absolue et 12,% en valeur relative.

Cette légère progression est surtout due à l'augmentation de la production de volaille qui a plus que doublé durant cette période, passant de 7 600 T à 17 000 T en 1997. Elle a permis de maintenir la consommation annuelle per capita autour de 10 Kg en moyenne jusqu'en 1994 puis à 9 kg/hb à partir de 1995

La production de lait: L'essentiel de la production laitière au Sénégal provient du système traditionnel dont la stratégie est basée sur l'autoconsommation familiale et subsidiairement de la génération de revenus. Les capacités de ce système à générer des surplus pour la commercialisation sont fonctions des disponibilités alimentaires du bétail, elles mêmes fortement tributaires des conditions climatiques.

La production nationale de lait est assurée, essentiellement, par les bovins et les petits ruminants. Elle s'élève en moyenne à 104 millions de litres dont 91 millions provenant des vaches et 13 millions des brebis et chèvres. Elle représentait, environ 32% de la consommation nationale qui s'élève à 322 millions de litres dont 218 millions importés.

La commercialisation des produits animaux accuse des contraintes liées aux infrastructures et aux circuits de commercialisation

Les trois filières de ce groupe sont : la filière viande rouge, les volailles, et les produits laitiers.

La filière viande rouge (bovins, ovins surtout) joue un rôle important en milieu rural . De 55 à 75% des revenus en milieu pastoral 19 (Zone Sylvo-pastorale) et 40% en milieu agro-pastoral (Bassin arachidier) sont générés par des activités de commercialisation de cette filière. L'épargne que représente le cheptel est très importante dans la sécurité alimentaire parce qu'elle permet l'achat de céréales pendant la soudure.

Les transactions concernent pour moitié[20] les échanges entre producteurs - éleveurs (bétail de reproduction et consommation en zones rurales) et pour moitié les ventes à destination des zones urbaines. Il existe deux flux commerciaux :

le flux le plus important au nord draine le bétail des zones pastorales (région Saint-louis, Louga) et dessert la région de Thiès déficitaire. Ce flux alimente à hauteur de 55% le foirail de Dakar (Thiaroye) ;

le second flux draine le bétail des régions de Kolda, Ziguinchor, Tamba, Kaolack, Fatick et alimente aussi Dakar[21] avec des ramifications (10%) dans la région de Thiès.

Les flux commerciaux des ovins est un peu différent car les régions du Nord du Sénégal contribuent à elles seules à satisfaire 80% de la demande de Dakar et Thiès.

[19]PSAOP, volet Elevage,1998
[20] SARR S.,C.,1993-Etude de la relance du sous-secteur de l'élevage par la libéralisation et la privatiusation
[21] SONED,1988-Circuits commerciaux du bétail et de la viande.

Ces flux commerciaux de bétail sur pied, sont sous la maîtrise de systèmes traditionnels caractérisés par la présence d'une multitude d'intermédiaires (dioulas de brousse, téfankés, dioulas de foirail). Il faut surtout noter le rôle prépondérant du *téfanké* qui assurent le financement (à crédit), et la gestion des risques liés à la commercialisation. Le chevillard (grossiste) qui assure la jonction bétail vif-bétail mort , interviennent ensuite les bouchers et tripiers des marchés de détail (traditionnels ou modernes).

Les contraintes qu'accusent la commercialisation des produits animaux portent donc sur :

l'insuffisance et la vétusté des établissements de transformation de conservation et de distribution et des équipements de base ;
l'enclavement et l'éloignement des zones d'élevage rendant difficile le déstockage d'animaux causant des pertes de poids ;
l'absence d'infrastructures et d'équipements dans les marchés à bétail ;
la présence d'une multitude d'intermédiaires responsable en partie du niveau élevé des prix à la consommation des produits animaux ;
le manque de transparence des transactions avec la vente à l'estime.

Les produits halieutiques, en particulier le poisson, contribuent, pour une très large part, à la résorption du déficit nutritionnel en protéines d'origine animale par le biais de la pêche artisanale qui réalise plus de 75% des mises à terre de la pêche maritime sénégalaise.

Le potentiel annuel de captures est estimé entre 340 000 et 428 000 tonnes. Le tonnage dirigé vers les marchés de consommation locale est relativement important. Cependant, son évolution ces dernières années tend vers la baisse, passant de 50% de la production en 1990 à 33% en 1994 de la production.

Le grand centre de consommation est Dakar dont principalement le nouveau marché central reçoit en moyenne 50 T de poissons par jour. Les variations de prix sont estimées à 20-30 % pour les espèces communes et 30-80% pour les espèces nobles sur le marché local en même temps que sur le marché extérieur.

Ces dernières années, une part de plus en plus importante de cette production va aux industries de la pêche qui souffrent d'un sous-approvisionnement mais qui offrent, cependant, des prix plus rémunérateurs et avec comme conséquence la diminution de l'offre au niveau des marchés intérieurs.

Du fait de l'intervention des industriels qui s'approvisionnent de plus en plus auprès des pêcheurs artisanaux, on assiste donc à un renchérissement du prix du poisson, notamment, en ce qui concerne les espèces dites nobles.

Les pertes subies par les pêcheurs et transformateurs artisanaux sont très importantes. Elles se maintiennent aux environs de 25% à 30% à cause notamment de mauvaises conditions de travail et l'absence de chaîne de froid.

Les productions maraîchères et fruitières ont connu une progression moyenne annuelle de 3,2% sur la période 1990-1995.

La production maraîchère est passée de 1990 à 1997 de 152 000 t à 180 000 t en 1996 . La production fruitière est passée de 100 000 t à 120 000 t. Les filières maraîchères et fruitières se sont avérées des plus dynamiques à la faveur de la dévaluation du FCFA

L'offre commercialisable en légumes par région peut être estimé à partir des statistiques sur la production fournies par la Direction de l'horticulture et celles sur la consommation issus du CDH[22].

[22] [22]SECK P. A., Diversification et modernisation de l'horticulture sénégalaise. Déc. 1995

Ces données sont ensuite validées à partir des besoins des populations de la région (utilisant une norme de 23 kg de légume/an). Selon cette méthode, il apparaît que toutes productions de légumes commercialisables confondues, les régions les plus déficitaires par ordre d'importance sont :

les régions de Dakar (qui consomme 40% de la production légumière nationale),
Thiès (qui est pourtant une grande zone de production, mais qui achemine surtout à Dakar),
Kaolack , Kolda et Diourbel,
Saint- Louis (grande zone de production).

Les déficit touchant surtout les zones urbaines peuvent s'expliquer, outre par la forte demande urbaine (cas de Saint-louis, Dakar), mais aussi par les problèmes de conservation/stockage. Il faut également signaler la quasi- absence chronique sur les marchés des produits comme le piment, les aubergines, navets, pomme de terre dans les zones urbaines de Diourbel, Kolda, Kaolack.

Les zones où l'approvisionnement en légume est moins problématique sont les zones de Louga (zone de production importante), Ziguinchor, Tambacounda et Fatick. A part Ziguinchor. Ces zones sont caractérisées par un faible taux d'urbanisation (10-15%), ce qui explique peut-être cette situation.
De 1988 à 1995, la zone des Niayes a reçu 2,2% des investissements publics pour 1,0% des terres cultivées. En outre, les investissements privés sont très importants dans la zone au niveau des régions de Dakar et de Thiès. Cela se traduit par une modernisation visible d'exploitations dans les domaines du maraîchage, de l'arboriculture, de l'élevage (production laitière et embouche bovine) et de l'aviculture industrielle. Ainsi, des emplois ont été créés dans ces différentes exploitations modernes. Le maraîchage en général fait appel à une main d'œuvre saisonnière venant du reste du pays.

La commercialisation des produits horticoles sénégalais symbolisent le marché imparfait

Les circuits de commercialisation dans cette filière sont les suivants :

					Importance relative
Producteurs	→	**Femmes de producteurs**	→	**Consommateurs**	2%
Producteurs	→	**Grandes Surfaces**	→	**Consommateurs**	7%
Producteurs	→		→	**Consommateurs**	1%
Producteurs	→	**Ramasseurs, Collecteurs, Grossistes**	→	**Consommateurs**	90%

Ce qui caractérise le mieux le circuit de commercialisation dominant c'est son opacité du fait des producteurs eux-mêmes ne sont pas représentés dans les marchés urbains et du fait aussi qu'aucune information relative aux prix et quantités débarquées n'est connue. Même à Dakar (40% de la consommation nationale), la situation d'ensemble n'est guère meilleure en raison de l'absence d'un véritable marché de gros des légumes. Les producteurs commercialisent la grande partie de leurs productions via des ramasseurs, collecteurs et grossistes capables d'acheminer rapidement les produits sur le marché. Les marges bénéficiaires sont en conséquence très élevées.

Dans les marchés qui existent (Castors, Thiaroye, Cambèrène), aucune norme de qualité n'est exigée, aucune condition hygiénique n'est de règle, l'entrée d'un grossiste n'est soumise à aucune réglementation et les rares infrastructures de stockage de ses marchés sont dans un état de décrépitude.

A l'heure actuelle, les importations concernent l'oignon et la pomme de terre pour un volume d'environ 17 000 T. Pour les fruits, les importations sont estimées à 19 000 T. Il y a donc – là à première vue, une opportunité de développement puisque ces volumes représentent respectivement une part de 11% et de 19% des productions nationales de chaque catégorie.

Mais en réalité, l'offre s'est déjà très rapprochée de la demande ;

Les pertes dues aux problèmes de conservation et de stockage pourraient à eux seuls satisfaire la demande nationale s'ils étaient réglés. Elles sont en effet estimées de 25% à 30% la production totale.

L'offre est saisonnière et ne pourrait satisfaire la demande tout au long de l'année :

Entre novembre et juin , le marché est bien approvisionnée en légumes dits de type européen. À preuve, les prix diminuent beaucoup.

Durant l'hivernage par contre, ces légumes dits de type européen sont rares et les légumes de type africain (Gombo, manioc, patate…) font leur apparition. C'est alors que sont concentrées les importations.

Les cultures de rente

En matière d'huile d'arachide, le dynamisme du secteur informel et les coûts de production relativement élevées de la filière industrielle participent aux difficultés de satisfaction des besoins par la production nationale

Concernant l'arachide, environ 17% de la collecte[23] alimentent les circuits informels dans les régions de Kaolack, Diourbel et Louga. En 1996, la consommation totale d'huile toutes origines confondues en milieu rural était de 62 000 T dont 15 600 T d'huile artisanale sur lesquelles 10 400 T provenaient du marché informel. Ceci laisse apparaître le rôle crucial du marché informel dans l'accessibilité pour ce produit en milieu rural.

En tout état de cause, ces phénomènes ajoutées à ceux du coût de production de la filière industrielle, contribuent aux difficultés de satisfaction des besoins même en milieu urbain (Dakar et autres centres urbains). C'est surtout les importations d'huiles végétales raffinées (85 000 T environ) qui permettent de couvrir les besoins évalués à 90 000T/an.

La filière coton accuse des pertes en terme de coût d'opportunité

Pour le coton, les marchés locaux sont constitués par la cession de la fibre aux filateurs locaux (2 300 T) et la graine de coton (21 000 T) vendue aux éleveurs. C'est surtout pour la fibre que de problèmes se posent. En effet en 1997, sur un quota initial réservé de 5 000T, 46% ont été écoulés à un prix inférieur au prix du marché extérieur ce qui a occasionné des pertes en termes de coût d'opportunité pour la SODEFITEX.

Le développement du secteur agricole, bien qu'étant l'une des principales priorités du gouvernement reste confronté à plusieurs contraintes dont notamment :

la saturation et dégradation des terroirs.

les facteurs de risque climatique notamment les sécheresses dont les effets se répercutent sur la production pendant de nombreuses années par leurs effets induits sur les moyens de production et sur le comportement des agriculteurs qui optent pour des méthodes prudentes à faible rendement.

les insuffisances du cadre politique et institutionnel

les difficultés d'accès aux services de base (crédit, technologies appropriées, intrants agricoles et eau) et aux marchés locaux régionaux et internationaux

les déséquilibres en matière d'investissements.

[23]Cf. Rentabilité et compétitivité de la filière arachidière au sénégal. UPA/1997

En somme des progrès sensibles ont été réalisés en matière de productions agricoles mais ils ont été nettement insuffisants pour répondre à la rapidité de la croissance de la demande. Pour satisfaire les besoins des populations, il aurait donc fallu une augmentation équivalente du pouvoir d'achat pour que les besoins puissent être comblés par des importations commerciales.

L'offre en produits de cueillette baisse en quantité

Les produits forestiers de cueillette ont connu une baisse notoire ces dernières années ainsi la production d'huile de palme dont la moyenne sur les 10 dernières années est d'environ 564250 litres par an a baissé de près de 80% entre 1984 et 1992. La production de ditax est passée de 743,5 tonnes en 1984 à 381 tonnes en 1992. La production de maad est passée de 837 tonnes à 172 tonnes pour la même période. Les raisons évoquées tiennent à la sécheresse, aux feux de brousse, aux techniques de récolte et à l'abattage des arbres pour la production de bois d'œuvre.

2.2.4 Les importations alimentaires

Les importations de céréales correspondant à près de 50% des besoins totaux exposant certaines couches de la population sénégalaise à des risques d'insécurité alimentaire.

Le niveau des importations commerciales en céréales est forcément étroitement lié à celui de la production céréalière. Aussi d'une campagne à l'autre, les importations totales de céréales ont fluctué ces dix dernières années entre 413 000 et 574 000 tonnes. Les importations les plus importantes ont été celles de riz (70%) suivi du blé (20%). Le reste est plutôt marginal (10%) en mil, sorgho et maïs.

Les importations de viande sont relativement faibles. L'année 1987, celle de la libéralisation des importations et du prix de la viande a connu un important pic. On assiste depuis lors, suite à la mise en œuvre de mesures non tarifaires (prélèvement), à une baisse notable du volume des importations depuis 1990, passant de 5 467 tonnes à seulement 879 tonnes en 1994.

L'importation des produits laitiers est importante même si elle a subi une baisse de 48% en 1994 par rapport à 1993 liée au renchérissement des produits laitiers inhérent à la dévaluation du FCFA. Les importations étaient de 216 millions de litres de lait contre 113 millions en 1994. La consommation per capita est passée de 40 litres en 1993 à 27 litres en 1994. Elle demeure à 27 litres actuellement. La part des importations dans la consommation totale de lait est élevée, 52% actuellement.

Les risques d'insécurité alimentaire liées aux importations commerciales se manifestent surtout chez les couches de population les plus démunies. Ils sont fonctions des cours internationaux et de la disponibilité mondiale en denrées alimentaires. Si ces deux facteurs ne comportent pour l'instant aucune inquiétude, les marchés ne sont pas à l'abri de chocs conjoncturels ou d'ajustements structurels suite à la mise en application des ententes de l'OMC.

11. Importations commerciales des principaux produits alimentaires au Sénégal

De 1985 à 1995 (en valeur)

Années	Riz	Blé	Maîs	mil/sorgho	Viande	Produits laitiers	Total En valeur
1985/86	365912	82953	11230	12483	5550	21439	499567
1986/87	287280	93650	12469	20008	4116	22804	440327
1987/88	374201	92874	12588	14129	4319	23655	521766
1988/89	468572	124169	18718	10464	2882	25046	649851
1989/90	367942	114730	6062	1857	2056	28264	520911
1990/91	403414	110107	27560	30791	2496	32053	606421
1991/92	433552	108220	3900	24180	2005	16850	588707
1992/93	391752	76287	10959	408	901	15769	496076

1993/94	348375	108168	4957	5851	757	18024	486132
1994/95	**412094**	**136023**	**3900**	**16458**	**640**	**20879**	589994

Les importateurs, bien qu'insatisfaits des mécanismes de taxation variable à cause des difficultés d'ajustement trimestriels des prix qu'ils rencontrent, réussissent à approvisionner les marchés sans ruptures. La concurrence est par ailleurs suffisante pour éviter des spéculations trop importantes

Le disponible alimentaire est donc en grande partie satisfait par la production nationale et les importations commerciales. Mais les aides alimentaires ont toutefois joué un rôle très important dans un passé relativement récent.

2.2.5 Les aides alimentaires

L'aide alimentaire devient de plus en plus marginale dans l'offre globale de produits alimentaires au Sénégal.

Pour combler ses déficits alimentaires, le Sénégal a eu recours pendant de nombreuses années à l'aide alimentaire. Le Sénégal a reçu des aides alimentaires dans les trois catégories existantes : l'aide programme, l'aide projet et l'aide d'urgence.

D'une manière générale (tableau suivant), les flux d'aide alimentaire ont progressivement diminué au cours de cette dernière décennie, pour passer de 115 276 tonnes de céréales en 1987/88 à 8 926 tonnes en1996/97. S'agissant de l'aide non céréalière, la tendance est sensiblement la même (voir annexe 2.C). En première analyse cette baisse s'explique surtout par l'amélioration des conditions climatiques depuis le dernier cycle de sécheresse (1983,1984,1985).

L'aide programme

C'est l'aide programme qui a le plus fortement diminué ces dernières années. De 109 648 tonnes en 1987/88 et 60 092 tonnes en 1988/89, elle est passée à 4 976 tonnes en 1995/96 et 6 408 tonnes en 1996/97. La plupart des donateurs réguliers d'aide- programme (Canada, Etats-Unis, U.E.) ont arrêté cette forme d'aide estimant que l'état de la production céréalière et de la balance de paiements ne justifiaient plus une assistance sous cette forme.

L'aide projet

L'aide projet est de moindre importance mais plus stable. Elle est principalement fournie par le PAM. Les quantités d'aides céréalières fournies ces dix dernières années se sont stabilisées atteignant en moyenne 5 885 tonnes par an. Elles ont toutefois diminué en 1998, le PAM a fourni de janvier à octobre, un total de 1 890 tonnes, dont 1 204 tonnes de céréales et 686 tonnes de produits non céréaliers.

L'aide d'urgence

Si au cours du dernier cycle de sécheresse l'aide d'urgence a atteint des niveaux assez élevés(105 830 tonnes en 1983/84 et 19 107 tonnes en 1984/85), ces dix dernières années elle n'a été qu'occasionnelle. Elle a baissé ,jusqu'au seuil de 2 702 tonnes en 1991/92 et 8 131 tonnes en 1994/95.

Les appels à l'aide d'urgence ne sont plus jugées crédibles

En 1997/98, des situations de déficits alimentaires conjoncturels ont nécessité des distributions gratuites de 33 307 tonnes de céréales et 293 tonnes de pâtes alimentaires à une population de plus de

5 000 000 habitants. Cette aide a été fournie entièrement par le Gouvernement Sénégalais. L'Union européenne a donné une aide de 7 820 tonnes de céréales, la Chine de 723 tonnes de riz et l'Arabie Saoudite, 72 tonnes de denrées alimentaires. L'aide programme prévue par l'Italie a été converti en aide d'urgence.

12. Évolution des aides alimentaires fournies au Sénégal par catégorie d'aide

- céréales/tonnes -

Années	Aide d'urgence		Aide programme		Aide projet		Total
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	
1982/83	9 142	15	42 500	71	8 200	14	59 842
1983/84	105 830	62	56 726	33	9 074	5	171 630
1984/85	19 107	33	37 350	63	2 384	4	58 841
1985/86	4 500	7	54 348	83	6 343	10	65 191
1986/87	-		97 372	94	6 628	6	104 000
1987/88	-		109 648	95	5 628	5	115 276
1988/89	-		60 092	90	6 446	10	66 538
1989/90	6 428	10	50 218	79	6 807	11	63 453
1990/91	15 127	27	40 078	71	1 523	2	56 727
1991/92	2 702	4	51 341	79	10 585	16	64 628
1992/93	9 514	20	32 832	68	5 949	12	48 295
1993/94	-		29 701	83	6 070	17	35 771
1994/95	8 131	29	10 916	39	8 983	32	28 032
1995/96	-		4 976	53	4 338	47	9 314
1996/97	-		6 408	72	2 518	28	8 926
1998	8543,232	88			1204,188	12	9747,420

Source : CSA , DISA /DA

Jusqu'à récemment, les aides alimentaires étaient planifiées et formulées dans le cadre du fonds commun de contrepartie à l'aide alimentaire gouvernement / multidonateurs (FCCAA), le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) agissant alors à titre de secrétariat.

Ces deux dernières années, suite à la disparition graduelle du FCCAA pour des raisons de mésententes entre bailleurs et gouvernement, les requêtes d'aide alimentaire ont été formulées par la Cellule Agro-sylvo Pastorale d'Alerte Rapide pour la sécurité alimentaire(CASPAR) de la Direction de l'Agriculture.

La requête d'aide alimentaire d'urgence la plus récente élaborée par la CASPAR date de mai 1998 et a été transmise aux bailleurs par le Ministère des finances et du plan.

Cette requête d'aide alimentaire d'urgence comportait des informations sur les dimensions suivantes :
La configuration de l'hivernage caractérisée par une pause généralisée de la pluviométrie.
La baisse de la production de céréales estimée à 20% par rapport à son niveau de 1996/97 (passant de 976 079 tonnes à 781 217 tonnes soit de 7,4 mois de consommation à 5,6,mois).
Un déficit prévisionnel net de 214 912 tonnes en céréales entières après importation était ainsi constaté.
Différentes missions conjointes(DA,CNCR,DCERP,FAO,CILSS/FAO/Gouvernement) de suivi de la campagne agricole 1997/98 avaient permis d'identifier les zones à déficit céréalier.
Du fait de l'indisponibilité d'informations sur les revenus existants des personnes demeurant dans les zones à risques, des visites ont été menées auprès des autorités locales, des organisations

paysannes, des services décentralisés d'agriculture et d'élevage. Ces investigations ont permis d'examiner cas par cas les sources alternatives de revenu et le choix des zones (par communauté rurale) où l'accessibilité aux céréales pouvait se poser pour les populations.

Une estimation quantitative a été faite pour les zones retenues où il y avait à la fois faiblesse des revenus et déficit de la production céréalière globale du département considérant une norme alimentaire minimale de 185kg/hbts/an.

Cette approche a permis d'évaluer les besoins en aide d'urgence à 82 600 tonnes de céréales .Cette aide d'urgence devait être distribuée gratuitement pour une population de 2 400 000 hbts dans 162 communautés rurales sur 320 que comptent le Sénégal[24].

Les informations contenues dans cette requête ont été jugées insuffisantes au regard de la fiabilité des données, le ciblage des zones et des populations à risque. La réponse de l'UE (par lettre n° 1180-JLB/bm, du 16/03/98) à la requête d'aide alimentaire d'urgence (lettre n° 1418/MEFP/DCEF du 27/02/98) du Gouvernement sénégalais, déplorait en effet que l'évaluation des besoins d'aide ne peut se limiter à une comparaison entre production et besoins céréaliers uniquement dans les zones fortement déficitaires. De plus, il faut tenir compte des revenus non agricoles des populations. De même, l'estimation de l'offre en céréales ne peut se baser uniquement sur la production de la zone. Il faut tenir compte des flux céréaliers entre zones excédentaires et déficitaires ainsi que des importations prévisionnelles du riz.

Cet exemple illustre bien l'importance de la qualité et la fiabilité des informations requises à la justification d'une aide d'urgence.

L'aide alimentaire n'est pas une forme de développement durable

Au delà de cet exemple, l'aide alimentaire est de moins en moins considéré comme un instrument de développement durable. Depuis longtemps, diverses analyses ont critiqué sévèrement cette forme d'aide. Une étude conjointe de la Banque mondiale et du Programme Alimentaire Mondial en 1991 considérait à plusieurs niveaux ses effets dissuasifs. L'aide alimentaire :

n'est pas fournie seulement à ceux qui devraient en bénéficier, auquel cas la répartition des ressources est faussée,

sape les efforts autonomes consentis par les bénéficiaires et les rend dépendants de l'aide alimentaire,

n'est pas fongible et dépend d'importations continues de produits alimentaires,

dépasse souvent les capacités d'absorption d'un pays,

Est souvent livrée au mauvais endroit et au mauvais moment.

L'évaluation de l'application de la Charte de l'aide alimentaire au Sénégal faite par le Club du Sahel, note dans ses conclusions :

> "L'ensemble des aides encore pratiquées sont méconnues de la plupart des acteurs de l'aide. IL est difficile d'évaluer l'application d'un outil qui n'est plus connu et qui porte sur une assistance que bien des acteurs considèrent comme obsolète au Sénégal. Pourtant la charte porte sur un ensemble de points en amont de la mise en œuvre de l'aide qui restent valables dans le contexte de la prévention des crises alimentaires. Par ailleurs, la diminution actuelle de l'aide alimentaire dans certains pays sahéliens ne doit pas masquer le risque éventuel d'une crise alimentaire aiguë qui nécessiterait à nouveau d'importants secours d'urgence.
>
> Dans ce contexte, dans un premier temps, il serait nécessaire d'élargir son champ d'action à la prévention des crises alimentaires en général : donc faire évoluer son contenu dans ce sens en donnant moins de poids au chapitre de l'aide alimentaire plus d'importance à la partie des

[24] À cause de pressions politiques et sociales, elle a été de fait distribué à 5 millions de personnes dans tous les départements du territoire sénégalais.

systèmes d'informations, voire en changeant son appellation de "Charte de laide alimentaire" vers "charte de l'assistance aux crises alimentaires "[25];

En somme, l'aide alimentaire, considérée comme instrument de lutte contre la faim et la malnutrition chronique ou temporaire, doit agir en ligne de défense ultime, en parfaite complémentarité (et coordination) aux moyens de développement durable appliqués par ailleurs. Ceci signifie, non pas l'intensification de cette forme d'aide, mais plutôt la recherche de mise en œuvre d'autre lignes de défense initiées et appliquées par les populations elles-mêmes.

Un sommaire du diagnostic des aides alimentaires est présenté à l'annexe 2.D..

2.2.6 Le bilan alimentaire

Le bilan céréalier est établi chaque année par la Direction de l'Agriculture, en relation avec les autres partenaires. Il vise à mettre en évidence la situation des disponibilités céréalières pour l'alimentation humaine au niveau national. Un bilan prévisionnel et un bilan ex post sont établis.

Le bilan prévisionnel permet de déterminer à l'avance le taux de couverture des besoins nationaux par la production locale et de programmer, en conséquence, l'écart à combler par les importations commerciales et les aides alimentaires.

Le bilan consolidé (ou ex-post) tient compte des réalisations effectives en matière d'importations commerciales, d'aides alimentaires et de stocks en fin de période. L'évolution du bilan céréalier ex-post ces dix dernières années (1985/95) montre l'importance des importations dans la résorption du déficit vivrier (comme démontré dans une section précédente).

Deux faits majeurs apparaissent de ce bilan[26] ;

la part considérable du riz dans la ration céréalière qui constitue 55 kg soit plus de 40%;

Cette tendance semble corroborée par l'ISRA à travers les résultats de son étude sur la structure de la consommation durant la période 1988-1992 et selon laquelle, le riz occuperait dans l'assiette 35% (contre 55% pour le mil et 11 % pour le blé).

Il est notoire de remarquer que la consommation du riz n'est plus loin de celle des céréales locales ce qui est dû sans doute, à des changements d'habitudes alimentaires, en milieu rural notamment.

la part considérable des importations dans la résorption du déficit nutritionnel;

Cette tendance a, déjà été reflétée dans les différents bilans céréaliers antérieurs.

La consommation per capita estimée à partir des disponibilités totales (production, importations, aides alimentaires) permet de préciser les déficits alimentaires pour chacun des principaux produits. Les informations sur la consommation per capita corroborent ces affirmations :

La consommation moyenne apparente per capita de céréales (toutes natures confondues) est de 136 kg/an. Elle fournit 2195 calories et 47,5 grammes de protéines quotidiennement, soit respectivement, 95% et 76% des apports fournis par les aliments consommés.

[25] Club du Sahel, OCDE/CILSS, Évaluation de l'application de la charte de l'aide alimentaire au Sénégal, janvier 1998

[26] Les lignes qui suivent sont tirées du Rapport national en préparation au Sommet Mondial de l'Alimentation, octobre 1996, p. 27 et suivantes.

La consommation apparente moyenne per capita de céréales sèches et par an durant ces cinq dernières années avoisine 172,7 kg, inférieure à la norme officielle qui est de 185 kg/hbt/an.

Le bilan des productions animales révèle une consommation annuelle actuelle per capita voisine de 9 kg de viande et de 27 litres pour le lait.

La consommation nationale annuelle en produits halieutiques tourne autour d'une moyenne de 28 kg/hbt/an, selon la DOPM[27]. Cependant, cette moyenne cache de grandes disparités d'une région à l'autre, puisque variant de 43 kg à Dakar contre 1 kg à Kolda. Cette disparité de consommation du poisson sur le territoire tient de plusieurs facteurs : i) insuffisance des moyens de conservation ; ii) manque d'infrastructures d'accueil et de traitement; iii) inadaptation des moyens de transport; iv) coûts de distribution élevés.

Les produits d'origine animale et halieutique qui habituellement constituent des sources majeures de protéines à la consommation humaine sont, donc, faiblement représentés dans la ration alimentaire. Sur les deux années d'étude ils représentent 24% des protéines totales. Il faut, cependant, noter l'importance relative du poisson qui fournit 63% des protéines d'origine animale.

L'ensemble des produits animaux et halieutiques traduit en équivalent viande donnerait un disponible per capita de 31 kg,. Ce résultat, comparé à la norme F.A.O. de 42 kg donnerait un déficit de 11 kg/hbt/an, compte non tenu de la production laitière.

Les premiers bilans alimentaires établis par la Cellule Agro-Sylvo-Pastorale (CASPAR), en relation avec les autres partenaires et avec l'appui de la F.A.O., pour la période du ler novembre au 31 octobre des années 1992/93 et 1993194 font état d'apports de 2.333 et 2295 calories et de 62 et 63 grammes, respectivement, par personne et par jour.

Ces apports représenteraient, en moyenne, sur les deux années d'étude un déficit calorique de 3,58% et protéinique de 11,43% par rapport aux besoins théoriques qui s'élèvent, selon l'ORANA, à 2.400 calories et 70 grammes de protéines par personne et par jour.

[27] DOPM : Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes

SOMMAIRE DU DIAGNOSTIC DE LA DISPONIBILITÉ

LES FAITS	LES FACTEURS	LES CAUSES
LA DEMOGRAPHIE: La croissance se maintient entre 2,6 et 3% par an. Les femmes représentent 52% de la population totale, 75% de la population active en milieu rural et 78% de celles de plus de 15 ans sont analphabètes Les jeunes de moins de 20 ans représentent 58% de la population, 64% sont en chômage En 2020, 60% des 16 M. de personnes prévues vivront dans les villes.	La pauvreté des ménages les incite à accroître le nombre d'actif dans la famille. Les jeunes, éveillés à d'autres valeurs, ne veulent plus travailler la terre et rejette le mode de vie traditionnel qu'il impose.	Résistances aux changements des valeurs traditionnelles. Le phénomène d'urbanisation qui est mondial, peut-il être maîtrisé?
LES POTENTIALITES : 2,4 millions ha de terres sont cultivées sur les 3,8 M. cultivables. 62,4% sont en culture pluviale Il existe des ressources hydriques importantes **LA PRODUCTION CEREALIERE** : La couverture alimentaire a baissé jusqu'en dessous de 52% ces 5 dernières années L'offre céréalière a diminué de 1,11% en moyenne par an de 90 à 96. Les céréales sont produites à des fins d'auto - consommation principalement. La part commercialisable est faible et instable La commercialisation des céréales est caractérisée par une faible professionnalisation. La production du riz a chuté de 4,3%/an depuis 91'/92'. Le taux d'occupation des terres irriguées est passé de 83% à 63% en 5 ans. Le riz local n'est pas compétitif face au riz importé malgré une taxe variable. La commercialisation du paddy, relativement bien organisée dans la vallée du fleuve, rencontre des difficultés ailleurs.	**LES FACTEURS EXOGENES** : Les variations erratiques du climat et de la pluviométrie. Le manque de compétitivité des cultures en pays sahéliens face aux produits importés. Désertification et salinisation de terres productives. **LES FACTEURS ENDOGENES** : Une dégradation accélérée de l'environnement par manque de gestion maîtrisée des ressources naturelles. Des systèmes de production extensifs utilisant peu d'engrais et de semences sélectionnées. La demande en intrants et l'offre commercialisable de céréales sont atomisées sur le territoire rendant les opérations commerciales peu rentables. Irrégularité de la qualité et des approvisionnements du marché du riz local. Prix de cession des produits trop élevés.	Les mesures pouvant maîtriser certains facteurs exogènes sont longues à produire des effets : l'arrêt de l'agriculture itinérante la lutte contre la désertification et les mesures de protection de l'environnement. La concurrence des pays industrialisés encore fondée sur un système de subventions difficilement contrôlable. Absence de mesures d'accompagnements pour soutenir le secteur privé lors du désengagement de l'Etat des fonctions d'encadrement et de commercialisation des produits agricoles. Faiblesse et dysfonctionnement des investissements publics et privés dans l'agriculture. Un régime foncier ambiguë et peu incitatif pour favoriser les investissements. Difficultés d'opérationnalisation des politiques et stratégies agricoles.

SOMMAIRE DU DIAGNOSTIC
DE LA DISPONIBILITÉ (SUITE)

LES FAITS	LES FACTEURS	LES CAUSES
LES PRODUCTIONS ANIMALES: L'offre d'animaux est faible sur le marché en dépit d'un cheptel très important. Une production laitière égale à 32% de la demande alors que le cheptel est imposant.	Les productions animales sont pratiquées en mode extensif et suivant des techniques traditionnelles, sans usage d'intrants modernes ni de races sélectionnées. Un système de commercialisation traditionnel avec une multitude d'intermédiaires bénéficiant de marges bénéficiaires totale très élevées.	Insuffisance et vétusté des établissements de commercialisation, de marchés à bétail et de centre de transformation. faiblesse des réseaux de collecte primaire du lait. Absence de capacités de transformation de lait UHT et manque de moyens de régulation des marchés en lait local durant la saison sèche.
LES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES Ces produits contribuent pour une part importante au déficit alimentaire du pays mais il y a baisse des débarquements. Les prix à la consommation augmentent sous les pressions de transformateurs industriels exportateurs d'espèces nobles. Les pertes à la commercialisation sont importantes et la qualité des produits est parfois douteuse.	Surexploitation de la ressource sans contrôles suffisants pour la protéger. Mauvaises conditions de travail à la commercialisation et transformation primaire des produits.	Manque d'investissement à la commercialisation et transformation des produits. Absence de chaîne de froid Manque de contrôle de la ressource et de la qualité des produits.
LES PRODUCTIONS MARAICHERES Hausse de la production de 3,2% par an depuis 90'. Les régions déficitaires sont les zones urbaines. La qualité des produits est à améliorer La saisonnalité est élevée : les types de produits offerts changent beaucoup d'une saison à une autre Les pertes à la commercialisation atteignent les 30%	La hausse de la demande suite à la dévaluation conjuguée aux efforts de diversification des productions agricoles ont produit leurs résultats. Le marché est opaque, les intermédiaires son nombreux et aucunes informations sur les prix et quantité aux marchés sont disponibles. La production à contre-saison est très coûteuse	L'encadrement de cette filière est très récente
LES HUILES VEGETALES : Les coûts de transformation sur le plan industriel et les prix au producteur peu encourageants (favorisant un secteur informel pourtant très dynamique) obligent des importations de près de 80.000 T par an.	Le sur-dimensionnement de l'usine de transformation. La faiblesse des prix au producteur.	Absence d'une politique claire de développement de l'ensemble de la filière.

SOMMAIRE DU DIAGNOSTIC
DE LA DISPONIBILITÉ (SUITE)

LES FAITS	LES FACTEURS	LES CAUSES
LES IMPORTATIONS :		
Elles satisfont environ 50% des besoins alimentaires du pays ce qui expose la couche de population la plus démunie à une insécurité alimentaire possible.	La production intérieure ne satisfait pas la demande. Les goûts des consommateurs changent pour des produits importés (le riz)	Voir les causes de baisse des productions agricoles.
LES AIDES ALIMENTAIRES :		
Le aides programmes sont en voie de disparition	Cette forme d'aide n'est plus considérée nécessaire dans un contexte de libéralisation des marchés et relative équilibre de la balance des paiements.	Ce type d'aide au développement est devenu obsolète aux yeux de plusieurs bailleurs de fonds.
Les aides projets (ou ciblées se maintiennent mais sont jugées insuffisantes.	Cette forme d'aide doit en principe être temporaire mais prend un aspect permanent.	Il est très difficile de soulager la faim tout en évitant la création de dépendance à cette forme d'intervention.
La crédibilité des requêtes en aides d'urgence est fortement remise en question Alors que la dernière requête identifiait 2,4 millions de personnes, la distribution gratuite effectuée par le gouvernement a rejoint 5 millions de personnes.	Les requêtes sont basées que sur le bilan alimentaire qui fournit une vision incomplète des besoins réels des populations. Le poids social et politique de la distribution d'aides alimentaire est difficilement maîtrisable.	Les systèmes d'information sont incomplets et ne permettent pas une vision en temps réel des conditions de vie des populations (voir chapitre 3) .

2.3 L'accessibilité ; les groupes et les zones vulnérables

L'accessibilité, dans un cadre de sécurité alimentaire, fait appel à deux notions distinctes :

i. les capacités monétaires des ménages à acquérir les denrées dont elles ont besoin ainsi que les autres produits essentiels à une vie saine et productive ;
ii. les capacités des ménages à trouver en leurs lieux de résidences les aliments et produits de base essentiels.

La première notion a donc trait aux revenus des ménages, à leur capacité de générer des richesses ou à l'inverse, à leur incapacité de monétiser un travail productif. Il s'agit en somme de l'état de pauvreté dans laquelle se trouve plongé certains ménages.

La pauvreté peut se définir, au niveau d'un ménage, comme étant un manque d'argent ou de ressources pour satisfaire ses besoins alimentaires mais aussi d'autres besoins aussi vitaux tels que l'habitat, l'habillement, les obligations sociales et religieuses, la santé et l'éducation. Ainsi, le ménage pauvre doit sans cesse faire un arbitrage entre ses besoins essentiels et n'optera pas nécessairement pour l'achat d'aliments lorsqu'il dispose d'une certaine somme d'argent.

Pour définir le profil de la pauvreté au Sénégal l'analyse utilisé combine les variables ci-après :
- revenu global moyen du ménage
- taux de scolarisation
- pourcentage des enfants malnutris
- accès à l'eau potable
- la couverture sanitaire (temps nécessaire pour accéder à un service de santé)
- l'indice de végétation

En fonction de l'importance de chacune des variables précitées, les résultats ont été additionnées pour déterminer un indice composite[28]. C'est sur cette base qu'ont été estimés les taux de pauvreté selon les diverses régions du Sénégal.

Ainsi, la pauvreté peut prendre différents visages selon le lieu de localisation du ménage. En milieu rural, l'accessibilité à des facteurs de productions pouvant générer des aliments pour se nourrir et/ou des revenus pour satisfaire les besoins alimentaires et non - alimentaires constitue la base de la sécurité alimentaire. Considérant la nature des ressources disponibles au Sénégal, les principales activités génératrices de richesse en milieu rural gravitent autour de l'agriculture (commerce des intrants, la vente de surplus de production agricole, la transformation, etc.).

De plus, l'accessibilité physique aux aliments en tout temps de l'année, prend véritablement son sens en milieu rural à cause de l'enclavement de certaines régions, l'absence d'infrastructures de commercialisation, l'atomisation de la demande., etc.

En milieu urbain, la pauvreté a un tout autre visage. Les principaux facteurs de production sont les capacités d'un individu à s'intégrer dans un secteur productif. Ses ressources deviennent alors ses habilités et forces physiques, ses habilités manuelles ou intellectuelles et ses connaissances intuitives ou acquises.

Ceci étant posé, et dans le but d'identifier le plus précisément possible les groupes et les zones les plus vulnérables du pays, l'analyse doit porter non plus sur un seul critère telle que la pauvreté ou la malnutrition pris chacun isolément mais sur un ensemble de facteurs qui mesurent la vulnérabilité des groupes de personnes à divers risques auxquels ils doivent temporairement ou de façon permanente faire face. Seront étudiés tour à tour, la pauvreté (ou l'accessibilité économique) et son impact sur l'alimentation des ménages, les facteurs aggravants les effets de la pauvreté tels que les variations des

[28] Source : étude GRS sur la pauvreté rurale

prix sur les marchés et l'accessibilité physique ou l'accès aux denrées. En conclusion, des groupes et des zones à risque seront identifiés.

2-3-1 L'accessibilité économique

Les déficits sociaux et la pauvreté se sont accrus du fait des politiques économiques et sectorielles. Les données sur les conditions de vie des populations, montrent que, pour l'ensemble du pays, 33,4% des ménages sont pauvres. La ville de Dakar et les autres villes comptent respectivement 16,4% et 16,3% de ménages pauvres tandis que les zones rurales comptent 44,4% de ménages pauvres.

De très fortes disparités régionales ont été décelées. Six des 10 régions ont des taux au-dessus de la moyenne nationale: 38% de ménages pauvres à Ziguinchor, 40% à Tambacounda, 40% à Kaolack, 40% à Louga, 44% à Fatick et 54% à Kolda.

La pauvreté paraît davantage un phénomène rural essentiellement lié à la faiblesse de revenu monétaire, aux difficultés d'accès au crédit et à la faible couverture des services sociaux.

13. NOMBRE DE MÉNAGES ET D'INDIVIDUS PAUVRES PAR RÉGION

Régions	Nombre total de ménages	Ménages pauvres	Individus pauvres	Ratio ménages Pauvres	Ratio de pauvreté individus
Dakar	181 959	22 695	277 320	12,5 %	18,4 %
Saint-Louis	77 666	10 270	123 137	13,2 %	17,1 %
Diourbel	71 743	13 732	152 290	19,1 %	23,9 %
Thiès	107 263	22 433	247 535	20,9 %	23,7 %
Ziguinchor	46 913	17 712	164 383	37,8 %	41,1 %
Tamba	41 913	16 296	170 126	38,9 %	45,6 %
Kaolack	88 675	35 564	379 890	40,1 %	45,4 %
Louga	52 677	21 264	219 885	40,4 %	46,7 %
Fatick	54 461	23 902	261 405	43,9 %	51,2 %
Kolda	60 692	31 892	306 826	52,6 %	57,8 %
SENEGAL	**783 962**	**215 760**	**2 302 796**	**27,5 %**	**32,7 %**

Source : SÉNÉGAL ; Évaluation des conditions de vie - Banque Mondiale, Avril 1994

Près de 43,9% des ménages au Sénégal ont moins de 600 000 F CFA de revenu par an soit 50 000 F CFA par mois. Plus précisément en milieu rural cela touche 61,0% des ménages.

La principale source de revenus des ménages demeure en moyenne au pays les activités de production non agricoles (28% du revenu). La rémunération des salariés constitue 24% du revenu et les transferts reçus par le ménage et les revenus de la propriété constituent respectivement 19% et 13% environ.

Il est surprenant de constater que la part de l'agriculture dans le revenu du ménage en moyenne pour le pays, est faible (3,2%). Il est même dépassé par celui de l'élevage (11,2%). En milieu rural les

ressources non agricoles prédominent également (39,2%).

Mais cette question des revenus et de pauvreté doit être mise en relation avec d'autres facteurs pour identifier les zones vraiment vulnérables.

L'expérience montre que, dans les départements où la consommation en céréales est essentiellement tirée de la production locale, la situation alimentaire des familles qui ont des difficultés d'accès aux céréales est : i) préoccupante si la production par habitant rural est inférieure à 110 kg ; ii) mauvaise si elle situe entre 110 et 185 kg ; iii) et bonne si elle est au moins égale à 185 Kg [29]

Dans 63,3% des 30 départements, la production locale ne satisfait pas, au regard des résultats des dix dernières campagnes agricoles les besoins en céréales brutes estimés à 185 kgs par personne et par an. Dans 36,7% des 30 départements, la production céréalière est mauvaise exposant ainsi les populations à des situations de pénurie alimentaire s'ils ne disposent pas de ressources monétaires ou si les échanges inter-régionaux ne s'effectuent pas.

Seuls les départements de Kaffrine (376,2 kgs), Kaolack (350 kgs), Nioro (342 kgs) et Dagana (483 kgs) contribuent régulièrement à la satisfaction des besoins céréaliers des zones urbaines et rurales déficitaires.

Les zones déficitaires en production céréalière du centre, de l'ouest et du nord du pays sont souvent bien approvisionnées grâce à un réseau de marchés hebdomadaires assez importants et à des moyens de locomotion (charrettes et voitures) existants. La demande est aussi souvent solvable grâce aux revenus non agricoles (transfert de fonds, petit commerce etc..)

> "Il est à souligner que la production par habitant fournit une indication mais ne renseigne pas entièrement sur l'insécurité alimentaire.
>
> *L'insécurité alimentaire chronique* se définit comme une situation alimentaire où les individus et les groupes souffrent en permanence d'une alimentation déficiente. Ces individus ou groupes ne peuvent satisfaire de manière permanente leurs besoins nutritionnelles. Ils ne peuvent ni produire, ni acheter les denrées dont ils ont besoin, ni en quantité ni en qualité suffisante.
>
> *L'insécurité alimentaire temporaire* traduit une impossibilité pour les individus et les groupes de satisfaire momentanément leurs besoins nutritionnelles de manière adéquate. L'instabilité de la production, son accessibilité ou les prix en sont la cause". [30]

Dans les deux types d'insécurité, les capacités d'achat sont importantes mais le sont également les disponibilités sur le marché de denrées en toute période de l'année. L'insécurité alimentaire peut donc être appréciée par les fluctuations de l'offre en céréales sur les différents marchés et par la forte variation des prix qui en découle (voir tableaux des résultats sur divers marchés, annexe 2.A).

Les coefficients de variation qui montrent les fluctuations de l'offre en riz et en céréales sèches, se situent pour la plupart des marchés au-dessus de la valeur de 1, indiquant de fortes fluctuations des quantités offertes par les commerçants et les paysans. La fluctuation se trouve tant sur les marchés urbains que sur les marchés ruraux.

Selon ces données, les régions de Kolda et Ziguinchor mais aussi le département de Kédougou et de Tambacounda et partiellement ceux de Bakel (est du bassin arachidier) connaissent de véritables difficultés d'approvisionnement en cas de déficit de la production de la production vivrière.

[29] Source : Etude GRS sur la pauvreté rurale
[30] G. AZOULEY et J.C. DILLON, - 1992 – « la sécurité alimentaire en Afrique », Paris ACCT – Karthala, 296p

Cela tient au fait que ces zones sont caractérisées par un faible réseau de marchés hebdomadaires, des difficultés de trouver facilement des moyens de locomotion et des problèmes d'enclavement de certaines localités mais aussi par l'absence d'une tradition de négoce chez les populations. La durée de l'insécurité alimentaire dans ces zones est fonction de la longueur de la période de disponibilité alimentaire que procure les productions vivrières et subsidiairement les productions fruitières.

Ces difficultés d'approvisionnement se répercutent sur les prix. Or, étant donné l'importance que représente le poste de l'alimentation dans le budget des ménages pauvres, ils peuvent être considérablement affectés par la moindre variation de prix.

L'alimentation demeure un poste essentiel du budget des ménages. Les dépenses alimentaires représentent 53,2% de la dépense totale du ménage dans l'ensemble du pays.

Mais ce poste de dépense varie beaucoup selon que le ménage est pauvre ou non - pauvre.

Les dépenses consacrées aux céréales (riz, mil), au sucre, à l'huile, c'est à dire aux aliments de base, pèsent davantage sur les ménages des pauvres (60%) que des non pauvres (42%). Ces derniers dépensent plus pour le poisson, la viande, les fruits et légumes.

L'ESP (1992) a montré aussi que les ménages qui dépensent plus de 25000 FCFA/mois/capita pour leur alimentation mangent 8 fois plus de viande, 4 fois plus de poisson, 1,5 fois plus d'huile, 2 fois plus de sucre, 10 fois plus de fruits que ceux qui ne peuvent consacrer que 4 fois moins d'argent pour se nourrir.

La dévaluation du FCFA de 1994 s'est traduite par une hausse des prix de denrées alimentaires. Une telle situation affecte considérablement le panier de la ménagère des ménages pauvres. La conséquence est une baisse de la ration alimentaire tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Par ailleurs, la consommation de médicaments a baissé de 20%. Ce sont là deux facteurs aggravant de la situation nutritionnelle des enfants.

14. Part du budget (%) consacrée à l'alimentation chez les pauvres et les non pauvres

Aliments	Pauvres	Non pauvres
Riz	29.71	19.24
Mil	5.45	4.52
Total céréales	35.26	23.76
Sucre	12.96	7.68
Huile	11.20	10.57
Condiments	9.81	11.42
Poisson	9.22	11.72
Thé	5.75	3.61
Autres	15.89	31.24

Source : (ESP 1992)

Les dépenses alimentaires varient aussi beaucoup en fonction des lieux de résidence. Elles sont de 40.1% dans la zone urbaine de Dakar, 45.6% dans les autres centres urbains et 69.1% en milieu rurale. Les ménages pauvres des villes et les ménages ruraux consacrent environ 70% de leur budget à l'achat d'aliments répartis comme suit :

- 46.5% pour les aliments glucidiques :(céréales, racines et tubercules, sucre)
- 11.3 % pour les matières grasses

- 22.4% pour les protéines d'origine animale (viande, poisson, œufs)
- 13.8% : fruits et légumes

Ce sont les matières grasses qui occupent la part la plus faible des dépenses tandis que les aliments glucidiques occupent près de la moitié du budget. Il semble que dans la période post-dévaluation, les ménages pauvres ruraux dépensent plus pour l'achat de céréales, de sucre et d'huile aux dépends du poisson, l'huile et du sucre.

A l'examen des statistiques de consommation, il apparaît que le riz importé n'est plus un luxe dans les zones rurales (30% dans la consommation calorifique totale[31]). On note aussi que cette tendance se confirme surtout dans les zones où s'est amorcée une baisse de la production de mil et sorgho, notamment dans le Nord du Bassin arachidier (Louga, Diourbel) aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, le riz étant la principale céréale disponible sur les marchés.

15. Part des groupes d'aliments dans les dépenses alimentaires des ménages selon le milieu de résidence

Aliments	Dakar	Autres centres urbains	Rural	Total
Pain et céréales	30.3	31.7	40.4	37.3
Pommes de terre	2.4	2.3	1.0	1.7
Manioc, autres tubercules				
Sucre	6.5	7.7	8	7.5
Huile et graisses	12.6	13.2	9.9	11.3
Poisson	12	10.8	5.9	8.6
Viande	11.9	9.5	7.4	9.0
Lait, fromage, œufs	5.1	4.7	4.7	4.8
Légumes	11.7	12.7	11.6	11.8
Fruits				
Sels	1.8	1.6	2.2	2.0
Autres produits	5.7	5.8	8.9	7.5

Source : (ESAM 1994)

Les ménages pauvres notamment ceux dont les revenus se situent près ou en dessous du seuil de pauvreté sont par conséquent très sensibles aux variations de prix. Or, des chocs structurels ou conjoncturels peuvent modifier substantiellement les capacités de ménages à acquérir des aliments en certaines périodes de l'année.

2-3-1-1 La stabilité des prix

Depuis la dévaluation, la physionomie des marchés a complètement changé. L'examen qui suit prend à titre d'illustration pour les céréales les marchés des zones de production traditionnelles (Kaolack, Fatick , Thiès pour le mil, Kaolack, Kolda, Tamba pour le sorgho et le maïs et le fleuve pour le riz) ainsi que les marchés urbains polarisés comme ceux de Dakar.

[31]BRICAS, 1989

Evolution des prix depuis la dévaluation : Les constats suivants peuvent être formulés :

- alors que l'environnement économique était hyper-inflationniste au lendemain de la dévaluation, les cours des céréales ont suivi une tendance habituelle comme si le marché céréalier évoluait en marge de cet environnement. Ce n'est qu'à partir de 1995 qu'on a réellement constaté les réactions des agents en termes d'anticipation adaptatives;
- ces anticipations se traduisent par une appréciation à la hausse d'une année à une autre des prix producteurs et consommateurs de toutes les céréales dans toutes les régions ;
- c'est surtout en période de soudure (juin à septembre) quand l'offre commercialisable est faible que les prix - producteur records sont atteints (150 FCFA en moyenne) ;
- à Dakar et dans les zones de moindre importance pour ces céréales, leur consommation s'est accrue très peu depuis la dévaluation du fait des prix de détail élevés pratiqués surtout pour le maïs ces deux dernières années. On estime[32] qu'à Dakar, 30% seulement des ménages ont augmenté leur consommation en céréales depuis la dévaluation. Les raisons de ce faible report, outre les niveaux de prix évoqués, tiennent aussi à la très grande fluctuation saisonnières de ces prix en fonction des disponibilités mais aussi en fonction des résultats et arbitrage entre ces céréales et les cultures de rente (coton dans la zone de Tamba , arachide dans le bassin arachidier) d'une part et le riz importé d'autre part.

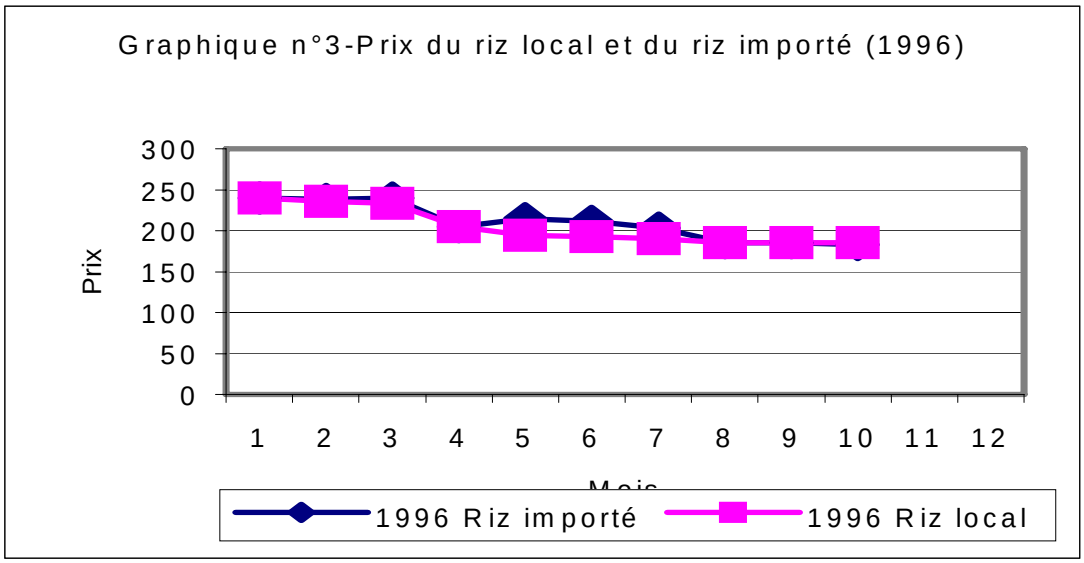

Variations saisonnières des prix des céréales locales et leurs effets sur la consommation

Les observations effectuées par le CSA de décembre 1989 à décembre 1990 permettent de dégager une certaine saisonnalité des approvisionnements en céréales dans la région de Kaolack et qui semble toujours valable après la dévaluation.

Cinq périodes se dessinent:

- période 1 (décembre à février), correspond à la commercialisation de l'arachide où les apports sur les marchés céréaliers sont relativement réduits et où l'on constate une légère hausse des prix des céréales;
- période 2 (février à juin) est la période de battage des céréales, où les prix sont en légère baisse, suite à l'importance relative de l'offre sur les marchés ;

[32] ENDA – Transformer et promouvoir les céréales locales au Sénégal. Diagnoctic et propostions d'actions.1995

- période 3 (juin à août), correspond à la soudure, il y a donc forte demande et faible offre suivie d'une hausse des prix (les prix peuvent atteindre jusqu'à deux fois ceux à la récolte) ;
- période 4 (août à octobre) est celle de l'annonce de la nouvelle récolte, donc au déblocage des stocks de céréales, d'où une légère baisse des prix est observée (si l'hivernage s'annonce favorable).
- période 5 (de la fin octobre à décembre) : une nouvelle hausse de prix apparaît, suite au battage de l'arachide et à la réduction des apports céréaliers sur les marchés.

Les ménages pauvres font alors face à la soudure à de sérieuses difficultés d'approvisionnement en céréales comme il a été constaté d'ailleurs dans la section sur la malnutrition.

Le marché des céréales locales se caractérise d'ailleurs par une relative intégration. Les observations du CSA révèlent, pendant la même période, une forte corrélation entre les différents marchés à l'exception des zones enclavées telles que Kolda.

Les céréales locales sèches, le paddy et le riz importé

Ces produits étant considérés en général comme des substituts , il s'avère intéressant d'analyser leur prix relatifs pour déceler quelques grandes tendances . En effet, le riz importé étant un produit de grande consommation en ville et en zone rurale comme on l'a vu , il est important d'analyser sa compétitivité par rapport au riz local (paddy) dont la promotion constitue un axe central en matière de sécurité alimentaire.

Les céréales locales sèches et riz importé

Les études faites entre autres par le BAME 33 montrent que la substitution du riz par les céréales locales en milieu rural n'est assurée que si par exemple le prix du mil est relativement moins cher. Par contre cette substitution est très faible dans les zones urbaines. Parmi les céréales consommées seul le riz occupe une place importante dans les importations ; de ce fait il s'avère intéressant d'étudier les modalités en terme de substitution entre le riz produit localement (paddy et le riz importé).

Le Paddy et le riz importé

Le riz est une céréale stratégique en terme de consommation en milieu urbain comme en milieu rural comme on l'a vu. Mais l'essentiel de la consommation (65kg per capita) provient des importations34 qui représentent environ 80% de la consommation totale (Cf. Graphique ci-dessous). En dehors des problèmes liés à la production nationale (encore faible dans la vallée et auto-consommée en casamance) , à la transformation (qualité du riz), les problèmes de prix constituent actuellement un point clé dans la problématique riz local/riz importé. En effet le constat est que les charges de production liées à la filière locale ainsi que les coûts de transformation laissent peu de marge permettant une réelle compétitivité par rapport aux importations depuis que ces deux filières ont été complètement libéralisées.

33 BAME/ISRA,1995.Op.Cit
34 400 à 500000 T/an

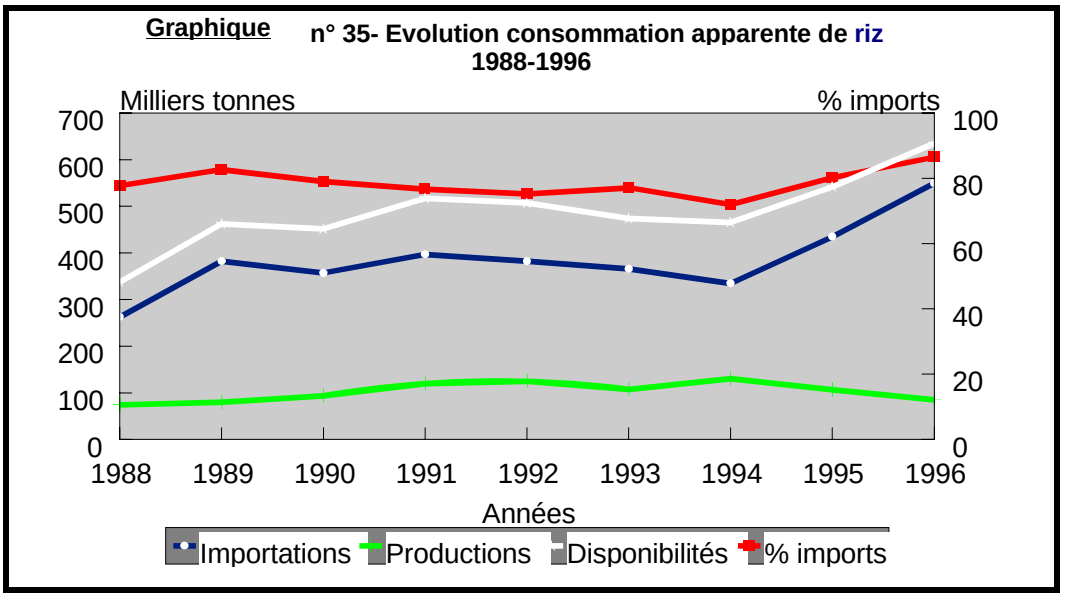

Source : DIAGNE,Y. 1997

En effet, jusqu' en 1995, le prix du riz brisé était administré c'est à dire fixé par le Gouvernement. De ce fait son prix était variable d'une région à une autre compte non tenu des coûts de transport entre Dakar et les autres zones. Généralement le prix à la consommation du riz brisé local a toujours été inférieur à celui du riz importé.

L'analyse des prix entre 1994 , 1995 et 1996 montre une tendance très contrastée

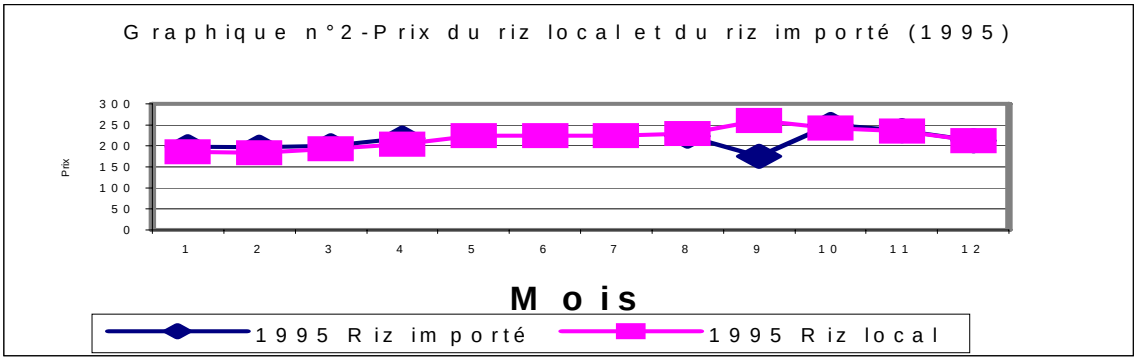

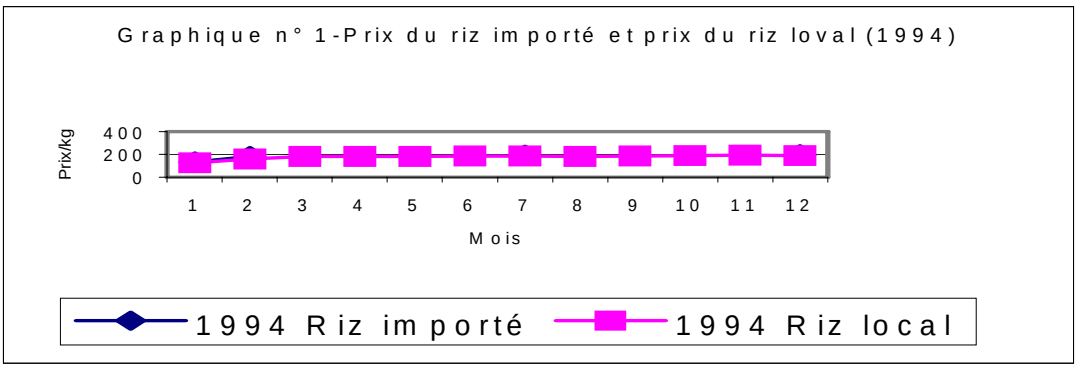

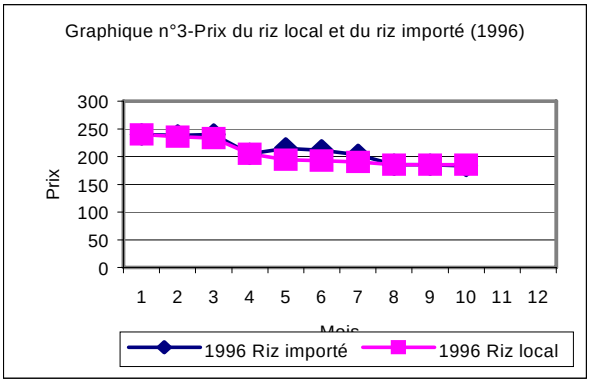

Si en 1994, les brisures importées bénéficiaient en général d'une prime par rapport au riz local, il apparaît que la décote de ce dernier a disparu les années qui ont suivi et que le riz local s'est aligné systématiquement sur le prix du riz importé (tendance qu'on avait observé aussi pour les céréales locales sèches). Cette tendance a été aussi observée durant 1997 et 1998. Or à prix non significativement différents et la qualité du riz local n'étant pas stable, les stocks de riz local ont continué à poser des problèmes d'écoulement ces deux dernières années obligeant chaque fois l'Etat à s'impliquer par le biais de rachat à des prix subventionnés.

Mais en dehors du problème de qualité et de prix du riz local, le problème de l'application du prélèvement de protection voté a continué aussi à poser . En effet, un barème de 35% fixe des taux de prélèvement en fonction de fourchettes de prix CAF-Dakar du riz importé avec l'objectif de protéger la riz local. Mais en réalité pour le motif que les prix CAF déclarés par les importateurs sont bien au-delà de la fourchette de prix taxables, le mécanisme n'a pas fonctionné et fait toujours l'objet de contestations entre l'administration de la douane et les importateurs. En tout état de cause l'accessibilité du riz en dehors de la principale zone de production à savoir le delta et la Vallée est toujours un problème d'actualité : très peu présent à Dakar, Thiès , marginal à l'Est et au Sud du pays, le riz local est très peu rentré dans les habitudes de consommation des ménages hormis dans sa zone de production.

De fait, la consommation du riz importé non seulement se généralise (comme on l'a vu même en milieu rural) mais augmente d'année en année. Mais il convient toutefois de noter que la part de chacun des types de riz varie. A Dakar et dans le bassin arachidier le riz importé arrive en tête dans la consommation totale de riz ; en revanche à Saint-Louis on estime à environ 2% la part du riz importé.

Parmi les facteurs explicatifs de la consommation de riz , il semble que d'ailleurs les catégories socio - professionnelles n'interviennent pas36 . Dans toutes les catégories, on retrouve dans la ration du riz importé. Par contre il y'a une certaine modulation en fonction du niveau du revenu. Les groupes à revenu élevé ayant tendance à varier leur consommation, les revenus moyens étant les plus grands consommateurs de riz importé , alors que les faibles revenus restreignent leur consommation.
Par contre le revenu semble très discriminant quand on considère la qualité du riz consommé. Toutes les études montrent en effet qu'il y 'a une très grande corrélation entre le revenu et l'achat du riz entier (IRIS,1996).

Le critère revenu influence aussi l'accès aux autres denrées de consommation (sucre, blé, viande, produits laitiers, fruits et légumes). En effet, d'après les constats de l'ESAM les pourcentages des dépenses de consommation varient beaucoup en fonction des catégories socio-économiques ; alors que dans les centres urbains comme Dakar et autres villes (Thiès, Kaolack, Saint-Louis), les dépenses de consommation (sans l'autoconsommation) n'atteignent respectivement que 45 % et 55% du budget

[35]Loi 95-26 du 29 Août 1995
[36] IRIS : Synthèse des études sur la consommation du riz au Sénégal.1996

des ménages , en milieu rural, plus de 70% du budget est consacré aux dépenses de consommation. C'est dire donc qu'en milieu rural l'accessibilité aux denrées alimentaires est la variable fondamentale de la fonction de consommation. En désagrégeant cette variable on constate aussi que le poste blé & céréales est le plus favorisé suivis ensuite du poste fruits & légumes, viande ; les postes sucre et produits laitiers venant en dernière position (Cf.Tableau)

16. Tableau Répartition de la consommation alimentaire en % selon les produits et les milieux de vie

Produits	Dakar	Autres Centres Urbains	Milieu Rural
Blé & Céréales	30	31	37
Viande	12	9	9
Légumes & Fruits	13	14	14
Sucre	6	8	7
Produits laitiers	5	5	5

Sur la base maintenant des niveaux de revenus moyens annuels établis dans l'ESAM pour ces dépenses de consommation nous avons essayé (à titre indicatif) de voir l'adéquation entre revenus et les budgets de consommation à Dakar (Cf. tableau), dans les autres centres urbains et en milieu rural **.**

Les résultats obtenus confirment en général la tendance déjà observée dans l' ESAM à savoir que **:**

i- le budget affecté à la consommation de viande est plus important dans les zones urbaines que dans les zones rurales (Cf. Graphique);

ii- le budget affecté aux céréales est plus important en zones rurales qu'en zone urbaine (Cf. Graphique) ;

iii- les budgets affectés aux fruits et légumes en zones urbaines autres que Dakar et en zones rurales bien que différents nominalement (14% en moyenne d'après l' ESAM et 4% d'après nos calculs) traduisent néanmoins la même tendance à savoir un niveau de consommation presque identique quelque soit le ménage considéré en zone urbaine ou en zone rurale.(Cf. Graphique) ;

iv- et le budget consacré aux deux produits en général liés (sucre et produits laitiers) est quelque soit la zone considérée (urbaine ou rurale) en général faible (Cf. Graphique) .

Examinons quelques facteurs explicatifs de ces modèles de consommations spécifiques suivants les zones et les produits alimentaires concernées **:**

Prix de la viande en zones urbaines et en zones rurales

Comme déjà signalé concernant l'accessibilité de la viande , les zones urbaines de Dakar (qui reçoit à elle-seule le tiers des bovins et plus de 55% des petits ruminants) et les zones urbaines de Thiès, Kaolack, Saint-Louis sont les plus zones consommatrices de viande .

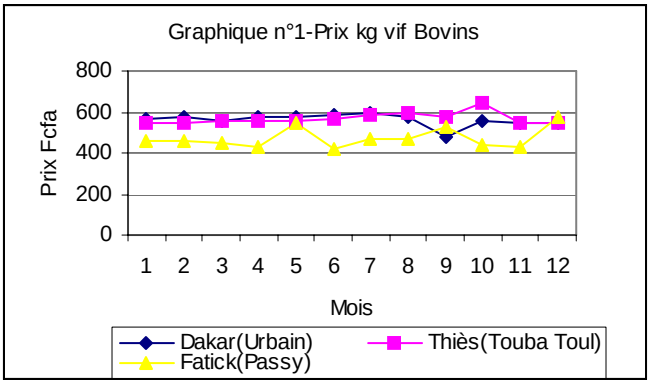

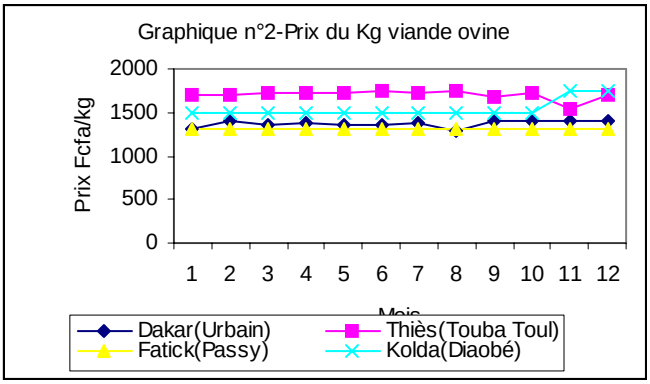

Source : DIREL

Alors que les régions les plus marginales en termes de consommation étant les régions d'élevage comme celles de Fatick (2%), Louga et Kolda (3%).

Les graphiques n°1 et 2 ci-dessus permettent de comprendre la plus grande accessibilité de la viande dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Les marchés sur lesquels l'analyse a été faite sont le marché de Dakar (foirail de Thiaroye), et les marchés ruraux de Thiès (Touba Toul), Fatick (Passy) et Kolda (Diaobé) , Il apparaît que l'accés au niveau prix pour la viande surtout la viande ovine (Graphique n°2) est meilleur à Dakar comparé aux zones rurales de Thiès ou même Kolda. Le niveau moyen du kg de la viande est de 1367 Fcfa alors que pour la même viande le consommateur débourserait respectivement 1707 Fcfa à Thiès et 1542 à Kolda. Plusieurs facteurs expliquent cette situation entre autres les capacités de stockage/conservation (au niveau de la zone urbaine de Dakar) qui permettent d'ajuster l'offre et la demande .L'offre de bétail étant importante est constante comme on l'a vu à Dakar, les ajustements de prix se font en général à la baisse ; alors qu'en zone rurale c'est le phénomène inverse auquel on assiste (raréfaction de l'offre avec un ajustement des prix à la hausse).

Prix des céréales en zones urbaines et en zones rurales

L'analyse que nous avons déjà présentée montre qu'en général la première entrave de l'accessibilité en zones urbaines des céréales sèches notamment est la rigidité de la fonction d'autoconsommation (stocks). En dehors des problèmes de prix (déjà analysé) , le modèle urbain caractérisé par une grande diversification de la consommation permettent aussi de comprendre la faible part des céréales dans la consommation.

Prix des fruits et légumes en zones urbaines et en zones rurales

Le constat qui ressort est le poste fruits et légumes reçoit en général la même part en terme d'affectation dans les budgets des ménages en zones rurales et en zones urbaines. Nonobstant ces constats , il existe une certaine disparité d' accés en ces produits . Par exemple du fait de la saisonnalité des légumes de type européen, leurs prix peuvent varier à Dakar du simple au double voir triple entre Novembre/Juin et la période d'hivernage, alors que dans certaines régions des pénuries peuvent être constatées.

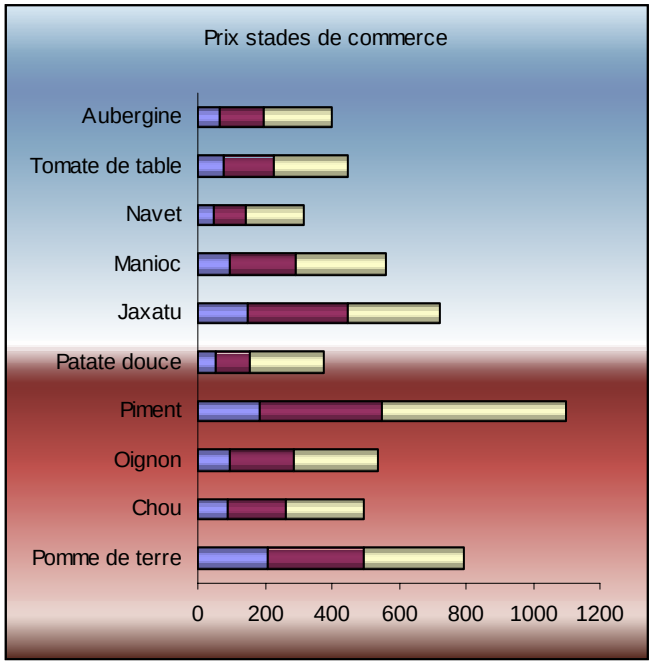

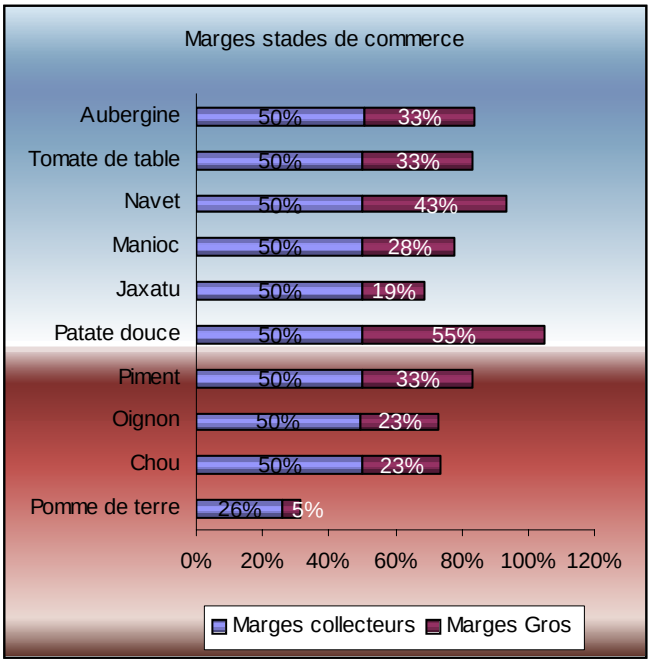

Source : CDH/ISRA

En dehors de la saisonnalité de l'offre, la formation des prix des légumes tous types confondus laissent apparaître la longueur des circuits de commercialisation. La Figure ci-dessus établie à partir des données du CDH/ISRA (1994) est un exemple qui évalue les marges réalisées pour les principaux légumes aux différents stades de commercialisation (producteur, gros et détail) :

- Il apparaît ainsi qu'une marge brute moyenne de 35% (pour tous les légumes) est réalisée par les grossistes ramasseurs - collecteurs ;
- Le prix producteur représente en moyenne 40% du prix de détail ce qui correspond à un coefficient d'environ 2,5.

Ces constats confirment la disparité qui existe entre prix - producteur et prix - détail à Dakar (avec une production localisée essentiellement dans les Niayes zones relativement accessibles) , mais donnent également une idée sur les disparités de prix qui peuvent exister dans les zones enclavées comme Thiès, Kaolack, Kolda et Diourbel, Saint-Louis où les coûts de transport viennent grever encore plus les prix de détail.

Prix du sucre et des produits laitiers en zones urbaines et en zones rurales

Quelque soit les zones concernées (zones urbaines ou zones rurales), le budget affecté à l'achat du sucre et des produits laitiers est faible (en moyenne 7% pour le sucre d'après l' ESAM , 4% d'après nos calculs et 5% pour les produits laitiers (ESAM) , 22% (NC). A quoi peut-on imputer cette faible demande en général de ces produits ?

17. Prix du sucre

(Fcfa/kf)

Types de sucre	1988	1994	
Morceaux	340	445	24%
Cristaux	320	415	23%

S'agissant du sucre est que de manière générale la demande des ménages a diminué à travers le monde[37] alors l'offre ne cesse d'augmenter . Au plan local, les prix du sucre sont fixés par l'État en concertation avec l'industriel local (CSS). Entre 1988-1994, le prix de détail du sucre en morceaux a augmenté de 24% alors que le sucre cristallisé a augmenté de 23% . Actuellement le prix du paquet de sucre produit par la CSS coûte 550 Fcfa alors que le sucre importé vaut 600 Fcfa (à cause d'une protection). Ces niveaux d'augmentation de prix du sucre et les restrictions tarifaires portant sur le sucre importé (actuellement le kg du sucre vaut moins de 150 Fcfa sur le marché mondial) ne sont pas de nature à faciliter l'accessibilité de ce produit ni à Dakar ni dans les autres zones du pays.

Au Sénégal des tendances préoccupantes se dessinent indiquant que les pauvres sont à la fois victimes et auteurs de la dégradation de l'environnement.

La diminution des terres de culture et leur appauvrissement associés à une croissance démographique de 2,7% par an sont en grande partie à l'origine de l'exode rural accéléré. Entre 1990 et 1996 la proportion des citadins est passée de 35% à 42% avec tout le lot de problèmes environnementaux qui en découlent : i)infrastructures sanitaires insuffisants ii) pollution à l'intérieur des bâtiments, iii) insuffisance des services d'enlèvement et de gestion des déchets, iv) prévalence des maladies transmises par l'eau et des maladies contagieuses.

Les pauvres se voient contraints d'utiliser les sources d'énergie de moindre valeur : plus de 80% de la population emploie des combustibles traditionnels (bois de feu et charbon de bois). La population augmentant, la consommation de combustibles traditionnels a augmenté de 75% si bien que les ressources forestières s'amenuisent.

Conclusions

Selon les travaux effectués par le PAM[38] sur cette question, la vulnérabilité n'est pas l'exposition d'une population à différents types de risques mais surtout à leur impact sur sa structure socio-économique tenant compte de ses capacités à composer avec ces risques.

La vulnérabilité, comme il a été également démontré dans cette étude au chapitre sur la malnutrition, existe lorsque la pauvreté est concomitante avec la malnutrition et de mauvaises conditions de vie (manque d'accès aux soins de santé, à l'éducation, l'eau potable, etc.).

Les facteurs qui ont été pris en compte pour formuler des conclusions sur la situation de la vulnérabilité de diverses régions au Sénégal sont : les risques de sécheresse, les risques d'approvisionnement de marché (et les variations conséquentes de prix), l'insécurité socio-économique mesuré en terme de productions agricoles, des sources de revenus, de propriétés d'animaux et d'outils de travail, de malnutrition et d'accès aux services sociaux.

Cette étude du PAM formule les conclusions suivantes :

Sur la vulnérabilité :

- Les zones les plus vulnérables au Sénégal sont celles enclavées, subissant une forte insécurité économique résultante d'un haut niveau de pauvreté, une forte insécurité de santé et d'éducation qui peut être aggravée par un manque d'intervention publique pour améliorer l'accès aux services primaires.
- La vulnérabilité existe à la rencontre et la juxtaposition de facteurs de risque et de mauvaises conditions de vie.
- La vulnérabilité existe sans qu'il y ait nécessairement risque de sécheresse.

[37] Cf. PRODUITDOC, N°90, Juillet/août 1998

[38] WFP, Senegal ; A vulnerability analysis, par Annalisa Conte, 1997 ; traduction libre de l'auteur de la synthèse des travaux.

Les risques de sécheresse:
- Les zones à risque de sécheresse sont le Nord du bassin arachidier,
- Le centre et l'est du Sénégal en particulier le Ferlo sont peu affectés par le risque de sécheresse pour les productions animales mais très élevés pour les productions agricoles.

Les risques d'approvisionnement :
- Les zones à risque de marché sont St-Louis, Louga, Dakar et Bigona - sud Casmanace.
- Le long de la vallée du fleuve, les prix sont élevés à cause de la distance des zones de production et les régions difficiles d'accès.

La variabilité de la production :
- La variabilité de production est élevée dans Oussouye et Ziguinchor surtout à cause de l'insécurité civile qui affecte les cultures.
- La variabilité de production est élevée dans les zones de Fatick, Thiès, Diourbel et Mbake mais pas seulement à cause du climat. D'autres facteurs, tels que la baisse de productivité des sols, l'érosion du à une culture extensive contribuent fortement aux tendances de baisse de la production dans ces régions.

Les sources de revenus :
- Les principales sources de revenu au Sénégal ne sont pas l'agriculture mais elle assure la survie pour les 2/3 de la population du pays.

- Les ménages des régions de Kaolack, Kolda et Fatick tirent le plus de revenus de l'agriculture que tout le reste du pays.
- Les transferts sont particulièrement élevés dans les régions de Fatick, Diourbel, Louga (25% et 26% du total) et Tambacounda, Ziguinchor, Thiès et St-Louis.

En somme les régions les plus vulnérables au Sénégal sont celles qui réunissent à la fois de mauvaises conditions de vie, une malnutrition élevée et celles les plus enclavées. Il s'agit du Sénégal oriental, l'est du bassin arachidier et Kolda.

Or, les régions les plus vulnérables ne sont pas celles où les bailleurs de fonds et les ONG ont concentré leurs programmes. Ils interviennent surtout dans les zones les plus arides, au Nord du pays. Paradoxalement, les régions les plus pauvres sont celles où il y a la meilleure pluviométrie et les plus riches, celles les plus à risque sur le plan de la sécheresse.

3 LES EFFORTS DÉPLOYÉS

Beaucoup d'efforts sont en ce moment déployés pour lutter contre la pauvreté et la malnutrition au Sénégal ; leur description et leur examen en termes de mesures préventives, correctives et palliatives seront suivis d'une analyse plus approfondie des conditions de mise en œuvre, et du cadre institutionnel qui gèrent l'ensemble de ces programmes.

2.1 Les mesures préventives

Les mesures préventives sont de deux ordres :

Les mesures qui permettent de déceler les menaces conjoncturelles ou structurelles qui pourraient affecter de façon temporaire ou permanente la sécurité alimentaire de populations avant qu'elles ne surviennent : ces mesures sont des systèmes d'information.

Les mesures qui prévoient des interventions rapides en cas de calamités naturelles (sécheresse, attaques parasitaires, etc.) ou induites par des actions contre la sécurité des personnes (guerre, déplacements de populations, etc.) : ce sont des lignes de défense.

Ces dernières mesures ont été traitées dans les aides d'urgence. Elles consistent principalement dans la mise en place de moyens pour répondre rapidement à des situations inhabituelles et aggravantes de l'insécurité alimentaire de populations.

Or, le diagnostic effectué au chapitre précédent a démontré l'étroite relation qui existe entre ces lignes de défense et les informations nécessaires à les mobiliser et les organiser. Il a aussi démontré la nécessité de développer un processus de suivi permanent de l'insécurité alimentaire à partir d'indicateurs pertinents intégrant tous les facteurs analysés.

Un système d'information fiable et complet est donc indispensable. Cette section se consacrera donc aux aspects suivants ;

L'analyse des besoins des divers intervenants ;

L'inventaire et le diagnostic des systèmes d'information actuels ;

L'intégration du système sénégalais aux systèmes d'information et de cartographie sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) qui est en cours d'élaboration au niveau mondial par les agences des Nations Unies, d'autres institutions et des bailleurs de fonds. La F.A.O. y assume les rôles de leader et de catalyseur du processus.

3.1.1 Les besoins en information

Dans le cycle d'un système d'information, l'analyse des besoins doit précéder toute initiative de développement. Une analyse suivant une enquête participative des besoins en information sur la sécurité alimentaire a été faite par la CASPAR.

Les acteurs concernés par la sécurité alimentaire ont été identifiés. Il s'agit :

Des décideurs politiques;

Des partenaires au développement

Des opérateurs économiques

Des organisations non gouvernementales

Des organisations paysannes professionnelles

Des associations de consommateurs

Leur besoins ont été inventoriés et listés (annexe 4.A). En bref, les résultats sont les suivants :

Toutes les catégories ont exprimé un besoin en information sur le fonctionnement des marchés : prix, offres et demande par zone. L'accès au marché préoccupe les opérateurs et les organisations paysannes.

L'information sur les produits agricoles et leurs transformations viennent en deuxième position (67%).

La moitié des acteurs a exprimé des besoins en informations sur les catastrophes naturelles et l'environnement.

L'inventaire des systèmes d'information au Sénégal montre, à quelques nuances près, que toutes les informations exprimées et répondant aux besoins des intervenants sont collectées. Toutefois, la fiabilité des données demeure la question majeure. Les tests de cohérence, le niveau de précision ne sont pas fournies, même s'il s'agit d'enquêtes.

L'accessibilité à l'information constitue le second problème. A cette ère d'information autoroute, un système de diffusion intranet de ces informations permettra d'en faire bénéficier aux acteurs identifiés. Ce système aura par ailleurs l'avantage de mettre à la disposition des investisseurs une base d'information susceptible d'attirer les ressources nécessaires à la relance de l'emploi et de la croissance économique. Le SISAAR et le SI du PNC et le GTP constituent des bases de travail pour la mise en œuvre d'un intranet au Sénégal.

3.1.2 Les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire

L'inventaire

L'annexe 4.B présente un inventaire des systèmes et bases de données existantes. Plus de 40 structures ont été recensées produisant et utilisant des informations relatives à la sécurité alimentaire. La plupart des organismes détiennent plusieurs types d'informations dont ils sont souvent producteurs. Il s'agit d'informations sur les productions agricoles, animales et halieutiques, les données agro-hydro-méorologiques, d'indice végétation, socio-économiques sur les ménages, les prix, les stocks, le commerce et sanitaires. Une base cartographique à plusieurs échelles existe, dont les cartes topographiques IGN au 1/200 000, les cartes du PNAT sur les ressources naturelles et la base cartographique des entités administratives sous format numérique. Les structures de l'État sont les principaux fournisseurs de ces informations.

Certaines informations telles que les surfaces et les productions agricoles (plus de 50%), les données météorologiques et sur les prix sont exploitées par la majorité des structures, même si elles ne sont pas productrices, indiquant le caractère stratégique de celles-ci et l'importance de sa fiabilité pour toute stratégie de sécurité alimentaire.

Ces informations sont de plus en plus représentées sous des formats cartographiques et l'utilisation des systèmes d'informations géographiques se généralise. Les rapports et bulletins d'informations sont les principaux moyens de diffusion . La radio éducative rurale constitue un moyen de diffusion auprès des producteurs.

Les besoins des acteurs et décideurs sont relatifs aux prix, à l'offre des produits agricoles et alimentaires et aux catastrophes. Les systèmes d'informations existants couvrent ces besoins ; l'accessibilité et la fiabilité des données constituent la contrainte majeure. **Le système actuel est marqué par l'absence d'informations régulières sur la nutrition.** Il faut cependant noter que depuis cette année (1998), le Programme de Nutrition Communautaire (PNC) a mis en place un système d'information régulier de l'état nutritionnel de la population qu'elle encadre.

Le recensement de l'Agriculture

Le recensement de l'agriculture se déroule actuellement et va être un cadre majeur du système d'information sur la sécurité alimentaire. En effet, ce recensement fournira des informations sur les indicateurs de la sécurité alimentaire. En particulier, il produira des données sur les exploitations et les ménages agricoles, sur les infrastructures rurales, l'équipement agricole, les surfaces cultivées, cultivables et leur évolution. Le recensement donnera les indicateurs exhaustifs sur les spéculations agricoles, sur la structure du revenu dans le monde rural et le niveau d'utilisation des intrants agricoles.

Cadre de Coordination

Il existe plusieurs cadres de coordination pour diffusion de l'information relative à la sécurité alimentaire.

Pour le suivi de la campagne agricole, deux cadres principaux existent : le comité de suivi de la campagne agricole et le groupe de travail pluridisciplinaire agro-hydro-météorologique (GTP/AGHYMET). Deux autres coordinations s'intéressent à la sécurité alimentaire et l'alerte rapide il s'agit de la Cellule Agro-Sylvo-Pastorale d'Alerte Rapide et du Groupe de Travail sur les Zones à Risques Alimentaires (CASPAR et ZAR).

Le comité de suivi, coordonné par la Direction de l'Agriculture, regroupe 80 % des structures productrices de l'information sur la sécurité alimentaire inventoriées plus haut et se réunit tous les mois durant la campagne agricole. Un rapport de situation de la campagne est produit à cet effet. Les structures productrices de l'information primaires (les Directions de l'Agriculture, de la Protection des Végétaux et de la Météorologie, l'ISRA) se réunissent chaque semaine au Ministère de l'Agriculture pour le suivi. Ce comité a son démembrement au niveau des régions : les comités régionaux de suivi de la campagne agricole.

Le GTP/AGRHYMET est un cadre technique qui se réunit régulièrement depuis près de vingt ans et produit un bulletin décadaire de suivi de la campagne. Il a l'avantage par rapport aux autres cadres de produire des informations analytiques et synthétiques de suivi de la campagne agricole à temps quasi réel et d'une manière régulière.

La Cellule Agro-Sylvo-Pastorale d'Alerte Rapide (CASPAR) centralise l'information sur la campagne agricole à des fins d'alerte rapide. Elle a mis en place un Système d'Information (Système d'Information sur la sécurité alimentaire et l'Alerte Rapide) qui regroupe les informations inventoriées dans l'annexe 4.B dans une base de données relationnelles.

Le Groupe de Travail des Zones à Risques Alimentaires (ZAR) coordonné par le Commissariat à sécurité alimentaire (CSA) réunit les mêmes acteurs que le GTP sur une fréquence mensuelle et pendant toute l'année et, publie un bulletin sur le risque alimentaire.

Le financement

La plupart des systèmes tire ses ressources financières de l'État. La collecte et le stockage automatique de l'information lourde (enquêtes, recensement, SISIAAR, PNC etc.) par contre, sont encore soutenus par des ressources extérieures.

3.1.3 Diagnostic des Systèmes d'Informations (SI)

Le diagnostic portera sur la qualité des données des structures susceptibles de fournir les indicateurs du SI, de l'adéquation de l'information aux besoins, de son accessibilité. Ensuite une analyse de la nature des SI existant sera faite en vue de la mise en place SICIAV au Sénégal.

Diagnostic des données

Les données agricoles :

Le tableau d'inventaire a montré que la plupart des structures sont utilisateurs des données agricoles. La direction de l'Agriculture (DA) est le principal producteur de cette information.

L'examen des données agricoles révèle des problèmes de contrôle de qualité, de publication à temps réel et d'approfondissement des analyses.

Les résultats définitifs sortent toujours tardivement, 6 mois après les récoltes.
Ces résultats n'ont pas fait l'objet de test de fiabilité et de cohérence lors de la saisie et de la collecte;
Les indicateurs de production et de superficies cultivées sont les seuls produits de l'enquête agricole de la DA.
L'analyse des données socio-économiques (équipement, taille et structure des ménages, fonctions des chefs de ménages, facteurs de production etc.) n'est pas faite alors que d'une part, l'enquête sur les besoins en information les identifie comme importants et d'autre part, l'enquête agricole est la source la plus régulière et couvrant tout le pays;
L'enquête agricole s'arrête aux cultures hivernales et ne couvre pas les cultures maraîchères et arboricoles voire rizicoles.

Les produits animaux

Contrairement aux productions végétales, les statistiques d'élevage et de pêche ne proviennent pas d'une enquête ayant une base de sondage et une méthode d'extrapolation qui fournissent les intervalles de confiance des estimations.

Les données physiques

Les données climatiques, hydrologiques et édaphiques sont fondamentales à la production agricole. Les informations relatives à ces facteurs sont :
Très générales. Par exemple les cartes du PNAT au 1/500 000sur l'hydrographie, la géologie, l'aptitude des sols et la couverture végétales ne peuvent être utilisées au niveau local;
Anciennes. Les cartes IGN au 1/200 000 de 1954 est le seul jeu couverture topographiques qui englobe tout le pays;
Quand elles sont détaillées, elles sont incomplètes telles les cartes topographiques JICA de 1/50 000 qui ne concernent que le tiers Ouest du Sénégal, les séries cartographiques ponctuelles du CSE. (Centre de suivi ecologique)
Elles présentent un léger biais spatial : les données pluviométriques sont recueillies sur 105 stations à travers le pays. Le sud-est et l'est sont très peu représentés.

Les données satellitaires et des Systèmes d'Informations Géographiques

Cette source d'information va jouer un rôle de plus en plus important dans l'information sur la sécurité alimentaire. Elle a l'avantage de pallier le déficit de couverture spatiale et temporelle des méthodes traditionnelles. Elle peut fournir des informations sur l'évolution de la végétation, la productivité primaire et voire la pluviométrie et les températures.

Les indices de végétation du satellite NOAA/AVHRR sont les seuls à être utilisés. Les estimations de biomasse sont déduites de cette information. Toutefois, les indices de végétation et les autres données des satellites de basse résolution, avec leur haute résolution temporelle (2 fois par jour, journalier et décadaire), peuvent produire plus d'informations sur le suivi de la sécurité alimentaire (bilan hydrique, température, pluviométrie). Donc, il y a une sous exploitation de cette source d'information.

Les satellites haute résolution ont une précision spatiale qui autorisent des évaluations détaillées des ressources. Leur coût élevé est cependant la contrainte principale à leur utilisation.

Le SIG permet des analyses avancées et synthétiques de plusieurs informations pour donner des diagnostics qui mettent en exergue les disparités spatiales. Son intégration dans un SI sur la SA améliore la gestion du système et permet d'obtenir davantage d'extrants. Malheureusement, la plupart des intervenants ne maîtrise pas cet outil et par conséquent, même intégrés dans le système informatique des structures, les SIG sont très peu utilisés.

Les Feux de Brousse

L'information sur les feux de brousse est importante pour les études de vulnérabilité en particulier. La Direction des eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS) et le Centre de Suivi Ecologique sont les fournisseurs de cette information. Ces deux sources d'information sont complémentaires et nécessitent des améliorations en vue de leur intégration dans un SI sur la SA.

Les informations satellitaires sur les feux de brousse n'ont pas de dispositif de validation terrain. Les données de la DEFCCS ne proviennent pas d'une base d'estimation reproductible sont plutôt obtenues à partir de l'expérience de l'expert (agent de terrain).

Les infrastructures

L'absence d'infrastructures sociales de base est un indicateur pertinent du niveau de développement d'une région ou zone et de la sécurité alimentaire des populations qui y vivent. L'estimation des besoins en infrastructure passe par un inventaire de celles-ci. Or, ce type d'inventaire n'existe pas sinon au travers e des inventaires sectoriels. Toutefois, il est à noter que le recensement de l'agriculture intègre cette rubrique. L'absence d'un SI sur les infrastructures est un des manques du SI actuel.

Les données de la Direction de la Prévision et des Statistiques

Deux types de problèmes sont identifiés au niveau de cette source de données. En effet, la DPS produit de l'information et traite des données venant d'autres sources telles que les statistiques agricoles et animales. Le mode de production de ces données n'est pas la même ainsi que leurs qualités, ce qui peut affecter leurs analyses. Les données produites par la DPS sont collectées suivant des bases de sondage et se font à des échelles temporelles très longues (tous les cinq, dix ans ou plus). L'analyse est plus approfondie que toutes les autres sources. La tardive publication et l'irrégularité des enquêtes et recensement constituent les principaux problèmes de cette source d'information.

Le Projet Nutrition Communautaire (PNC)

Le Projet de Nutrition Communautaire (PNC) met en place un système d'informations qui à terme fournira des indicateurs sur l'état nutritionnel. Ce système a l'avantage de présenter des données contrôlées pour leur fiabilité. La mise en place d'un SI pourra s'inspirer de leur procédure de contrôle de qualité. Toutefois, les informations sont ponctuelles et ne couvrent pas tout le pays (quelques

centres urbains). Aussi, le SI du PNC n'a qu'un seul extrant pertinent pour la sécurité alimentaire, il s'agit de l'indice poids/taille.

Les SI du CSA

Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) a deux SI. Il s'agit du système d'information sur les marchés (SIM) et du système de suivi des zones à risques alimentaires (ZAR).

Le système d'information sur les marchés (SIM) couvrent 46 localités et fournit des renseignements hebdomadaires sur les prix des céréales et des légumineuses. C'est une base d'information qu'il faudra renforcer dans la perspective d'un SI sur la SA. Il faut cependant, approfondir les analyses et étendre davantage le champ d'action.

Les informations du groupe de suivi des zones à risques alimentaires ZAR sont qualitatives alors qu'elles pourraient être quantifiées. Par ailleurs, elles ne couvrent que quelques zones depuis un peu moins de 10 ans. Le degré de contribution de ce système d'information à l'amélioration de cette situation de risque alimentaire reste à déterminer.

L'idée de suivi des zones à risques alimentaires rejoint les objectifs du SI sur la SA, devait alors être étendue avec toutefois des objectifs de réduction des risques assez précis.

Le Groupe de Travail Pluridisciplinaire AGRHYMET (GTP)

La Direction de la Météorologie Nationale (DMN), leader du groupe de travail pluridisciplinaire Agro-hydro-météréologique (GTP) de suivi de la campagne a le système d'information le mieux organisé dans ce sens avec des réunions et publications régulières durant l'hivernage. Une diffusion large des produits de ce groupe est faite.

Le système d'Information sur la sécurité alimentaire et l'Alerte Rapide (SISAAR)

Le SISAAR est un début de création d'un SICIAV au Sénégal; la base de données relationnelle mise en place permet d'avoir l'essentiel des informations nécessaires au suivi de la sécurité alimentaire. Ce système est basé sur une analyse des besoins en information des acteurs impliqués (tableau II). Les indicateurs tel que définis par le séminaire de Sali au tableau III peuvent pour l'essentiel être extraits de cette base de données et par conséquent le SISAAR constitue un support de travail pour le suivi de la SA. Un système de mise à jour a aussi été mis en place.

Toutefois, un SI est plus qu'un système informatique, il intègre les personnes, le matériel, définit des standards de qualité, élabore une stratégie de diffusion de l'information et crée un environnement susceptible de faire accéder l'information aux acteurs concernés. Le SISAAR dans sa forme actuelle se rapproche d'un SI mais est à plusieurs égards une banque de données sur la sécurité alimentaire.

Hormis, le séminaire de restitution et de formation, le SISAAR n'a pas encore développé un intranet qui permet au grand public tel que décrit au tableau II d'accéder à cette base de données. Les formes de sorties sont à considérer dans ce sens.

La qualité de l'information à la source pour la plupart des fichiers n'a pas fait l'objet de contrôle et un standard de production n'a pas été proposé. Il est nécessaire de susciter une amélioration de la collecte de l'information à la source: Une base de sondage, des intervalles d'erreurs, des tests de cohérence. Ces aspects sont aussi nécessaires pour la diffusion d'informations fiables pour les prises de décision relatives à la réduction de l'insécurité alimentaire telle que proposée par la stratégie nationale de sécurité alimentaire et le sommet mondial sur l'alimentation.

Sommaire du diagnostic des SI sur la sécurité alimentaire

Un Système est un ensemble organisé d'éléments interdépendants qui interagissent pour produire un résultat unique qu'aucun des éléments pris isolément ne peut fournir. Un SI produit de l'information appropriée aux décideurs.

Les systèmes existants fournissent des données des services décrits plus haut. Même si certaines structures utilisent des informations autres que les leurs, les extrants produits sont rarement synthétiques. Les principaux SI relatifs à la sécurité alimentaire au Sénégal sont: Le SI du Projet de Nutrition Communautaire (PNC), les SI du Commissariat à la sécurité alimentaire (SIM et ZAR), le GTP et Le Système d'Information sur la sécurité alimentaire et l'Alerte Rapide au Sénégal (SISAAR) initié par la Cellule Agro-sylvo-Pastorale d'Alerte Rapide (CASPAR).

En résumé :

Les informations nutritionnelles ne sont pas obtenues régulièrement contrairement aux autres informations sur la sécurité alimentaire ;

Il n'existe pas de réseau de publication (intranet) qui permet un accès facile à ces données;

Il y a un biais spatial des données. L'est et le sud-est du pays sont très peu couverts;

Le niveau d'analyse est primaire, voire des informations sont collectées sans être traitées (cas des enquêtes socio-économiques de la Direction de l'Agriculture);

Un manque de fiabilité des données: aucun contrôle de validité ne s'effectue pendant la saisie;

Un retard des traitements;

Il n'y a pas de dictionnaires des données: descriptif qui porte sur toutes les informations nécessaires à une bonne utilisation des données.

Même si l'information et les données existent, les Systèmes d'informations au Sénégal souffrent de problèmes majeurs, plusieurs étant imputables au peu de moyens disponibles ou encore à l'insécurité due au renouvellement des financements obtenus généralement de l'extérieur.

2.2 Les mesures palliatives

3.2.1 Les programmes et projets

Le projet de nutrition communautaire (PNC)

C'est le plus important projet à objectif nutritionnel en cours au Sénégal. Il jouit d'un soutien institutionnel au niveau le plus élevé puisqu'il est dirigé par un Comité de Lutte conte la Malnutrition (CLCM) logé à la Présidence de la République.

Il a été mis en place suite à la dévaluation du FCFA en Janvier 1994 et dont les effets prévisibles étaient une détérioration de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes qui sont les principaux groupes à risque. Il s'agit du premier projet de ce type au Sénégal et en Afrique Subsaharienne. Le coût estimatif est de 28 millions de dollars US dont le financement est réparti comme suit :

18.2 millions par la Banque mondiale (sous forme de prêt)
5.2 millions par le PAM
3.0 millions par le Gouvernement allemand (KFW)
1.6 millions par le Gouvernement du Sénégal.

Les objectifs généraux de ce projet sont :

Stopper la détérioration de l'état nutritionnel des groupes les plus vulnérables (enfants malnutris de moins de 3 ans, femmes enceintes et allaitantes) dans les quartiers urbains ciblés ;

Alimenter en eau potable les quartiers concernés par le projet et qui ne sont pas desservis en eau ;
Améliorer la sécurité alimentaire des ménages urbains pauvres et des ménages « à risque » dans les zones de pauvreté ciblées, pendant les périodes critiques de vulnérabilité.

Les objectifs spécifiques de la mise en œuvre du PNC sont :

Démontrer qu'il est possible de réaliser à l'échelon des communautés des interventions de nutrition ciblée et efficaces par rapport à leurs coûts ;
Exécuter un programme de lutte contre la pauvreté par l'intermédiaire d'un organisme privé (AGETIP) plutôt que d'un Ministère en déléguant à cet organisme la gestion des marchés passés avec des chefs d'entreprise locaux (groupes de femmes et de jeunes, associations communautaires, et ONG locales).
Améliorer la sécurité alimentaire des ménages urbains pauvres et des ménages « à risque » dans les zones de pauvreté ciblées, pendant les périodes critiques de vulnérabilité.

Font partie intégrante du PNC : une dimension mobilisation sociale et IEC, une enveloppe d'assistance technique et administrative et de formation pour renforcer la capacité locale de prestation de services de nutrition et de santé et un système informatique de gestion pour le suivi et l'évaluation avec une consultation systématique des bénéficiaires à travers leurs comités locaux de pilotage pour les réajustements nécessaires pendant la durée du projet.

Le PNC doit couvrir l'ensemble du territoire national et chaque année, de nouvelles zones d'intervention prioritaires sont identifiées. Le ciblage des quartiers est fait sur la base de la prévalence de la malnutrition, du taux de pauvreté et de la taille de la population. Le projet en est actuellement à sa 3ème année d'exécution.

Dans toutes les zones d'intervention, le PNC a installé des Centres de Nutrition Communautaire (CNC). Le programme de nutrition des CNC est mis en œuvre par des microentreprises (MIC) après une formation adaptée. Ces MICs sont sous la supervision de Maître d'œuvre communautaire (MOC). Des comités locaux de pilotage (CPL) composés des leaders locaux permettent d'assurer l'appropriation du projet par la communauté.

Les services offerts dans les centres de nutrition communautaire (CNC) concernent : la surveillance de la croissance des enfants, l'éducation nutritionnelle et sanitaire des mères, la supplémentation alimentaire des enfants et la référence aux formations sanitaires en cas de besoin.

Actuellement le PNC est uniquement localisé dans les villes (24). Le nombre actuel de CNC est 178 et sera porté à 285 en février 1999, répartis comme suit.

Depuis le démarrage du PNC, le nombre total de bénéficiaires des prestations de service est de 230.690 (taux de réalisation de 89%). Parmi eux, 115.345 ont reçu un aliment de complément à base de produits locaux en plus des autres services (IEC ou pesée) (taux de réalisation 59%). 115.345 bénéficiaires n'ont reçu que l'IEC (information, éducation et communication) et ou la pesée des enfants (taux de réalisation 179%).

Les CNC pèsent en moyenne chaque mois 91% des enfants inscrits ; 71% des femmes bénéficiaires sont assidues aux séances d'IEC. A l'entrée, la prévalence de la malnutrition (poids/âge<80%) chez les enfants recrutés est de 66!7 %. Au 6° mois de supplémentation alimentaire, ce taux est tombé à 19 ! 6 %. Le taux de récupération nutritionnelle varie de 47% (Sédhiou) à 86% (Dakar), les centres expérimentés étant les plus performants..

De janvier à juin 1998, deux entreprises privées (CoAid et Maxifer) ont livré 439 tonnes d'aliment de complément destiné aux CNC.

Le PNC a permis une meilleure régularité des bénéficiaires au niveau des structures sanitaires pour y recevoir des soins de santé de base. De plus, il a amélioré l'accès des familles au PEV.

18. Répartition des centres de nutrition communautaire sur le territoire du Sénégal

Programme prévisionnel de Février 1999

Régions	Villes	Nombre CNC
Dakar	Dakar	35
	Pikine-Guédiawaye	73
	Rufisque	9
	Bargny	4
Diourbel	Diourbel	10
	Bambey	5
	Touba	10
Thiès	Thiès	10
	Mbour	8
	Tivaouane	8
	Khombole	2
Saint Louis	Saint Louis	16
	Richard Toll	5
	Dagana	5
Louga	Louga	10
Tambacounda	Tambacounda	10
	Kédougou	4
Kolda	Kolda	9
	Sédhiou	5
	Vélingara	4
Ziguinchor	Ziguinchor	15
Kaolack	Kaolack	19
	Kaffrine	5
Fatick	Fatick	4
Total		285

Le volet approvisionnement en eau potable qui en est à sa 2ème année d'exécution a permis de réaliser 14.000 métres linéaires de canalisations posées et 40 bornes fontaines gérées par des femmes et de créer 1176 emplois correspondant à 22.575 hommes-jours à Pikine, Diourbel, Kaolack et Saint Louis. Les planification porte sur 30.000 métres linéaires de canalisations et 60 bornes fontaines.

Au mois de Juillet 1998, le montant des décaissements s'élevait à 5.637.693,28 DTS soit 48.2 % du crédit global.

Le PNC va également se doter d'un Centre de traitement informatique (CTI) qui permettra à 121 CNC sur les 178 opérationnels de se connecter au réseau du PNC (MIS/PNC).

Le PNC constitue une grande innovation en matière de lutte contre la malnutrition et les résultats obtenus ont permis de limiter la dégradation de l'état nutritionnel. Cependant, il reste pour l'heure limité aux grands centres urbains et le démarrage de la composante sécurité alimentaire en milieu rural n'est prévu qu'à partir de février 1999. Le volet assainissement qui faisait défaut a été finalement intégré dans le PNC.

Les projets régionaux intégrés soutenus par l'UNICEF

Dans le cadre de son programme de coopération avec le Gouvernement du Sénégal, l'UNICEF apporte, depuis 1987, son financement à 5 projets régionaux intégrés dans les régions de Kolda, Ziguinchor, Thiès, Fleuve, Tambacounda. Il s'agit essentiellement de projets de maraîchage visant à accroître la sécurité alimentaire des ménages et à améliorer leurs conditions de vie.

Une évaluation s'est déroulée dans 30 sites, chaque site comprenant 2 villages, un village ayant bénéficié au minimum du volet "production alimentaire" de l'UNICEF (village cible) et un autre village témoin n'ayant fait l'objet d'aucune intervention similaire. L'objectif de cette évaluation était de mesurer l'impact nutritionnel de ces projets au moyen de l'anthropométrie sur les enfants âgés de 0-59 mois.

L'évaluation de l'état nutritionnel sur 3189 enfants âgés de 0-5 ans dans trois régions (Fleuve, Haute Casamance et Tambacounda) qui s'est déroulée entre Novembre et Décembre 1990 montrait une prévalence élevée de la malnutrition : 31.9 - 35.2 % des enfants sont malnutris. Le taux de malnutrition aiguë est de l'ordre de 3.2- 4.6 %, la prévalence de la malnutrition chronique est de 27.4 % et l'association des deux est de 2.2 %. La malnutrition y demeure donc un grave problème de santé publique. Il y a davantage de malnutrition aiguë dans la région du Fleuve, tandis que la malnutrition chronique est plus prépondérante en Haute Casamance et à Tambacounda.

L'évaluation a donc montré qu'il n'y a pas eu d'amélioration significative de l'état nutritionnel des enfants grâce aux programmes de l'UNICEF dans les régions étudiées.

La conclusion qui se dégage de cette évaluation est que des programmes uniquement axés sur le maraîchage ont peu de chances d'atteindre l'objectif de réduction de 50 % de la malnutrition car les légumes sont certes riches en vitamines et minéraux mais sont pauvres en énergie. De plus, au cours de l'année, l'apport de nourriture supplémentaire est ponctuel (2 mois) et elle l'est à une époque où la disponibilité de légumes est de toute manière importante (GS-Unicef 1991).

Le programme "food/cash for work"

Le gouvernement du Sénégal a initié un ensemble de projets de travaux d'intérêt public, dans le but de lutter contre le chômage. L'agence d'exécution est l'AGETIP. Ce programme vise à améliorer les conditions d'hygiène et sanitaires des populations, à réhabiliter les infrastructures (administratives, sanitaires, éducatives, récréatives) des municipalités, à assainir les villes par le ramassage des ordures, le désensablement, la construction de latrines, à augmenter l'accès à l'eau potable contribuant ainsi à générer des emplois et des revenus pour les groupes vulnérables des villes.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'aide alimentaire du PAM qui consiste à distribuer des denrées alimentaires et une certaine somme d'argent en contrepartie de l'exécution de ces travaux. La composition du panier alimentaire journalier est indiqué ci-dessous. Les aliments sont distribués par le CSA sur la base d'états mensuels établis par l'AGETIP. Il faut remarquer que la composante essentielle de la ration est à base de farine composée maïs-soja qui ne correspond pas aux habitudes alimentaires des sénégalais et dont l'intérêt nutritionnel pour les ménages est discutable. Il en est de même pour les conserves qui, peut être, présentent l'avantage de pouvoir être consommées sur le chantier mais cela nécessiterait, en plus l'achat de pain.

Le coût de ces aliments est estimé à 72 dollars US / mois représentant 65 % du SMIG (avant dévaluation). En plus, chaque participant reçoit 38 dollars US/mois en espèces.

19. Composition du panier alimentaire du programme "food/cash for work"

Aliments	Quantités/jour/pers.
Farine composée maïs-soja	2500 g
ou Riz	1500 g.
Huile végétale	75 g
Conserve de poisson ou viande	150 g
Sucre	100 g

Les cantines scolaires

C'est en 1963 qu'est créé le service des cantines, jardins et oeuvres scolaires dans le but d'augmenter le taux de scolarisation en milieu rural, d'améliorer le régime alimentaire des élèves et d'initier les enfants à l'agriculture et à l'élevage. Ce programme était soutenu par l'UNICEF, la F.A.O. et le PAM. Les cantines sont de 3 types:

les cantines traditionnelles ou publiques prises en charge entièrement par l'Etat au nombre de 348,
les cantines pilotes gérées par le PAM au nombre de 46,
les cantines gréés par Caritas au nombre de 138 et qui reçoivent l'aide du PAM

En 1988/1989, 32.737 élèves bénéficiaient de ce programme. Le service des cantines et jardins scolaires est directement rattaché au Cabinet du Ministre de l'Education Nationale. Ce programme a un conseiller en alimentation et au niveau local, il est supervisé par un comité consultatif permanent. Dans chaque école, c'est le directeur qui gère la cantine. Les bénéficiaires s'occupent de la cuisine, de l'hygiène du réfectoire, de l'approvisionnement en bois, de l'entretien du jardin de la cantine. Les parents sont très peu impliqués dans ces cantines. Le principe de ces cantines est qu'au bout de la 4ème année, les écoles devront prendre en charge 50 % de leurs besoins.

Le PAM fournit généralement aux cantines du riz, du mil et sorgho, du lait écrémé en poudre, de la viande en boite ou des légumineuses, de l'huile végétale, des fruits secs, du concentré de protéines de poisson.

Les cantines fonctionnent avec une inégale fortune, les cantines pilotes étant les mieux loties. Mais il semble que souvent, la qualité nutritionnelle des aliments distribués soit douteuse (Fall 1990).

Une évaluation a été faite dans deux cantines : une cantine pilote à Dakar et une cantine traditionnelle à Thiès. Dans chaque cantine 60 enfants âgés de 10-12 ans ont été étudiés. Les résultats trouvés dans les 2 cantines ne sont pas différents. En moyenne 13.3 % des enfants sont rabougris et 14.1 % accusent un déficit pondéral. Mais il faut noter que 2.5 % des enfants présentent une malnutrition sévère (poids/âge < 60 %). L'enquête alimentaire qualitative montre que l'apport énergétique du déjeuner couvre le tiers des besoins tandis que le besoin protéique moyen semble largement couvert (Fall 1990).

SOMMAIRE DES MESURES PALLIATIVES

Programmes	Groupes cibles	National	Régional	Départemental	Local
PNC	Femmes allaitantes et Enfants malnutris	oui	Toutes régions	Dakar, St.Louis, Kaffrine, Sédhiou, Kaolack, Tamba, Kolda,Ziguinchor, Mbour, Fatick,Bambey, Diourbel, Khombole	
World Vision	Grpts de femmes, parrainage d'enfants	non	Louga, Thiès, Diourbel, Kaolack,	Louga, Kébémer,Bambey, Fatick, Koungueul, Kaffrine	12 CR à Louga
Plan International	Parrainage d'enfants	non	Kaolack, Louga, Thiès, St.Louis, Dakar	Louga	Sakal, Léona, Mbédiène, Nguer Malal, Keur Momar Sarr, Niomré, Thiamène,Nguèn e Sarr, Kelle
CISV	Grpts de femmes, Réfugiés , conseillers ruraux		Louga , St. Louis	Louga, Linguère, Dagana	Kanène Diop , Tholom, Touba mérina, Samyabal, Kapgaye, Ndande, Mboula
ASREAD			**Louga**		KM Sarr ; Nguer Malal, Gande ; Syer
PAPF		Dakar ; Louga ; Diourbel, Fatick, Kolda	oui	oui	oui
PAM		oui	oui	oui	oui
Projet Agro-Forestier de Diourbel					CR Bambey et Diourbel
CERP					Tous arrondissements
Conseil Rural					CR

Source : Notre compilation **(Cf. fiche monographiques à l'annexe 5.B)**

Les petits projets

De nombreux projets en faveur des femmes, des jeunes ou des paysans sont en cours dans les villes et les campagnes. Ils sont financés par l'Etat, les organismes des Nations Unies ou les ONG. Ces petits projets ont souvent contribué à assurer une relative sécurité monétaire à leurs bénéficiaires. En milieu rural, les projets ont largement contribué à accroître les disponibilités alimentaires au niveau des ménages, à améliorer les conditions de vie (eau, santé, hygiène...), à augmenter les revenus des ménages, à diminuer les charges de travail des femmes par l'implantation de moulins ou de décortiqueuses de céréales. Mais les évaluations nutritionnelles n'ont pas permis généralement de mettre en évidence une amélioration significative de la situation nutritionnelle des enfants (Unicef 1991, WVRD 1991) tandis que la situation nutritionnelle des mères n'est pas en général mesure. Cependant, il faut dire que dans la plupart des cas, la dimension nutritionnelle n'était pas bien intégrée dès le départ. Les évaluations posent souvent des difficultés du fait de l'absence de données sur la situation nutritionnelle de départ, la non identification des objectifs nutritionnels et le manque de ciblage des groupes à risque.

3.2.2 Le diagnostic des mesures palliatives

Le descriptif des programmes a montré que trois principaux acteurs se partagent la prise en charge des mesures palliatives liées à la sécurité alimentaire **:**
Les ONG,
Le PAM
et l'État à travers ses services techniques déconcentrés.

Les secteurs d'activités couverts par ces différents acteurs sont variés et tournent pour l'essentiel autour de la distribution gratuite d'aliments ou d'argent, de petites actions génératrices de revenus, de technologies post-récolte, ou d'infrastructures de stockage des produits agricoles et l'alphabétisation fonctionnelle destinées principalement aux groupements de femmes.

Les programmes mis en œuvre dans ce cadre peuvent être ainsi caractérisés :

Similitude de la nature des activités généralement menées (maraîchage, embouche, technologie post récolte) et des systèmes de déploiement du dispositif institutionnel des intervenants en milieu rural, principalement les ONG
Coordination des interventions : la disparité des interventions rend difficile la mise en cohérence des programmes et des stratégies et partant, compromet l'appropriation des innovations introduites par les bénéficiaires.
Identification des groupes cibles : la majorité des acteurs procède rarement à une typologie de leurs groupes cibles sur la base de l'indice de vulnérabilité ou d'un zonage agro-écologique.

Les fondements de ce diagnostic

Les ONG, dans leur majorité sur le terrain, déclarent impliquer les populations dans le processus d'identification des contraintes et dans la définition des actions. Sous ce rapport trois constats autorisent des réserves :

Les difficultés d'articulation de l'offre à la demande: le cadre des programmes étant défini à priori, les groupes cibles ont pour unique option celle de s'y insérer tout en s'aménageant des opportunités de développement de stratégies alternatives.
L'uniformisation et les dimensions des programmes quelles que soient les caractéristiques des cibles aboutissent très souvent à des situations où une bonne partie de la demande réelle n'est pas prise en compte et ou il y a un contenu de programme qui n'est pas directement appropriable par les bénéficiaires**.**
Les problèmes de coordination et de concertation des différents acteurs signalés précédemment rendent difficile le transfert et l'adoption d'innovations technologiques auprès des bénéficiaires principalement les acquis de la recherche agricole.

Conséquences :

L'impact des interventions est affaibli du fait de plusieurs facteurs :

imperfection du processus d'identification des besoins, des zones et des groupes ;
faiblesse de la couverture géographique et humaine des programmes ;
absence de concertation et d'application des stratégies les plus performantes par les différents partenaires.

2.3 Les mesures correctives

Plusieurs programmes prennent en charge des mesures correctives (**Cf. annexe 5.C**) liées à la problématique de la sécurité alimentaire. Les programmes suivants sont en voie d'élaboration ou en cours d'exécution :

Programme Spécial de sécurité alimentaire (PSSA) ;
Programme Intégré de développement de la Santé (PDIS) ;
Programme Élargi de Lutte contre la Pauvreté (PELP) ;
Programme de Développement des Ressources Humaines ;
Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR).
Programme National d'Assainissement des Villes (PNAV).
Programme National d'Action pour la Nutrition (PNAN).
Programme d'Appui à la Micro-Entreprise (PAME/AGETIP).

Pour chacun de ces programmes une fiche monographique (voir annexe 5.B) présente les éléments suivants :
le contenu générique de leur secteur d'activité ;
le cadre institutionnel et le déploiement spatial du programme ;
les modalités d'intervention ;
les cadres de coordination et de concertation ;
et le dispositif en matière de suivi-évaluation.

Il ressort de l'analyse de ces différents programmes identifiés plusieurs forces :

Un effort remarquable en terme de couverture des besoins socio-économiques est déployé notamment sur les aspects éducation, santé, hydraulique, environnement, ressources humaines et infrastructures de base ;
Il existe une volonté affirmée (même si elle n'obtient pas toujours les résultats escomptés) de mise en place de mécanismes participatifs sur une base individuelle ou à travers leurs organisations ou leurs représentants reconnus pour favoriser l'implication et le renforcement des capacités des bénéficiaires.
Le développement à la base d'un partenariat dans un cadre contractuel est initié en plusieurs endroits : Groupement de producteurs, GIE, Associations fédératives ou territoriales, collectivités locales) d'une part et les divers prestataires de services d'autre part (ONG, structures de conseils-consultance, entrepreneurs, administration etc…) ;
Il existe une mobilisation importante des moyens financiers, de matériels et d'outils logistiques. De plus, l'application d'une gestion (habituellement) souple et décentralisée offrent des conditions favorables autant à l'accroissement de l'efficacité des interventions qu'à celle de la motivation des bénéficiaires. Ces derniers parviennent ainsi à développer des stratégies qui leur permettent d'exploiter toutes les opportunités que leur offrent les programmes disponibles (banques céréalières, diversification des revenus dans d'autres secteurs plus rentables, etc.).

En plus des grands programmes nationaux, il existe également un très grand nombre d'interventions directes sur le terrain initiées par les cadres décentralisés de l'état ou des ONG. Une enquête effectuée auprès d'un échantillon de 35 structures étatiques ou organisations permet de dégager une monographie des acteurs, de leurs programmes et leurs interrelations au cadre institutionnel ci-haut décrit. L'analyse des résultats de cette enquête sont présentés en annexe (5.C). Seules les conclusions sont ici discutées.

Le diagnostic des mesures correctives

Les mesures correctives ont été élaborées pour la plupart en adéquation aux politiques d'ajustement structurel et visent principalement le soutien du secteur privé dans les domaines clés de l'économie nationale.

Le système socio-économique de développement actuel indique trois pôles de prise en charge des mesures correctives de la sécurité alimentaire à savoir :
le secteur privé représenté par les opérateurs économiques, les ONG et les divers Projets,
les Collectivités Locales et les acteurs à la base,
le rôle de l'état se limitant essentiellement aux mesures institutionnelles régaliennes.

Les différents cadres institutionnels des mesures correctives étudiés présentent les caractéristiques sensibles suivantes :

Les programmes mis en œuvre portent sur une diversité d'activités (éducation, santé, hydraulique, environnement, agriculture etc….) dont les objectifs globaux poursuivent à terme la couverture des besoins sociaux économiques de base de populations cibles.

La mise en place de mécanismes (même s'ils ne sont pas toujours opérationnels) favorisant l'implication et le renforcement des capacités des bénéficiaires de manière individuelle ou à travers leurs organisations ou leurs représentants reconnus .

Les points forts des programmes en cours d'exécution sont tempérés par certaines faiblesses dont les plus notables ont trait à **:**

- la relative jeunesse des programmes de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté au Sénégal ;
- la part importante des ONG et des projets d'origine étrangère dans la prise en charge tant financière que matérielle des principaux programmes identifiés ;
- la diversité des domaines couverts par les acteurs, notamment les ONG qui arrivent difficilement à développer une compétence spécialisée et reconnue dans un domaine précis , ce qui soulève le problème de la durabilité/internalisation de ce type d'intervention ;
- des risques de marginalisation du secteur agricole, ressentis au double plan du contenu et de la tutelle des programmes mais aussi de l'absence d'un réel partenariat avec les producteurs agricoles en termes d'implication aux différents séquences du processus de diagnostic des potentialités et contraintes constatées sur leur environnement, d'identification des besoins et de construction de la demande, de la planification et programmation des activités.
- la faiblesse des taux de couverture tant national que régional des différents programmes
- des difficultés d'identification et de ciblage des groupes vulnérables liées principalement à l'inefficience des systèmes d'informations mis en oeuvre.
- Les problèmes liés à la coordination/harmonisation des programmes structurels étudiés.
- L'absence fréquent d'un dispositif de suivi évaluation des programmes.
- Les Systèmes d'Information des programmes présentent des lacunes liées à la performance des outils utilisés, à la validation des données recueillies par des instances compétentes et leur disponibilité en temps réel auprès des utilisateurs.

Les fondements de ce diagnostic

Au plan rural, la prise en charge de la sécurité alimentaire fait ressortir trois principales causes du diagnostic présenté **:**
l'insuffisance de programmes centrés de manière spécifique sur la relance de l'agriculture ;
la présence timide voire l'inexistence d'un secteur privé fort et structuré ;
un système de crédit standardisé et non approprié à la diversité des situations économico - financière des exploitations ;
une profusion d'organisations de différentes typologies et aux besoins variés et distincts (appui institutionnel, équipement, financement, activités).

Conséquences

En résumé, le dysfonctionnement actuel de l'environnement institutionnel du milieu rural permet difficilement une bonne caractérisation du cadre macro-économique . Le rôle de facilitation et d'assainissement du cadre macro-économique incombant à l'Etat est joué de manière disparate selon les régions compte tenu de la présence et des actions simultanées des ONG, des SRDR, et des projets qui sont autant de structures relais dans les fonctions :
d'appui institutionnel et de financement ;
d'approvisionnement, de commercialisation et de stockage
d'équipement et d'infrastructures de base

En somme, l'accélération du processus d'intervention en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté depuis ces dernières années semble davantage fondées sur des réactions spontanées à une paupérisation croissante de certaines couches démunies, rurales notamment, plutôt que reposer sur une stratégie d'ensemble et cohérente, pour s'attaquer systématiquement aux effets comme aux causes de la malnutrition et de la pauvreté.

L'analyse du cadre institutionnel explique en grande partie cet état de fait.

2.4 Le cadre institutionnel de la sécurité alimentaire

L'examen de l'organigramme du cadre institutionnel (figure 2) fait ressortir les constats suivants : une profusion d'interventions sectorielles faisant agir une diversité d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes de Sécurité Alimentaire. Les acteurs identifiés sont représentés par l'administration centrale et les départements techniques de l'état, les collectivités locales, les organisations de producteurs, les ONG et les aides internationales.

La domiciliation des programmes de sécurité alimentaire obéit à des critères spécifiques à la fois à chaque acteur et est liée à la compréhension par les différents partenaires des objectifs globaux poursuivis par des programmes de sécurité alimentaire. Cette situation se traduit par une diversité de tutelle de prise en charge institutionnelle, de pilotage et d'orientation de programme poursuivant de manière plus ou moins directe un objectif partagé de la sécurité alimentaire.

Chacun des programmes développe un système interne et inégal en matière :

d'organisation des activités
de coordination/ concertation
d'identification des bénéficiaires
de collecte d'informations.

Les structures de coordination et de concertation identifiées spécifiques à chaque programme ne constituent généralement par des instances d'échanges, d'harmonisation et de coordination des interventions de chaque structure.

En matière de coordination et de concertation des interventions des acteurs (Cf. Figures n° 4), l'organigramme fait ressortir cette multiplicité de domiciliation des programmes et explique les écarts dans les approches tant sur le plan conceptuel que sur celui des stratégies d'intervention. D'ailleurs, la diversité de tutelle des diverses instances de concertation vient renforcer

Sur le plan national

Le CLCM (Comité de lutte contre la malnutrition) agissant déjà à titre de coordonnateur de plusieurs mesures palliatives sera bientôt accompagné de deux autres structures nationales regroupant sensiblement les mêmes ministères et organisations de développement le CNSA (le conseil national de sécurité alimentaire) et le COC (le comité de coordination et d'orientation.

Alors que la première prend en charge de mesures palliatives, le second, selon sa mission, doit couvrir tous les types de programmes (préventifs, palliatifs et correctifs) et le troisième, l'une des mesures correctives la plus importante, le PLP (programme de lutte contre la pauvreté). S'ajoutent à ces structures les tables de

concertation des bailleurs de fonds qu'elles soient formelles ou informelles. Et finalement, dans un autre registre, mais tout aussi important sur le plan de l'élaboration de stratégies d'intervention apparaissent les regroupements des partenaires nationaux au développement tels que le CNCR, les groupements de femmes, etc.

En bref, Il ressort de tout cela la nécessité d'instituer, au Sénégal, un organisme de coordination et de concertation sur la sécurité alimentaire.

Sur le plan régional

Toutes ces structures sont dotés (ou le seront) d'antennes régionales qui vont dans certains cas jouer un rôle de cheville ouvrière des programmes ou en d'autres cas, le rôle de coordination sur le terrain. Et ces organismes régionaux vont travailler à leur tour en étroite collaboration avec les structures étatiques déjà présentes sur le territoire ou celles récemment mises en place dans le cadre de la décentralisation.

Sur le plan local

L'efficacité des interventions des ONG est souvent affaiblie par leur disparité. La multiplicité des approches entame considérablement la cohérence des politiques rurales qu'elles sont présumées soutenir. Cette situation confuse et qui présente une stratégie de développement rural désarticulée est à la base de cette idée de création de cadre de concertation. Cadres de concertation qui seront autant de fora de capitalisation des expériences, d'actualisation des connaissances, d'accroissement de l'expertise et d'harmonisation des approches et des stratégies sectorielles. Ils seront également les canaux d'échanges privilégiés pour développer la communication entre les organisations des producteurs.

Il s'agit en effet pour les structures telles les ONG, la formation et la recherche, de saisir ces instances pour mieux analyser la demande des ruraux, y répondre en offrant des programmes susceptibles d'accroître leur productivité et leurs compétences professionnelles.

Les initiatives récentes de mise en place des cellules régionales et départementales du CONGAD, constitueront sans nul doute le début du processus d'engagement vers cette voie de concertation.

3.4.1 Le diagnostic du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de la sécurité alimentaire au Sénégal révèle trois insuffisances majeures dues à **:**

Une prédominance des structures centrales de conception et de définition des politiques au détriment des structures décentralisées fortes, véritables prolongements de ces structures centrales et organes d'exécution des programmes de Sécurité Alimentaire. La pyramide est renversée présentant ainsi un sommet large avec une concentration de la majorité des intervenants et une base étroite disposant de peu de moyens. Au figuré, le cadre institutionnel souffrirait d'une macrocéphalie et de talons d'argile…….

Figure 4. Organigramme des relations fonctionnelles

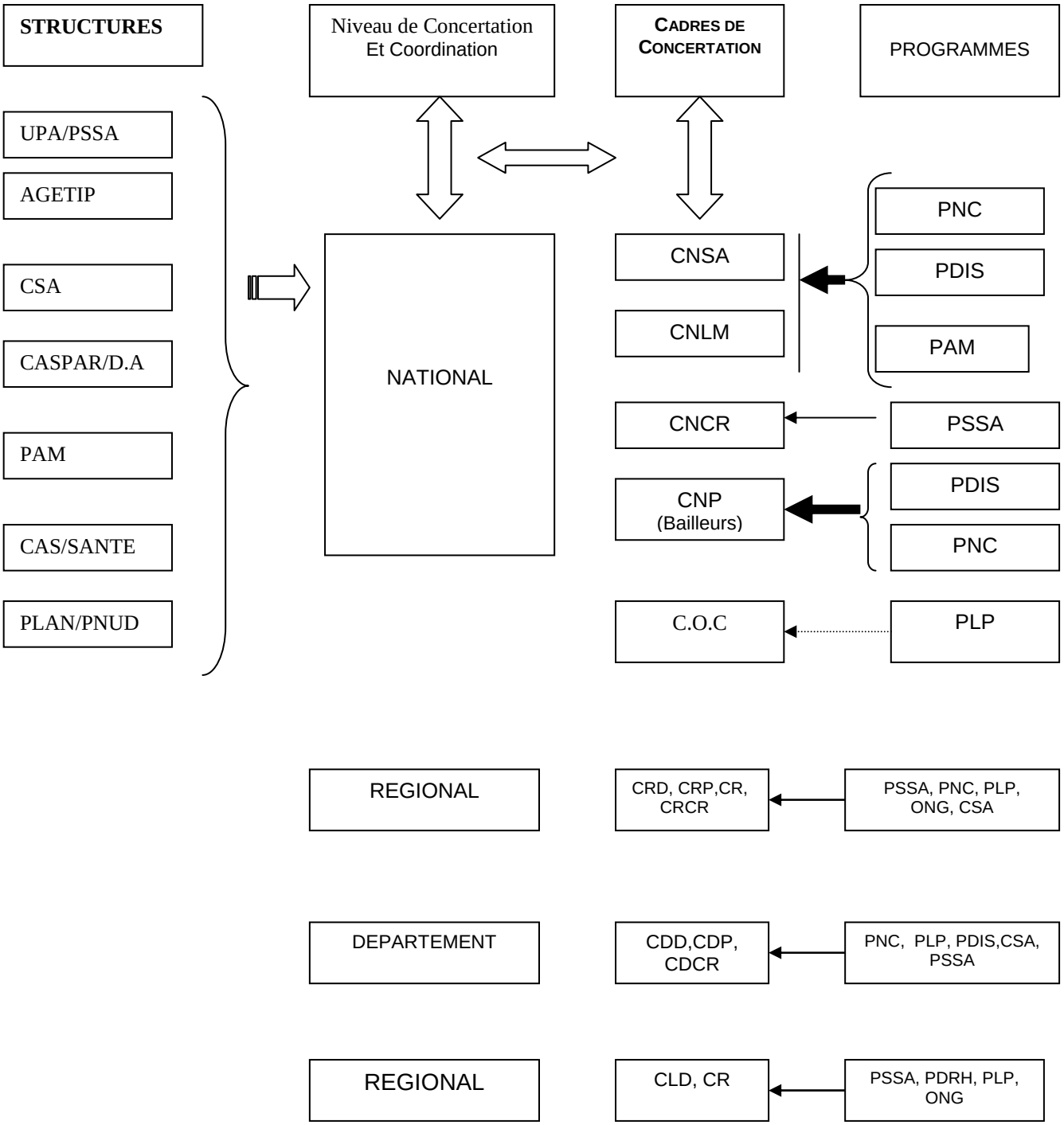

L'inexistence d'un cadre capable de systématiser et de rendre cohérent l'ensemble des initiatives sectorielles et de les inclure dans une logique programmatique claire. Au total, les actions sont encore

dispersées et appellent un cadre fédérateur dynamique pour une conception et une mise en œuvre d'une véritable politique de sécurité alimentaire.

L'absence d'une politique globale et d'objectifs clairs empêchent la mise en œuvre d'actions de suivi/évaluation et de mesure de l'impact des différentes initiatives sectorielles. Le préalable à une bonne action de suivi/évaluation étant constitué par une acceptation commune de la situation de référence (l'état des lieux actuels) et des objectifs poursuivis.

Les fondements

Trois séries de causes peuvent expliquer la situation analysée ci-dessus :

Le partage d'une vision commune de la sécurité alimentaire : il apparaît comme une sorte de réduction de la notion en une simple préoccupation d'aide d'urgence en cas de calamité ou de mise en œuvre de politique d'autosuffisance alimentaire. Cependant la notion de sécurité alimentaire devrait être traduite moins en tant que politique ou programme, mais comme besoin et droit élémentaire. En clair, cela revient à dire qu'un programme de lutte contre la pauvreté n'a de signification que dans sa capacité à garantir la sécurité alimentaire des populations qu'il envisage aider.

La diversité et l'absence de coordination des tutelles de prise en charge de la sécurité alimentaire.

Les difficultés d'internalisation des politiques de régionalisation et de décentralisation tributaires de prise de décisions rapides ne pouvant s'assurer de l'appropriation des innovations introduites par les groupes ciblés, en l'occurrence les collectivités locales et les acteurs à la base.

Les conséquences

Il peut être distinguée deux principales conséquences :

L'absence d'un cadre global systématisant une organisation, une coordination, un suivi et une harmonisation cohérente des différents programmes de Sécurité Alimentaire.

L'absence d'un consensus sur les actions prioritaires, les mesures d'accompagnement et les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre de manière durable la Sécurité Alimentaire.

En conclusion, le cadre institutionnel témoigne d'un réel intérêt pour améliorer la sécurité alimentaire des populations sénégalaises. Cependant et parallèlement il fait ressortir une prolifération de cadres de concertation et de coordination, à tous les niveaux de l'administration, du sommet jusqu'à la base.

Ces différents diagnostics étant posés, des stratégies peuvent être élaborés pour corriger les faiblesses identifiées sans perdre de vue l'objectif premier de ce travail, réduire la malnutrition de 50% au Sénégal sur un horizon de 15 ans. Ces stratégies sont présentées à l'intérieur du Tome I de ce travail. Ce Tome est disponible auprès de la CASPAR.

DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTES

Activité physique et dépenses énergétique en période de travaux agricoles dans des familles rurales au Sénégal. 1992, 5èmes Journées Scientifiques Internationales du Germ. 11-15.
Agétip/PNC 1994. Etude de base préparatoire du PNC - Document de synthèse. 58 p.
Agétip/PNC 1996. Evaluation d'impact du PNC. Rapport d'étape : Enquête de base « point zéro ». UN Orstom, 78 p.
Agétip/PNC 1997. Etude de faisabilité du programme de sécurité alimentaire en milieu rural (le cas expérimental du département de Kaffrine). 115 p.
Agétip/PNC 1998. Rapport d'activités, Premier semestre 1998, 25 p.
Antoine P., Bocquier P., Fall A. S. et al. 1995. Les familles dakaroises face à la crise. IFAN-ORSTOM-CEPED Dakar. 209 p.
BEEP/SANAS 1985. Enquête sur l'alimentation, l'état nutritionnel et sanitaire des populations de la Basse Casamance. 223 p.
Bénéfice E. et Simondon K. 1993. Agricultural development end nutrition among rural populations : a case study of the Middle Valley in Senegal. Ecology of Food and Nutrition 31, 45-66.
Bouche-Osochowska M. 1989. Alimentation et nutrition du petit enfant au Sénégal.
CILSS Impact des PAS/PASA sur les échanges en matière de produits agricoles. 120 p
Diaham B., Wade S., Guiro A. T., Leite N., Sall M. G., Coward A., Prentice A. M., Ritz P.
DIENG Cheikh, 1993, Etude de la filière des produits forestiers de cueillette, 117 p
Direction de l'Elevage 1997 Programme National Spécial de développement de l'elevage 109p Dakar
Direction de l'Elevage 1997, Statistiques sur la fière Avicole 34 p
DOPM 1998 Plan Directeur de La Pêche
FAO 1992. CIN : Nutrition : le défi mondial. 33 p.
FAO 1992. CIN : Nutrition et développement - Une évaluation d'ensemble. FAO Rome. 131 p.
FAO 1994. ESN - Aperçu Nutritionnel : Sénégal. 19 p.
FAO 1998. Directives relatives aux systèmes nationaux d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) : Généralités et principes. Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale, 24ème session , 9 p.
FAO 1998. Rapport sur l'élaboration de systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV). Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale, 24ème session , 23 p.
FAO/SISAAR 1998. Cadre d'analyse de la sécurité alimentaire au Sénégal. 22 p.
FAO-0MS 1991. CIN : La nutrition : un défi à relever. 16 p.
FAO-0MS 1992. CIN - Rapport final de la conférence. 63 p.
Giles Duruflé : Statistiques sur le secteur agricole 110p
Gouvernement du Sénégal-Unicef 1993. Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Sénégal. 172 p.
GRS 1997 Sénégal la Pauvreté Rurale au Sénégal 163 p
Guiro A.T. 1991. Amélioration des systèmes de gestion des ressources relatives à la sécurité alimentaire dans les pays du Sahel. CISS-ISSC-UNESCO-Plublisud. 17-150.
Guiro A.T. 1994. Étude des habitudes alimentaires et état nutritionnel des populations cibles du Programme de Nutrition Communautaire au Sénégal. Agétip PNC. 54 p.
Guiro A.T., Diop B., Bouche Osochowska 1990. Evaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle du jeune enfant sénégalais (0-5 ans). Influence des facteurs socio-économiques et culturels. Rapport Unicef-Dakar. 125 p.
MA 1996. Rapport national du Sénégal au Sommet Mondial de l'Alimentation. Comité National de préparation du Sommet Mondial de l'alimentation.
MA/DA-FAO/CASPAR 1997. Eléments de définition d'un cadre d'analyse de la sécurité alimentaire au Sénégal. 22 p.
MA/Unité de politique agricole Janvier 1998, Document d'Orientation Stratégique du Secteur Agricole 11 p.
Maire B., Chevassus-Agnes S., Griere B., Ndiaye T., Nenart C., Salem G. 1989 Etat nutritionnel des enfants d'âge préscolaire à Pikine. In Urbanisation et santé dans le Tiers Monde : Transition

épidémiologique, changement social et soins de santé primaires. Editions ORSTOM, Collection Colloques et séminaires. Eds Salem G. et Jeannée E., 105-113
Marek T. 1993. Comment améliorer la contribution du secteur de la santé dans la lutte contre la malnutrition. Revue d'évaluation de projets en Afrique. Banque Mondiale, Washington. 180 p.
MDRH-DA/MSAS-SANAS 1992. Document national du Sénégal pour la CIN. 46 p.
MDRH-DA/MSAS-SANAS 1996. Plan Action pour la Nutrition 1997-2002.
MEFP/DPS 1993. Dimensions sociales de l'ajustement : Enquête sur les priorités. Résultats préliminaires, Dakar. 120 p.
MEFP/DPS/DSD/DHS 1988. Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS-I)-1986. 173 p.
MEFP/DPS/DSD/DHS 1994. Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS-II)-1992/9. 284 p.
MEFP/DPS/DSD/DHS 1997. Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS-III)-1997. 286 p.
MEFP/DPS/DSD/DHS 1997. Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages. 284 p.
Ministère Agriculture, Unité de Politique Agricole 1998, Analyse Economique des filières agricoles par la MAP 128 p
Ministère Agriculture/Groupe de Réflexion Stratégique Août 1997.Orientations et stratégies pour une agriculture compétitive et durable 46 p.
Ministère de l'Agriculture 1996, Rapport National pour le Sommet Mondial de l'Alimentation 203
MSAS/SANAS. Programme national de nutrition. Plan d'action 1991-1996. 43 p.
PNUD/GS 1997. Document d'appui au Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP), 40 p.
Programme d'Ajustement du Secteur Agricole PASA, 1994,120p
Programme des Services Agricoles et des Organisations Paysannes PSAOP 1998, 34p
Sadio A et Diop S. 1994. Détermination des zones de pauvreté et de malnutrition au Sénégal. 63 p.
Situation actuelle et évolution : en rapport avec les changements socioculturels et économiques. Rapport Unicef-Dakar. 65 p.
TDC Sénégal, 1996 Etude sur la filière fruits et légumes 92 p,
World Bank 1994. Senegal : An assessment of living conditions. Report N°12527 SE, Africa Region/Sahel Department/Country operations, Washington. 55 p.
World Bank 1994. Senegal : Community Nutrition Project / Initial Executive Project Summary (IEPS), Washington. 5 p.